

Collège Principal de Pully

**Construction de nouveaux locaux scolaires,
d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double VD5
Concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile
à un degré organisé en procédure ouverte selon le règlement
SIA 142, édition 2009**

Rapport du jury



		1
1.	Préambule	2
2.	Clauses relatives à la procédure	3
	2.1. Maître de l'ouvrage et organisateur	3
	2.2. Base réglementaire du concours	3
	2.3. Composition du jury	4
3.	Cahier des charges	5
	3.1. Objectifs du concours	5
	3.2. Périmètre d'intervention	6
	3.3. Prescriptions techniques	7
	Enjeux urbanistiques	
	Mobilité douce	
	Plans des contraintes	
	Mise en œuvre, logistique et éventuel phasage	
	Aspects énergétiques	
	3.4. Objectifs du projet d'extension	10
4.	Jugement	11
	4.1. Recevabilité	11
	4.2. Examen préalable	11
	4.3. Projets	12
	4.4. Délibération du jury	13
	4.5. Premier tour d'examen	13
	4.6. Deuxième tour d'examen	13
	4.7. Tour de repêchage	13
	4.8. Rapport d'évaluation des spécialistes-conseils	13
	4.9. Délibération et classement des projets	14
	4.10. Prix et mentions	14
	4.11. Recommandation du jury	15
	4.12. Levée de l'anonymat	15
5.	Approbation du jury	16
6.	Classement	17
7.	Projets primés	18
8.	Projets non-retenus	54
9.	Liste des participants	123

1. Préambule

Pour faire face à l'accroissement rapide du nombre d'élèves de son établissement primaire, la Ville de Pully a dû planifier une extension des infrastructures scolaires existantes. Le site du Collège principal, dont la construction date de 1915, a été retenu après avoir vérifié, par une étude préliminaire de faisabilité, que cet emplacement bien centré peut accueillir le programme supplémentaire envisagé.

Si cette faisabilité est avérée, les contraintes du site restent nombreuses et rendent le défi à relever d'autant plus difficile. Les choix possibles pour l'implantation du programme semblaient d'emblée très variés et renforçaient encore la pertinence d'un concours d'architecture, au-delà des nécessités imposées par la loi sur les marchés publics.

La construction d'un collège est un événement majeur et relativement rare pour une ville. C'est un des équipements indispensables à la vie d'une collectivité, et la Municipalité se réjouit dès lors de l'intérêt suscité par ce concours, puisque ce ne sont pas moins de 78 projets qui ont été rendus dans le délai imposé et admis au jugement.

Notre reconnaissance va à toutes les équipes, dont le travail et les contributions de haute qualité ont permis de faire progresser notre vision du devenir de ce site. Nous sommes pleinement conscients des milliers d'heures de travail que ces projets représentent pour les participants, et c'est ainsi avec beaucoup de respect que le jury a apprécié les différentes propositions.

Nous félicitons l'équipe lauréate et nous nous réjouissons de développer ensemble ce projet, puis de le porter jusqu'à sa réalisation.

Gil Reichen

Syndic de la Ville de Pully

Vice-président du jury

2. Clauses relatives à la procédure

2.1. Maître de l'ouvrage et organisateur

Le maître de l'ouvrage est la municipalité de la Ville de Pully, représentée par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. Cette dernière a mandaté le bureau FRAR – Frei Rezakhanlou architectes SA pour l'organisation du concours et de la présente procédure.

Adresse du maître de l'ouvrage :

Ville de Pully

p/a Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Chemin de la Damataire 13

Case postale 63

1009 Pully

Adresse de l'organisateur du concours :

FRAR – Frei Rezakhanlou SA

Architectes epfl sia fas

Avenue Mon-Repos 8bis

1005 Lausanne

Adresse du secrétariat du concours :

M^e Christian Terrier

Verrey & Terrier notaires

Chemin de Pallin

1009 Pully

2.2 Base réglementaire du concours

En application de la loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la Ville de Pully organise une procédure de mise en concurrence, sous la forme d'un concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142, édition 2009.

Cette procédure est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le présent concours de projets est anonyme. Les avis y relatifs ont été publiés dans la Feuille des avis officiels et sur le site internet www.simap.ch.

2.3. Composition du jury

Président	Patrick Aeby, Architecte EPFL FAS SIA
Vice-président	Gil Reichen, Syndic de la Ville de Pully
Membres	Nicolas Leuba, Conseiller municipal, Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) Marc Zolliker, Conseiller municipal, Direction des travaux et des services industriels (DTSI) Philippe Jacot, Directeur de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont
Membres professionnels-les	Adrian Kramp, Architecte EPFL FAS SIA Philippe Menétrey, Ingénieur civil EPFL SIA Olivia de Oliveira, Architecte PhD ETSAB SIA Mona Trautmann, Architecte EPFL FAS SIA
Suppléants-es	Lydia Masmajan, Conseillère municipale, Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal, Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) John Aeschimann, Adjoint du directeur de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont
Suppléants-es professionnels-les	Philippe Daucourt, Architecte EPF SIA, Chef de service, Direction de l'urbanisme et de l'environnement Jean-Gilles Décosterd, Architecte EPFL, Adjoint chef de service, Direction de l'urbanisme et de l'environnement Bernard Adam, Ingénieur civil EPFL
Spécialistes-conseils	Sébastien Cornuz, Chef de service, Direction des domaines, gérances et sports, Ville de Pully Alain Delaloye, Chef de service, Direction de la jeunesse, affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) Olivier Swysen, Architecte, service de l'éducation physique et du sport, DEIS-SEPS, Canton de Vaud Daniel Dorsaz, Économiste de la construction, IEC SA
Organisateur de la procédure	Eric Frei, organisateur du concours, architecte EPFL FAS SIA, Frei Rezakhanlou SA, Lausanne Christian Terrier, notaire et secrétariat du concours, Verrey & Terrier notaires, Pully Katell Bosser, affichage du concours, Archi-Event, Lausanne Pascal Diserens, maquettiste du concours, Atelier 12MILL, Lausanne Pierre Boss, photos des maquettes

3. Cahier des charges
3.1. Objectifs du concours

La Ville de Pully organise un concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré en procédure ouverte sur le site du Collège Principal, situé entre l'avenue des Collèges, le chemin du Préau et l'avenue Charles-Ferdinand Ramuz, pour la construction de nouveaux locaux scolaires, d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double de type VD5. Le Collège Principal, l'Annexe Ouest, le Collège de Jules Loth et le Collège Pierre d'Arvel forment aujourd'hui le complexe scolaire de l'avenue des Collèges. C'est le site le plus important des établissements primaires de Pully. Sur la base des prévisions démographiques à la hausse établies par le Canton et la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) de Pully, la Ville de Pully a étudié différentes options afin d'évaluer le potentiel d'optimisation et de développement du site du Collège Principal pour y construire un nouveau programme scolaire en complément des salles de classes et des installations sportives existantes.

- Les objectifs du concours de projets sont les suivants:
- Construction de dix salles de classe, de trois salles de dégagement, de deux salles de sciences, de deux salles d'activités créatrices et textile (ACT), d'une salle de dessin, de bureaux pour la direction et l'administration, d'un économat, de locaux pour la pédagogie spécialisée et d'une bibliothèque;
 - Construction d'une nouvelle salle omnisports double de type VD5;
 - Construction d'un préau et d'un terrain de sport extérieur;
 - Requalification des aménagements extérieurs, en lien avec le contexte bâti et paysager, avec une redéfinition des fonctions, des accès et des parcours.

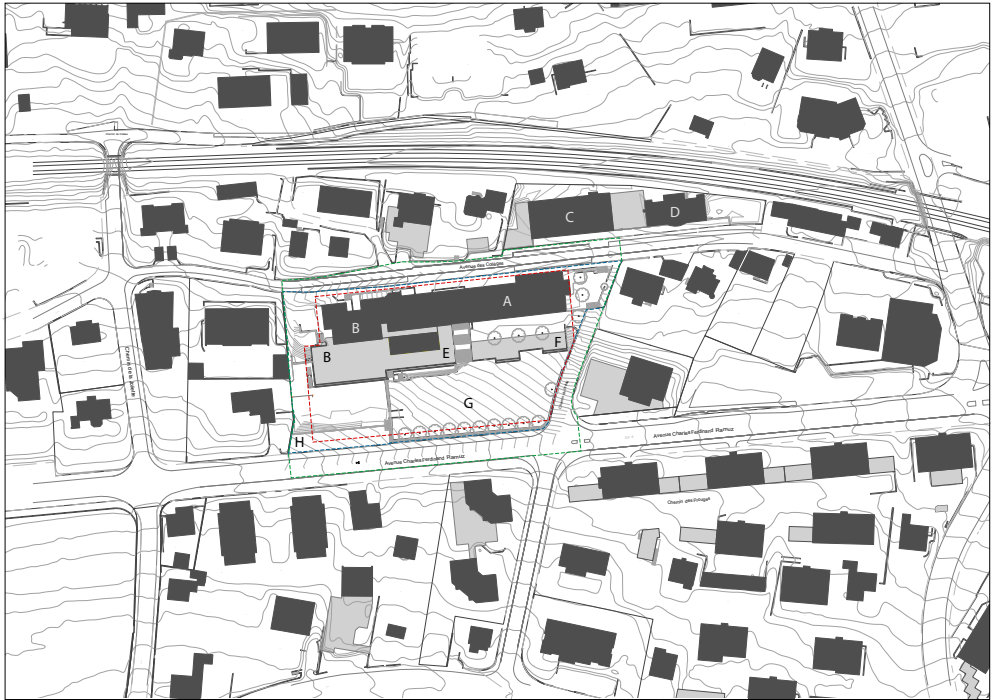
Conformément au règlement SIA 142, le maître de l'ouvrage entend confier la totalité du mandat d'études et de réalisation à l'équipe auteur du projet recommandé par le jury. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger partie des prestations, respectivement de révoquer la décision d'adjudication, si les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ou les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par le maître de l'ouvrage et/ou par les autorités compétentes.

3.2. Périmètre d’intervention

Le périmètre du concours est délimité au nord par l’avenue des Collèges, à l’est par le chemin du Préau, au sud par l’avenue Charles-Ferdinand Ramuz et à l’ouest par les parcelles privées no 943 et n° 3871. Il correspond aux limites de la parcelle n° 923 du cadastre communal (indiqué par un liseré bleu dans le plan ci-dessous) et comptabilise une surface de 8 453 m². Le périmètre de construction tient compte des distances à respecter par rapport aux axes des routes et aux parcelles voisines (indiqué par un liseré rouge dans le plan ci-dessous). C’est le périmètre dans lequel les constructions doivent s’inscrire. L’avenue des Collèges, le chemin du Préau et l’avenue Charles-Ferdinand Ramuz sont intégrés dans un périmètre de réflexion élargi (indiqué avec un liseré vert dans le plan ci-dessous). L’avenue des Collèges et le chemin du Préau sont très fréquentés par les élèves en provenance ou se dirigeant vers le centre-ville ou vers les arrêts de bus situés sur l’avenue Charles-Ferdinand Ramuz et l’avenue du Tirage. Il est donc demandé aux concurrents de tenir compte des cheminements piétonniers dans le positionnement des accès à leur projet.

- Plan de situation**
- A Collège Principal
 - B Annexe Ouest, avec salle de gym
 - C Collège de Jules Loth, avec salle de gym
 - D Pavillon Pierre d’Arvel
 - E Piscine
 - F Couvert à voitures
 - G Préau
 - H Places de parc

- Périmètre de réflexion
- Périmètre du concours = parcelle n° 923
- Périmètre de construction



3.3. Prescriptions techniques

Enjeux urbanistiques
Le complexe scolaire de l’avenue des Collèges est compris entre une zone de moyenne densité et une zone de forte densité. Actuellement, il est régi par le plan d’extension partiel (PEP) n°13 – Collège Principal, datant de 1970. Pour permettre la construction objet du présent concours, un plan d’affectation nommé « Collège principal II » a été initié par le service d’urbanisme de la Ville de Pully et sera finalisé en fonction du projet lauréat. Bien que ce nouveau plan d’affectation ne soit pas encore en vigueur, il sert de référence pour l’élaboration des projets. Les éléments suivants sont à prendre en compte.

Densification :
La parcelle du concours se trouve près du centre-ville, à proximité de la gare CFF, et bénéficie d’un beau dégagement sur le lac. La position des bâtiments scolaires le long de l’avenue des Collèges laisse un vaste espace libre au sud de la parcelle. Cet espace, actuellement dévolu au préau de l’école, représente un potentiel de densification intéressant et peut accueillir le programme prévu par le concours. La surface de plancher déterminante (SPd) maximale fixée par le plan d’affectation est de 7 500 m².
Une attention particulière devra être portée sur la relation entre le bâti futur et les surfaces libres, de manière à garantir le respect des normes en vigueur pour les surfaces de préau et de jeux pour les élèves.
La problématique est aussi et avant tout celle de l’inscription urbaine du projet d’architecture en termes d’orientation et de hiérarchies. Le rapport du projet à son contexte est l’un des enjeux majeurs du concours d’architecture. Historiquement, le site scolaire s’est développé le long de l’avenue des Collèges. Dans un deuxième temps, la construction de l’avenue C.-F. Ramuz a renversé la situation en offrant un accès par le sud. Aujourd’hui, il revient aux concurrents d’actualiser cette situation.

Limite des constructions :
Le plan d’affectation fixe de nouvelles limites des constructions. Au sud, cette limite est située en retrait du mur de soutènement actuel. La démolition de ce dernier est nécessaire pour permettre un élargissement et une requalification de l’avenue C.-F. Ramuz. Elle s’accompagnera d’un nouvel alignement d’arbres.

Hauteur des bâtiments :
Le plan d’affectation fixe une cote d’altitude maximale pour les constructions à 446 mètres sur mer (msm) pour l’ensemble du périmètre constructible. Cette altitude se base sur la hauteur du faite du bâtiment du Collège Principal. Les superstructures doivent respecter cette cote d’altitude.

Valeur patrimoniale :

- Le Collège Principal et l’Annexe Ouest sont notés *6* au recensement architectural du canton de Vaud (objet sans intérêt). Ces deux bâtiments doivent être maintenu dans leur état actuel. Ils feront l’objet d’une réorganisation interne qui ne fait pas partie du présent concours. Le bâtiment bas situé sous la façade sud de l’Annexe Ouest, qui contient la salle de gymnastique et la piscine, a été recensé mais pas évalué. Il ne fait pas partie du concours et doit être préservé dans son état actuel ;
- Le Collège de Jules Loth est recensé en note *5* au recensement architectural du canton de Vaud (objet présentant des qualités et des défauts). Il comprend une salle de gymnastique et des locaux pour l’UAPE. Ce bâtiment ne sera pas modifié et ne fait pas partie du périmètre du concours ;
- Le Pavillon Pierre d’Arvel est recensé en note *3* au recensement architectural du canton de Vaud (objet d’intérêt local). Il ne fait pas partie du périmètre du concours. Il accueillera l’UAPE, suite à une réorganisation interne qui ne fait pas partie du présent concours ;
- L’alignement de tilleuls sur le mur de soutènement du préau est recensé dans l’ISOS au point 0.037 et figure également dans le plan de classement de la Commune (C2/62). Il sera supprimé lors de la démolition du mur de soutènement et la construction des nouveaux bâtiments scolaires. Un nouvel alignement d’arbres devra être planté le long de l’avenue C.-F. Ramuz. Les autres arbres

protégés présents sur la parcelle peuvent être abattus. Une réponse de qualité est attendue pour l'arborisation et l'aménagement des espaces extérieurs. Pour permettre la construction de bâtiments enterrés ou semi-enterrés, le relief actuel au sol ainsi que le mur de soutènement peuvent être modifiés.

- Le couvert à voitures situé devant le bâtiment Collège Principal est recensé en note *5* au recensement architectural du canton de Vaud (objet présentant des qualités et des défauts). Il peut être démoli.

Stationnement des véhicules motorisés :

Le besoin de 20 places de stationnement pour l'ensemble du site est satisfait par les places existantes le long de l'avenue des Collèges et dans les parkings en ouvrage hors du périmètre.

En conséquence, l'offre actuelle en stationnement sur le domaine public de l'avenue des Collèges doit être maintenue, y compris les places de dépose-minute.

Les dix places de stationnement en zone bleue situées sur la parcelle 923, le long de l'avenue C.-F. Ramuz, peuvent être supprimées. Trois à cinq places de dépose-minute doivent être aménagées dans la zone de desserte le long de l'avenue C.-F. Ramuz.

Les places de stationnement situées à l'intérieur du préau de l'école seront supprimées par le projet et reportées dans les parkings publics existants.

Mobilité douce

Les mobilités douces se concentrent principalement sur l'avenue des Collège et le chemin du Préau. Ces axes nord-sud et est-ouest sont le lien entre le centre de la commune, la gare CFF et le lac. Ces cheminements ainsi que la qualité de leurs aménagements sont à renforcer dans le périmètre de réflexion.

Selon le futur plan d'affectation, une liaison piétonne permettant de désenclaver le site scolaire doit être créée le long de la limite ouest de la parcelle, pour relier l'avenue des Collèges et l'avenue C.-F. Ramuz.

Le collège est desservi par l'arrêt de bus « Préau » situé sur l'avenue C.-F. Ramuz. La relation entre cet arrêt et les entrées du collège doit être clarifiée.

Les besoins en stationnement vélos pour le site s'élèvent à 80 places (école et salle VD5). Un couvert à vélos d'environ 20 places existe déjà sur l'avenue des Collèges, de sorte que 60 nouvelles places de stationnement pour les vélos doivent être prévues sur la parcelle. Elles devront être situées à proximité des entrées des bâtiments, notamment de celles de la piscine, de la salle de gym existante et de la future salle omnisports VD5.

Au minimum 3 places de dépose-minute doivent être aménagées le long de l'avenue C.-F. Ramuz pour compléter l'offre déjà existante sur l'avenue des Collèges.

Dans la problématique de la mobilité, au sens large du terme, des usages divers et potentiellement antagonistes doivent être réglés : le mélange des accès publics et scolaires, les liaisons latérales à l'est et à l'ouest, l'élargissement de l'avenue C.-F. Ramuz au sud, y compris les accès à la piscine et l'aire de dépose.

Plans des contraintes

En plus des limites des constructions et des hauteurs maximales à respecter, plusieurs accès et sorties d'urgences de l'abri de protection civile sont présents sur le site. Il conviendra d'y prêter attention, notamment la sortie qui se trouve au sud de la salle de gym de l'Annexe Ouest. La hauteur de la façade la plus proche ne devra pas excéder le double de la distance par rapport à cette sortie et cette façade devra être incombustible.

Le déplacement des sorties est possible, pour autant que leur future disposition respecte les directives en la matière.

Mise en œuvre, logistique et éventuel phasage

Le site scolaire restera en activité pendant les travaux de construction du projet issu du concours. La question de la mise en œuvre du projet doit donc être prise en compte en amont, dans la conception même du projet. Cela questionne notamment l'implantation de l'extension en termes de proximité vis-à-vis des bâtiments existants, tant pour les volumes émergents que pour les constructions en sous-sol.

Une autre problématique est celle des préaux scolaires qui seront impactés aussi bien par les nouveaux bâtiments que par les installations de chantier. La nécessité de garantir en tout temps une surface de préau, réglementaire ou raisonnablement suffisante, pourrait

suggérer l'option d'un phasage du chantier. Dans cette éventualité, l'ordre des étapes est laissé à la libre appréciation des concurrents, mais il est à noter que le programme strictement scolaire doit impérativement être construit dans la même étape de travaux. Il ne peut pas être réparti en deux étapes.

La piscine et la salle de gym situées au sous-sol de l'Annexe-Ouest seront également maintenues en exploitation pendant les travaux ; leur accès devra donc être impérativement assuré en tout temps.

Les concurrents sont invités à réfléchir soigneusement à cette problématique et à mesurer les risques et les nuisances qu'une telle opération aura sur l'exploitation scolaire et sportive, mais également sur l'environnement proche (parcelles voisines et réseau viaire), de manière à impacter le moins possible le site et ses usagers, aussi bien en termes d'exploitation, de confort, d'accès et de sécurité, dans un établissement qui restera en fonction pendant la durée des travaux.

L'organisation du chantier et son emprise sur cette parcelle exigüé au centre-ville pendant toute la durée des travaux est l'un des enjeux importants de la réalisation du futur ouvrage.

Aspects énergétiques

En matière d'efficience énergétique et de durabilité, les points suivants doivent être considérés et traités avec soin :

- Haute efficacité énergétique (isolation, protection solaire, etc...);
- Durabilité : Écologie de la construction (énergie grise minimale, matériaux recyclés, écologiques et réutilisables, exploitation simple et rationnelle);
- Énergies renouvelables ;
- Adaptation aux changements climatiques (végétalisation adéquate, réduction des îlots de chaleur).

Les candidats proposeront un concept énergétique global et durable qui s'inscrit dans la démarche du label « Cité de l'énergie » adopté par la Ville de Pully. Le concept visera une consommation d'énergie minimale lors de la réalisation (énergie grise) et de l'exploitation du bâtiment. Il valorise la sobriété, le recours aux énergies renouvelables et un climat intérieur sain.

Les bâtiments neufs seront exemplaires du point de vue de l'efficacité énergétique et de l'écologie de la construction. Ils tendront vers le « Standard bâtiments 2019, nouvelles constructions » ou une performance équivalente. Pour information, le « Standard bâtiments 2019, nouvelles constructions » correspond à un standard Minergie P-Eco ou Minergie A-Eco.

La minimisation de la profondeur des classes, la réduction de la retombée des linteaux et l'optimisation des surfaces de vitrages doivent être considérées avec soin par les concurrents. Un équilibre entre éclairage naturel et gains solaires doit être recherché afin de limiter les risques de surchauffe à la mi saison et en été, en choisissant un système de protection solaire adapté.

Par ailleurs, les mesures architecturales contribuant à l'efficience énergétique seront privilégiées, minimisant le recours aux installations techniques. La mise en œuvre de ces mesures devra permettre une exécution et une exploitation simple et rationnelle.

De plus, l'aménagement du site devra traiter les points suivants afin de s'adapter aux changements climatiques :

- Maximiser la végétalisation des toitures et créer des aménagements extérieurs à partir d'espèces végétales climatiquement adaptées ;
- Favoriser la rétention et l'infiltration de l'eau dans les sols ;
- Favoriser les revêtements à albédo élevé.

Pour la production de chaleur du futur bâtiment, deux variantes ont été privilégiées selon l'étude de faisabilité pour le concept énergétique territorial :

- 1 Bois + gaz, pour l'ensemble du site, avec un local chaufferie de 130 m², d'une hauteur de 4.5 m.
- 2 PAC sur air extérieur + appoint gaz (nouvelle construction) / Gaz (bâtiments existants), avec un local chaufferie que pour l'extension de 43 m², d'une hauteur de 3 m.

Le choix définitif de la variante doit encore rester ouvert. C'est pourquoi les candidats devront considérer un local technique de 130 m² pour la chaufferie.

Le solaire photovoltaïque devra être dimensionné pour couvrir l'équivalent en électricité du 30 % des besoins en ECS ainsi que 20 % des besoins électriques selon la norme SIA 380/1 et éventuellement 50 % des besoins électriques pour le froid.
Cela correspond à une surface d'environ 840 m² à prévoir sur la toiture du(des) nouveau(x) bâtiment(s) et/ou des bâtiments existants.

3.4. Objectifs du projet d'extension

Le projet d'agrandissement du site de l'Avenue des Collèges est un projet majeur pour le développement de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont. Le premier « Plan de développement » présenté aux autorités de la ville de Pully date de novembre 2015. Depuis lors, plusieurs documents conduisent au présent concours.
Il doit non seulement permettre d'accueillir le nombre croissant d'élèves, mais également de redonner du sens à l'organisation de l'établissement en tant que tel, en centralisant les services principaux de l'établissement primaire sur son plus grand site. Le projet a également pour objectif de permettre une utilisation rationnelle, sûre, efficiente et sur le long terme de ce nouveau complexe. Par ailleurs, par sa centralité géographique et par sa possible adaptabilité, il laisse toutes les options de développement à long terme de l'établissement primaire ouvertes.
Au cœur de la ville de Pully, accessibles par les transports publics, les écoles de l'avenue des Collèges accueillent déjà les jeunes élèves des environs ainsi que tous les élèves des classes de 7-8P, à l'exception de ceux domiciliés sur la commune de Belmont.
Dû à l'augmentation constante et régulière du nombre d'élèves, les locaux à disposition de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont seront tous utilisés dès la rentrée scolaire 2020-2021. La nécessité d'une augmentation des capacités d'accueil est donc indispensable et urgente.

- Le projet d'agrandissement du site de l'avenue des Collèges poursuit les buts suivants:
- 1 Permettre d'accueillir un nombre croissant d'élèves de 7-8P en garantissant la même qualité d'enseignement qu'à l'heure actuelle.
 - 2 Permettre d'accueillir les élèves des classes enfantines et des classes de 3 à 6P dans des espaces délimités et adaptés aux besoins (Voir également le point 10).
 - 3 Permettre à tous les élèves de l'établissement scolaire de respecter les directives fédérales en matière de sport à l'école et de pouvoir bénéficier de trois périodes d'éducation physique hebdomadaires.
 - 4 Pour des raisons de sécurité, permettre de différencier les zones d'enseignement en fonction de l'âge des élèves (une zone enfantine, une zone 3-6P et une zone 7-8P).
 - 5 Transférer la direction, le secrétariat et l'économat de l'établissement primaire sur le nouveau site.
 - 6 Transférer la bibliothèque scolaire primaire du collège Arnold Reymond sur le nouveau site.
 - 7 Garantir un positionnement central de la salle des maîtres.
 - 8 Permettre l'accès à un service des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) respectant la confidentialité.
 - 9 Garantir la sécurité des élèves en limitant l'accès aux bâtiments et aux locaux uniquement aux personnes autorisées.
 - 10 Organiser de manière cohérente la disposition des salles de classe et des salles de dégagement.
 - 11 Libérer le bâtiment de Pierre d'Arvel pour les besoins du parascolaire.

4. Jugement

Le président ouvre la session du jury et rappelle le déroulement et les objectifs de la procédure.
Les enjeux du projet, les contraintes du site, les points forts du programme et le respect du règlement des concours SIA 142 sont également rappelés.

4.1. Recevabilité

79 dossiers de plans et 79 maquettes ont été rendus au secrétariat du concours, c/o maître notaire Christian Terrier.
Tous les documents et maquettes remis respectent le principe de l'anonymat.
Le jury est informé que le cartable du projet n° 77 a été rendu hors délai. Il décide à l'unanimité de l'exclure du jugement. Les planches et la maquette de ce projet sont retirés de la salle sans que le jury en prenne connaissance.
Les 78 autres projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et respectent l'anonymat; ils sont admis au jugement.

4.2. Examen préalable

Le bureau organisateur a procédé au contrôle du respect du règlement du plan d'affectation et du programme du concours.
Tous les projets respectent la surface de plancher déterminante et la hauteur maximale fixées par le plan d'affectation.
Cependant, le projet n° 68 ne respecte pas les limites de construction et les projets n° 18, 24, 26, 29, 30, 34, 37, 45, 46, 49, 50, 53, 55, 59, 62 et 78 ont introduit des éléments du programme du concours dans les bâtiments existants ou ont modifié ou démoli une partie de ces derniers. Le jury décide d'exclure les projets n° 18, 24, 26, 29, 30, 34, 37, 45, 46, 49, 50, 53, 55, 59, 62, 68 et 78 de la répartition des prix. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une mention.
Certains projets présentent des surfaces inférieures à celles demandées par le programme ou ne respectent pas totalement certains points du cahier des charges. Le jury estime que ces écarts aux dispositions du programmes ne sont pas essentiels.
Conformément à l'art. 19.1 b) SIA 142, le jury admet l'ensemble des autres projets à la répartition des prix.

4.3. Projets

1	TRILOBE	41	PIXEL
2	À LA CROISÉE DES CHEMINS	42	PYTHAGORE
3	ALBA	43	Lignes de crêtes
4	Chambre avec vue	44	Vues sur le Valais
5	MISE EN SCÈNE	45	JEF
6	Adam et Ève	46	ZÊTA
7	BEL ETAGE	47	Jamais deux sans trois
8	esplanade	48	TROPISME ET PARTICULES
9	mille-pattes		DU SAVOIR
10	belvédère_1	49	PASSAGE DU POÈTE
11	BUGS BUNNY	50	L'authentique
12	COEUR	51	TILIA
13	Clotaire a des lunettes	52	POINT BARRE
14	TWINS	53	Emeraude
15	baie des anges	54	LE LAC
16	CIVITAS	55	barres parallèles
17	PRIMAVERA	56	ilomilo
18	Laurel & Hardy	57	TUXEDO
19	WHITE NOISE	58	Le cinquième élément
20	MONSIEUR PAUL	59	Cécile
21	BOLERO	60	NYMPHEAS
22	C.O.D.	61	O A S I S
23	FENETRE SUR LAC	62	TIRAMISÙ
24	CAM & LEON	63	Do-Re-Mi
25	HIPPOCAMPE	64	Superposition
26	Machu Picchoue	65	BELVEDERE_2
27	LUMA	66	TOUJOURS VERS LE LAC
28	UP & DOWN	67	gradibus
29	Portes du Lac	68	piani nobili
30	PLATFORM	69	Le préau du poète
31	Traboule	70	LES JARDINS DU ROI
32	ANABASIS	71	AGORA
33	Kikagi	72	SPLIT
34	Solstice du lac	73	LA RAMUZIENNE
35	ZYM	74	un café, l'addition
36	1m37	75	marelle
37	LA MARELLE	76	Joran
38	Entre Charles et Ferdinand	77	nathan ciré
39	THE QUEEN'S GAMBIT	78	trio
40	CHAT PERCHÉ	79	PETIT ICEBERG

4.4. Délibération du jury

- Les propositions sont jugées sur la base des critères suivants:
- Respect du cahier des charges et du programme ;
 - Qualités urbanistiques et paysagères de la proposition, pertinence de l'intégration dans le site ;
 - Qualités fonctionnelles et spatiales du projet ;
 - Cohérence architecturale ;
 - Pertinence du concept structurel et constructif ;
 - Concordance avec les objectifs énergétiques et environnementaux ;
 - Économie de moyens et rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation ;
 - Respect de l'objectif budgétaire prévu ;
 - Prise en compte des contraintes d'exploitation, respect du maintien d'un préau partiel pendant les étapes de mise en œuvre et réduction des nuisances induites par les travaux.

Le jury décide de procéder par tours éliminatoires.

4.5. Premier tour d'examen

Après prise de connaissance de l'ensemble des projets et discussion devant chaque projet, le jury procède à un premier tour d'examen et élimine les projets n° 3, 5, 6, 8, 9, 13, 16, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 62, 64, 66, 67, 68, 70, 73, 74, 76, 78 et 79, dont l'intégration dans le site et les qualités urbanistiques ne sont pas pertinentes.

4.6. Deuxième tour d'examen

Le jury procède ensuite à une lecture plus détaillée des projets qui n'ont pas été écartés au premier tour. A l'issue d'une discussion approfondie qui se tient devant chacun des projets restant en lice, le jury décide d'éliminer les projets n° 4, 7, 10, 11, 12, 15, 17, 23, 34, 37, 51, 52, 55, 61, 63, 65, 69, 71 et 75, dont les qualités fonctionnelles et spatiales, le traitement des accès et la circulation sont jugés insuffisants. Les projets n° 1, 2, 14, 18, 28, 32, 42, 58 et 72 restent en lice et font l'objet d'une évaluation par les spécialistes-conseils. Une note est rédigée pour chacun de ces neuf projets.

4.7. Tour de repêchage

Le jury procède à un tour de repêchage, en passant devant chaque projet, au cours duquel aucun projet n'est repêché.

4.8. Rapport d'évaluation des spécialistes-conseils

Les résultats des évaluations des projets n° 1, 2, 14, 18, 28, 32, 42, 58 et 72 sont présentés au jury par les spécialistes-conseils, qui relèvent dans leur analyse les points forts et les points faibles des projets, au niveau de l'évaluation économique, des installations sportives et de la structure porteuse. Le jury reçoit les réponses aux questions qu'il pose aux spécialistes-conseils concernant la compréhension des projets et leur analyse.

4.9. Délibération et classement des projets

Le jury délibère autour des neuf projets retenus, selon les critères de jugement énoncés, passés en revue et sous-pesés. Les qualités et les défauts de chaque projet sont discutés, de manière à choisir à l'unanimité une proposition forte et de qualité qui convienne à tous les membres du jury. Vu le nombre élevé de projets rendus et leur qualité élevée, le jury décide de classer les neuf projets retenus. L'évaluation comparative des projets et les discussions ouvertes entre les membres du jury conduisent à la décision de classement suivante :

18	Laurel & Hardy	1 ^{er} rang
01	TRILOBE	2 ^{ème} rang
42	PYTHAGORE	3 ^{ème} rang
28	UP & DOWN	4 ^{ème} rang
32	ANABASIS	5 ^{ème} rang
58	Le cinquième élément	6 ^{ème} rang
72	SPLIT	7 ^{ème} rang
02	À LA CROISEE DE CHEMINS	8 ^{ème} rang
14	TWINS	9 ^{ème} rang

4.10. Prix et mentions

Parmi les neuf projets classés, le n° 18 peut faire l'objet d'une mention. Le jury attribue à l'unanimité une mention au projet n° 18 et huit prix aux autres projets. La somme globale des prix s'élève à 200 000.- HT. Les mentions ne peuvent excéder le 40% de la somme globale. À l'unanimité, le jury décide de la répartition suivante :

18	Laurel & Hardy	1 ^{er} rang	1 ^{ère} mention	40 000.- HT
01	TRILOBE	2 ^{ème} rang	1 ^{er} prix	36 000.- HT
42	PYTHAGORE	3 ^{ème} rang	2 ^{ème} prix	32 000.- HT
28	UP & DOWN	4 ^{ème} rang	3 ^{ème} prix	27 000.- HT
32	ANABASIS	5 ^{ème} rang	4 ^{ème} prix	20 000.- HT
58	Le cinquième élément	6 ^{ème} rang	5 ^{ème} prix	15 000.- HT
72	SPLIT	7 ^{ème} rang	6 ^{ème} prix	10 000.- HT
02	À LA CROISEE DE CHEMINS	8 ^{ème} rang	7 ^{ème} prix	10 000.- HT
14	TWINS	9 ^{ème} rang	8 ^{ème} prix	10 000.- HT

4.11. Recommandation du jury

Le jury recommande au maître d’ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 18 « Laurel & Hardy » et d’attribuer le mandat d’étude et de réalisation à ses auteurs. Il rédige ses recommandations.

4.12. Levée de l’anonymat

A l’issue du classement et de la répartition des prix, le président du jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées remises par le notaire, et qui contiennent les fiches d'identification. Le président remercie les membres du jury pour leur travail et la qualité des échanges et clôt la session du jury.

5. Approbation du jury

Le présent rapport du jury a été approuvé par les membres du jury.

L'ensemble des signatures des membres professionnels et non professionnels du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.

Président	Patrick Aeby
Vice-président	Gil Reichen
Membres	Nicolas Leuba
	Marc Zolliker
	Philippe Jacot
Membres professionnels-les	Adrian Kramp
	Philippe Menétrey
	Olivia de Oliveira
	Mona Trautmann
Suppléants-es	Lydia Masméjan
	Jean-Marc Chevallaz
	John Aeschimann
Suppléants professionnels	Philippe Daucourt
	Jean-Gilles Décosterd
	Bernard Adam

6. Classement

1 ^{er} rang, 1 ^{ère} mention	18 / Laurel & Hardy
40 000.- CHF HT	Itten + Brechbühl SA, Lausanne
	Boss & Associés Ingénieurs conseils SA, Ecublens
2 ^{ème} rang, 1 ^{er} prix	01 / TRILOBE
36 000.- CHF HT	Bakker & Blanc Architectes associés Sàrl, Lausanne
	Conus et Bignens SA, Lausanne
3 ^{ème} rang, 2 ^{ème} prix	42 / PYTHAGORE
32 000.- CHF HT	DKA Daphné Karaiskaki Architecture, Paris
	Monod – Piguet + Associés Ingénieurs conseils, Lausanne
4 ^{ème} rang, 3 ^{ème} prix	28 / UP & DOWN
27 000.- CHF HT	CLR Architectes SA, Genève
	EDMS SA, Petit-Lancy
5 ^{ème} rang, 4 ^{ème} prix	32 / ANABASIS
20 000.- CHF HT	a-rr. sa, Lausanne
	MGI Ingénieurs SA, Châtel-St-Denis
6 ^{ème} rang, 5 ^{ème} prix	58 / Le cinquième élément
15 000.- CHF HT	Siegrist Theuber Architectes +
	Sara Gelibter Architecte, Bienne
	Afry Suisse SA, Brig
7 ^{ème} rang, 6 ^{ème} prix	72 / SPLIT
10 000.- CHF HT	Atelier Jordan Concepts & architectures, Zürich
	Hubert & Torrent SA, Martigny
8 ^{ème} rang, 7 ^{ème} prix	02 / À LA CROISÉE DES CHEMINS
10 000.- CHF HT	Transversal Architectes, Lausanne
	Ingea SA, Lausanne
9 ^{ème} rang, 8 ^{ème} prix	14 / TWINS
10 000.- CHF HT	D4 Atelier d'architecture SA, Lausanne
	Stucky SA, Renens

1 ^{er} rang, 1 ^{ère} mention	Architectes	Ingénieur Civil
	Itten + Brechbühl SA	Boss & Associés
	Lausanne	Ingénieurs conseils SA
		Ecublens

18 / Laurel & Hardy

Le projet instaure une relation claire entre les constructions existantes et futures. Celles-ci prennent la forme d'un socle bâti disposé le long de l'avenue C.-F. Ramuz sur lequel deux bâtiments prennent place. Le nouveau plateau horizontal, inscrit en surplomb de l'avenue, est ouvert sur le lac. Ses limites est et ouest sont définies par les nouvelles constructions et au nord par la façade de la salle de gymnastique et la piscine existantes. En son centre, un bel espace est dédié au sport extérieur. Plus haut dans la pente, le niveau des toitures de la salle de sport et de la piscine est prolongé vers l'est par le toit du nouveau programme sportif, créant ainsi un second niveau de référence homogène. Le préau couvert existant, situé entre le Collège Principal et l'Annexe Ouest, constitue le troisième et dernier niveau de référence du complexe scolaire. Les différents plateaux sont accessibles latéralement par le chemin du Préau et la nouvelle liaison piétonne prévue à l'ouest. Le passage d'un plateau à l'autre est assuré par de nouveaux escaliers extérieurs disposés parallèlement à la pente. Cette disposition simple et efficace des volumes bâtis sur le site instaure un nouvel équilibre à l'ensemble, tout en perpétuant le rôle prépondérant du Collège Principal. Un doute subsiste toutefois quant au statut des deux nouveaux édifices, s'agit-il d'extensions verticales du socle bâti ou de bâtiments posés librement sur celui-ci ?

Les deux nouvelles constructions se répartissent le programme comme suit : la grande maison située à l'est accueille la nouvelle salle de sport et dans les étages supérieurs les classes, à l'ouest, la seconde maison abrite l'administration sur deux niveaux et à l'étage supérieur la bibliothèque. Le principe d'accès aux différents programmes, organisé depuis les différents plateaux de références, est cohérent. Il facilite l'orientation des usagers et établit clairement la position des entrées. La position du programme scolaire à proximité du Collège Principal offre une réponse convaincante aux questions posées par le flux des enseignants, qui se rendent d'un bâtiment à l'autre au cours de la journée scolaire. L'organisation des annexes du programme sportif dans le socle bâti et leurs distributions par un couloir borgne et en cul de sac ne sont pas convaincantes. La disposition du PPLS au rez-inférieur du collège principal ne satisfait pas le jury.

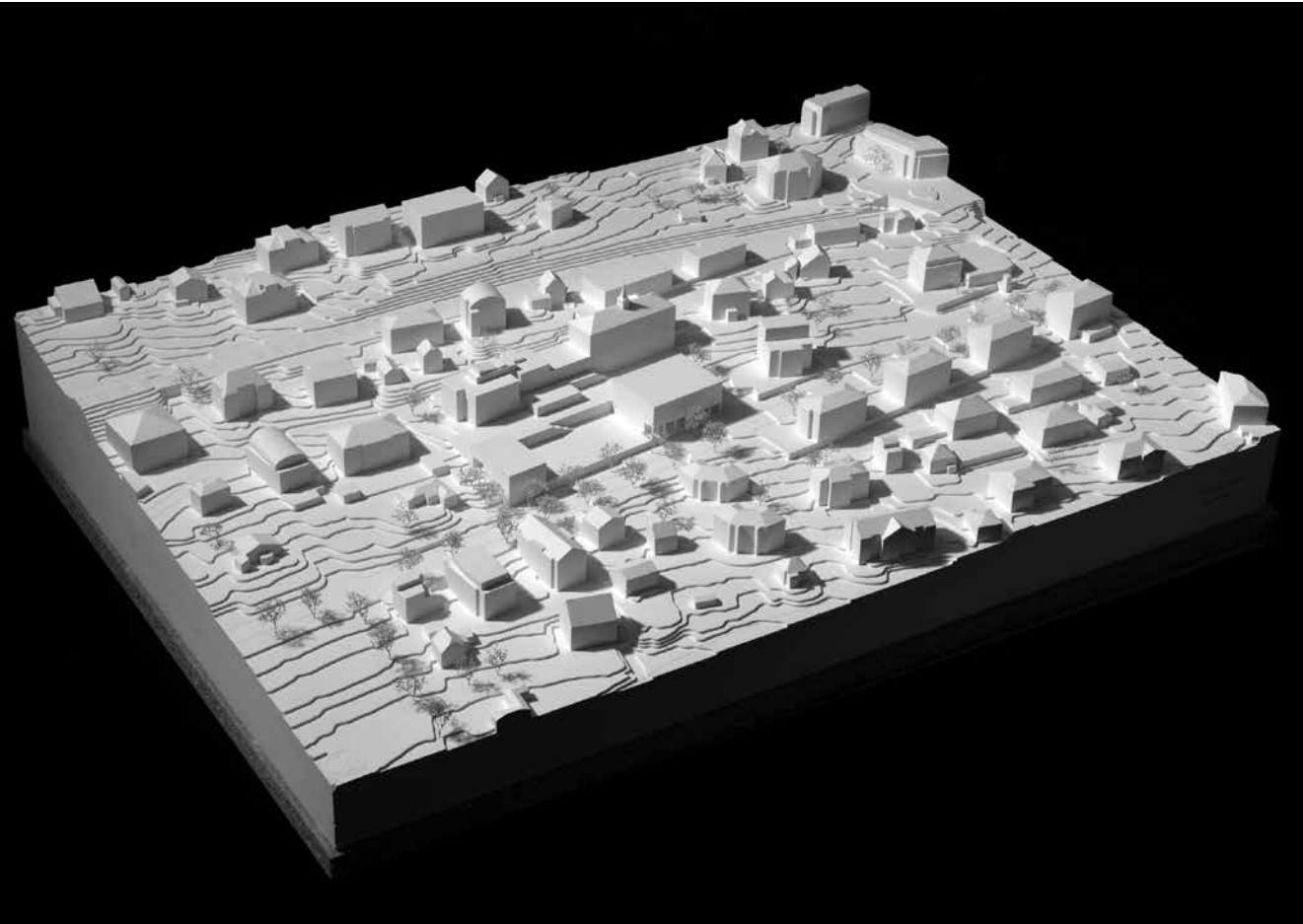
Le principe en coupe de la grande « maison » sportive et scolaire est pertinent et efficace. Il offre une visibilité bienvenue à la grande salle de sport et lui assure de généreuses prises de lumière naturelle tout en limitant les excavations. La coupe de la petite « maison » pénalise en partie les prises de lumière de la salle de sport existante, mais de nouvelles fenêtres percées vers l'ouest sont prévues pour compenser ce déficit.

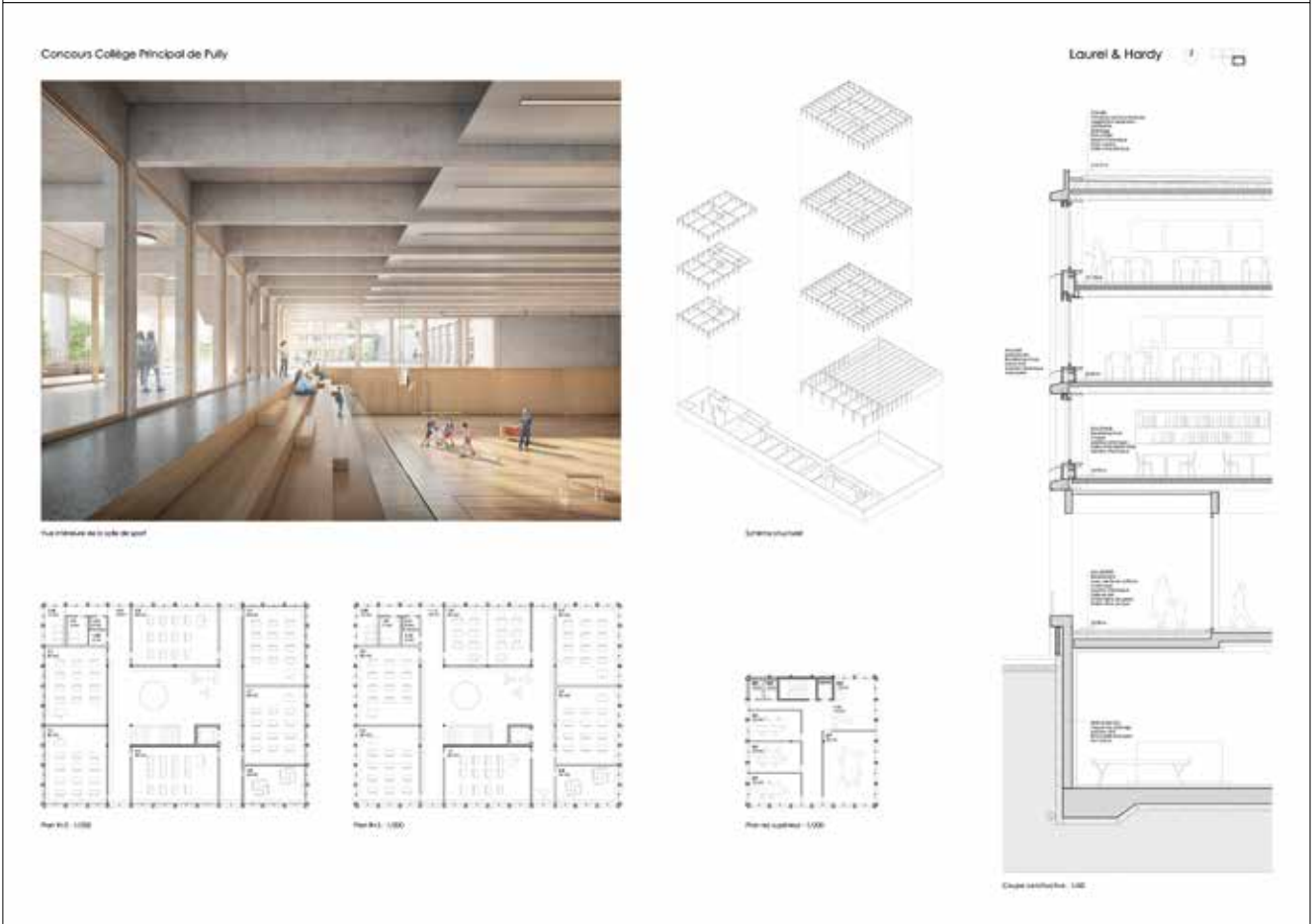
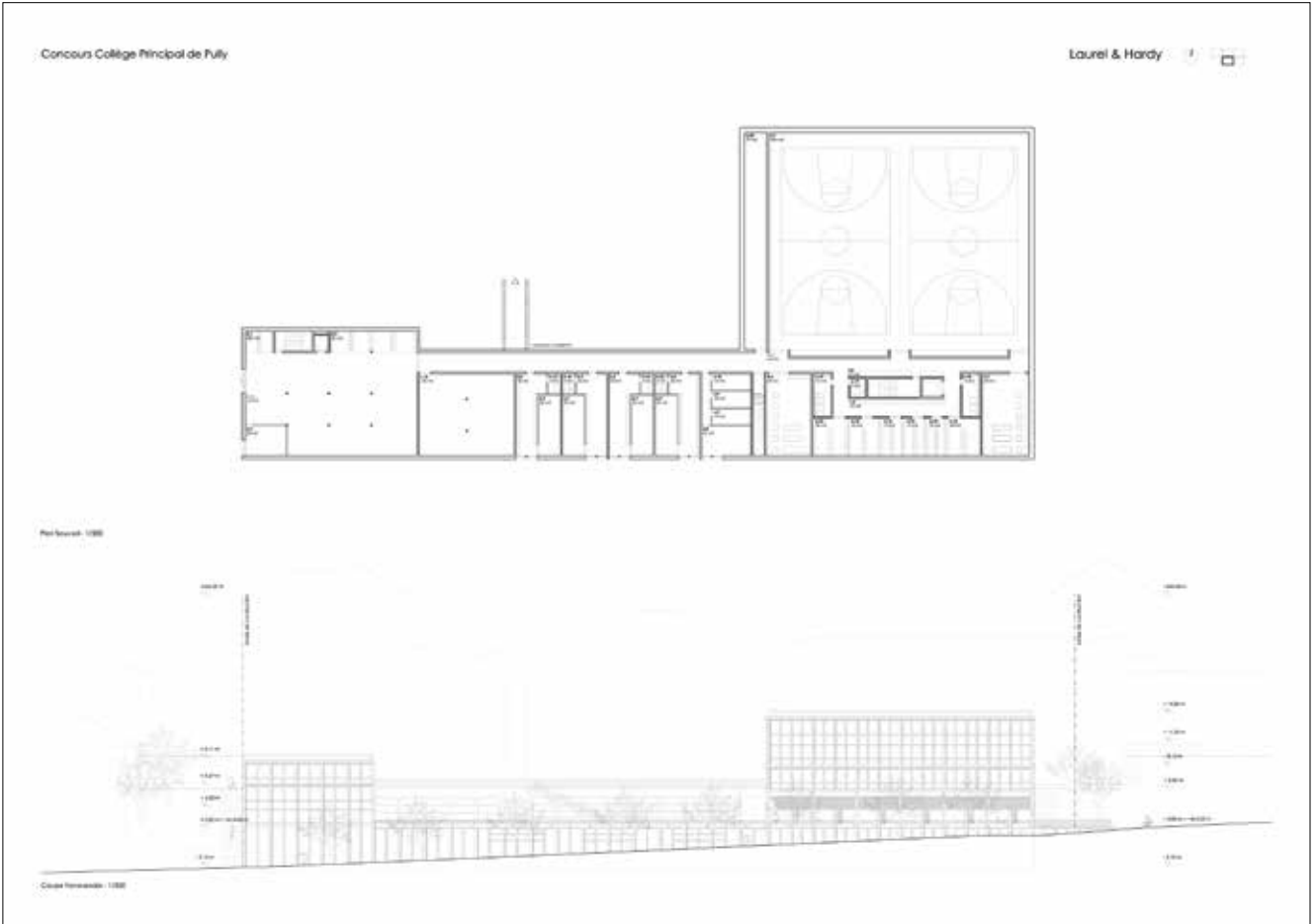
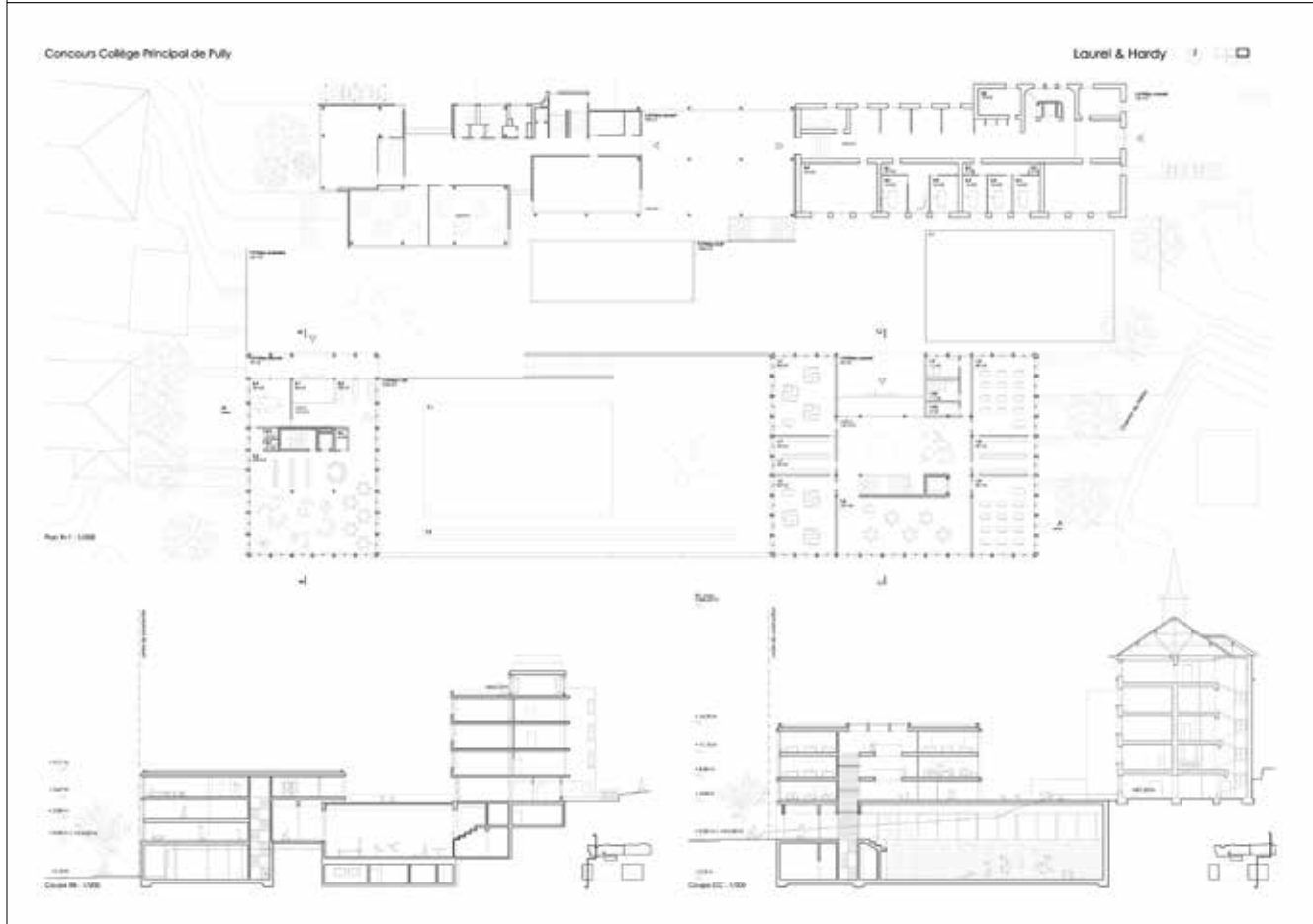
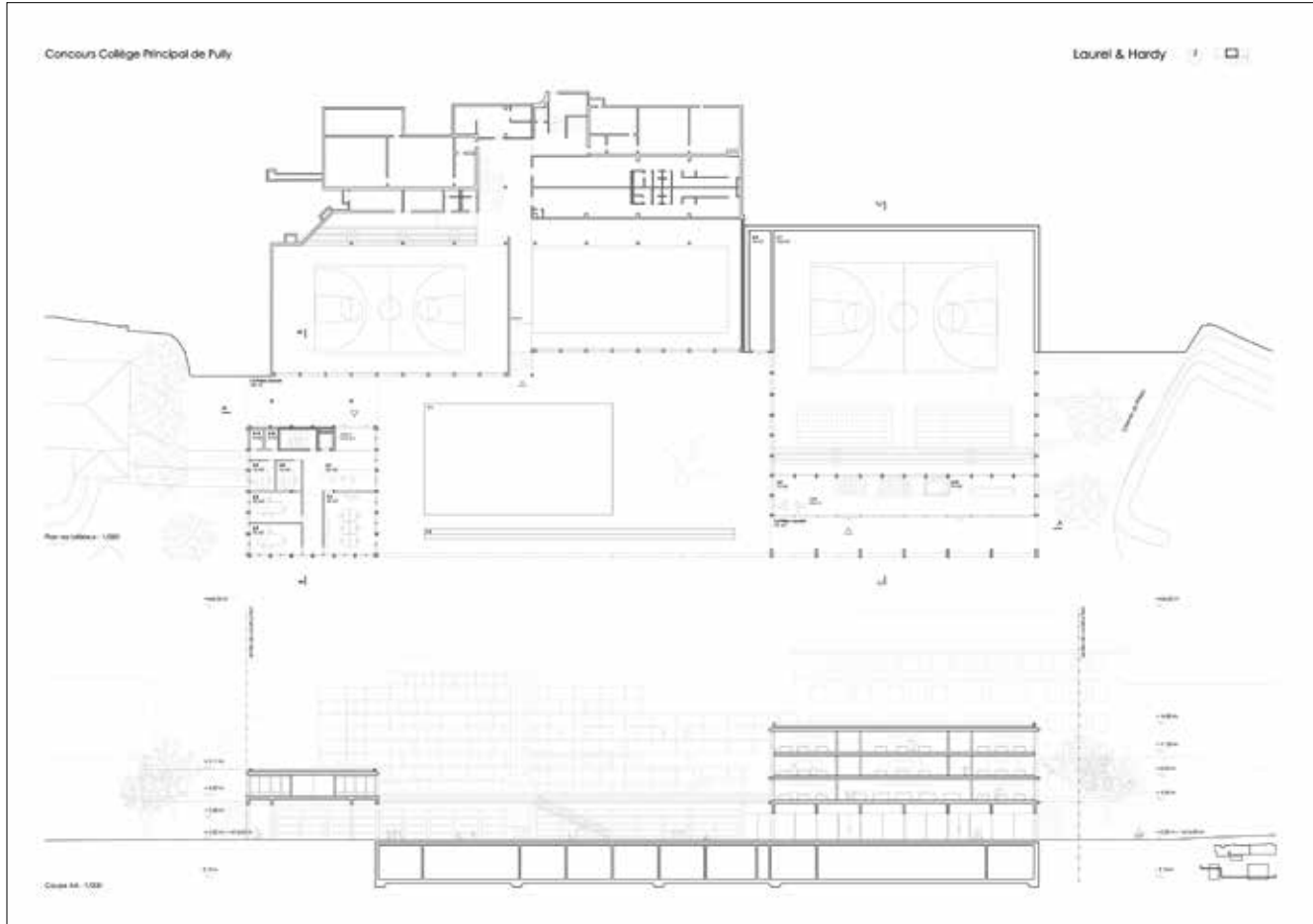
Le programme de l'école primaire est correctement proportionné et bien disposé. On y accède depuis le plateau supérieur au pied du Collège Principal. Il est organisé sur trois niveaux autour d'un généreux vide central bénéficiant d'échappées vers le nord et le sud et d'un jour zénithal.

L'expression des façades, une trame de dalles et de poteaux, rattache le projet au socle sportif existant tout en renforçant l'indépendance du Collège Principal. La trame principale, qui exprime la structure porteuse, est réalisée en béton armé alors qu'en second plan, les éléments de contrecœur ainsi que les menuiseries sont prévus en bois. Les façades du bâtiment scolaire présentent à ce stade une proportion de surfaces vitrées qui semble excessive. La relation entre les façades des bâtiments et celle du socle devra être précisée.

Le système constructif des deux bâtiments est simple et efficace avec des planchers mixtes bois-béton appuyés sur des colonnes, cages et grilles de façade en béton armé, eux-mêmes appuyés sur des locaux enterrés en béton armé. La trame porteuse est claire et régulière. La structure de toiture de la salle omnisports est constituée de sommiers en béton précontraints qui supportent le bâtiment est. Le contreventement des bâtiments est assuré par les cages et les grilles de façade. Les détails constructifs sont rationnels. La reprise en sous-œuvre du bâtiment du collège existant est envisagée et une paroi berlinoise prévue comme soutènement de fouille. Les enjeux environnementaux sont pris en compte au travers de la rationalité de la structure et de la mise en œuvre de bois. Les réflexions liées à la présence d'eau souterraine et à la faible portance du sol de fondation seront à mener vis-à-vis du soutènement de fouille, de l'étanchéité des murs enterrés et du système de drainage, ainsi que des fondations, notamment de la salle de sport. L'utilisation de béton de recyclage devrait être envisagée pour certains éléments.

Le jury reconnaît la force et la clarté de cette proposition. Il recommande de reloger le programme PPLS dans la nouvelle construction et de revoir l'organisation du niveau-2, notamment les locaux de stockage dont la hauteur est excessive. L'expression de façade du socle et sa relation avec le bâtiment ouest devra également être revue. Le déplacement du terrain de sport qui se trouve devant le Collège Principal pourrait être envisagé, pour le mettre à côté de l'autre, dans la cour centrale. Enfin, la séparation des circulations entre le public et les élèves dans la nouvelle salle de sport, l'escalier menant à la salle et la typologie des vestiaires pourraient être améliorés.





2 ^{ème} rang, 1 ^{er} prix	Architectes	Ingénieur Civil
	Bakker & Blanc	Conus et Bignens SA
	Architectes associés Sàrl	Lausanne
	Lausanne	

01 / Trilobe

Le jury salue l'attention fine portée au contexte et au dispositif architectural existant qui prend le parti de rompre avec une logique d'addition amorcée par le Collège Principal et son annexe, au profit d'une logique de constellation qui reformule l'ensemble, ancien et futur. La proposition s'appuie sur un principe de distribution par espace couvert, amorcé par celui existant entre le Collège Principal et son annexe ouest.

Un nouvel élément de liaison relie les différents préaux, construisant un cheminement entre C.-F. Ramuz et l'avenue des Collèges. Cette galerie conduit au nouveau bâtiment en front de rue sur C.-F. Ramuz, avec une entrée en concordance.

Les espaces extérieurs séparés en trois préaux permettent de gérer les interférences entre sport et enseignement ainsi que la coexistence des différents âges scolaires.

La clarté des distributions extérieures se retrouve à l'intérieur du nouveau bâtiment avec une unique cage d'escalier assurant un sentiment d'orientation aux usagers et un bon fonctionnement programmatique. Des dégagements généreux établissent des liens avec le grand paysage. Cette distribution devient ainsi la colonne vertébrale du projet scolaire unifié, autant qu'une construction territoriale qui s'appuie sur la topographie du site.

Cette implémentation typologique procède ainsi d'une lecture très attentive du contexte topographique, de la situation urbaine, du thème scolaire et du potentiel d'usage du site. La prise de position synthétique de l'auteur du projet sur toutes ces questions est saluée par le jury.

Du point de vue de son organisation, l'ensemble est bien structuré et les indépendances de fonctionnement et d'accessibilité entre les différentes parties du programme sont respectées. Cela se vérifie pour la salle de gym et pour le PPLS.

Un étage en lien avec le préau principal est dédié à la direction et à la bibliothèque, alors que les classes se développent sur les deux niveaux supérieurs. Les salles spéciales sont groupées à un étage intermédiaire entre le sport et la bibliothèque. Le programme est résolu avec efficacité et simplicité.

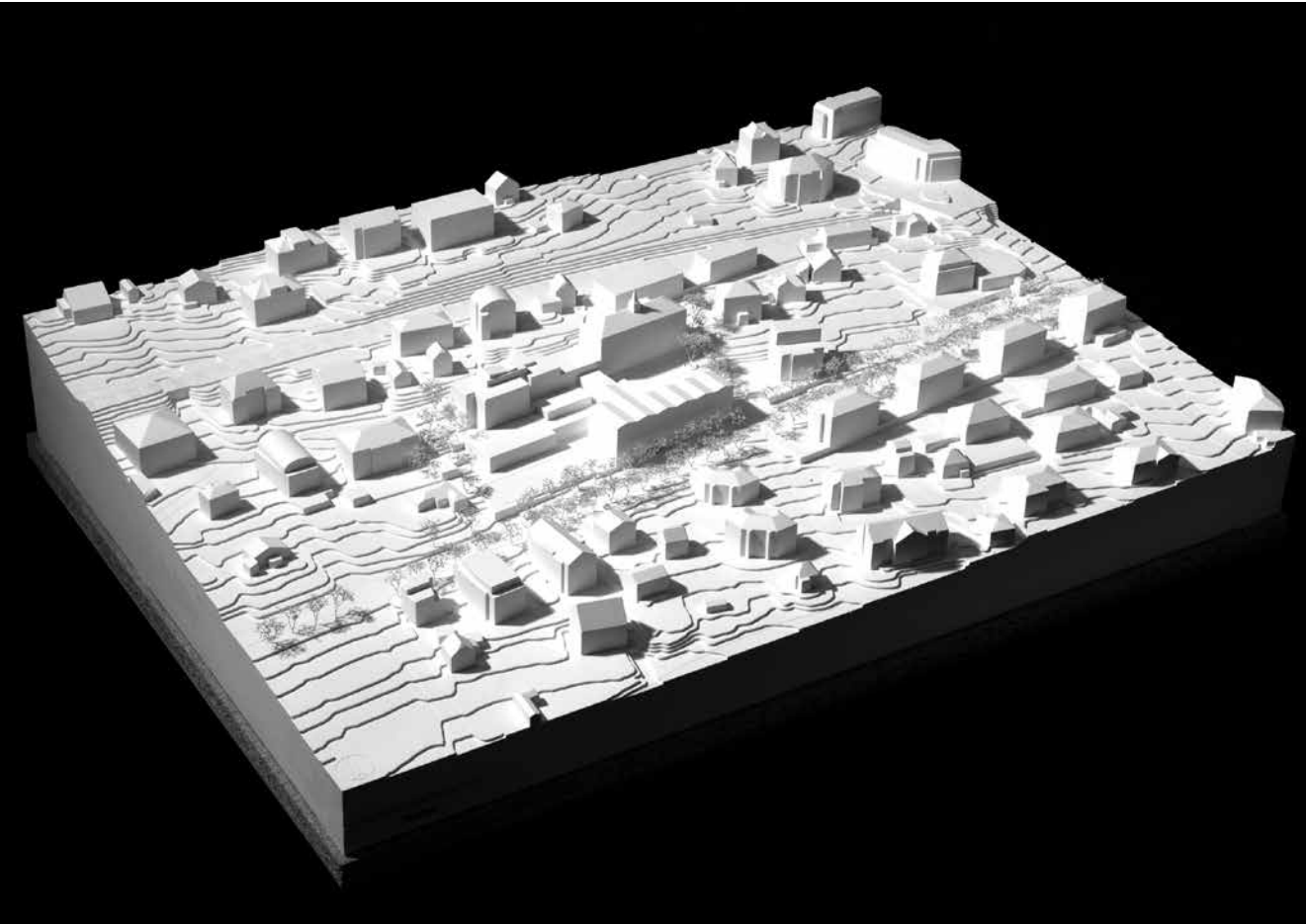
Cependant, l'éclaircissement de la salle de gymnastique est, en l'état, très problématique. La volonté de vouloir dissimuler ce volume sous le grand préau et de l'éclairer par des prises de jour praticables, au niveau du sol, ne semble pas raisonnable car elle pose conjointement la question de l'étanchéité à long terme ainsi que celle du déficit de rugosité de ce sol de récréation. Au-delà de ces questions techniques, ce sont la qualité et la quantité de lumière de la salle de sport qui semblent discutables, tout comme le fait que ce volume enterré ne s'exprime d'aucune manière de l'extérieur.

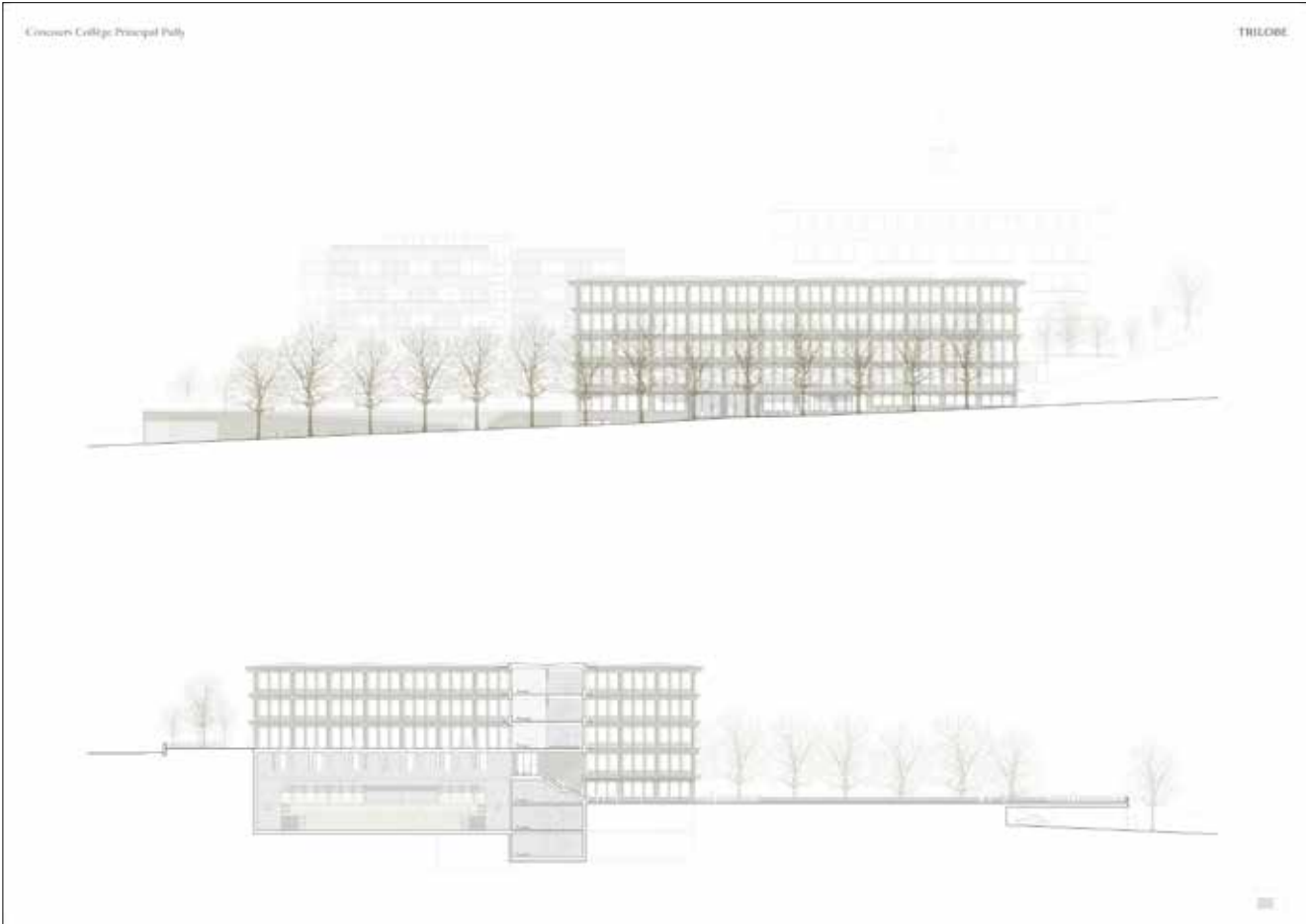
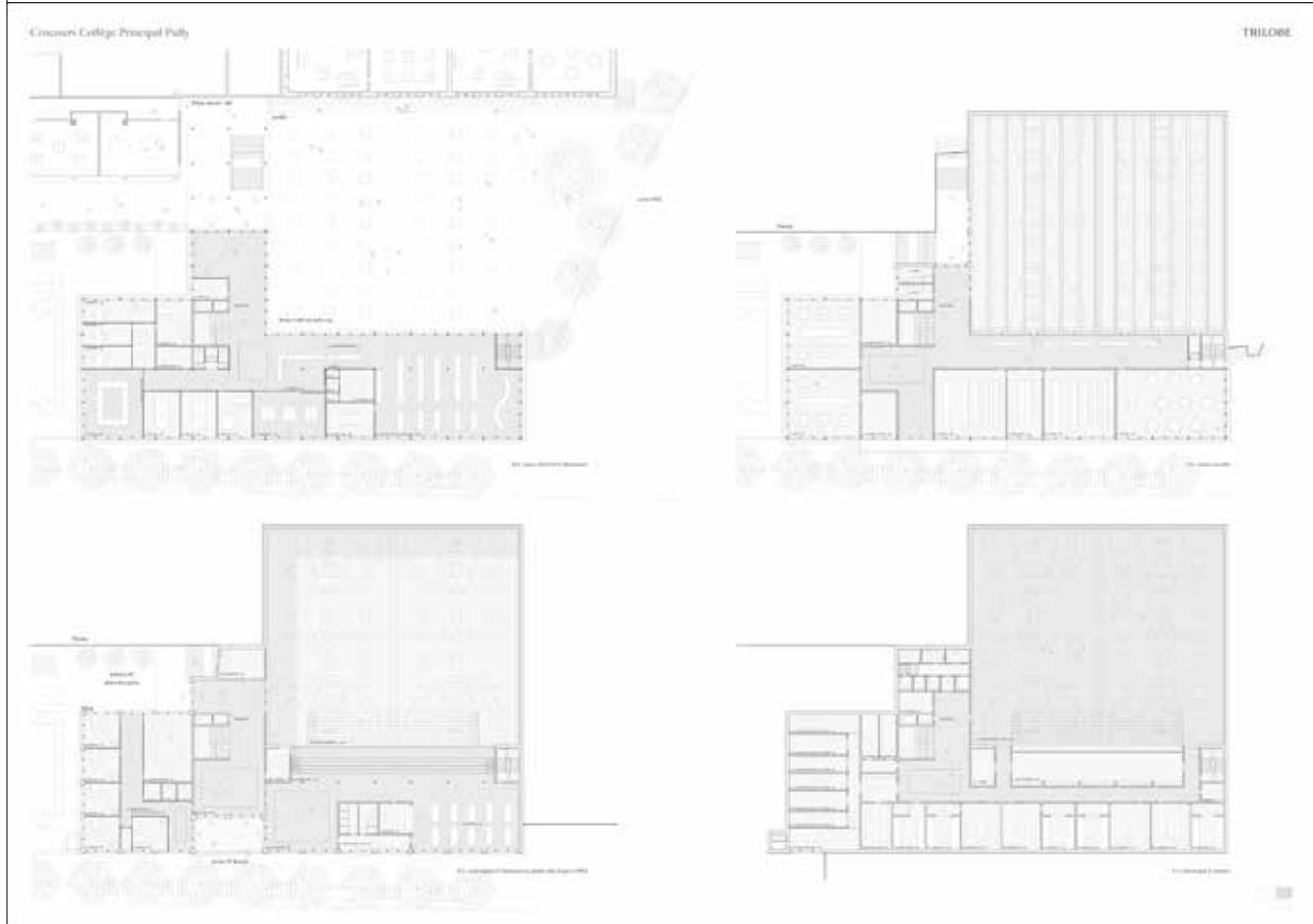
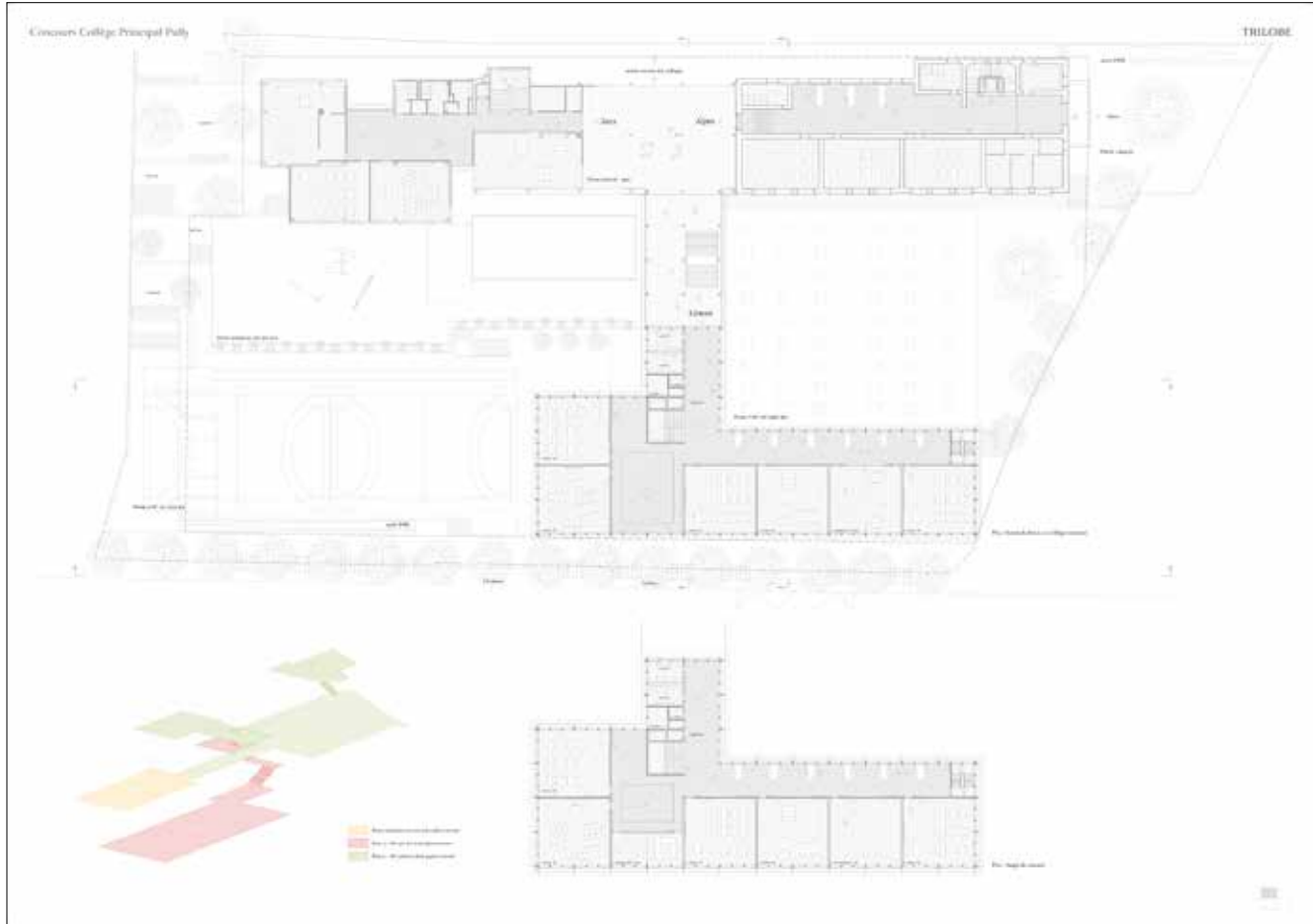
La volumétrie générale propose un rez+4 sur C.-F. Ramuz, les classes d'enseignement constituent un rez+2 sur le préau supérieur. Si l'ensemble du projet est assez compact, la contrainte de traiter tout le programme en un seul bâtiment induit un front bâti d'un seul tenant de près de 18 mètres de haut sur C.-F. Ramuz qui, s'il préfigure l'avenir de cette avenue, n'en reste pas moins imposant.

Le traitement de la toiture et l'intégration des techniques solaires par une construction assumée et dédiée sont intéressantes et convaincantes.

Le système constructif est simple et efficace avec des planchers en bois constitués de panneaux trois-plis et solives supportés par des colonnes en bois et cage en béton armé appuyés sur des locaux enterrés en béton armé. La trame porteuse est claire et régulière. La structure de toiture de la salle de sport est constituée de sommiers en bois lamellé-collé supportant les étages supérieurs. Le contreventement du bâtiment est assuré par les cages en béton armé et un mur en bois lamellé croisé. La reprise des charges du collège existant est prévue au moyen d'une paroi jetting. Les enjeux environnementaux sont pris en compte au travers de la rationalité de la structure, de l'utilisation étendue du bois et de l'usage extrêmement réduit de béton. Le fait de vouloir continuer à manifester le bois en parement de façade et en y exprimant la structure horizontale est quant à lui plus discutable. Un sommier en bois devrait être envisagé dans la zone de l'espace commun afin d'assurer la descente des charges. L'aptitude au service et le confort d'utilisation des planchers bois sans béton ne sont pas assurés et nécessitent des analyses dynamiques et acoustiques poussées. Les réflexions liées à la présence d'eau souterraine seront à mener vis-à-vis du soutènement de fouille, de l'étanchéité des murs enterrés et du système de drainage. La mise en œuvre de béton de recyclage pourrait éventuellement être envisagée.

Le jury reconnaît la qualité de ce projet rationnel et fonctionnel caractérisé par une grande économie de moyens. Il regrette cependant le caractère peu public de la salle de sport et la coupure imposée par la galerie entre le préau et la place des sports.





3 ^{ème} rang, 2 ^{ème} prix	Architectes	Ingénieur Civil
	DKA	Monod – Piguet + Associés
	Daphné Karaiskaki Architecture	Ingénieurs conseils SA
	Paris	Lausanne

42 / PYTHAGORE

Le projet propose de grouper l'entier du programme en un seul et unique volume compact de six étages hors sol. Il crée le lien entre le tissu urbain environnant et les bâtiments scolaires existants en reprenant leur échelle. Implanté au sud-est du site, il réussit à créer la nouvelle porte d'entrée du complexe scolaire depuis l'avenue C.-F. Ramuz et à conférer au Collège Principal une visibilité institutionnelle.

Un grand couvert sur double hauteur, accompagné d'un mur de soutènement longeant l'avenue, invite à pénétrer de manière naturelle dans le site scolaire et signale l'entrée publique du nouvel édifice.

Tirant avantage de la topographie existante, la nouvelle construction s'oriente dans sa partie basse sur l'avenue C.-F. Ramuz et s'ouvre dans la partie haute sur la cour de récréation requalifiée et bien proportionnée entre l'école existante et le volume proposé. Cet espace de référence renforce le dialogue entre l'existant et le nouveau. Le préau dédié aux enfantines est maintenu en l'état.

Par sa position, le nouveau bâtiment réussit à libérer de manière habile un grand espace de préau sur le mur de soutènement à l'ouest, devant la salle de gymnastique et la piscine existantes, abritant les deux terrains de basket et réunissant les activités sportives dans un même lieu.

Un escalier rectiligne prolonge l'escalier principal existant et relie à l'intérieur du site sur un axe nord-sud les différents espaces extérieurs de récréation clairement distingués entre eux.

L'organisation du programme, très claire, se répartit sur sept niveaux, avec la salle de sport dans les deux niveaux inférieurs, sur laquelle est placée l'administration. Les salles de classe, ainsi que la bibliothèque et les locaux du PPLS, sont disposés autour d'un hall généreux dans les quatre niveaux supérieurs.

Le volume posé d'une manière autonome permet d'aménager les accès indépendants souhaités sur les quatre faces du bâtiment et à des niveaux différents. L'accès principal des écoliers se fait au niveau du préau supérieur, vis-à-vis du Collège Principal. On y entre sous un préau couvert dans un hall traversant, s'ouvrant sur le paysage du Léman. Le positionnement de la bibliothèque et du PPLS au rez supérieur, facilement accessibles et de manière indépendante, est intéressant pour une utilisation destinée à l'ensemble des écoles de Pully.

La simplicité et la clarté avec lesquelles sont distribuées les salles de classe et les salles spéciales dans les trois étages supérieurs, autour d'un hall lumineux, sont appréciées par le jury. De même que la bonne flexibilité d'aménagement, bien que limitée par des contraintes structurelles.

Au rez inférieur, un grand couvert permet une bonne accessibilité à la salle de gymnastique, à travers un hall / buvette qui s'ouvre en balcon sur la salle de gymnastique. Une entrée directe pour les écoliers est proposée depuis le préau ouest et renforce la liaison avec les installations sportives. Un éclairage naturel partiel de la salle de gymnastique depuis la façade ouest et en second jour depuis la façade sud, combiné avec de grands éclairages zénithaux procure une qualité spatiale intéressante.

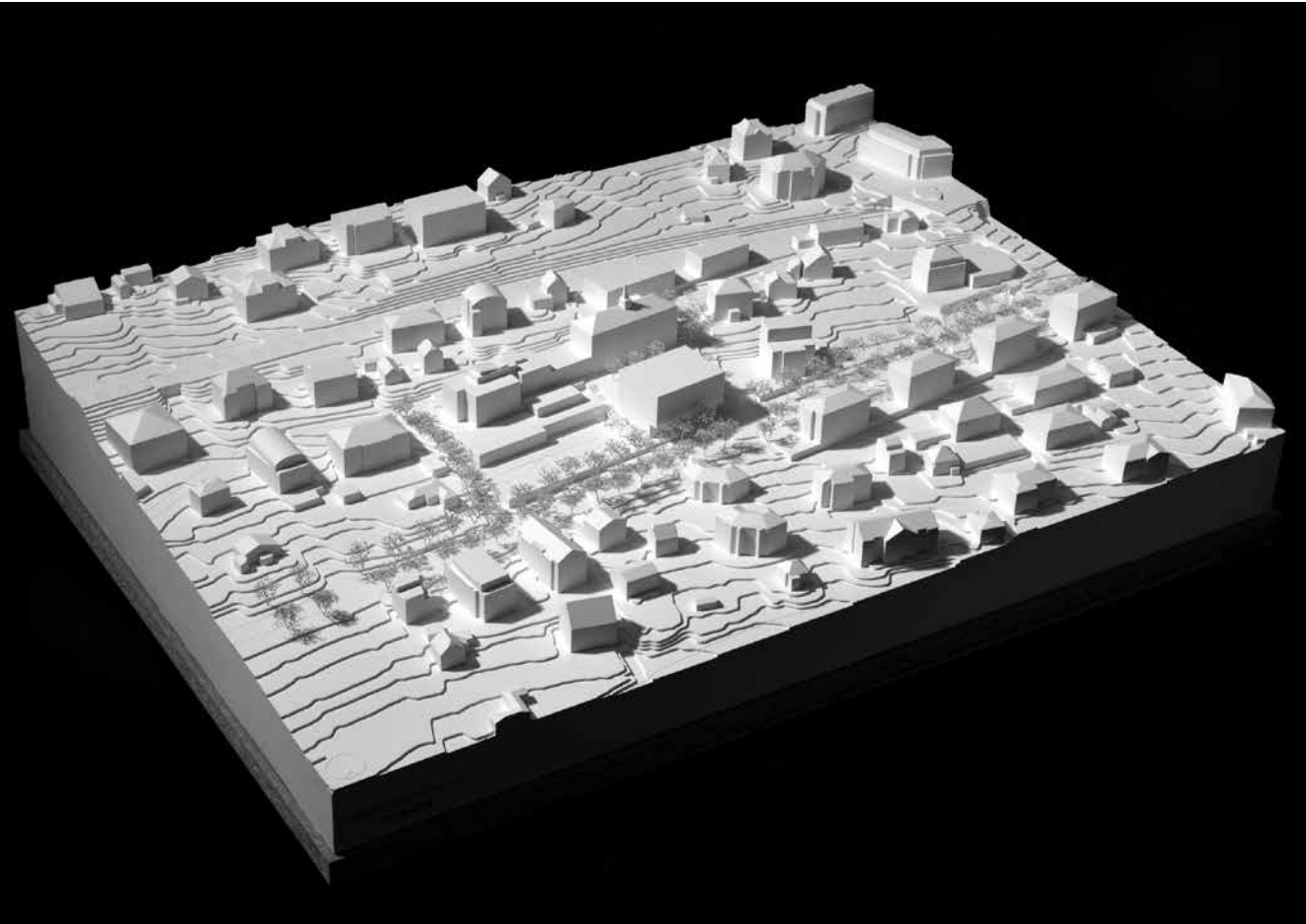
Au sous-sol, tous les locaux de service ainsi que les locaux pour les sociétés sont accolés à la salle de gymnastique, partiellement en dehors de l'emprise du volume principal, entravant ainsi la force du concept d'une emprise au sol minimale.

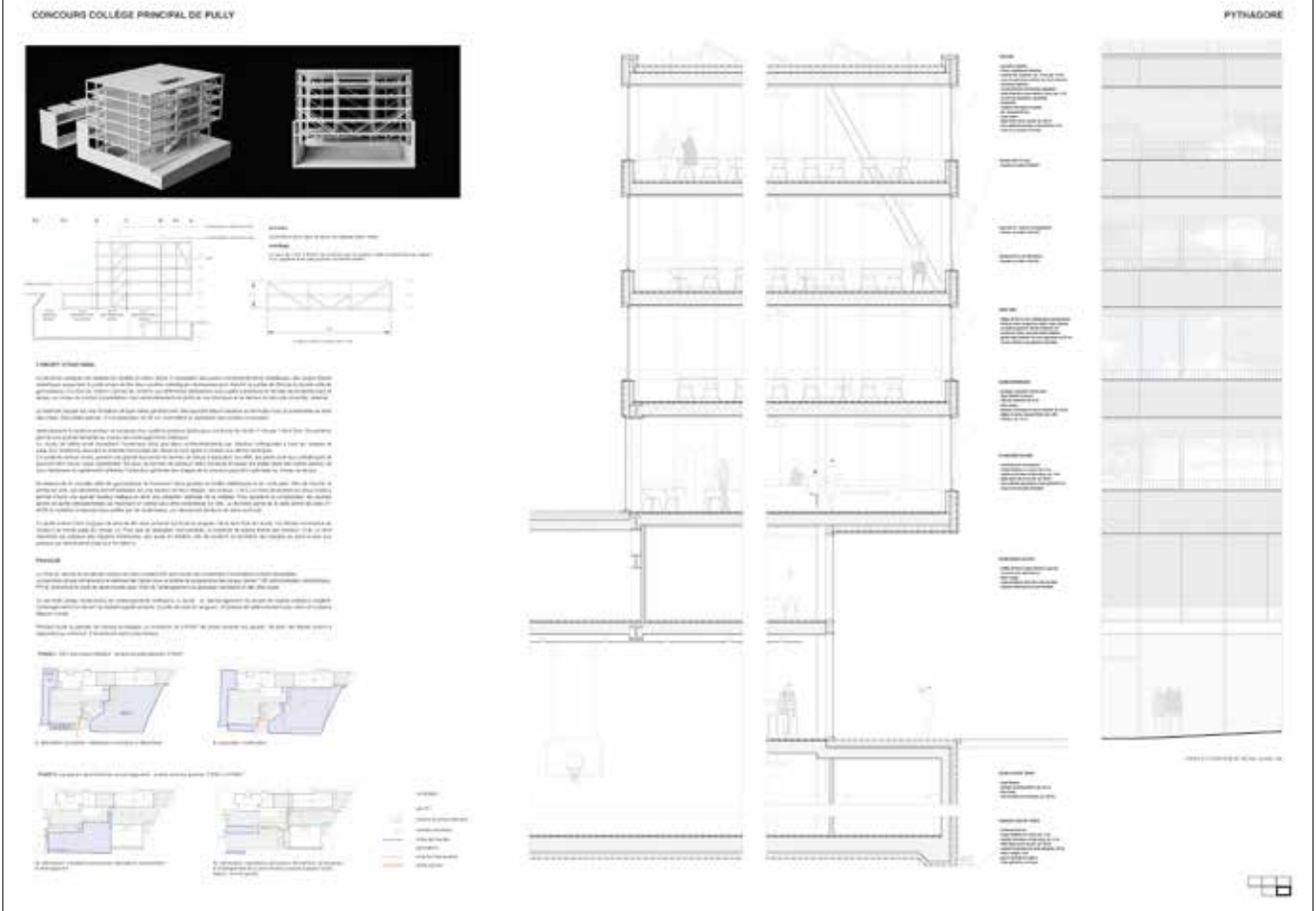
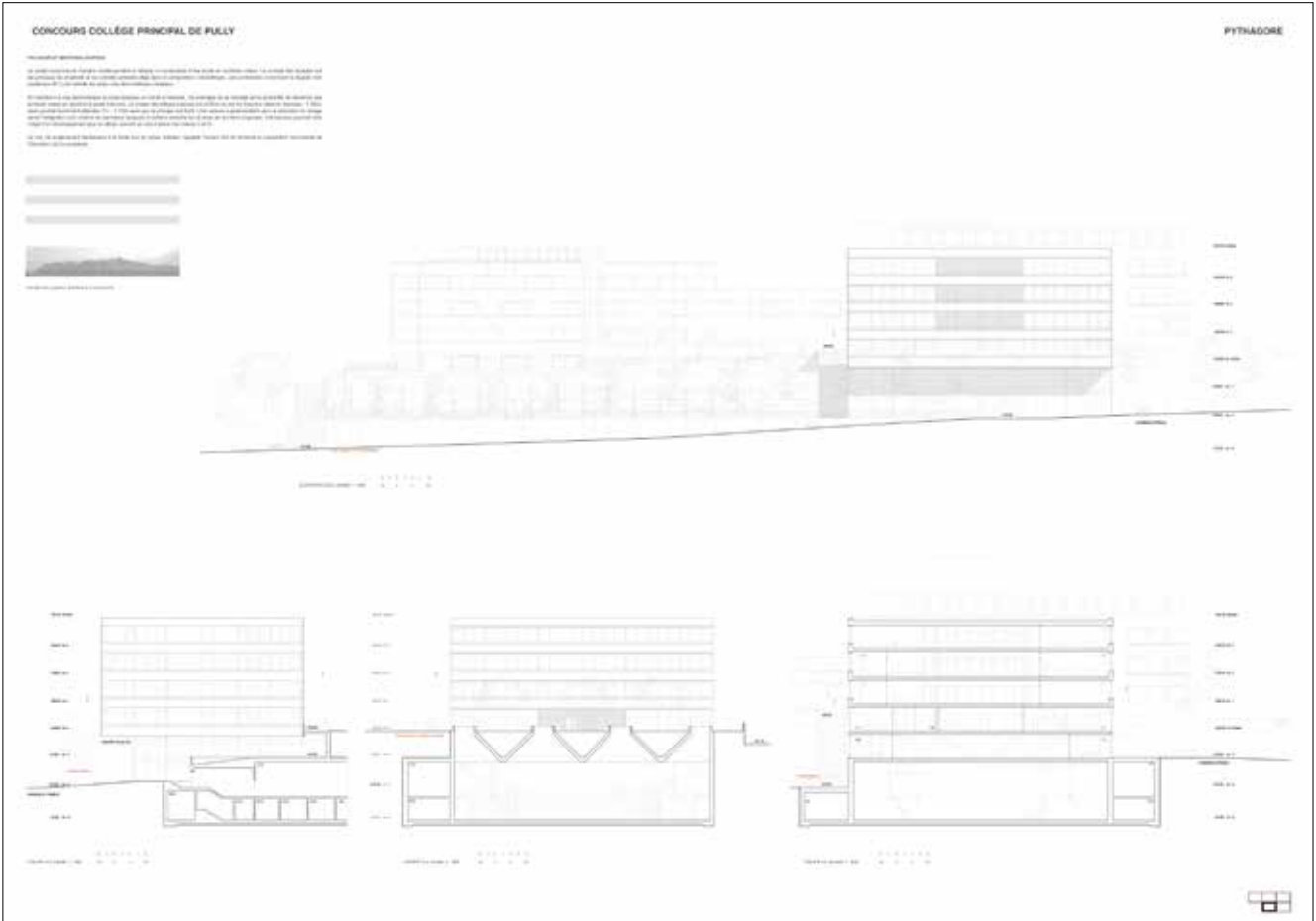
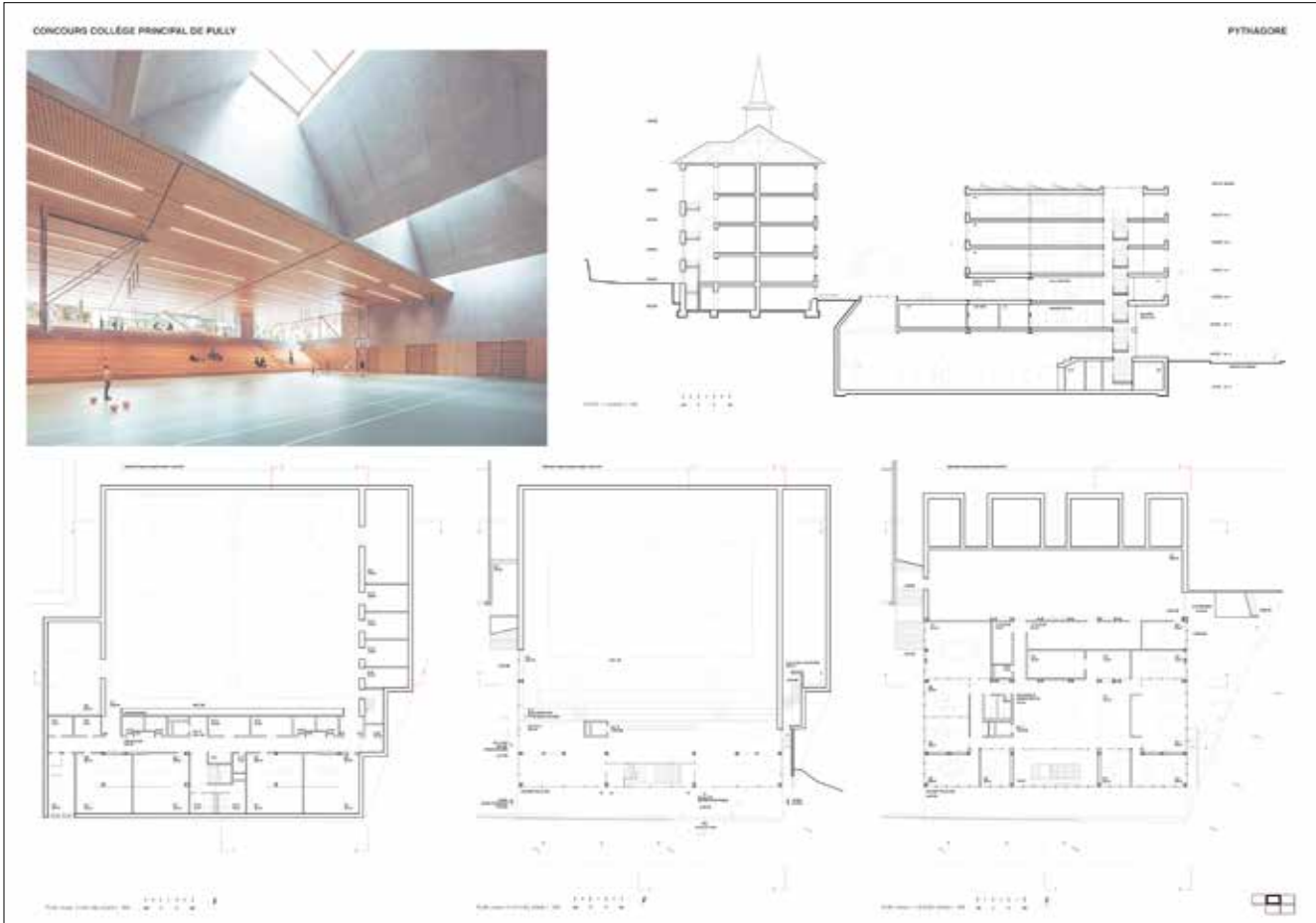
Le positionnement des locaux administratifs dans l'épaisseur de la superstructure de la salle de gymnastique est intéressant et pertinent car il vise une optimisation du volume construit. Toutefois, il est regrettable qu'un accès direct depuis l'extérieur ne soit pas proposé.

L'expression des façades, avec la mise en évidence de bandes horizontales, dialogue avec le volume existant de l'Annexe Ouest, tout en se distinguant par le choix des matériaux. Les façades sont traitées de manière uniforme aux étages supérieurs. Cependant, les deux niveaux inférieurs n'offrent pas la même précision.

L'organisation proposée permet un phasage des travaux sans difficultés particulières.

La structure porteuse cumule différents systèmes constructifs complexes et irréguliers, avec des voiles en béton armé biais et des treillis métalliques pour la toiture de la salle omnisports, des suspentes métalliques diagonales pour le porte-à-faux et un système poteaux-dalles en béton armé pour les étages sur une trame porteuse espacée de 11 m. Le contreventement est assuré par la cage d'ascenseur en béton armé, ainsi que des treillis métalliques en façade et intérieurs. Certains éléments structurels manquent de rationalité et ne vont pas dans le sens de l'économie de moyens, tels que par exemple les charges de terre élevées sur les structures à grande portée des lanterneaux, la hauteur statique réduite à mi-portée des treillis métalliques et les dalles épaisses (38 cm) exigées par la trame porteuse de 11 m. Les enjeux environnementaux sont néanmoins pris en compte au travers de la mise en œuvre de béton de recyclage pour certains éléments. La reprise des charges du collège existant devrait être étudiée, afin de limiter les tassements. De même, les fondations pour les charges concentrées élevées dans les zones de porte-à-faux et de la salle omnisports devraient être étudiées, dimensionnées et représentées sur les plans en particulier dans ces sols de faible portance. Les réflexions liées à la présence d'eau souterraine seront également à mener vis-à-vis de l'étanchéité des murs enterrés et du système de drainage.





28 / UP & DOWN

Le projet propose l'implantation d'un nouveau volume compact et bas, dans la partie sud-ouest du campus scolaire. Il agit en contrepont au collège historique, tout en accompagnant l'avenue C.-F. Ramuz. Le projet s'inscrit dans un jeu de terrasses et de « topographie habitée », intégrant naturellement dans le concept tous les ajouts bâtis à travers le temps. Il en résulte non seulement un équilibre des volumes, chacun affirmant sa propre identité, mais surtout un jeu habile de pleins et de vides, qui met en valeur les qualités du site et plus particulièrement la magnifique vue sur l'Arc lémanique.

Le projet génère une séquence d'espaces extérieurs contenus et d'échelle adéquate pour le préau d'entrée de la nouvelle partie scolaire, et bien dégagée au pied du Collège pour le nouveau préau, situé sur la double salle de sport. Ces différents plateaux sont reliés au contexte par des accès directs depuis l'est et l'ouest. À l'exception de la relation à l'avenue C.-F. Ramuz, le campus scolaire reste ouvert et perméable, avec notamment les accès publics à la piscine et à la salle de sport existantes. Un jeu d'escaliers et de gradins relie les espaces extérieurs en préservant les dégagements visuels depuis le préau couvert du collège existant.

L'extension du complexe scolaire offre une nouvelle identité de bâtiment public sur l'avenue C.-F. Ramuz, tout en tenant compte de l'importance et des nuisances de cette artère routière. Un socle entrecoupé de terrasses propose des entrées sur les parties publiques du collège. Sur l'angle sud-est, on trouve le foyer de la salle de sport, suivi de la bibliothèque. Ces fonctions s'adressent tant aux élèves qu'au public.

On peut regretter le manque d'articulation sur la face côté route. Le jury se questionne si une liaison directe vers le premier préau n'aurait pas été préférable ou si, au contraire, elle aurait posé des questions de sécurité durant les heures scolaires.

La disposition du nouveau volume scolaire devant la salle de sport existante crée une entrée depuis l'ouest sous forme de passage extérieur, avec vue dans la salle de sport. Une sorte de patio sous ce couvert apporte au passage une luminosité et une spatialité agréables. Le manque de lumière naturelle dans la salle de sport est partiellement compensé par de nouvelles ouvertures sur la face ouest.

Le raccordement aux différentes terrasses offre l'opportunité d'avoir des entrées à chaque niveau de la nouvelle partie scolaire. L'entrée indépendante du programme PPLS est saluée, mais elle reste très périphérique. Cette impression est renforcée par la cour anglaise sur laquelle donnent les bureaux. Dans les étages, l'organisation proposée est simple et efficace, avec une orientation sud-nord des salles de classe, et un couloir central. Un noyau central accueille les sanitaires, l'ascenseur ainsi qu'un escalier reliant tous les étages.

La partie scolaire est reliée à la nouvelle salle de sport par un socle commun. Dans cette partie se trouvent d'une part, la bibliothèque, qui s'ouvre sur l'avenue, d'autre part, l'administration de l'école. La question de la visibilité et de l'accessibilité se pose pour l'administration, orientée uniquement sur un patio commun avec la piscine.

La salle de sport bénéficie d'une entrée publique idéalement située. Son foyer s'ouvre sur C.-F. Ramuz, avec des gradins latéraux bien desservis. La coupe générale assure une très bonne lumière

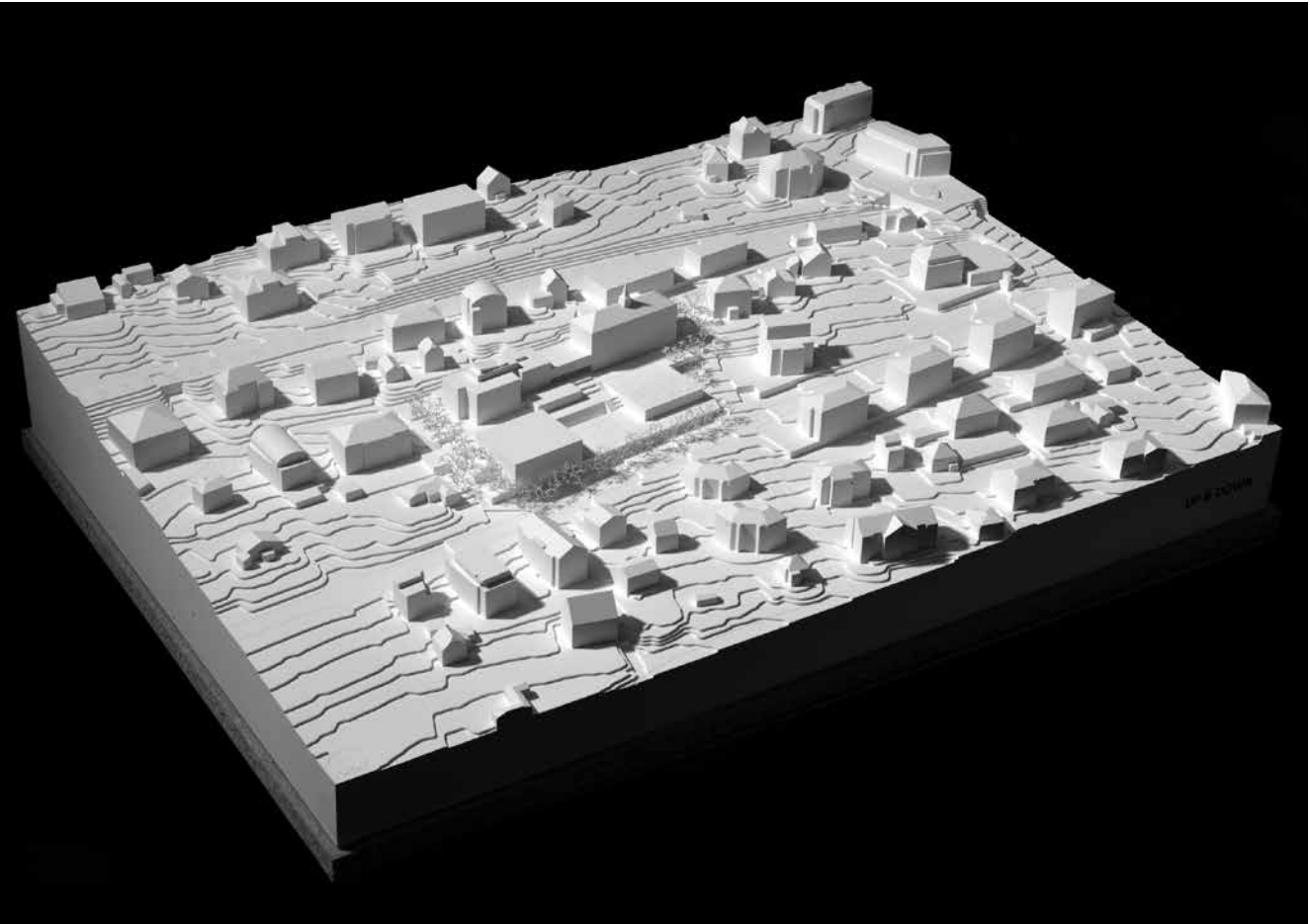
naturelle à la salle sur trois côtés. De plus, des relations visuelles attractives depuis l'extérieur dans la salle et inversement sont créées. Cependant, une des salles est totalement dépourvue de lumière naturelle lors d'une utilisation individuelle, ce qui est le cas la plupart du temps.

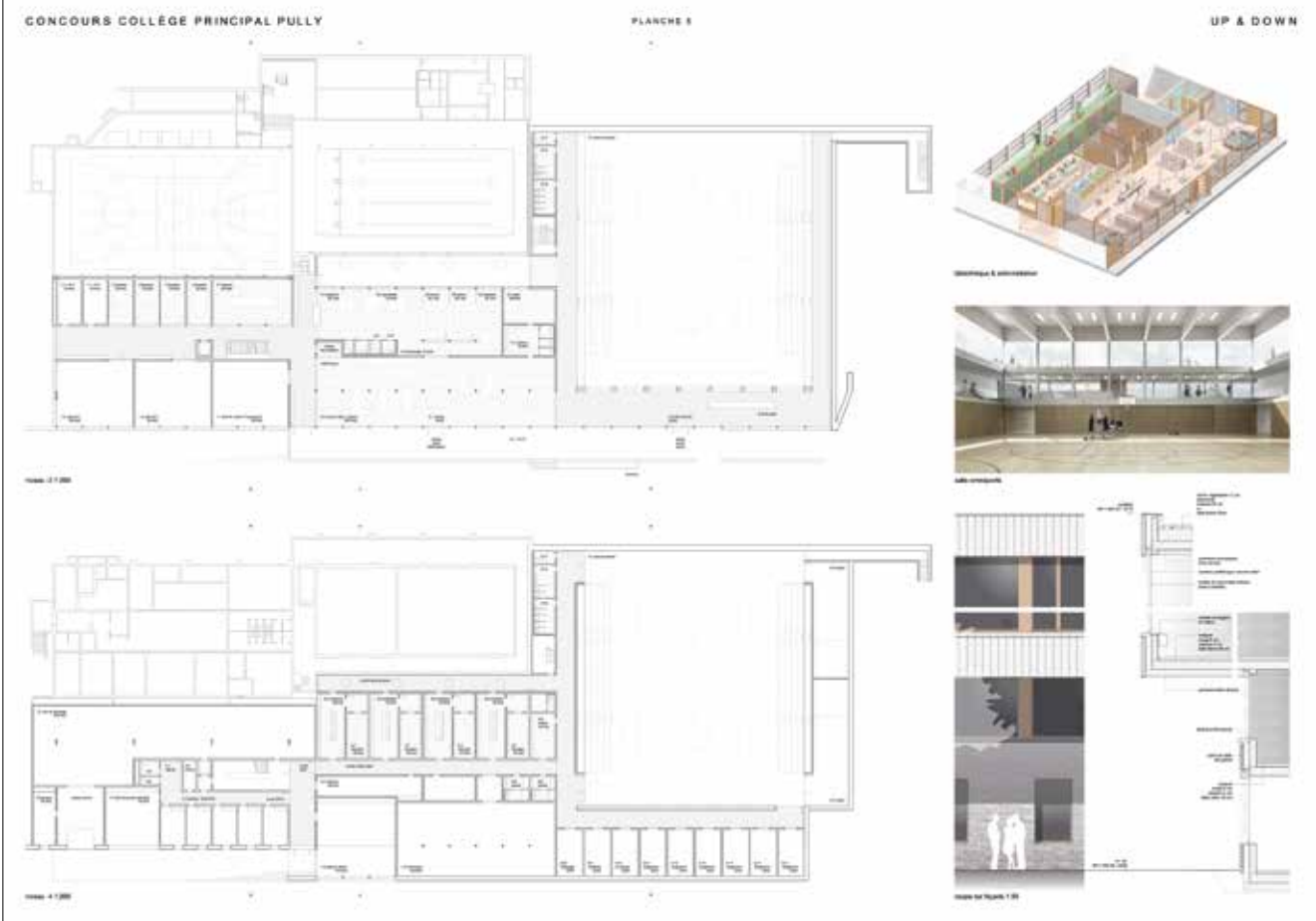
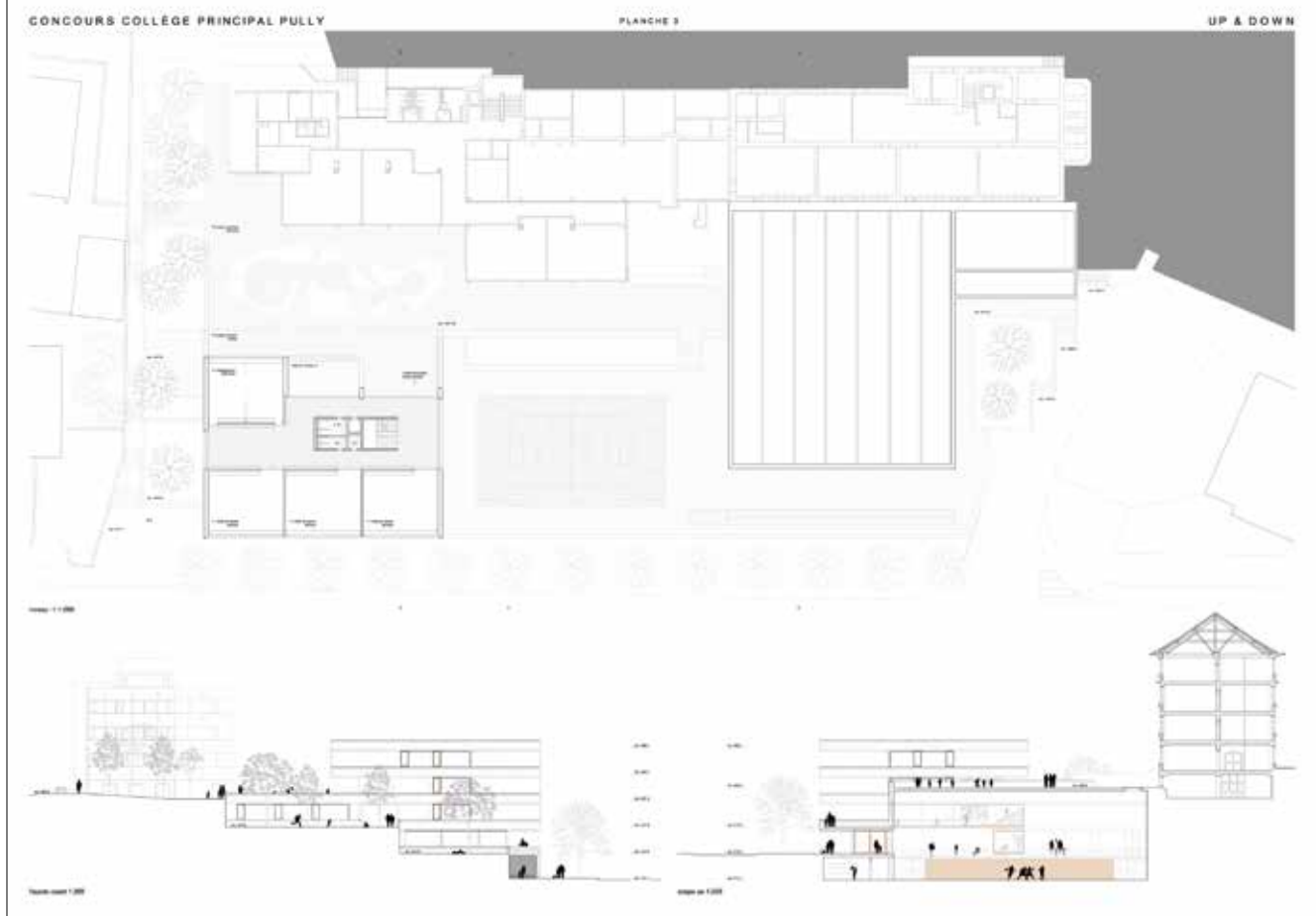
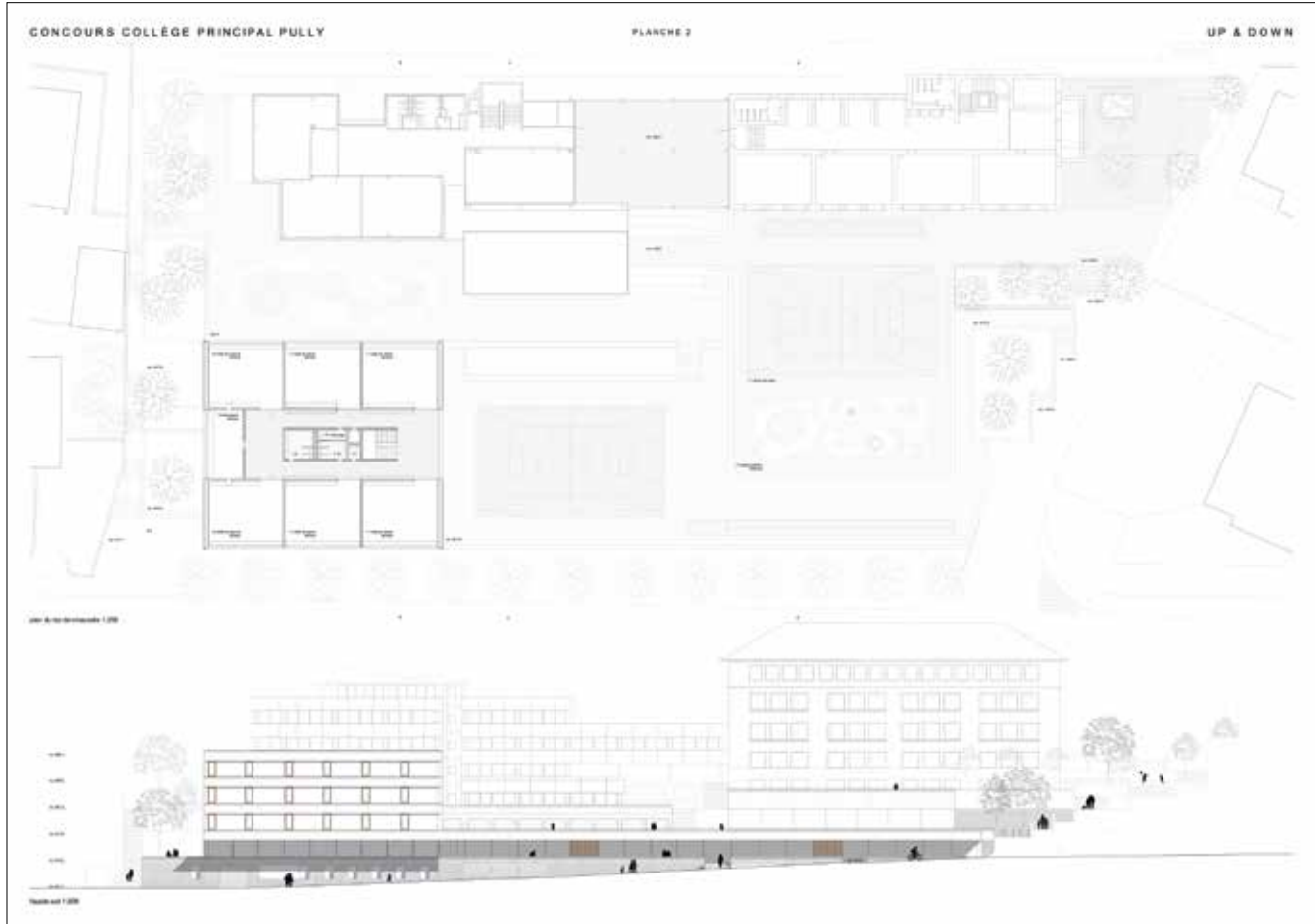
L'expression du projet se décline à partir du thème des contre-cœurs. Avec leur logique de bandeaux, ceux-ci cherchent à réunir les différents bâtiments et terrasses dans une idée de continuité entre topographie et bandeaux vitrés pour les corps bâtis et se traduit par l'utilisation d'éléments en béton préfabriqués. Leur structuration offre une légèreté qui, par ses ondulations fines, créent un jeu de lumière et d'ombres qui varie tout au long de la journée.

Le traitement des matériaux et des ouvertures du socle sur C.-F. Ramuz semble encore schématique. Un développement plus fin tant en plan qu'en façade semble important, afin de ne pas banaliser le rapport de l'ensemble du campus sur le domaine public et de confirmer son statut de bâtiment public, en évitant toute connotation commerciale.

Le jury salue la bonne imbrication des préaux dans la topographie et l'équilibre des volumes. Ce véritable concept de bâtiment public est accueillant et offre des hiérarchies spatiales intéressantes.

La structure porteuse est un système murs-dalles en béton armé, avec des voiles en béton dans la zone en porte-à-faux. Ce système est contraignant en termes de flexibilité d'affectation, moins économique et moins rapide à la mise en œuvre que d'autres systèmes. Une dalle mixte acier-béton est prévue pour la toiture de la salle omnisports. Le contreventement du bâtiment est assuré par les cages, mais celles-ci ne sont pas continues sur toute la hauteur du bâtiment et s'affinent dans les niveaux inférieurs. Le contreventement de la toiture de la salle omnisports semble faible sur la face sud. Des fondations sur micropieux sont prévues dans la zone du bâtiment alors que des systèmes plus économiques pourraient être envisagés. Les enjeux environnementaux sont pris en compte au travers de la mise en œuvre de béton de recyclage et de briques en terre crue pour certains éléments.





32 / ANABASIS

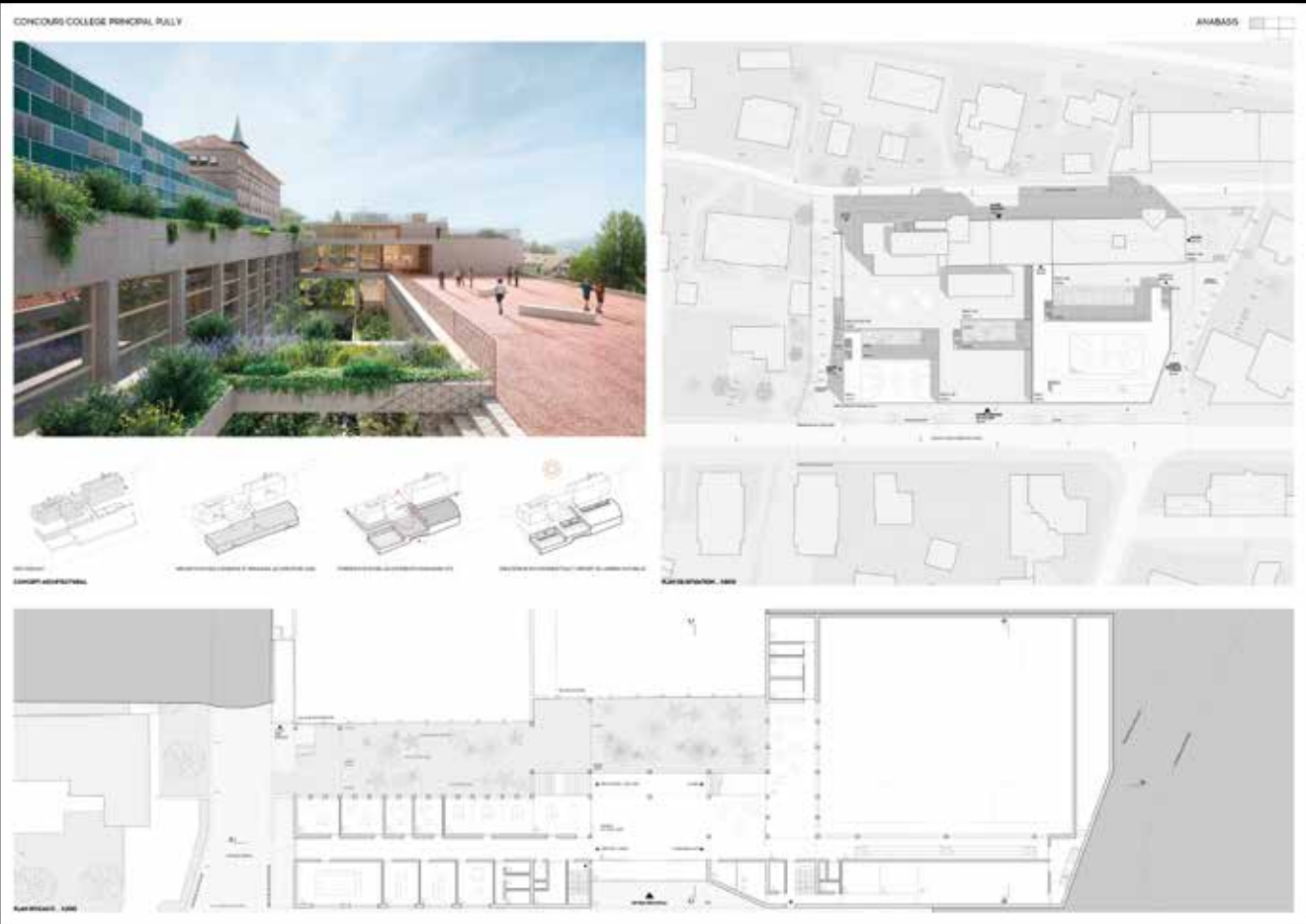
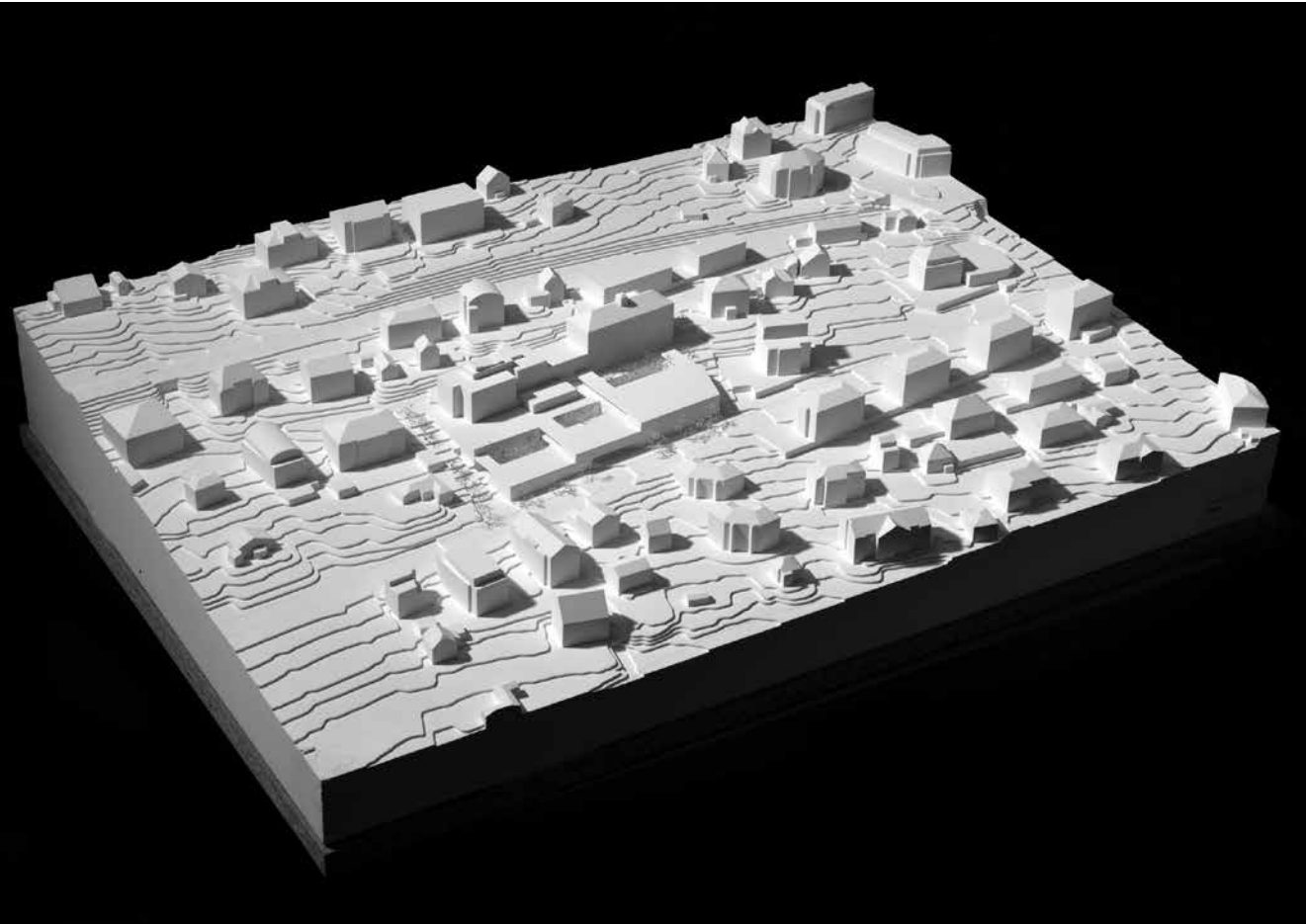
Le projet propose un « bâtiment socle » qui s'adosse à l'avenue C.-F. Ramuz et joue avec son dénivellement, en créant trois paliers. Chaque palier va chercher une relation avec les bâtiments existants au-travers d'espaces « entre deux » ; des patios mis en valeur par une végétation abondante et des liaisons extérieures couvertes.

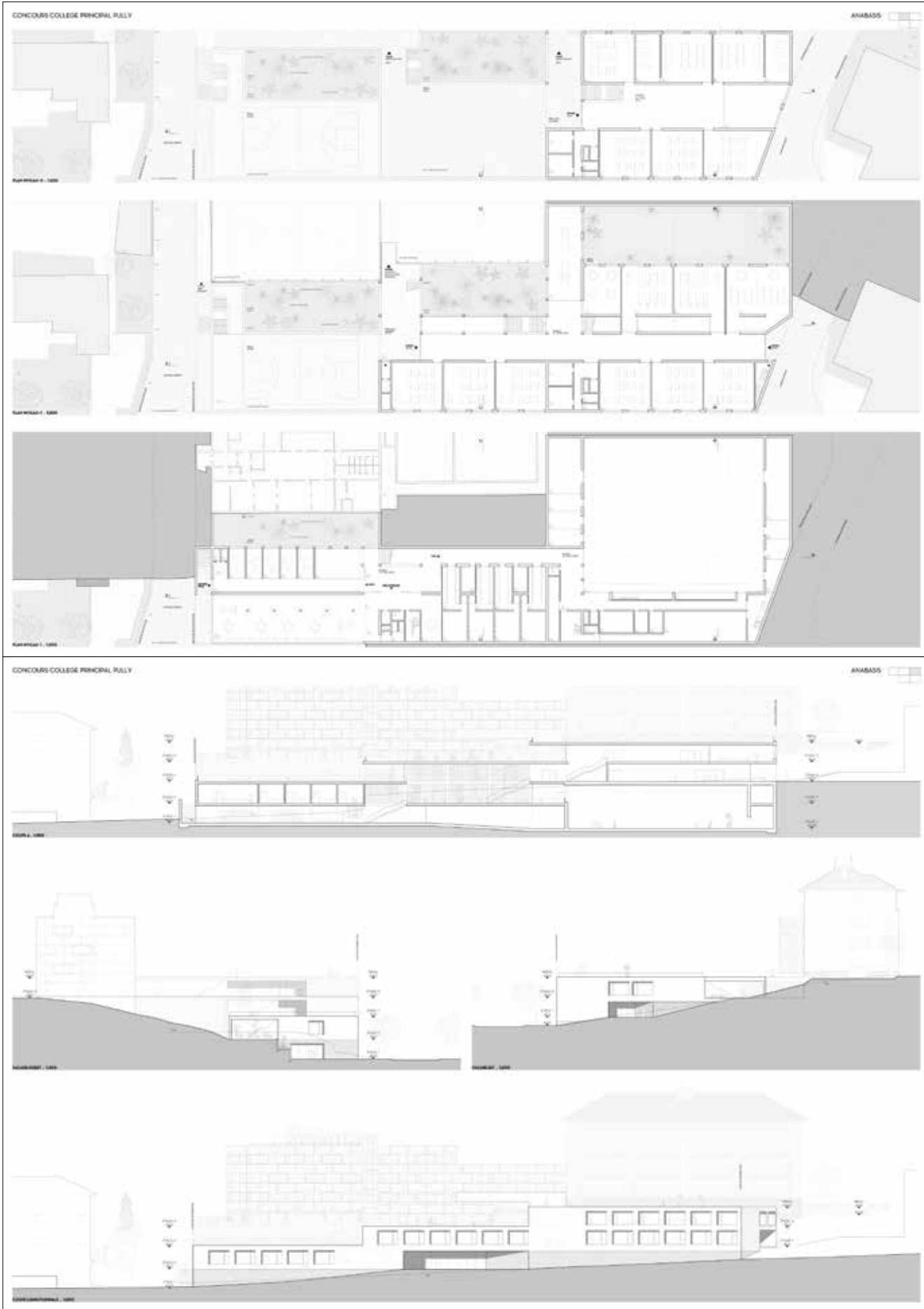
Ce dispositif habile et finement travaillé permet de maîtriser la hauteur du nouveau bâtiment et de maintenir ainsi la relation visuelle privilégiée du site avec le lointain, tout en créant trois préaux distincts sur chacune des toitures. Il laisse la place aux bâtiments existants et permet une bonne articulation entre l'ancien et le nouveau, en préservant les façades des bâtiments de la salle de gymnastique existante et de la piscine.

Si l'implantation reste attrayante, elle va générer des espaces intérieurs moins séduisants ; la salle de sport entièrement enterrée ne bénéficie que d'un apport indirect de lumière naturelle, les distributions des programmes se font par des longs couloirs et l'accès principal au bâtiment par l'avenue C.-F Ramuz semble trop proche de la rue. Le choix de concentrer tous les accès dans un seul hall de distribution ne semble pas judicieux. L'accès à la bibliothèque situé dans un niveau inférieur à l'entrée principale n'est pas très fonctionnel.

D'une manière générale, le concept de se soumettre à l'existant plutôt que de s'y confronter est résolu avec intelligence et finesse. Malheureusement, le dispositif des circulations introduit des cheminements compliqués qui induisent une perte d'orientation et un manque de clarté dans la définition des préaux.

Il en résulte aussi un déficit important dans la surface des préaux.





6 ^{ème} rang, 5 ^{ème} prix	Architectes	Ingénieur Civil
	Siegrist Theubet Architectes +	Afry Suisse SA
	Sara Geliebter Architecte	Brig
	Bienne	

58 / Le cinquième élément

Le projet réagit de manière précise et différenciée aux caractéristiques du site en implantant deux volumes distincts ; une barre de cinq étages et un bâtiment socle de deux niveaux, parallèles à l'avenue C.F. Ramuz.

Il met en valeur le bâtiment historique du Collège Principal par la création d'un belvédère sur le socle contenant la salle de sport à l'est et constitue une structure d'un caractère de mini-campus avec l'Annexe Ouest, la salle de gymnastique et la piscine existantes et le nouveau bâtiment des salles de classe à l'ouest, mettant en exergue un caractère institutionnel en front de rue.

Avec la création de parcours variés à travers des espaces extérieurs bien proportionnés et aménagés de manière subtile, le projet réussit à connecter le lieu au quartier et à créer une continuité et une perméabilité du site scolaire. Les espaces d'accès et de récréation en terrasses protégées à l'ouest contrastent avec le belvédère, balcon sur le paysage du Léman à l'est et enrichissent l'ensemble.

Le positionnement délicat de la salle de sport, en retrait de l'avenue C.-F. Ramuz, réussit à accueillir écoliers et public et à les guider vers les parties de bâtiments scolaires et publics assignés.

Le programme est reparti de manière claire. La salle de sport semi-enterrée avec tous les locaux de service, prennent place dans le socle, tandis que l'ensemble des salles de classe, l'administration, la bibliothèque et le PPLS sont répartis dans les cinq niveaux du parallélépipède et reliés entre eux par le sous-sol.

En prolongation du foyer de la salle de sport, une entrée indépendante pour le public est mise en valeur par un parvis accueillant et bien proportionné. Un deuxième accès semi-public, placé de manière judicieuse et discrète dans le volume rectiligne distribue les locaux du PPLS et offre un accès secondaire à l'administration, mettant en relation à travers un hall généreux les étages de l'extension de l'école, et connectant le centre scolaire aux deux axes urbains.

La liaison à travers le site par l'escalier sur l'axe nord-sud, prise entre les deux volumes proposés, manque de précision.

Les accès à la salle de sport pour les écoliers, à l'extension de l'école, ainsi qu'à la salle de sport et à la piscine existantes, depuis le préau protégé au cœur du complexe scolaire, sont habilement résolus. Il est toutefois regrettable qu'un accès direct dans la bibliothèque depuis le préau ouest, lieu de passage et de vie, ne soit pas proposé.

La salle de sport, organisée en forme de L, bénéficie d'un bon éclairage naturel en second jour par les galeries au rez-de-chaussée, judicieux pour une utilisation comme salle unique, mais insuffisante au quotidien pour une utilisation indépendante des deux salles.

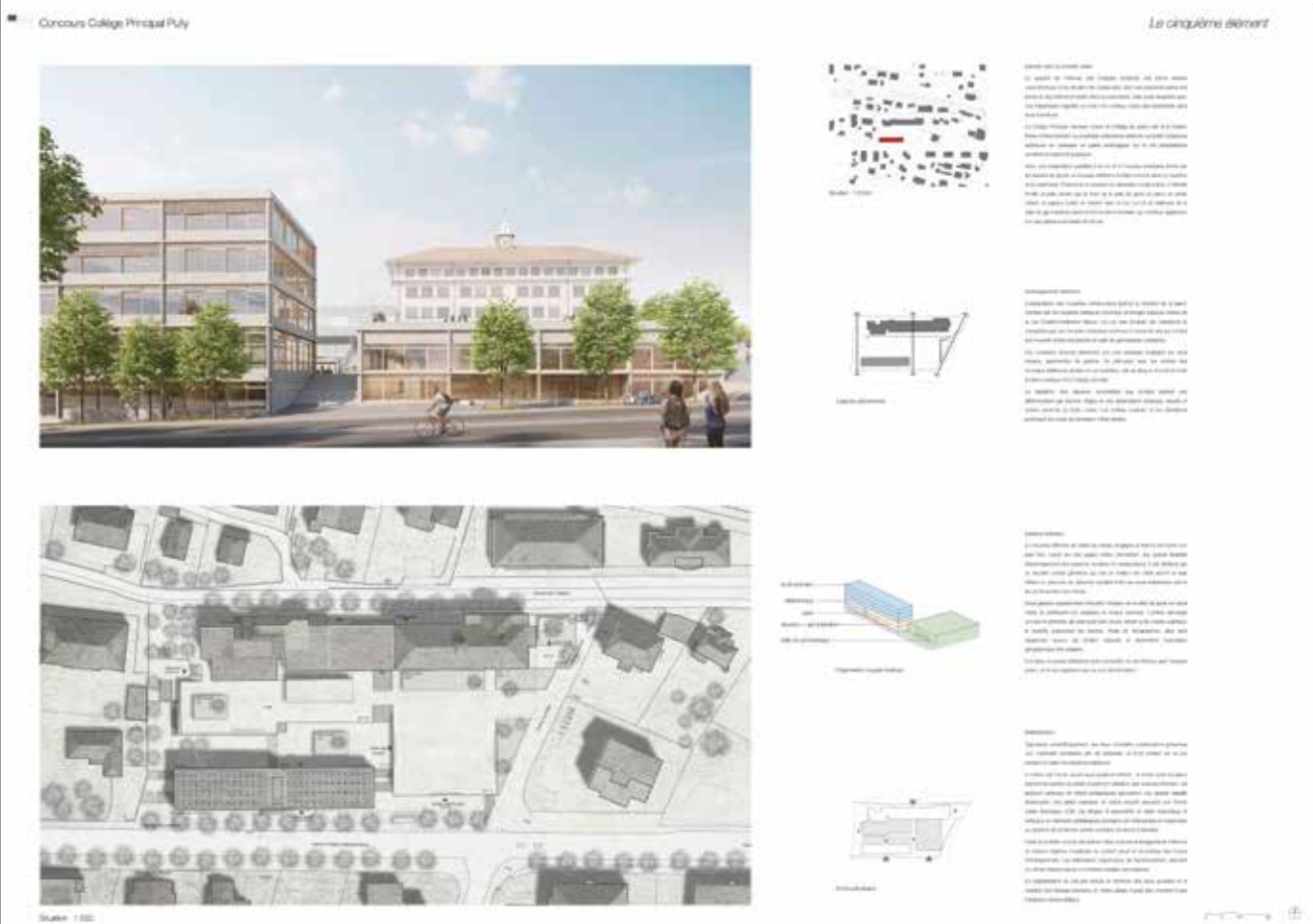
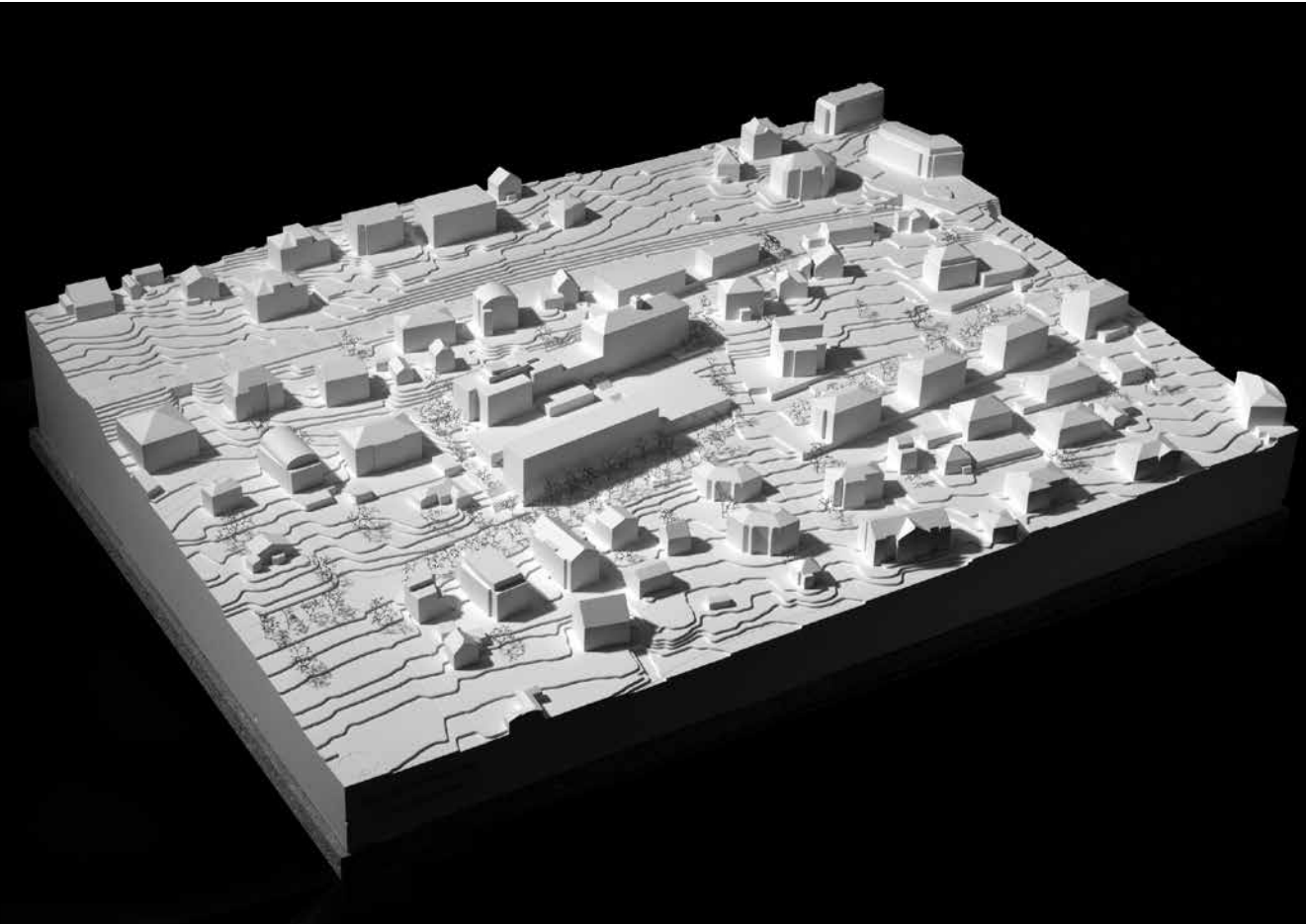
L'organisation des deux terrains de sport sur le toit de la salle de gymnastique empêche la mise en place d'éclairages zénithaux et soulève la question des nuisances pendant les heures de cours.

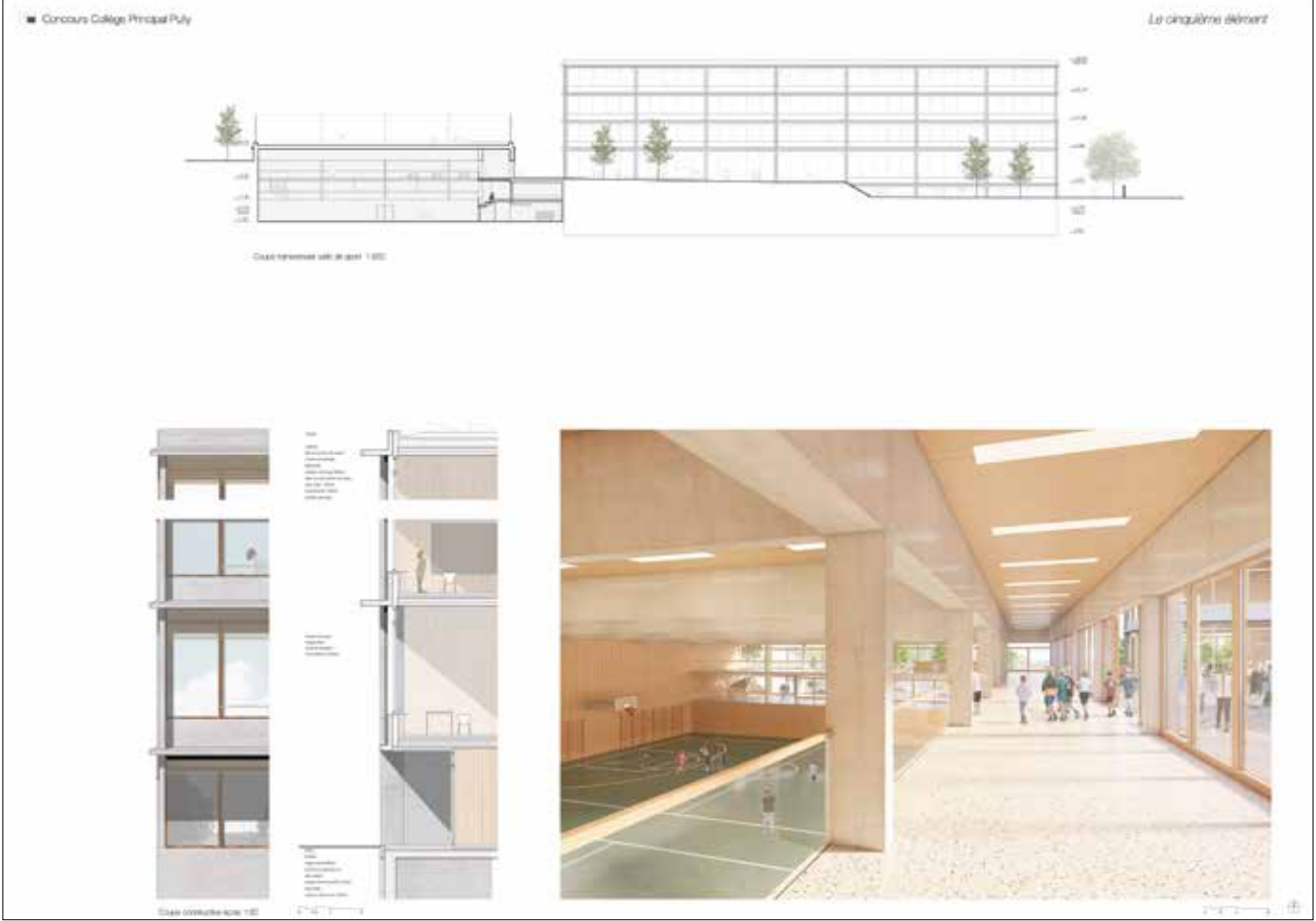
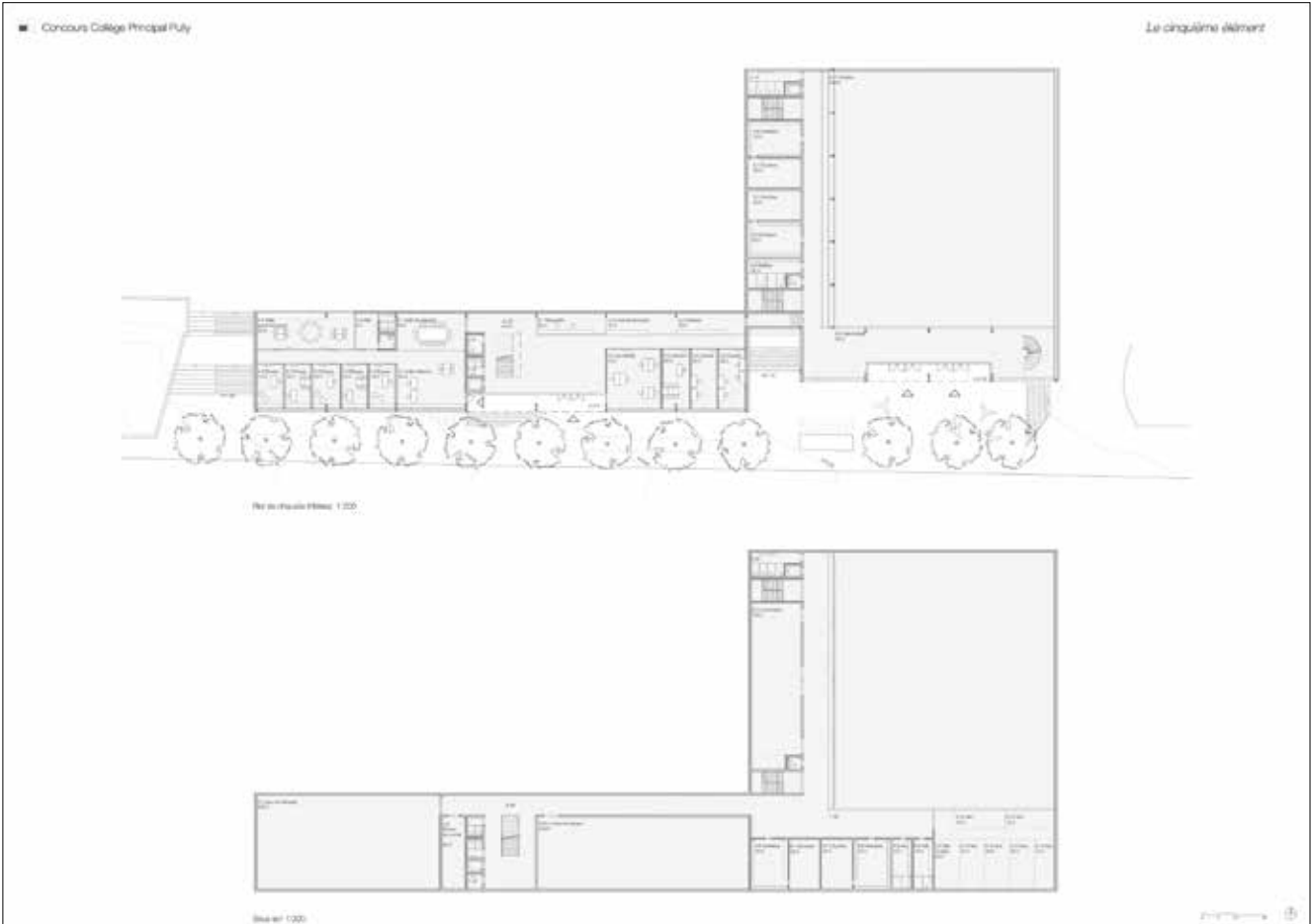
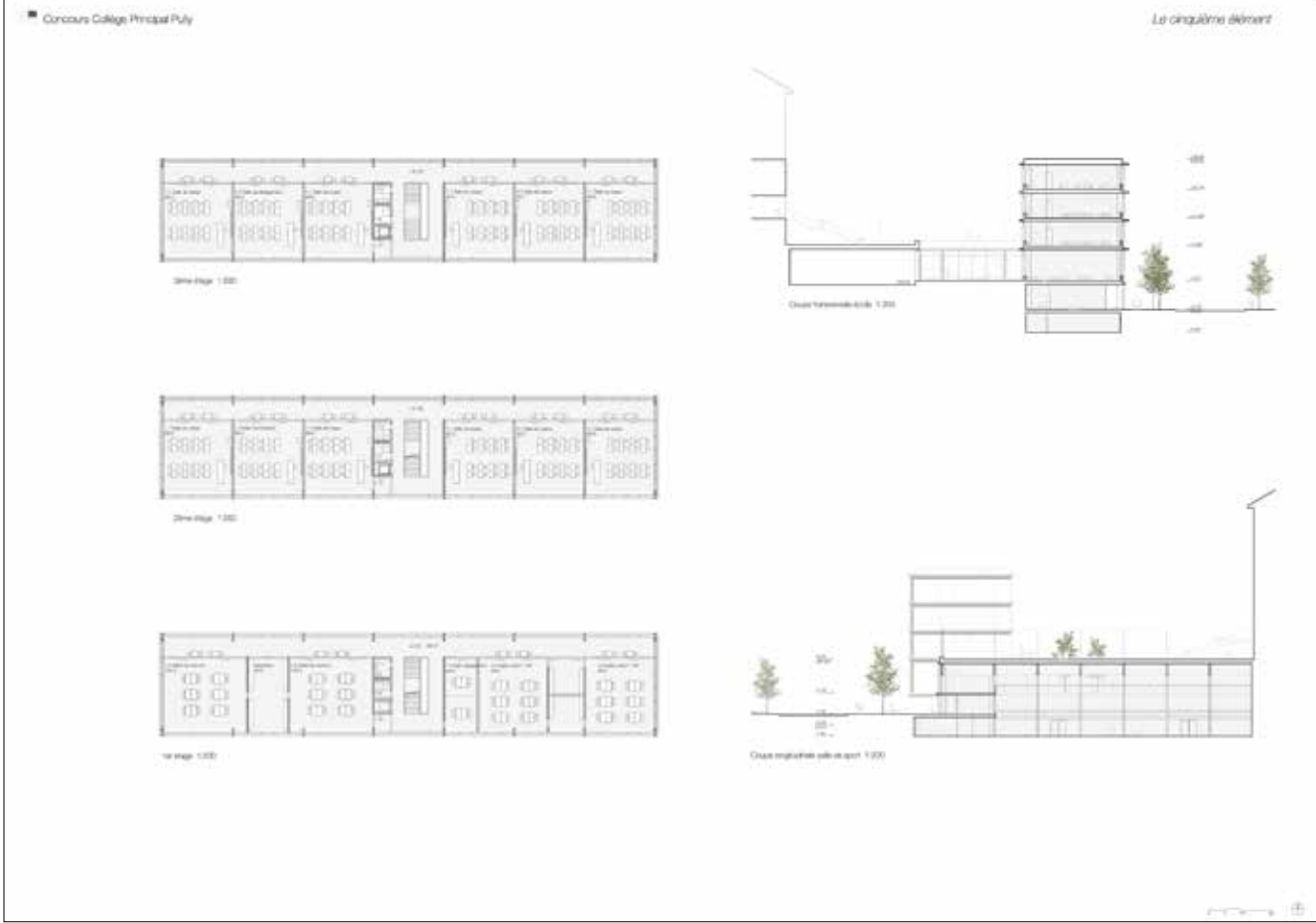
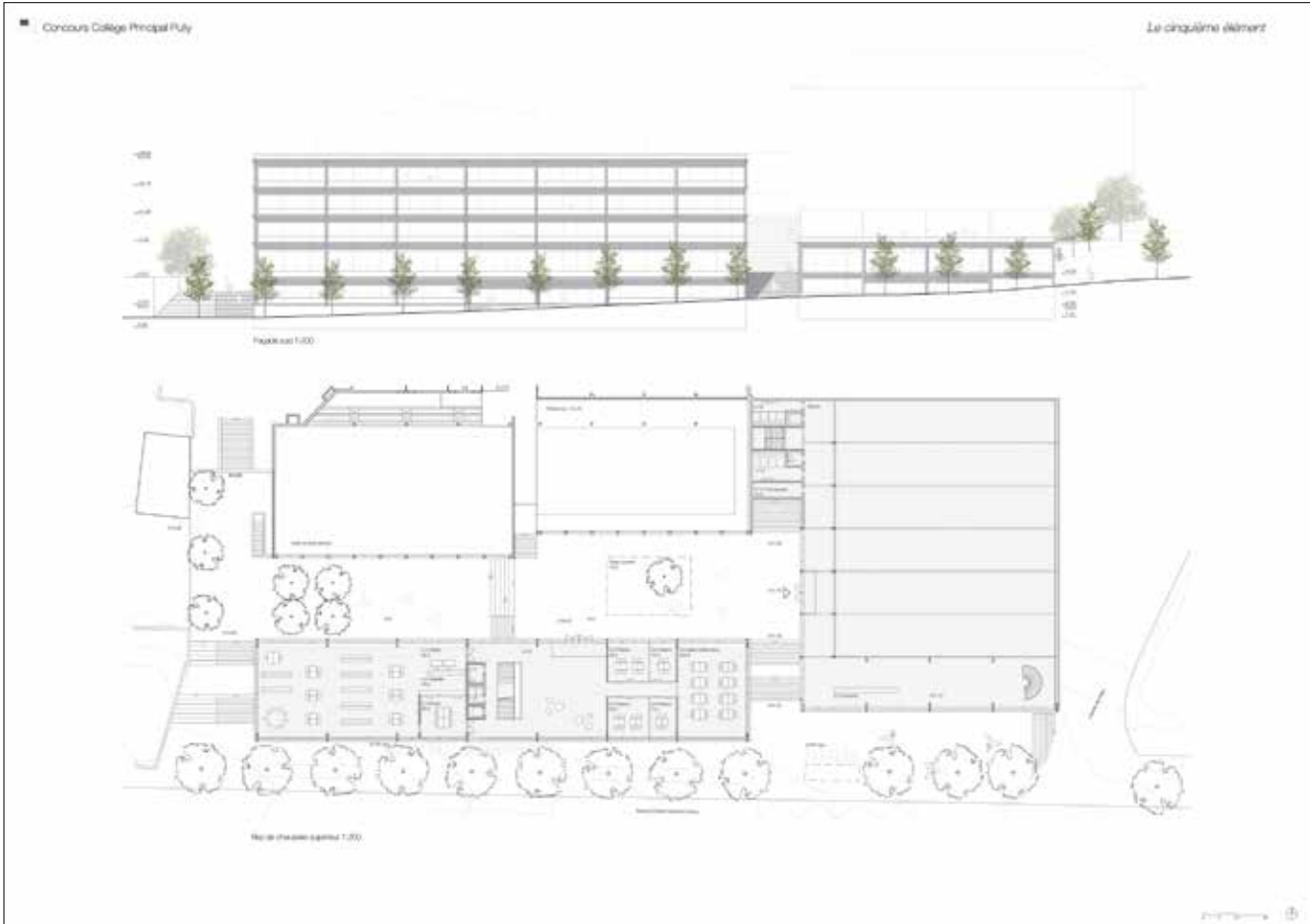
Les différents services et locaux scolaires organisés dans le parallélépipède sont placés de manière stratégique. PPLS, administration et bibliothèque jouissent d'un éclairage bilatéral aux rez-de-chaussée, les salles de sciences et d'ACT au premier et toutes les salles de classe dans les derniers deux étages s'ouvrent vers le sud.

L'organisation du volume est simple, un espace de distribution au nord, quelque peu étroit, rappelle l'appartenance à l'ensemble du Collège Principal, ponctué par une cage d'escalier centrale, orientée nord-sud intégrant le paysage lointain du Léman. Les salles de classe d'une grande profondeur bénéficient d'un éclairage bilatéral.

La proposition de traitement de façade entièrement vitrée reste encore très schématique.

L'organisation générale permet un phasage des travaux en deux grandes étapes, sans difficultés majeures.





7 ^{ème} rang, 6 ^{ème} prix	Architectes	Ingénieur Civil
	Atelier Jordan	Huber & Torrent SA
	Concepts & architectures	Martigny
	Zürich	

72 / SPLIT

L'implantation du projet est claire et donne une unité cohérente à l'ensemble du site. Elle permet de définir les différents espaces de préaux et de bien traiter les connexions entre la partie haute et basse du site, tout en lui conférant une nouvelle perméabilité. La hauteur du nouveau bâtiment scolaire sur l'avenue est relativement imposante, mais ses petites dimensions en plan et sa bonne distance par rapport au Collège Principal renforcent les qualités d'implantation.

Le bâtiment scolaire se développe sur quatre étages, posés sur un socle qui intègre la nouvelle salle de sport double comme une extension du bâtiment de la piscine et de la salle de sport existantes. Ainsi, l'ensemble du programme sportif se relie naturellement autour d'une généreuse cour inférieure, idéalement placée le long de l'avenue C.-F. Ramuz pour accueillir le public. Cette disposition renforce la présence de la salle de gymnastique et de la piscine en les associant parfaitement à la nouvelle composition.

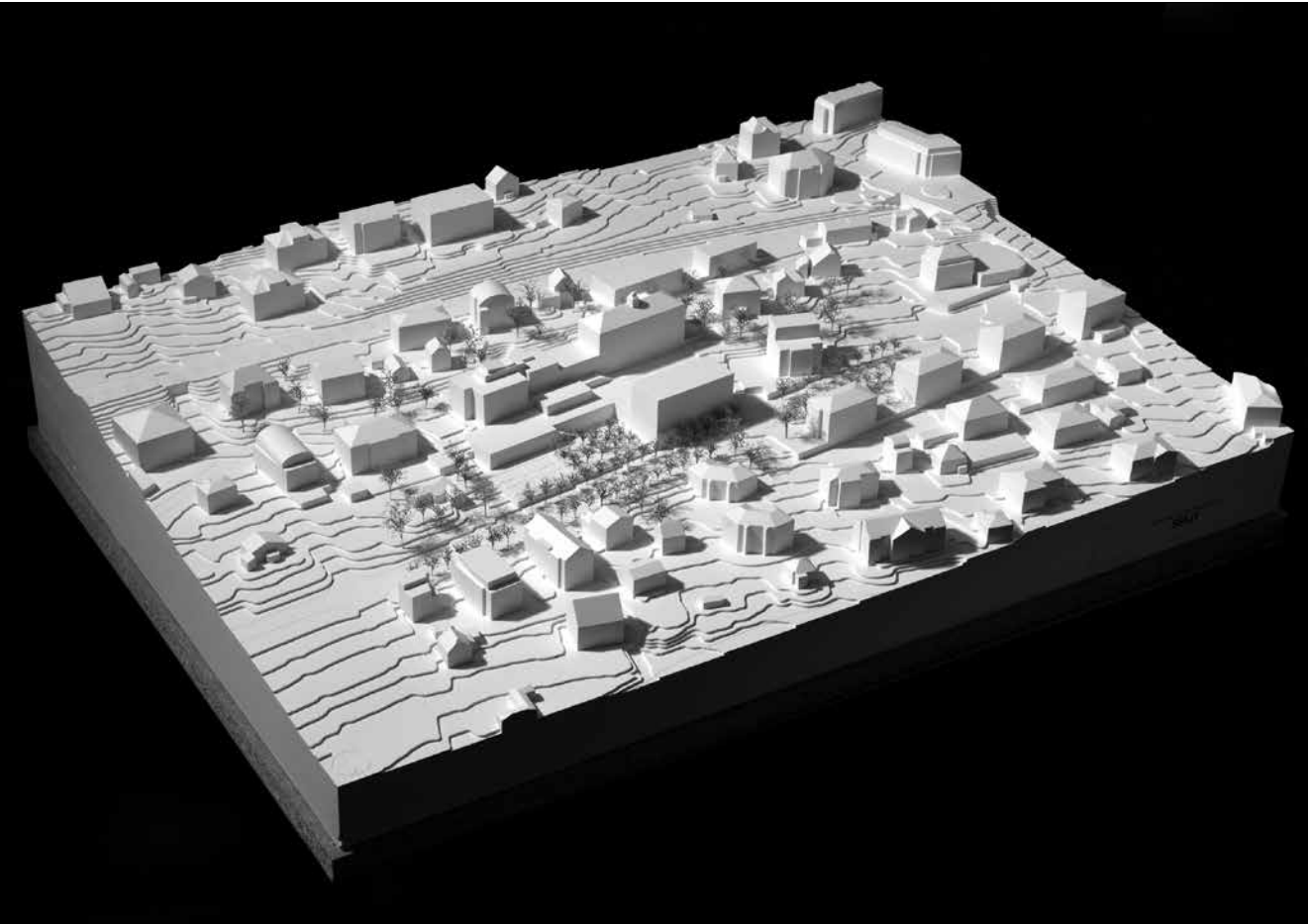
Les accès sont clairement disposés, notamment l'entrée à la salle de sport.

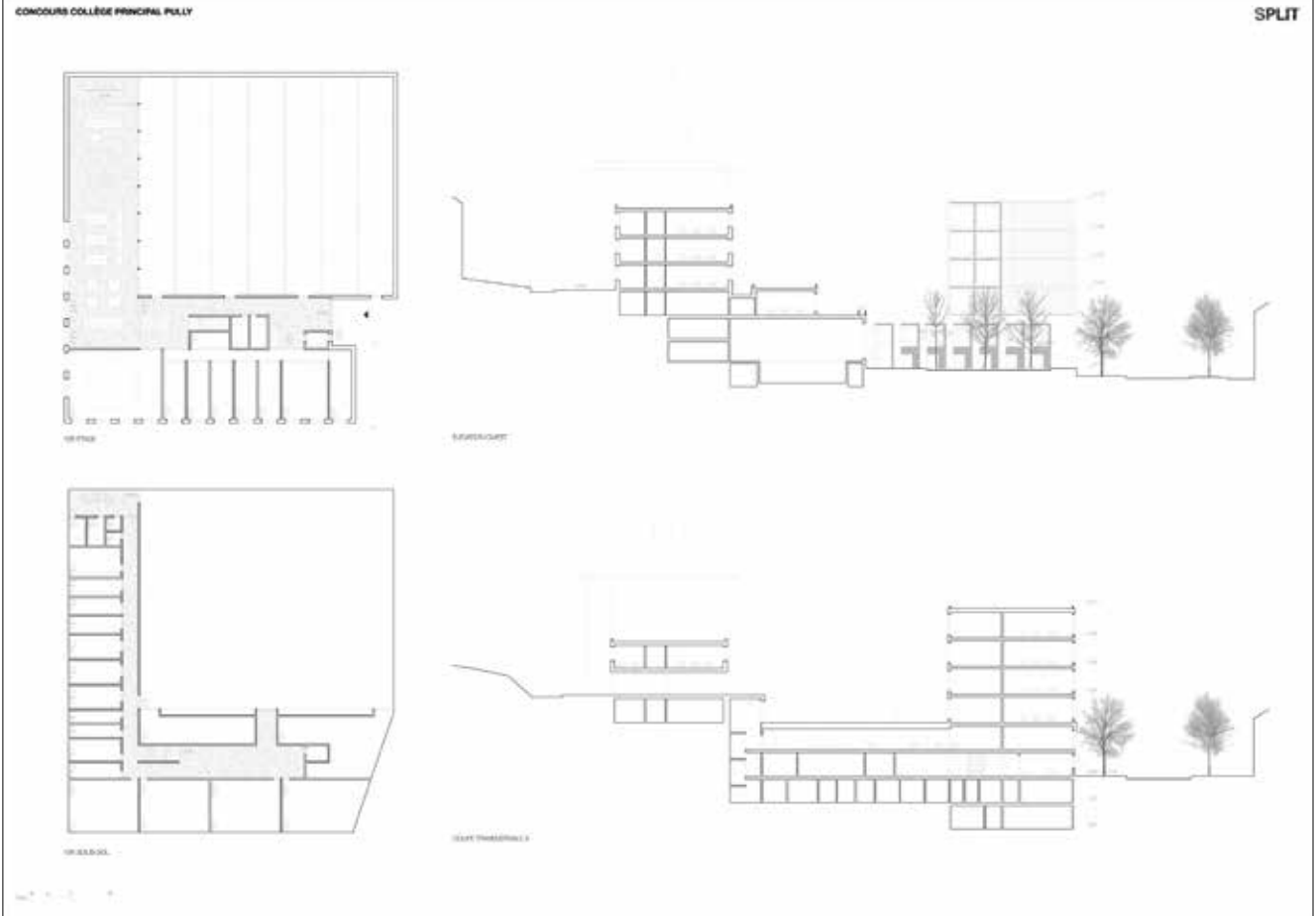
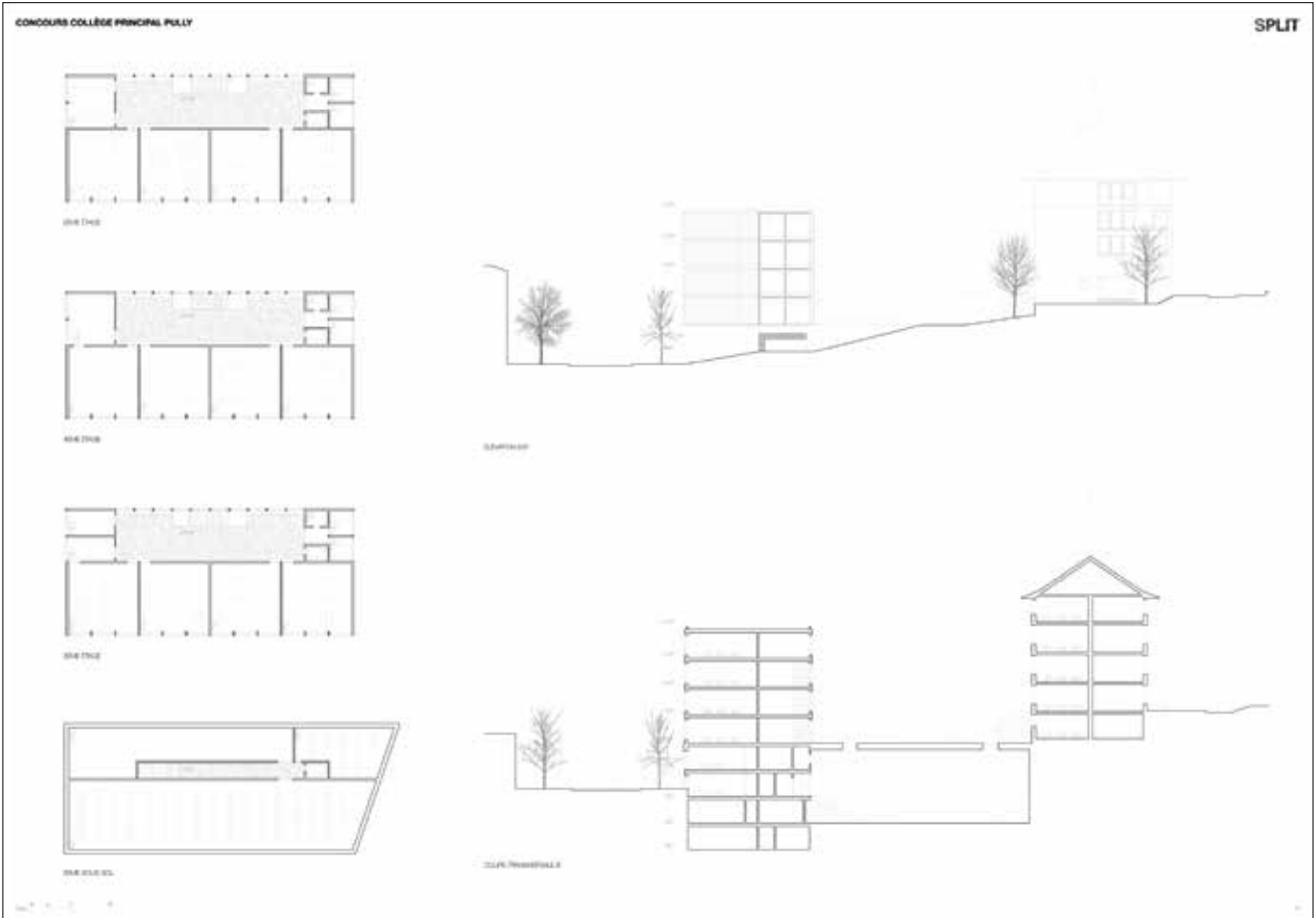
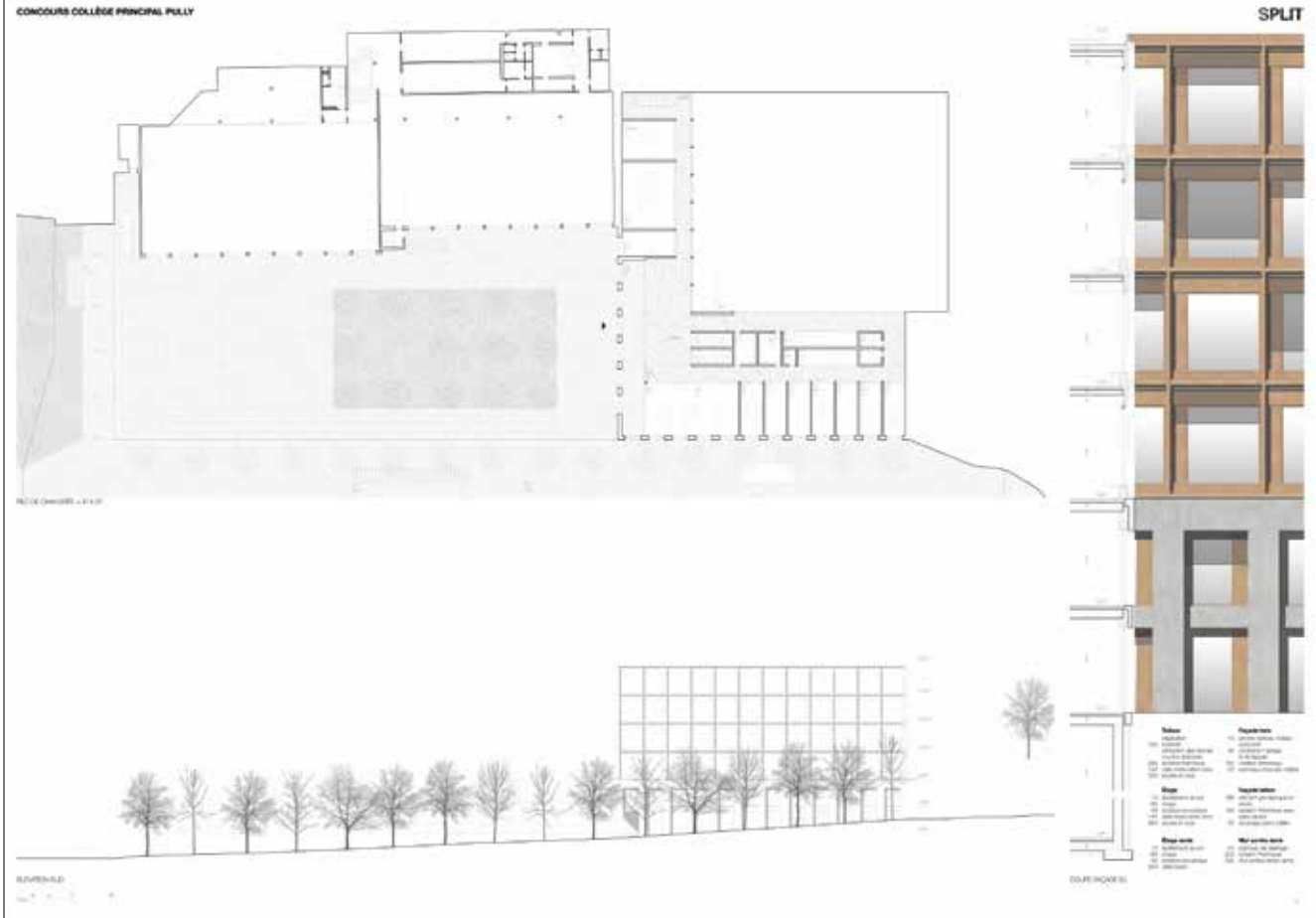
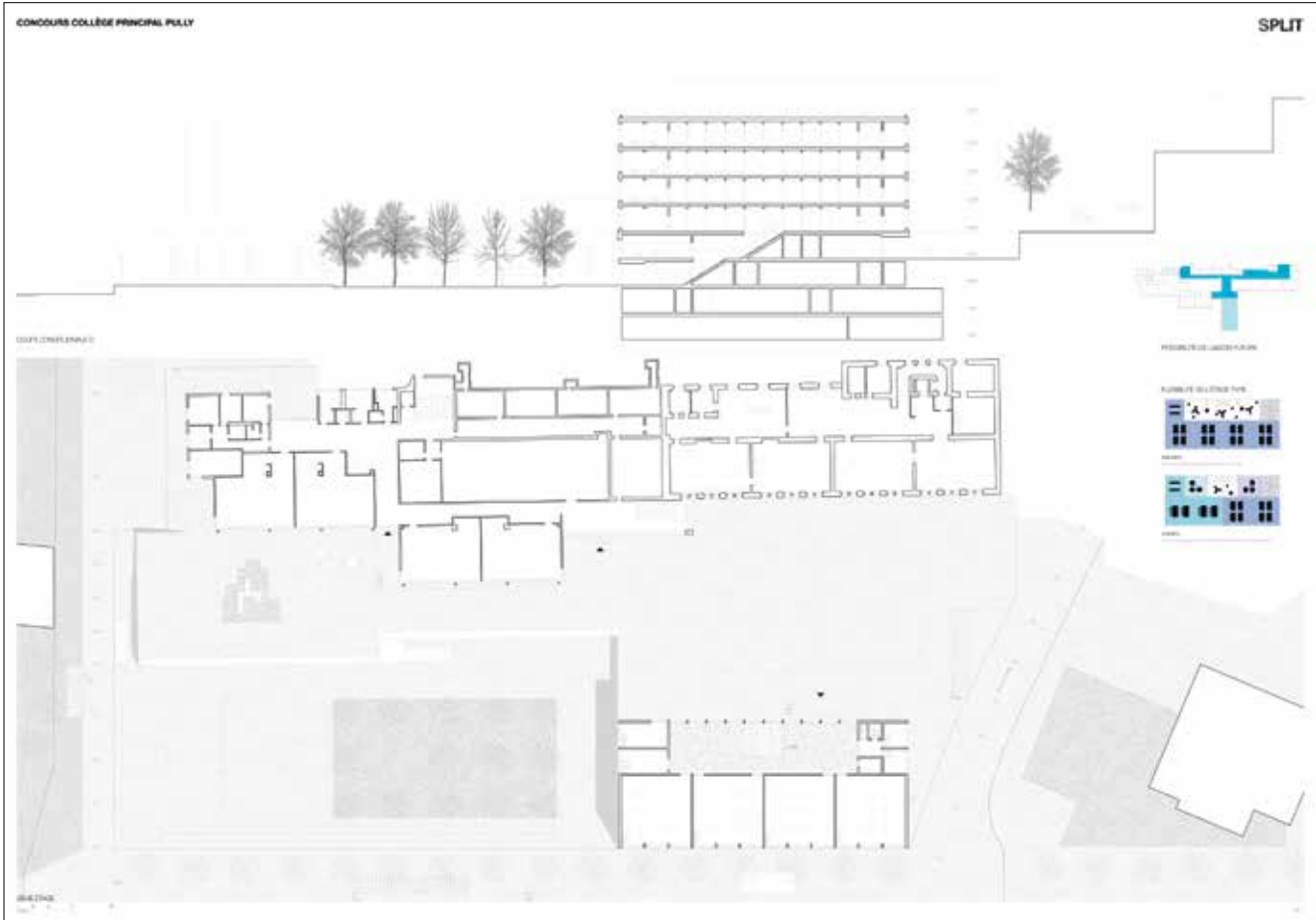
En revanche, la position du deuxième terrain de sport dans la partie haute, sous les fenêtres des salles des classes du Collège Principal, n'est pas idéale. Il serait plus pertinent de regrouper les deux terrains de sport dans la cour d'en bas.

La distribution du programme au niveau de l'entrée de la salle de sport est confuse, provoquant un conflit d'usage avec l'administration.

Le jury regrette le traitement insuffisant de la lumière naturelle pour la salle de sport et pour la bibliothèque, ainsi que le manque de générosité des espaces de dégagement devant les salles de classe.

L'espace disponible pour la buvette est aussi trop petit.





02 / à la croisée des chemins

Ce projet réunit l'ensemble du programme scolaire, à l'exception de la salle de sport, en un seul volume situé en bordure sud du site le long de l'avenue C.-F. Ramuz. Il est habilement implanté au centre du site, en face de l'échancrure entre le Collège Principal et l'Annexe Ouest, de sorte que son importante hauteur de six niveaux sur socle n'obstrue pas le dégagement vers le sud pour les bâtiments existants.

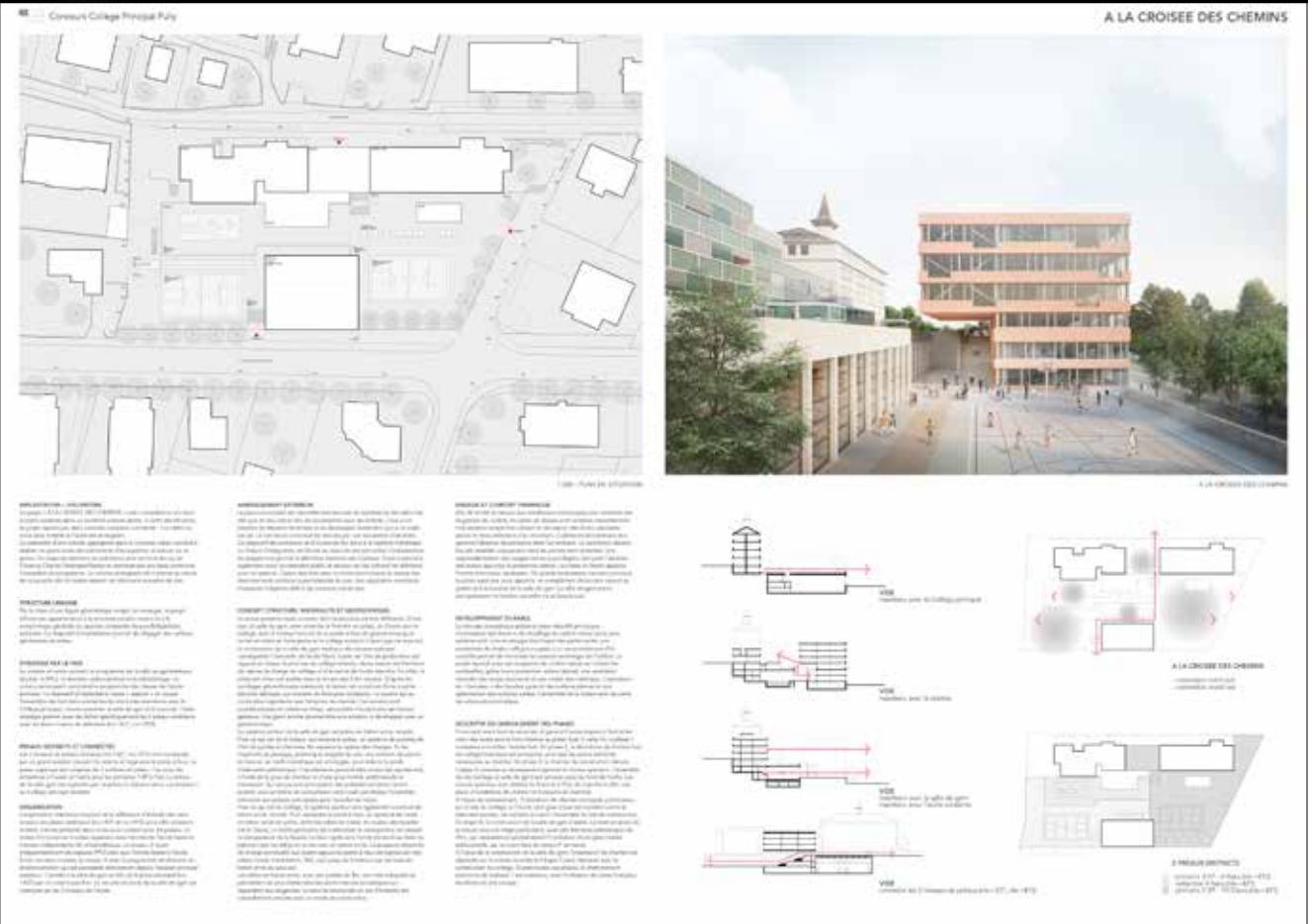
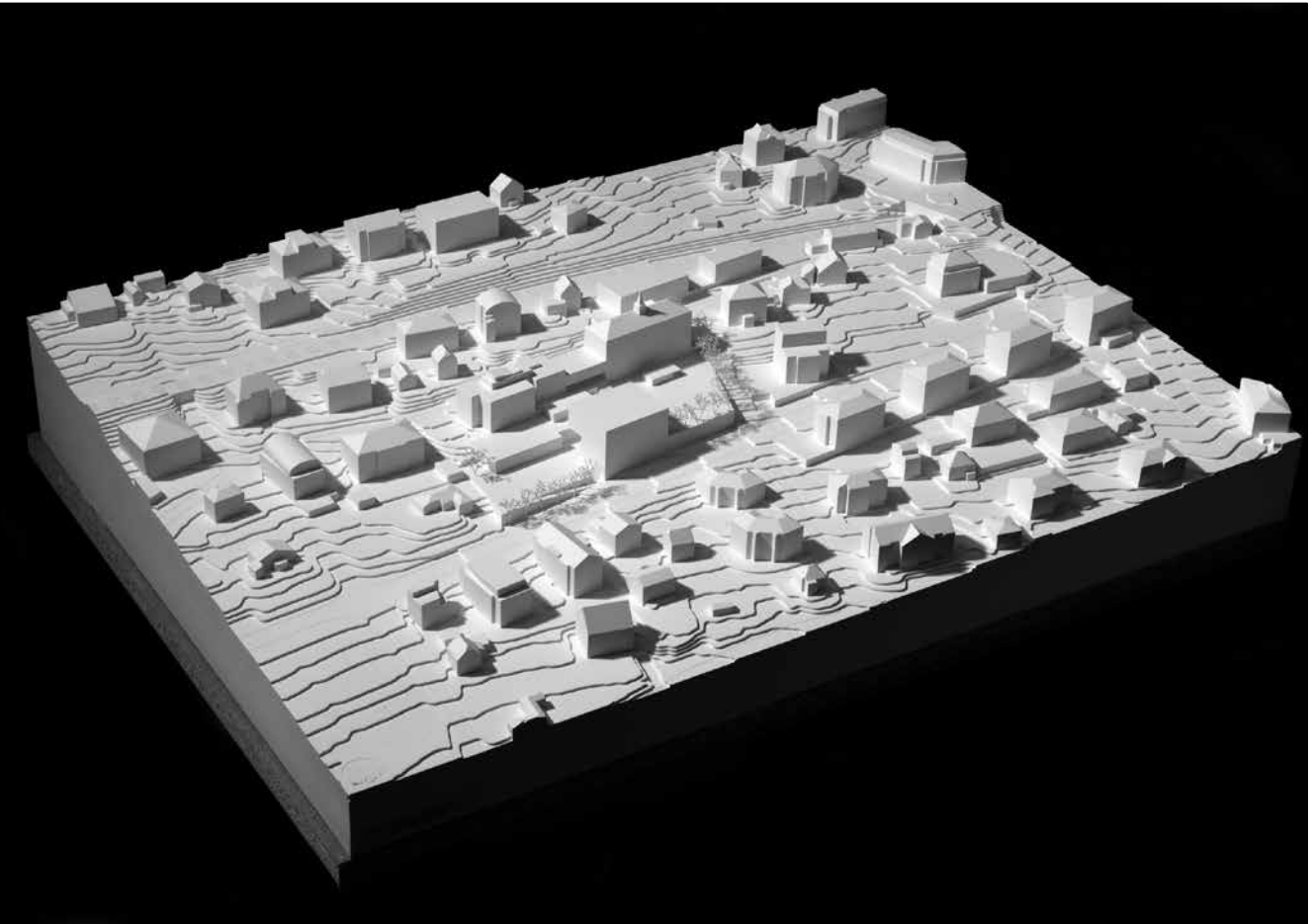
Les espaces extérieurs sont de qualité, sauf le traitement de la liaison piétonne à l'ouest de la parcelle qui est trop schématique et ne tient pas compte du dénivelé.

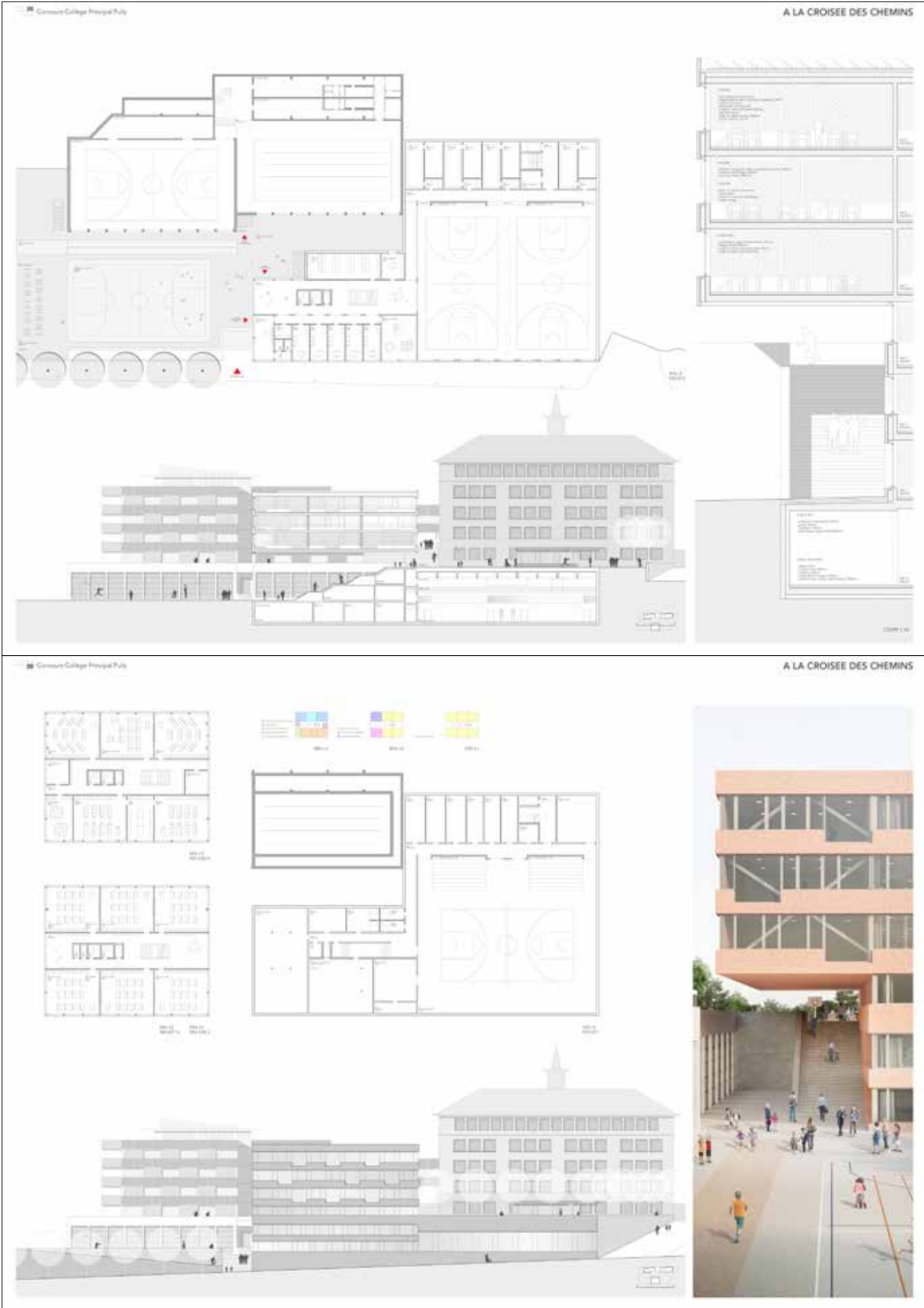
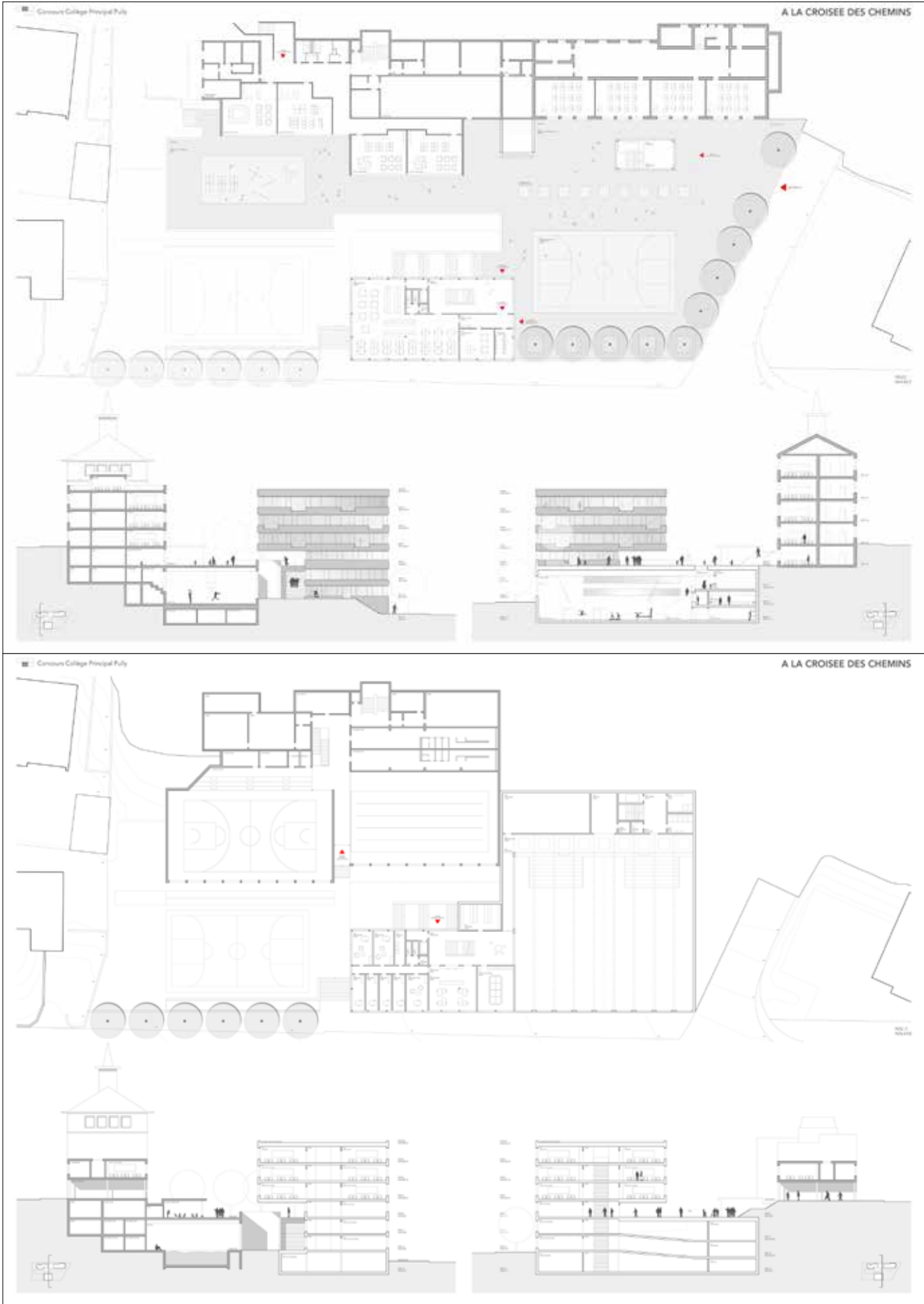
La salle de sport est enterrée devant le Collège Principal et son toit est conçu comme un préau et une place de sport. Cette dernière se trouve en pied de façade des nombreuses salles de classe du Collège Principal, ce qui pourrait générer certaines nuisances sonores. La salle de sport est éclairée naturellement par des baies vitrées au sud et des lanternes. L'accès à la salle de sport pour les sociétés locales se fait par un petit édicule sur sa toiture, à l'écart de la rue, ce qui lui confère un caractère confidentiel peu adapté à la vocation également publique de cet équipement. Le caractère public de la salle de sport n'est pas non plus pris en compte dans le traitement de la buvette et des gradins qui sont trop étriqués.

Le bâtiment scolaire présente un plan très compact sur les trois premiers niveaux. En revanche, les trois autres niveaux sont plus vastes, et de qualité, du fait d'un très important porte-à-faux, dont la conception statique semble quelque peu incertaine. Des salles de classe sont disposées en façade sud et en façade nord, ces dernières faisant face aux salles de classe des bâtiments existants, ce qui est défavorable du point de vue de l'enseignement. Le grand porte-à-faux abrite un espace en cul-de-sac devant les fenêtres de la piscine couverte, ainsi qu'un grand escalier de distribution externe entre le préau inférieur et le nouveau préau situé sur la toiture de la salle de sport. Les paliers semblent mal dimensionnés pour accueillir les flux croisés des personnes qui seront amenées à emprunter ce passage.

Dans l'ensemble, la répartition du programme est efficace et la circulation rationnelle avec son noyau central.

Les contraintes structurelles du porte-à-faux sont traitées de manière trop schématique, peinant à convaincre le jury de la pertinence de ce grand geste structurel imposant.





14 / TWINS

Le projet, par son implantation, cherche à composer précisément avec les masses existantes du Collège Principal et de son annexe ouest. D'une volumétrie mesurée, le dialogue avec les constructions présentes sur le site est judicieux et permet de dégager les vues et les dégagements attendus au sud.

La disposition des espaces extérieurs, préaux et terrains de sport situés à différents niveaux, reliés par des escaliers et des accès multiples, donne un sentiment de grande perméabilité du complexe scolaire vis-à-vis de son contexte urbain.

Les identités propres de chaque partie, constructions existantes et nouvelles, sont bien définies avec des espaces extérieurs dédiés et pouvant être attribués à des classes d'âges spécifiques.

Au sud-ouest, un volume de trois étages sur rez contient, outre des services dans son socle, l'ensemble des salles d'enseignement. Il dispose de son entrée, en lien avec l'avenue C.-F. Ramuz par l'intermédiaire d'une volée d'escaliers, abritée par un porte-à-faux de la construction et attenante au préau inférieur du complexe.

Au sud-est, un deuxième volume articulé contient dans la profondeur du terre-plein la salle de sport et dans sa partie émergente des locaux divers. Un porte-à-faux sur la totalité du front sud abritant les entrées de la partie sportive et des PPLS, doublé d'un retrait sur l'avenue C.-F. Ramuz, traduisent autant d'attentions délicates et bienvenues au traitement du front de rue.

Le rez, largement vitré, accueille la buvette de la salle de sport et donne, en second jour, la lumière principale de la salle de sport. Chacun des trois étages qui surmontent le rez propose un programme spécifique: PPLS, administration et bibliothèque. La toiture de la salle de sport porte un préau.

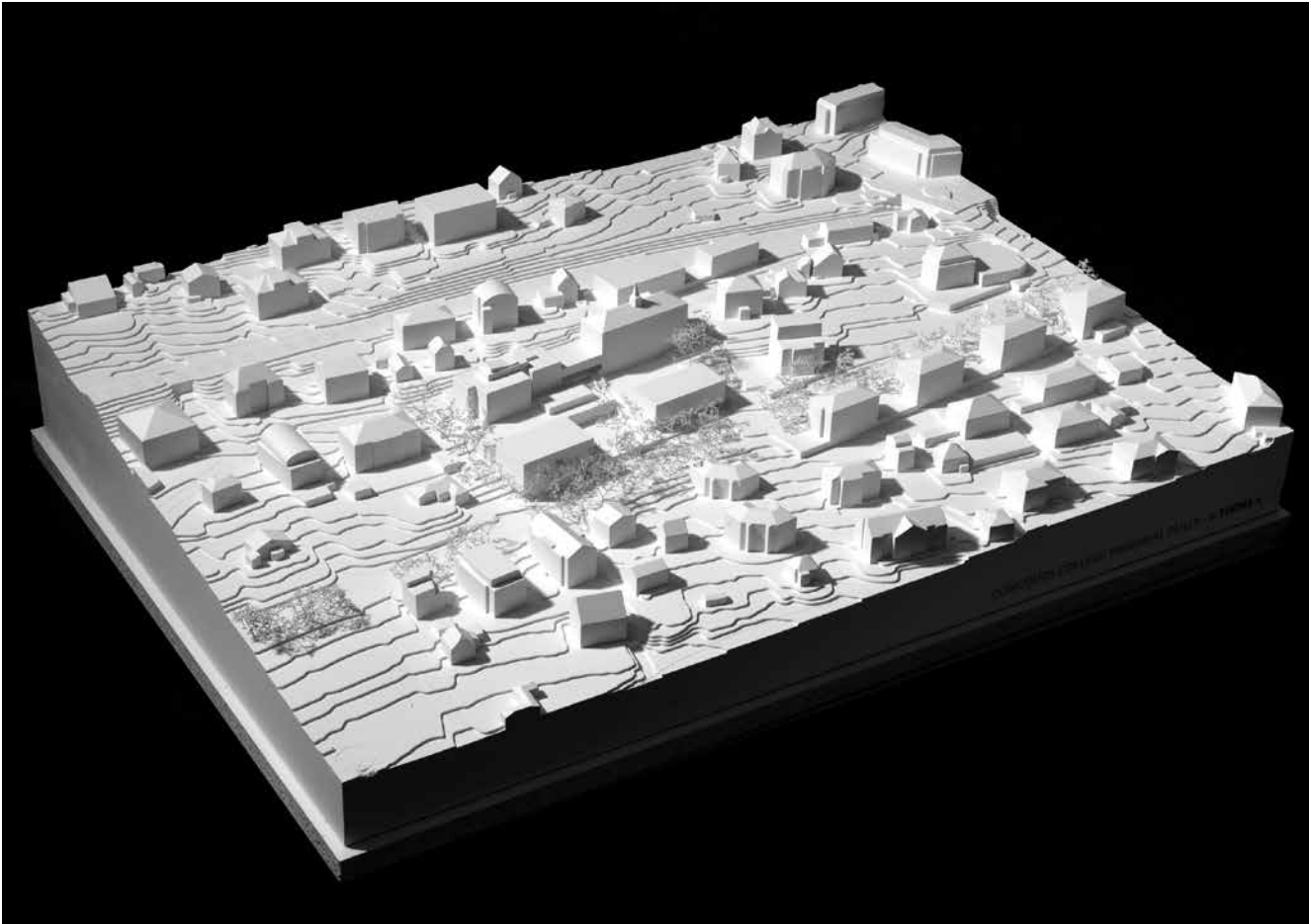
La nouvelle école trouve ainsi très naturellement et par un langage urbain sans équivoque son entrée principale à l'angle sud-est de la parcelle.

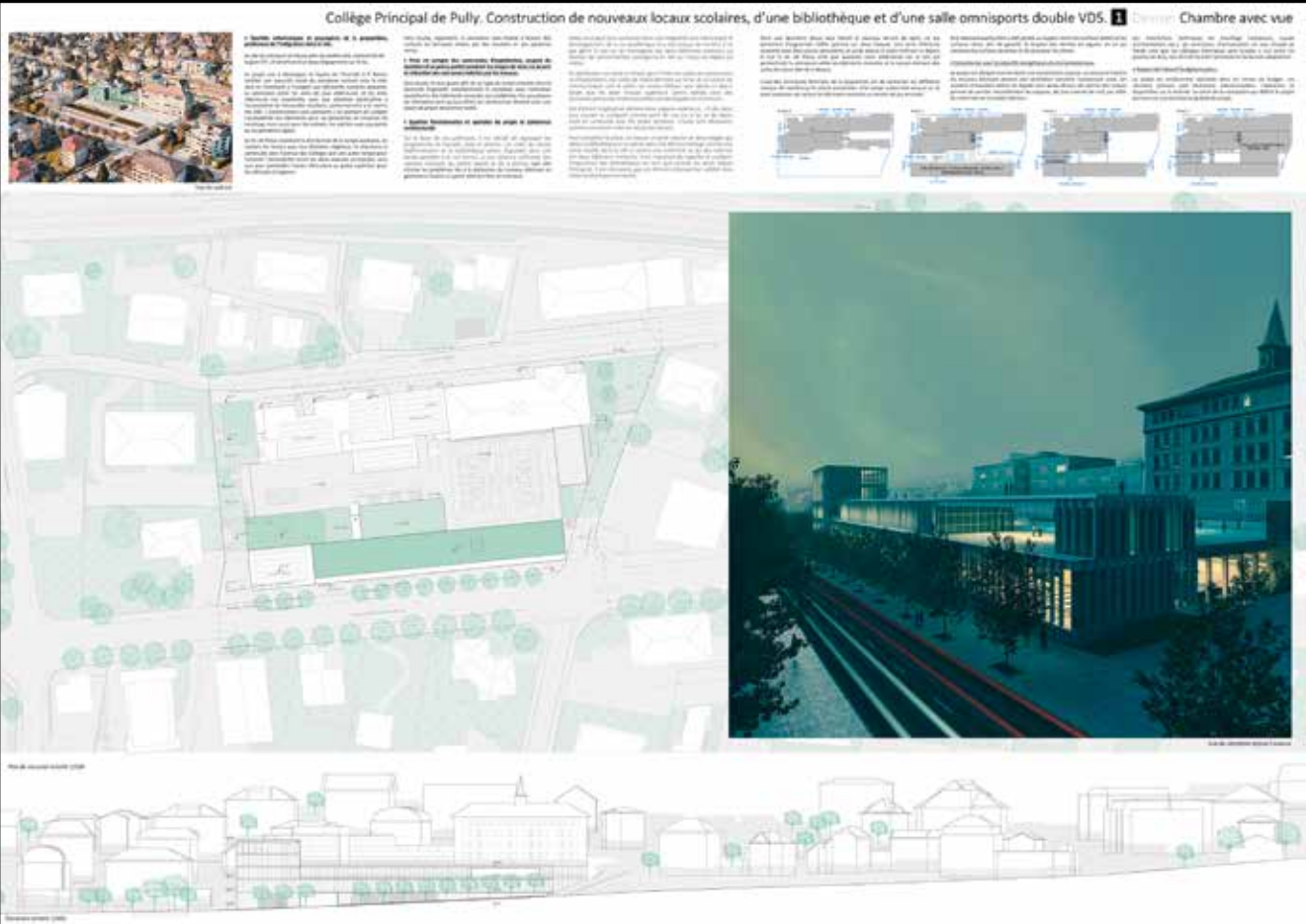
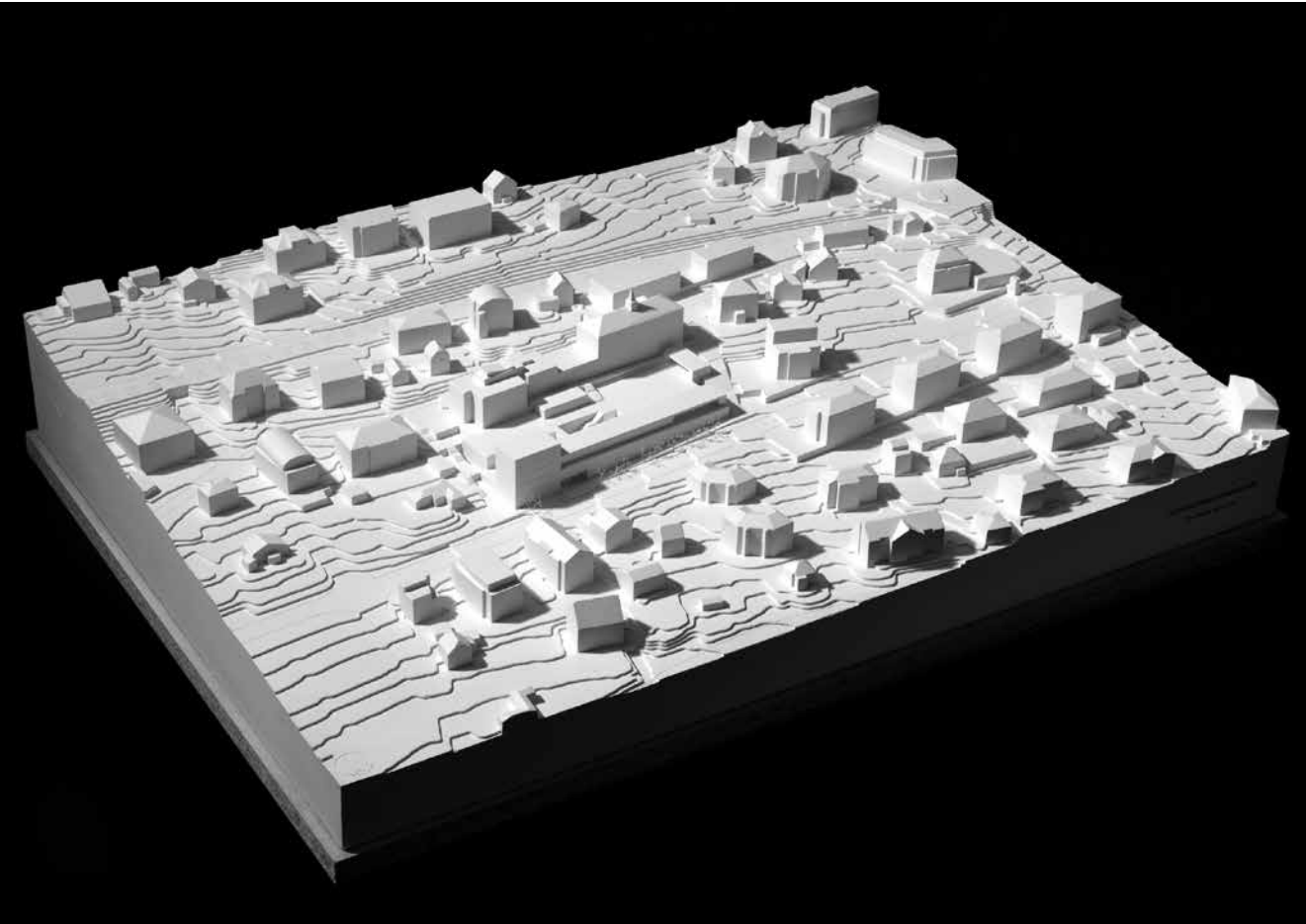
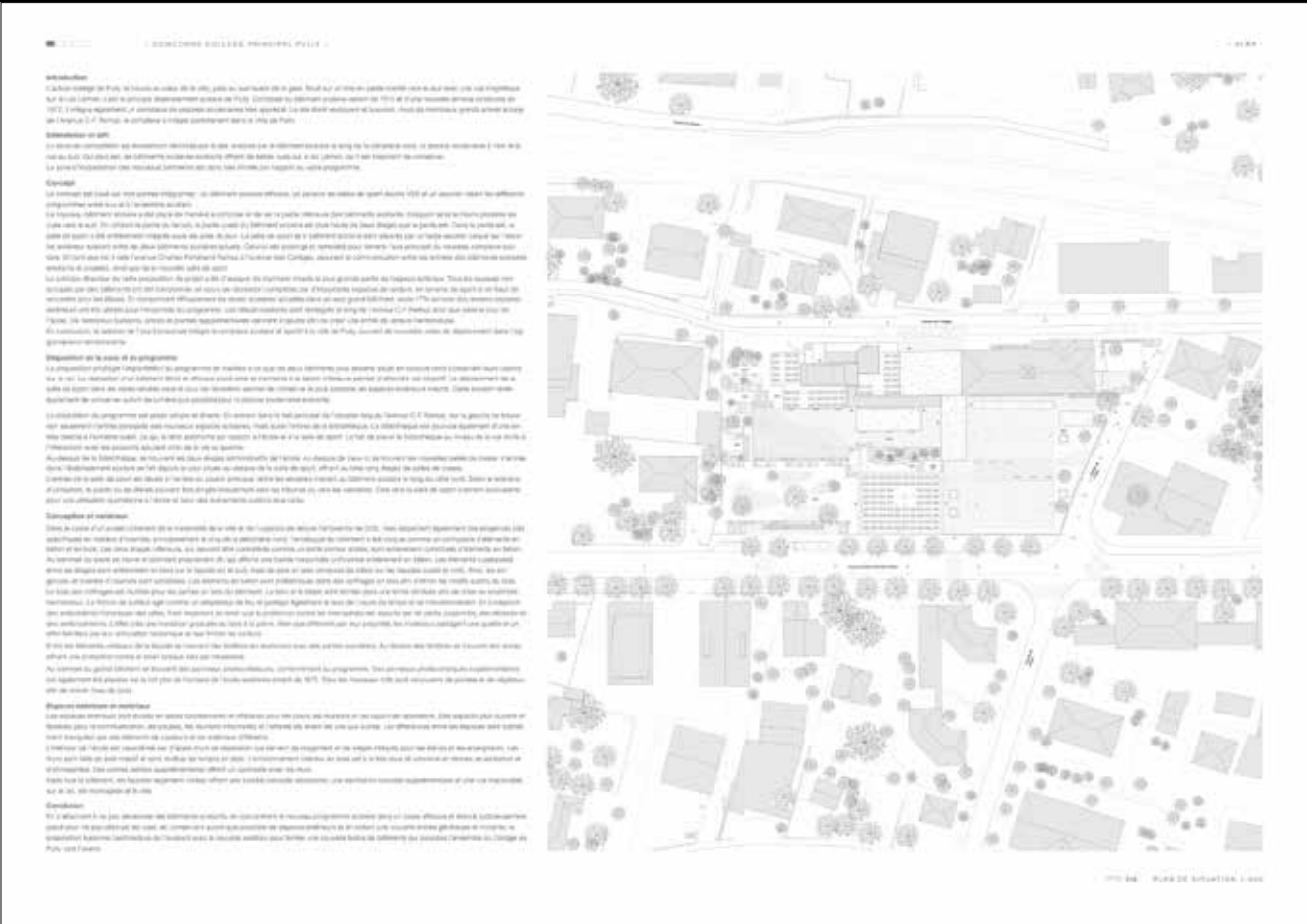
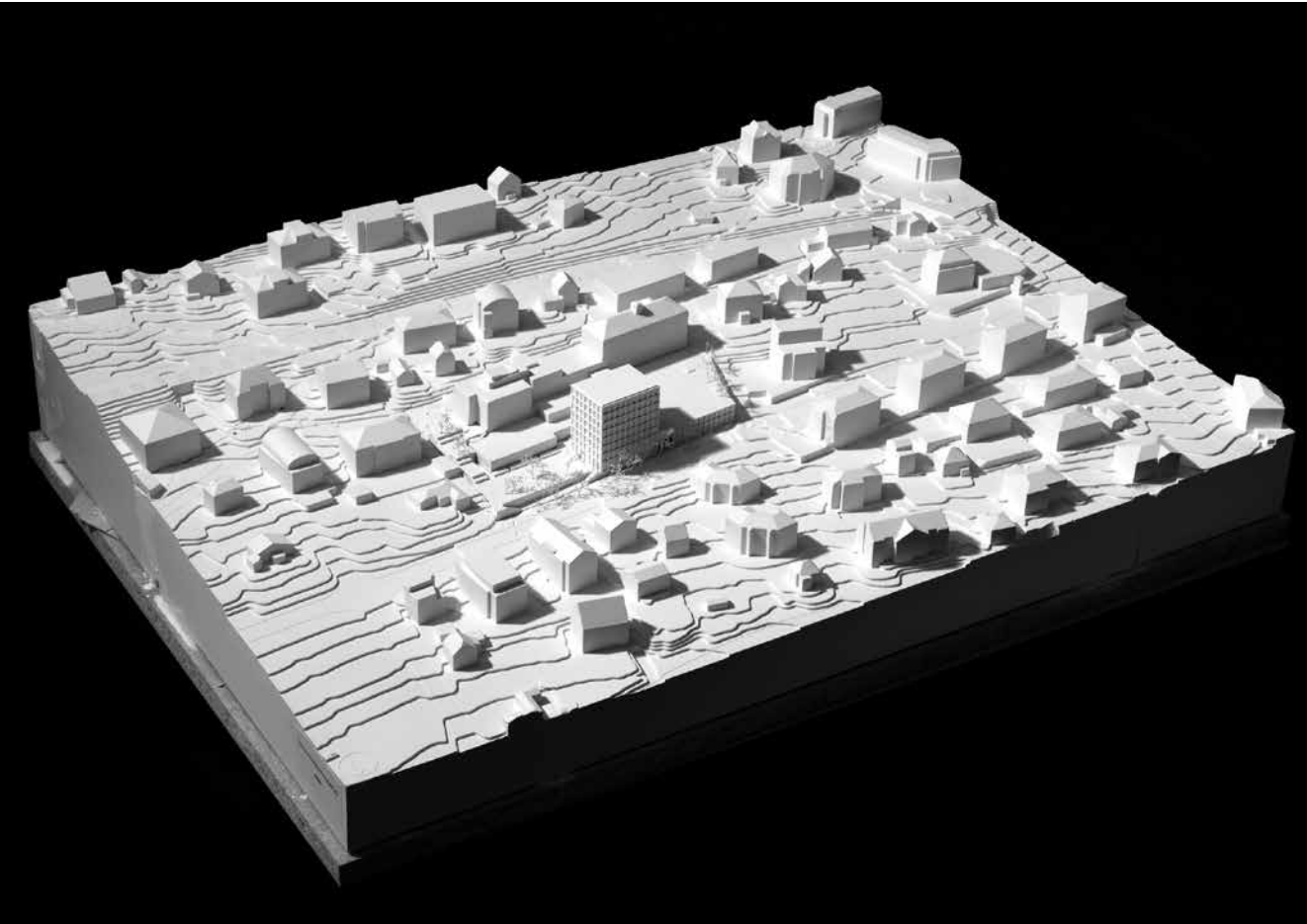
L'ensemble du programme est bien disposé et tire parti de la composition en deux volumes distincts pour regrouper par affinités les sous-ensembles programmatiques de manière cohérente.

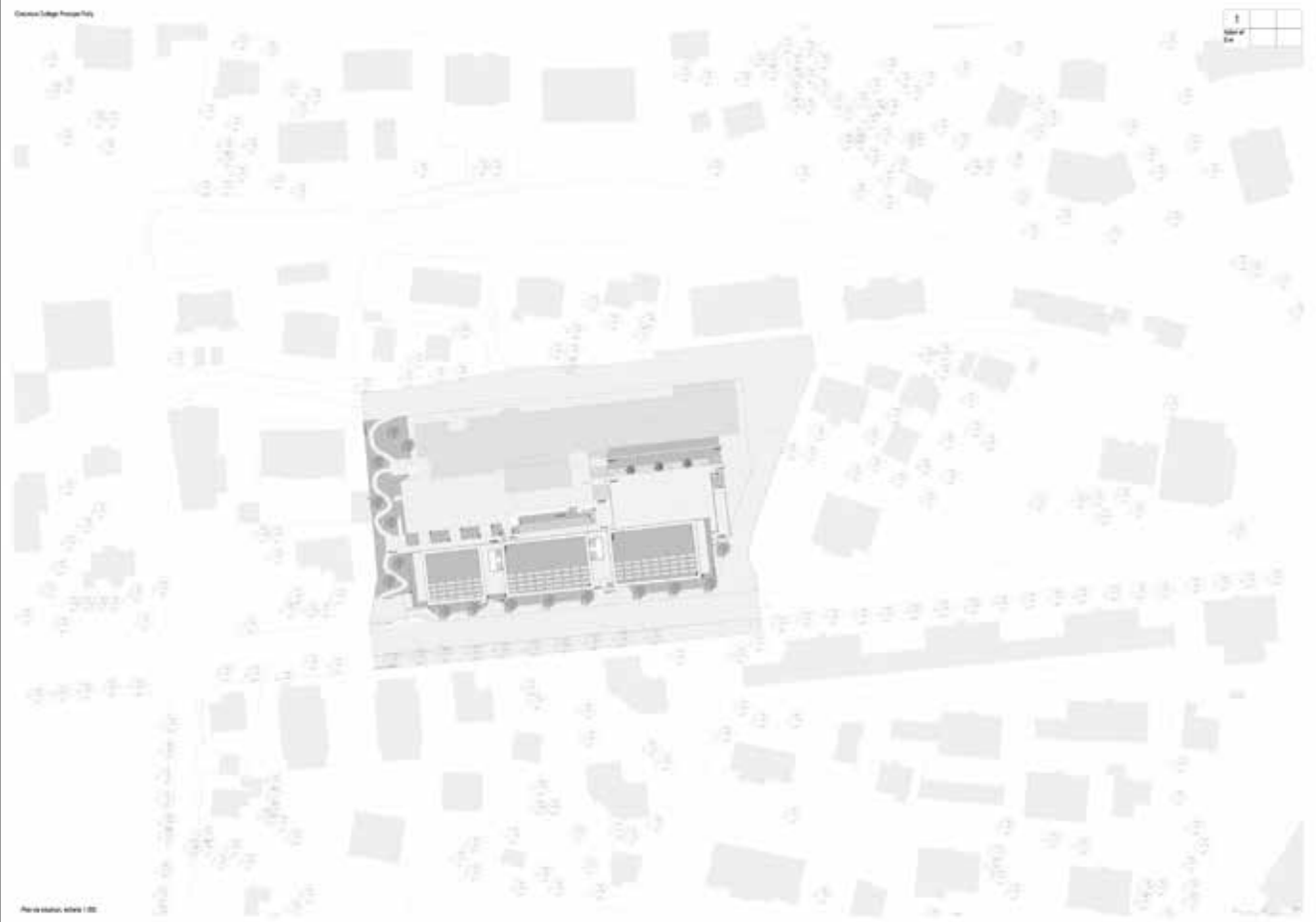
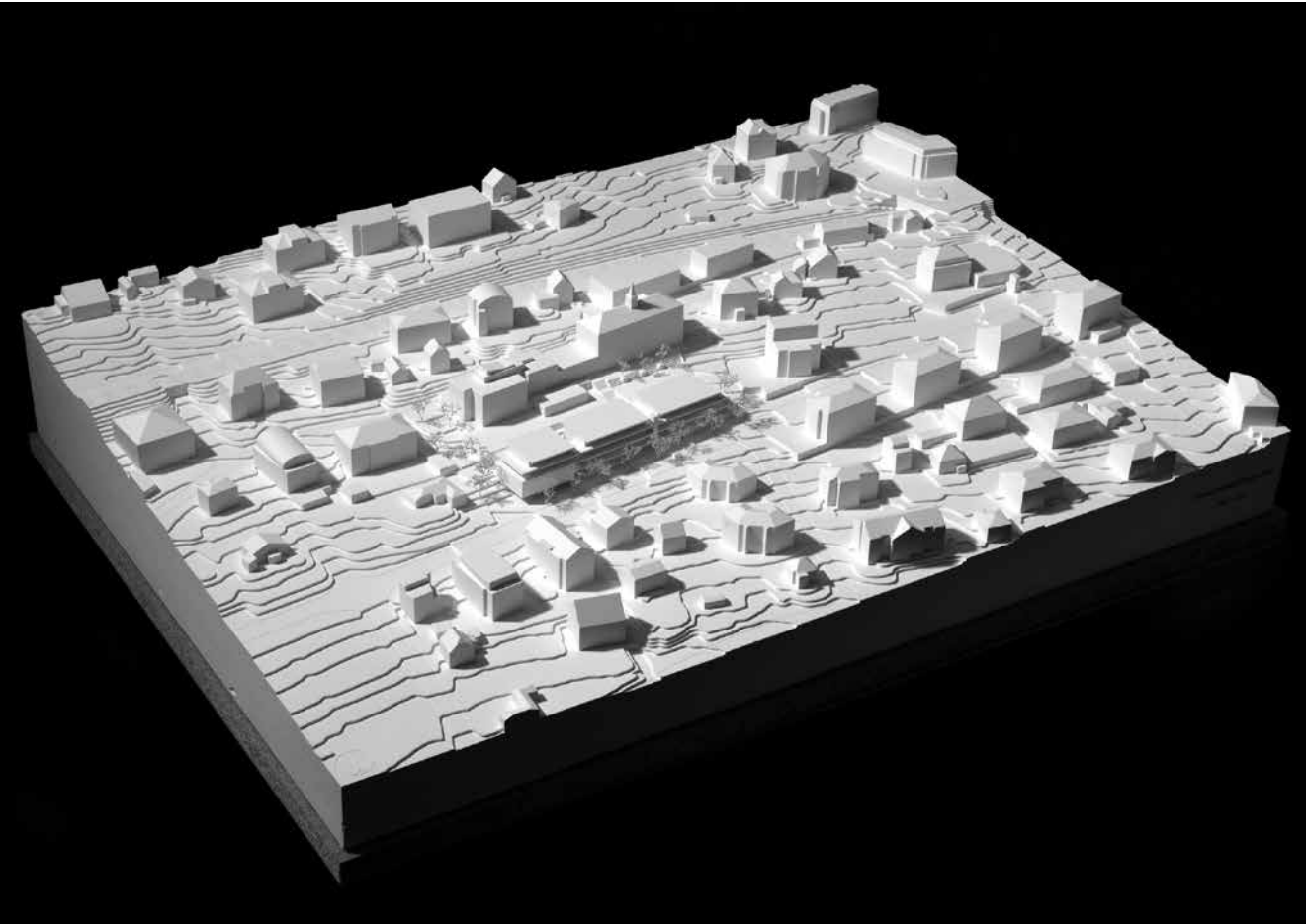
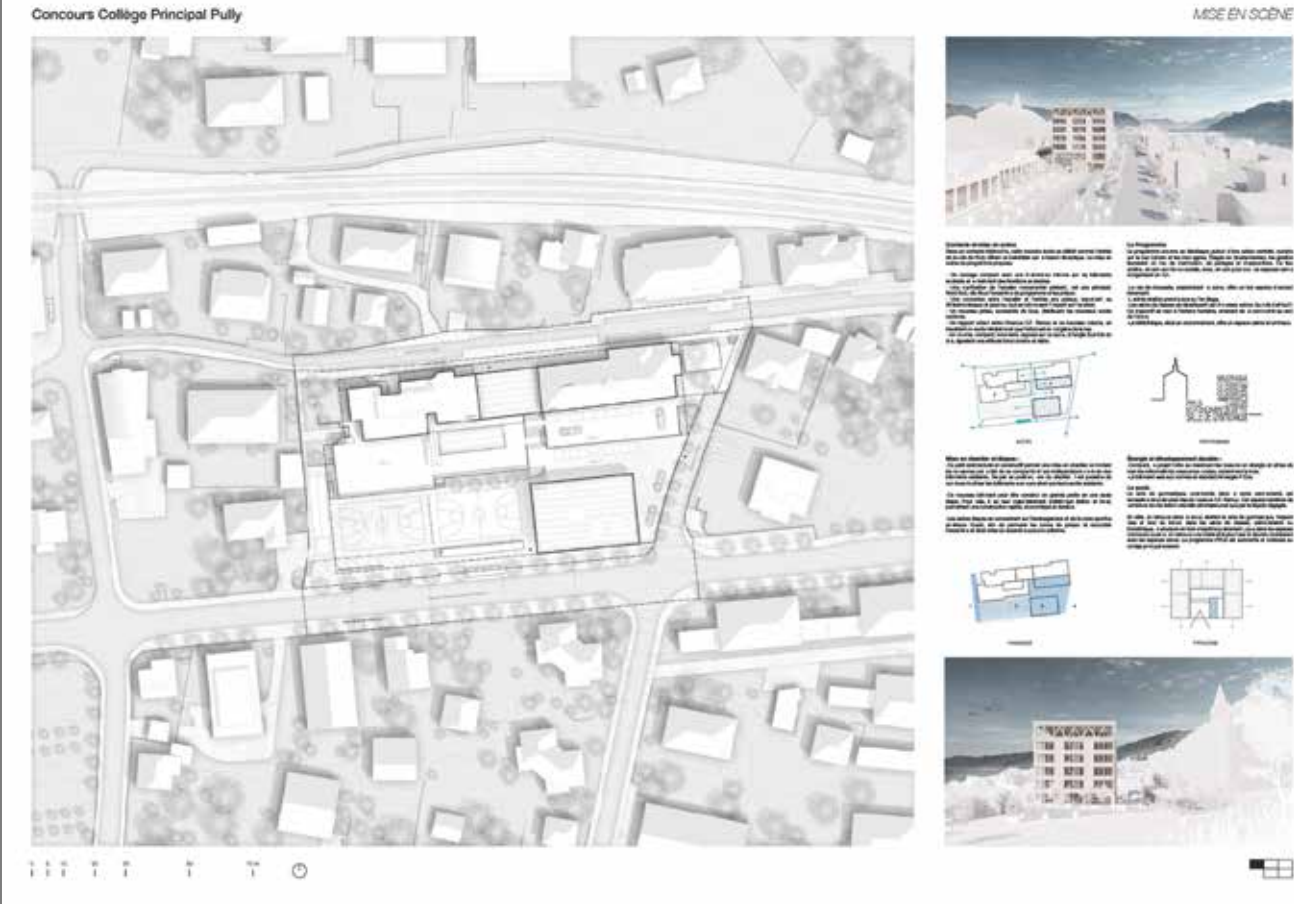
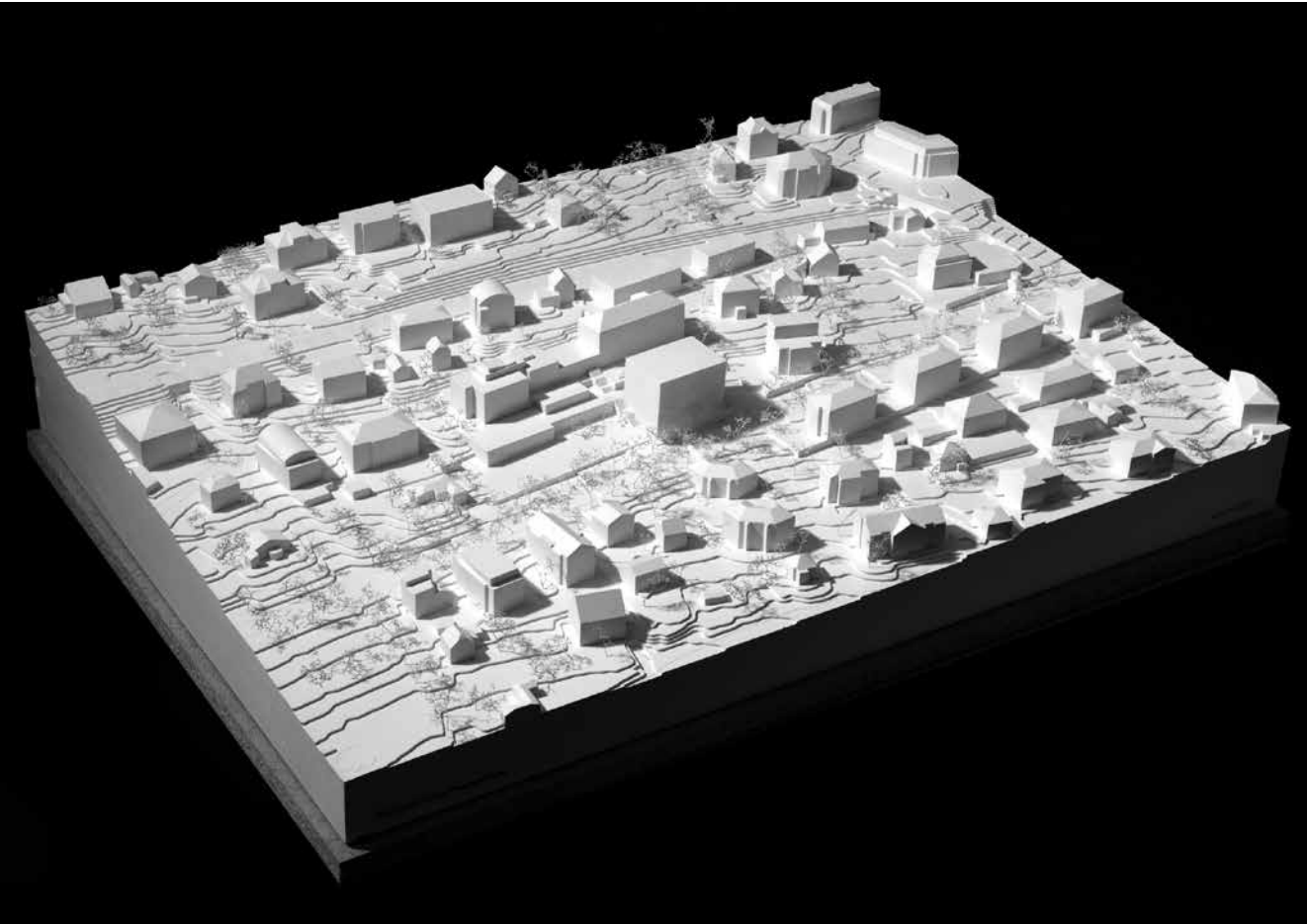
Si la composition générale du projet, doublée d'une très grande compacité volumétrique, sont saluées par le jury et bienvenues du point de vue de l'inscription urbaine, les conséquences typologiques et distributives sont moins convaincantes. Pour le volume des salles de classe, il en résulte des couloirs sans grandes qualités, un déficit de lumière naturelle et des distributions légèrement sous-dimensionnées.

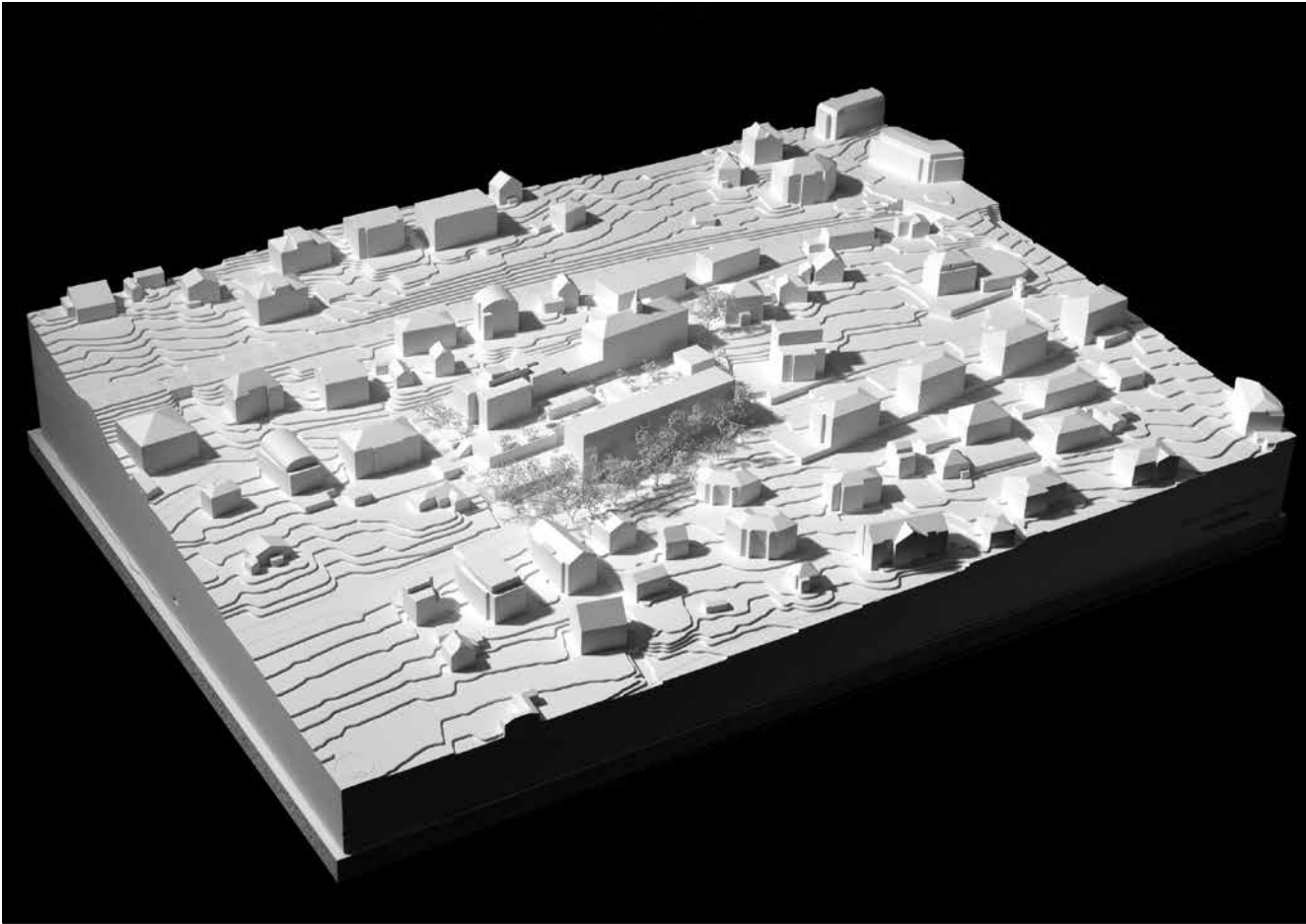
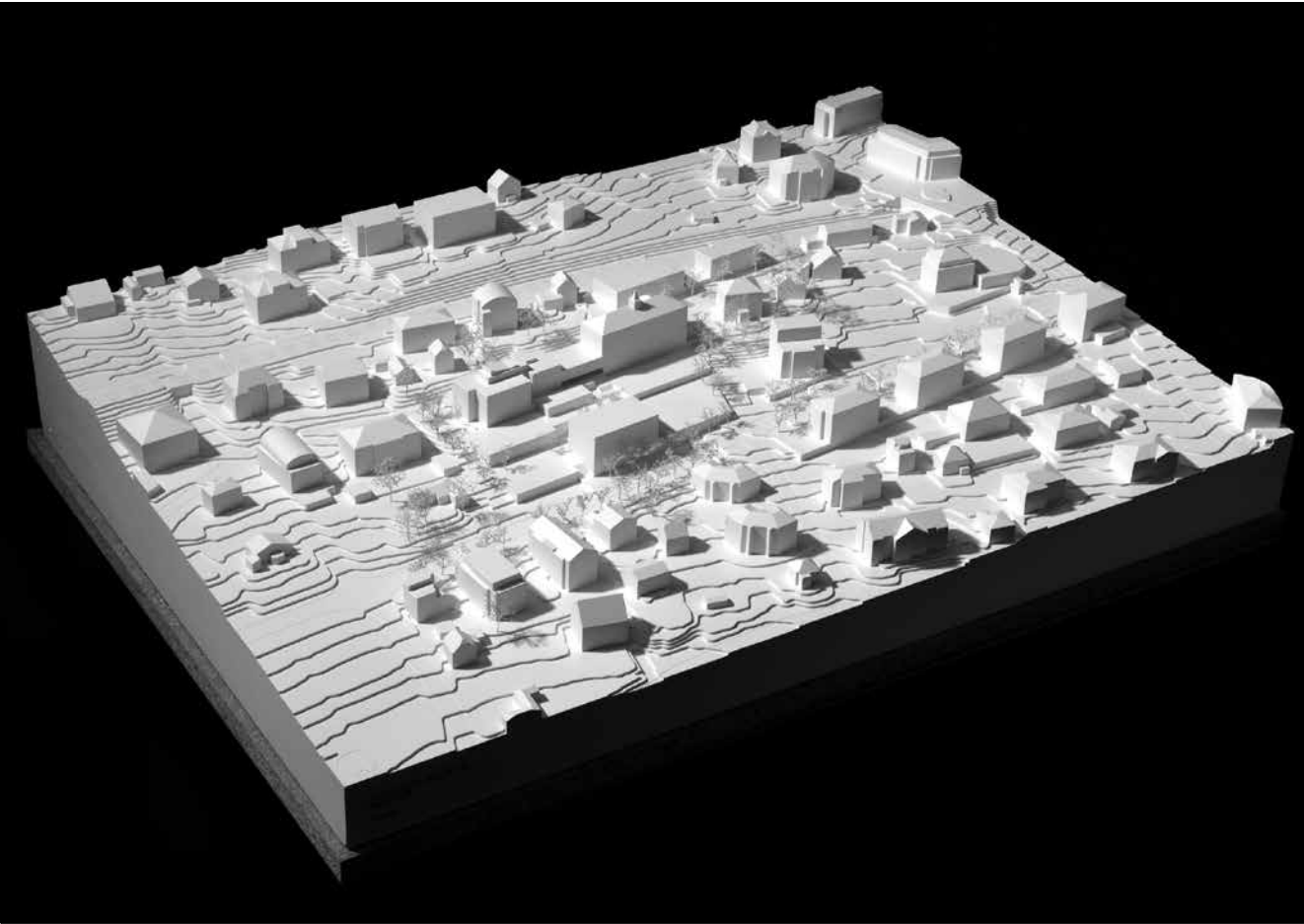
Pour le volume de l'administration, bibliothèque et PPLS, le noyau de services et de distribution avec ses surfaces utiles en périphérie fonctionne sans surprise. En revanche, la décision d'avoir enterré la salle de sport péjore trop fortement son éclairage naturel et démontre, tout comme le volume des classes, l'excès de compacité volumétrique de la composition qui pénalise par trop son usage.

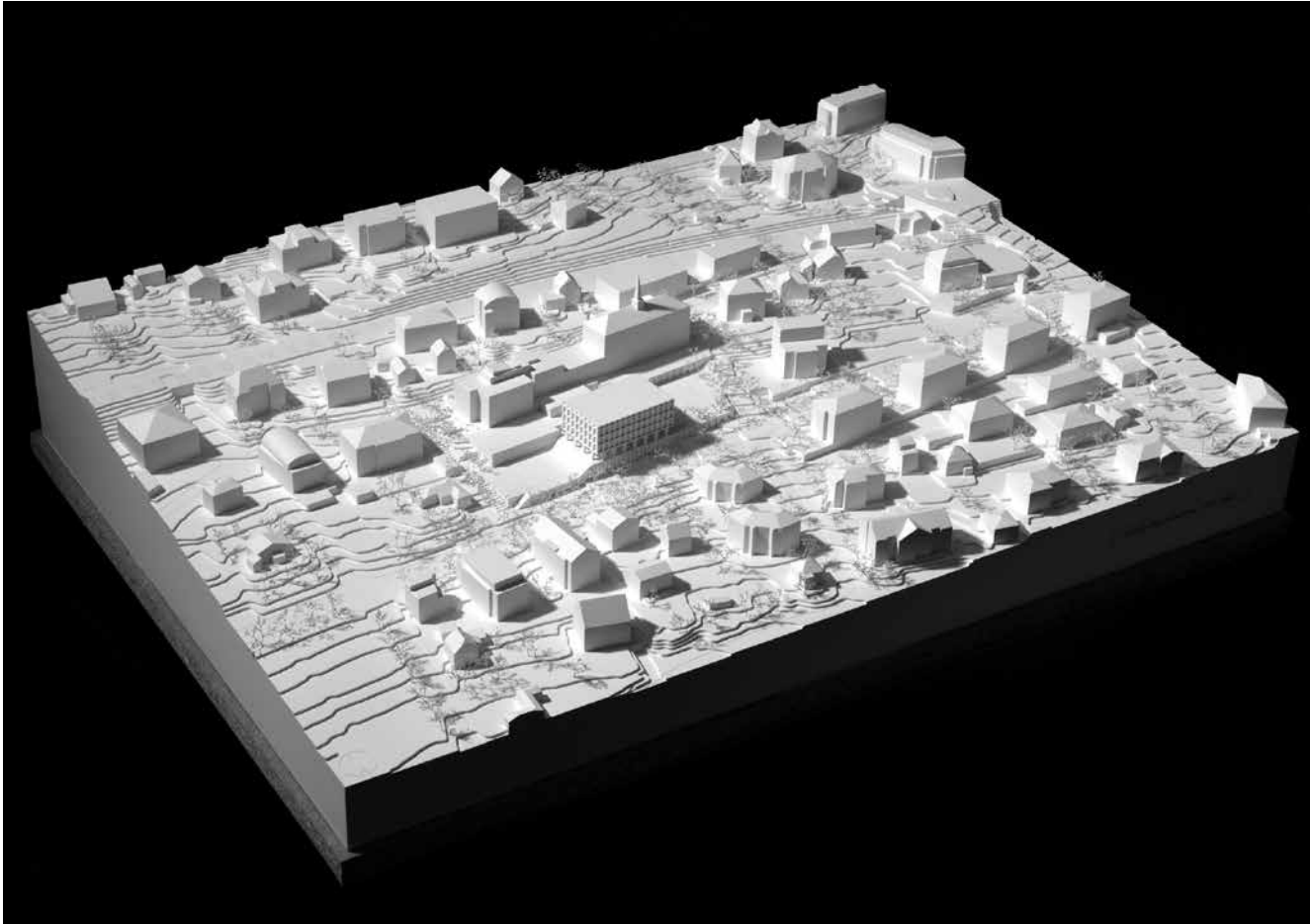
Du point de vue constructif, la structure en béton ne pose pas de problème majeur, hormis une faiblesse de contreventement du noyau central du volume sud-est. Le phasage des travaux est convaincant.











Concours Collège Principal Pully

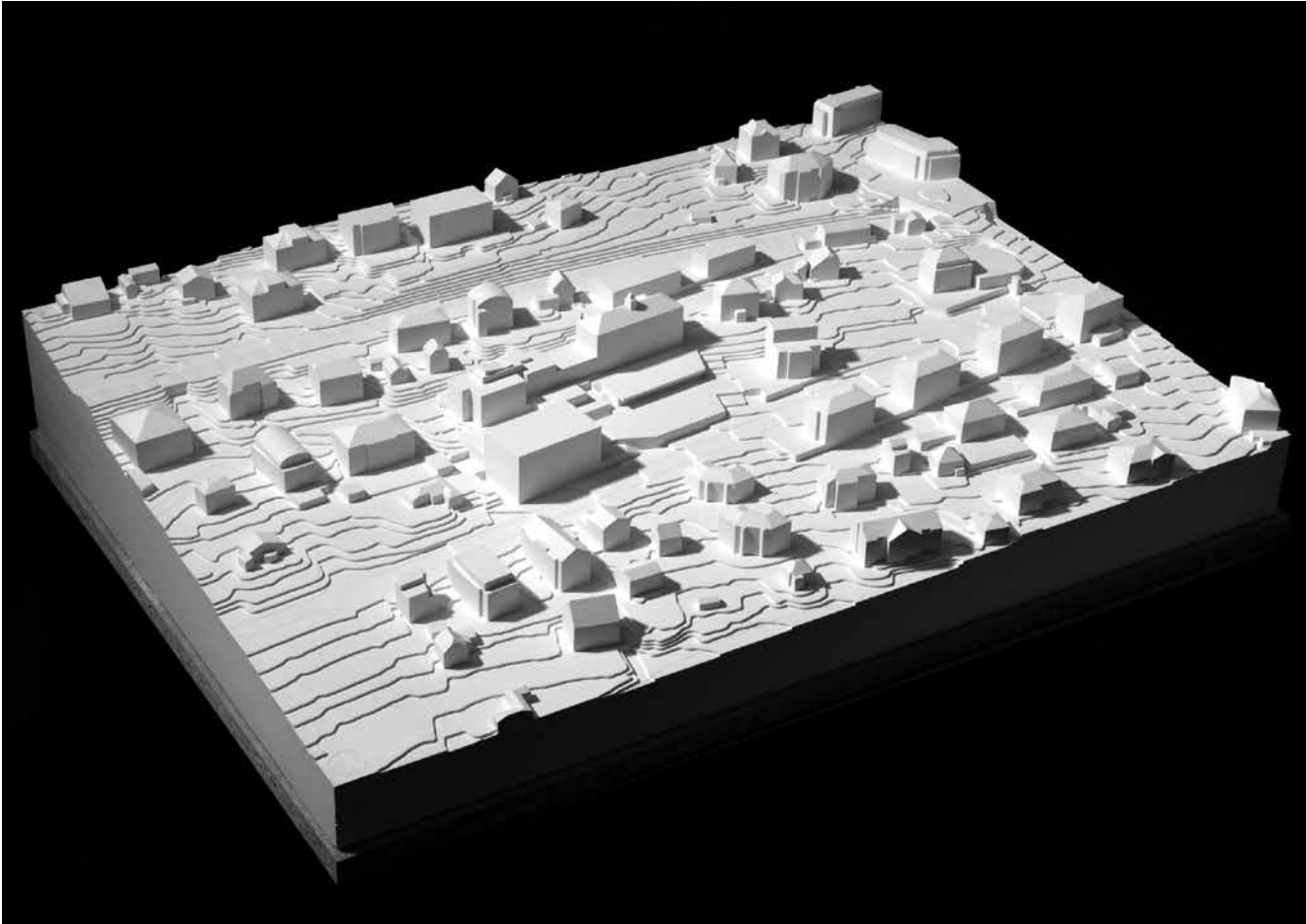
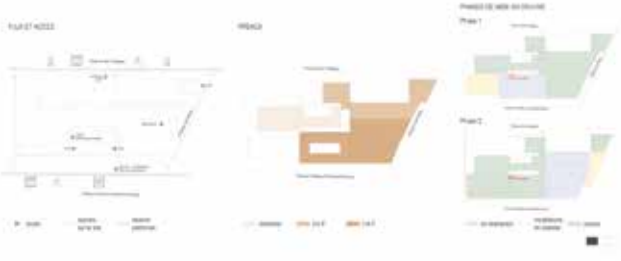
"mille - pattes"



LE PROJET
Le projet consiste en la construction d'un collège principal de Pully, pour un enseignement secondaire de 12 classes, à l'initiative de la commune de Pully. Le terrain est situé dans le quartier de la Gare, à l'ouest du village, à proximité de la gare de Pully. Le terrain est plat, avec une orientation sud-ouest. Le projet est soumis à un concours d'architecture, organisé par la commune de Pully. Le jury du concours est composé de représentants de la commune, de la population, et d'experts en architecture. Le projet est évalué sur la base de critères tels que la qualité architecturale, la faisabilité technique, et le coût. Le projet est sélectionné et le maître d'ouvrage est chargé de le réaliser.

STRUCTURE ET CONSTRUCTION
Le projet est une construction en béton armé, avec une structure en ossature. Le bâtiment est composé de plusieurs volumes, qui sont reliés entre eux par des passerelles. Le bâtiment est construit sur un terrain plat, avec une orientation sud-ouest. Le projet est soumis à un concours d'architecture, organisé par la commune de Pully. Le jury du concours est composé de représentants de la commune, de la population, et d'experts en architecture. Le projet est évalué sur la base de critères tels que la qualité architecturale, la faisabilité technique, et le coût. Le projet est sélectionné et le maître d'ouvrage est chargé de le réaliser.

TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le projet est une construction en béton armé, avec une structure en ossature. Le bâtiment est composé de plusieurs volumes, qui sont reliés entre eux par des passerelles. Le bâtiment est construit sur un terrain plat, avec une orientation sud-ouest. Le projet est soumis à un concours d'architecture, organisé par la commune de Pully. Le jury du concours est composé de représentants de la commune, de la population, et d'experts en architecture. Le projet est évalué sur la base de critères tels que la qualité architecturale, la faisabilité technique, et le coût. Le projet est sélectionné et le maître d'ouvrage est chargé de le réaliser.



concours collège principal pully

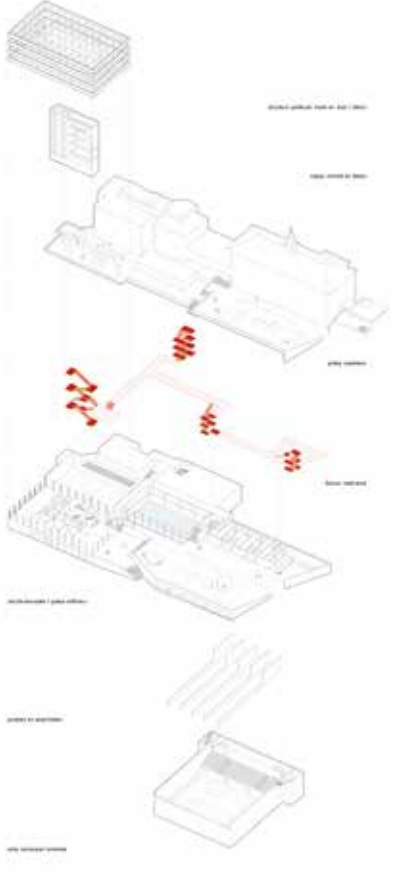
belvédère

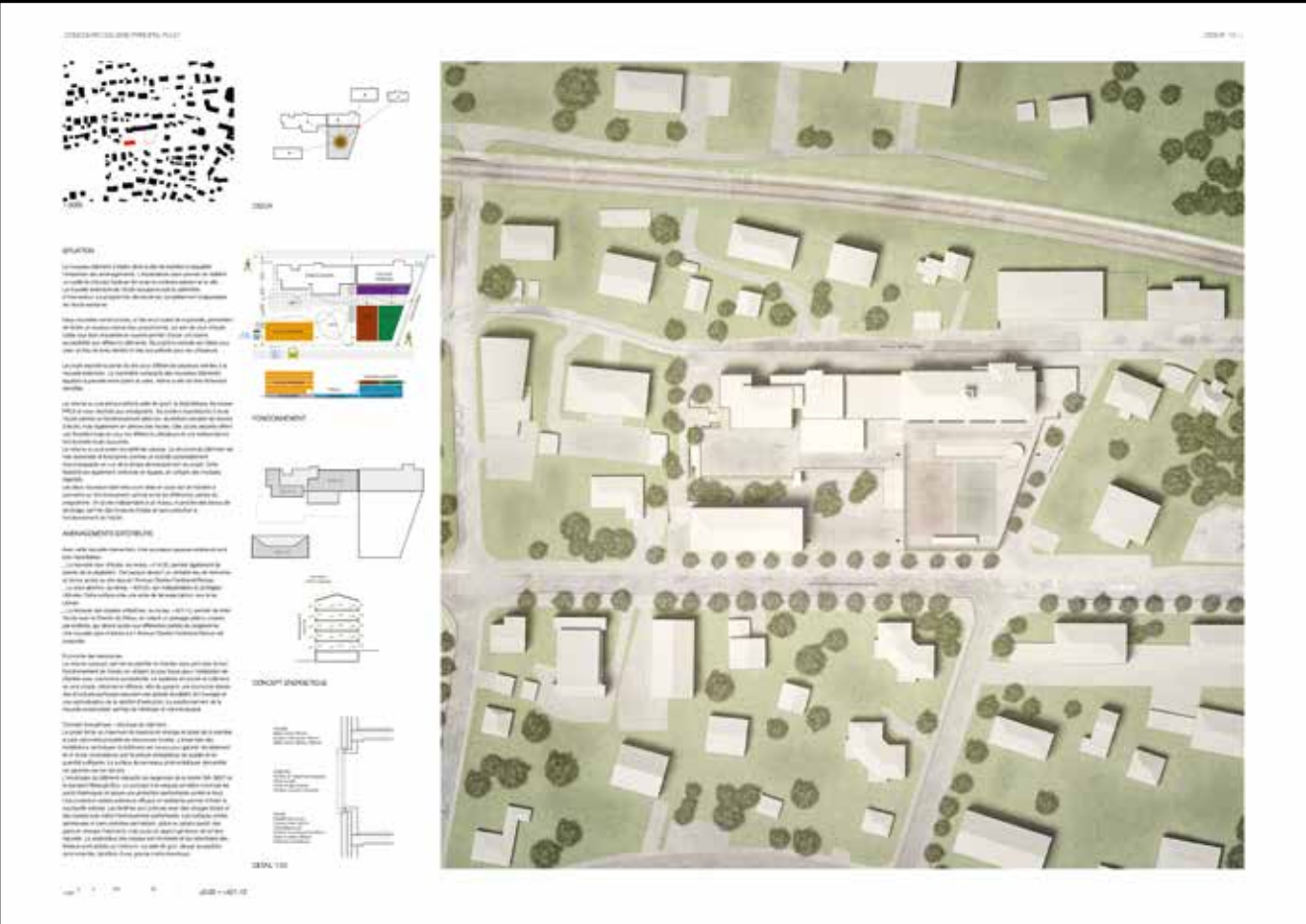
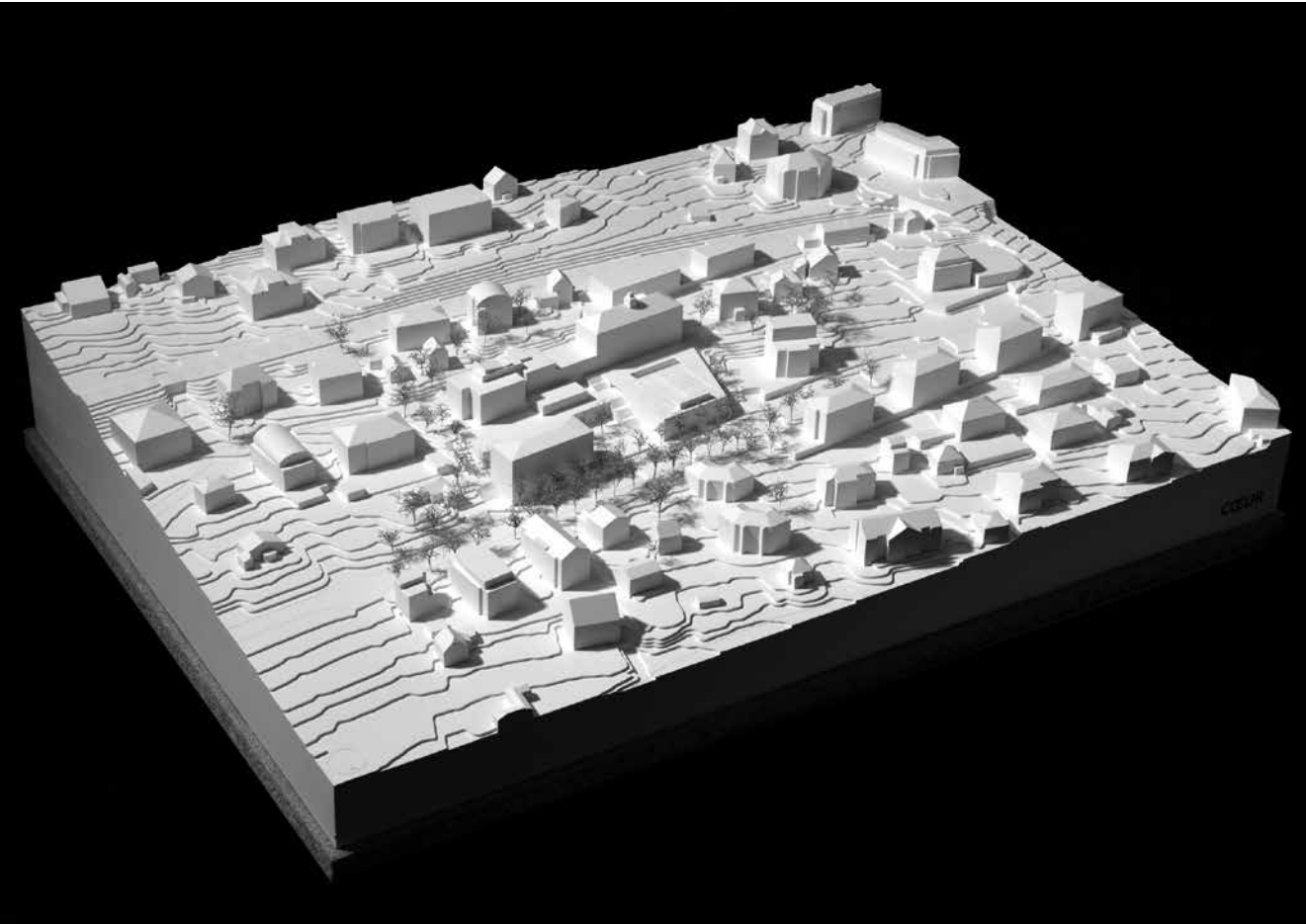
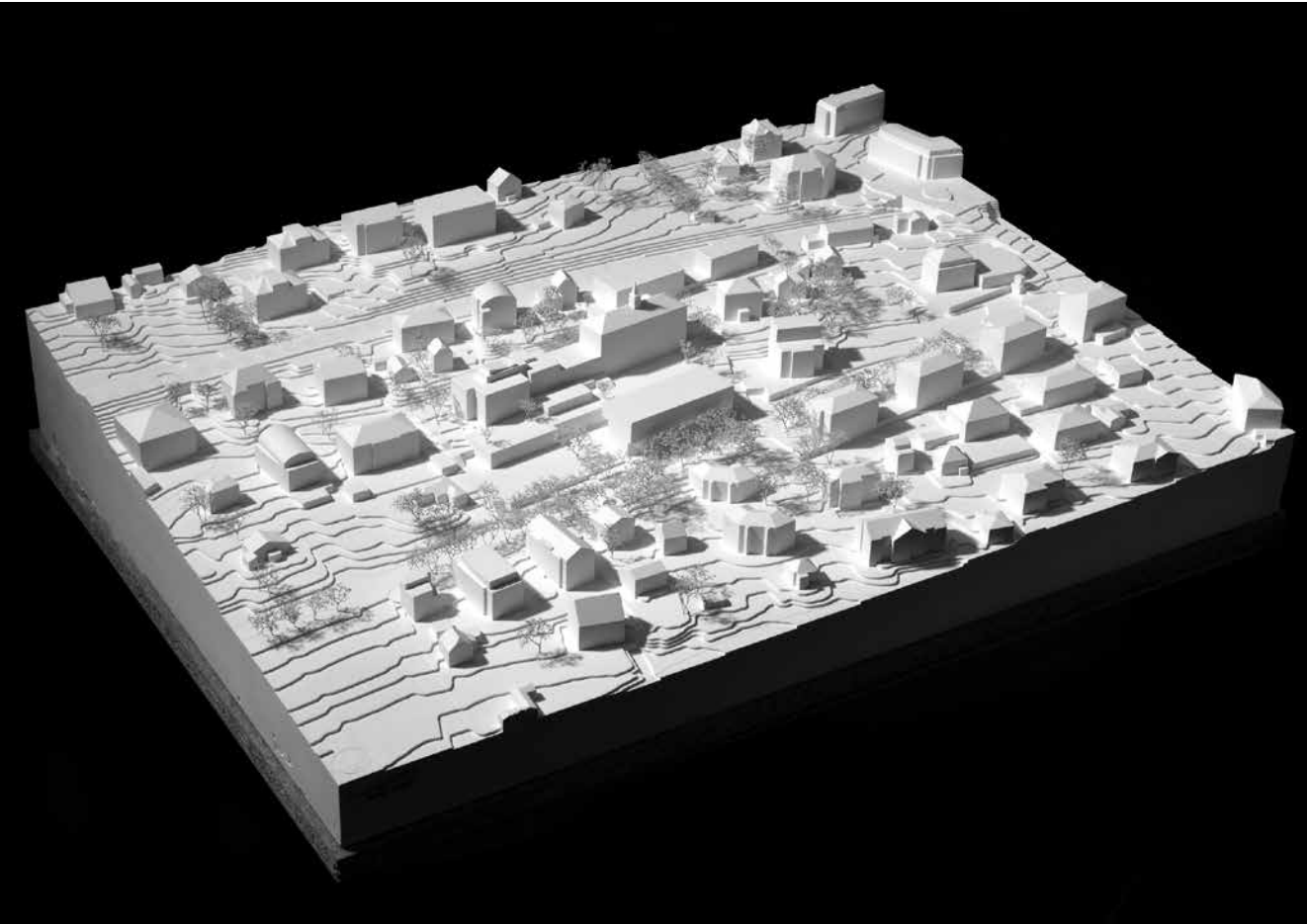


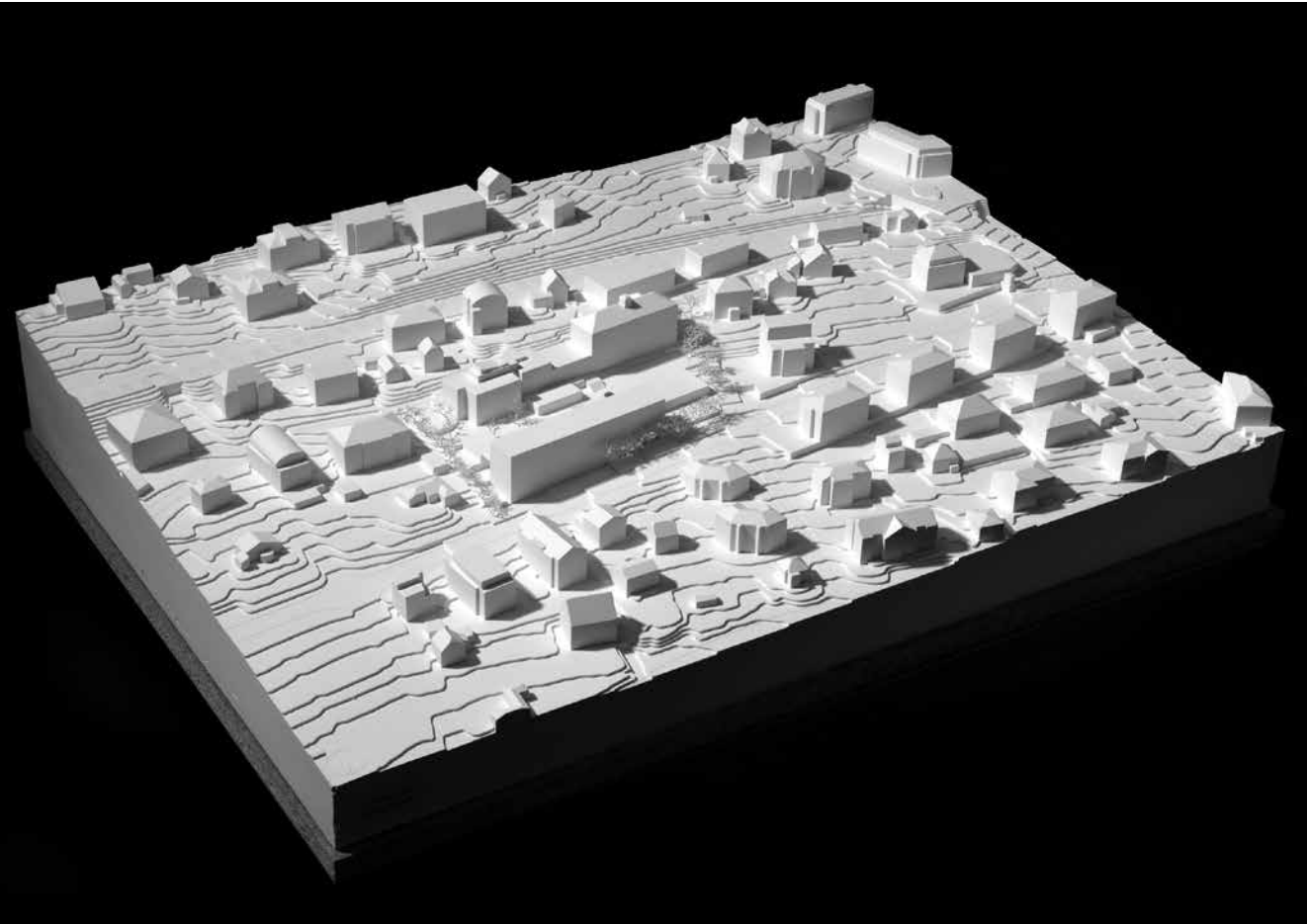
LE PROJET
Le projet consiste en la construction d'un collège principal de Pully, pour un enseignement secondaire de 12 classes, à l'initiative de la commune de Pully. Le terrain est situé dans le quartier de la Gare, à l'ouest du village, à proximité de la gare de Pully. Le terrain est plat, avec une orientation sud-ouest. Le projet est soumis à un concours d'architecture, organisé par la commune de Pully. Le jury du concours est composé de représentants de la commune, de la population, et d'experts en architecture. Le projet est évalué sur la base de critères tels que la qualité architecturale, la faisabilité technique, et le coût. Le projet est sélectionné et le maître d'ouvrage est chargé de le réaliser.

STRUCTURE ET CONSTRUCTION
Le projet est une construction en béton armé, avec une structure en ossature. Le bâtiment est composé de plusieurs volumes, qui sont reliés entre eux par des passerelles. Le bâtiment est construit sur un terrain plat, avec une orientation sud-ouest. Le projet est soumis à un concours d'architecture, organisé par la commune de Pully. Le jury du concours est composé de représentants de la commune, de la population, et d'experts en architecture. Le projet est évalué sur la base de critères tels que la qualité architecturale, la faisabilité technique, et le coût. Le projet est sélectionné et le maître d'ouvrage est chargé de le réaliser.

TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le projet est une construction en béton armé, avec une structure en ossature. Le bâtiment est composé de plusieurs volumes, qui sont reliés entre eux par des passerelles. Le bâtiment est construit sur un terrain plat, avec une orientation sud-ouest. Le projet est soumis à un concours d'architecture, organisé par la commune de Pully. Le jury du concours est composé de représentants de la commune, de la population, et d'experts en architecture. Le projet est évalué sur la base de critères tels que la qualité architecturale, la faisabilité technique, et le coût. Le projet est sélectionné et le maître d'ouvrage est chargé de le réaliser.







Concours Collège Principal Pully

clotaire a des lunettes

UNE PLATEFORME UNIFIE ET RASSEMBLE L'ENSEMBLE AUTOUR D'UN FORUM URBAIN

Le projet clotaire a des lunettes cherche par ses nouvelles constructions à unifier l'ensemble bâti, tant en lui donnant une certaine cohésion et unité. La mise au jour d'une grande surface horizontale rassemble tous les bâtiments du site autour d'un axe central et permet de rassembler tous les espaces extérieurs en une seule et même surface urbaine structurée par un réseau hiérarchique de circulation qui se passe encore quelques choses en dessous.

Ce peut venir dans l'ensemble à tous les différents niveaux de hauteur, depuis le rez-de-chaussée des personnes à mobilité réduite et se compose d'un seul et unique plan et l'organisation du site.

UNE CANOPEE RÉUNIT LES INSTALLATIONS SPORTIVES ET LES PROGRAMMES PARASCOLAIRES

En même temps, une série d'installations sportives et parascolaires forme la grande structure formée de la nouvelle école. Les espaces sportifs sont au premier, les espaces éducatifs au rez-de-chaussée, tant qu'il se passe encore quelques choses en dessous.

Cette série de programmes de 3 m de hauteur, construite depuis l'ancien, l'ancien collège principal, offre une série d'installations sportives et parascolaires, une série d'installations, comme par exemple des salles de gymnastique, sur la piscine et l'ensemble des enfants qui jouent les jeux de plein air, se déchargent avec la grande piscine formée de la nouvelle école.

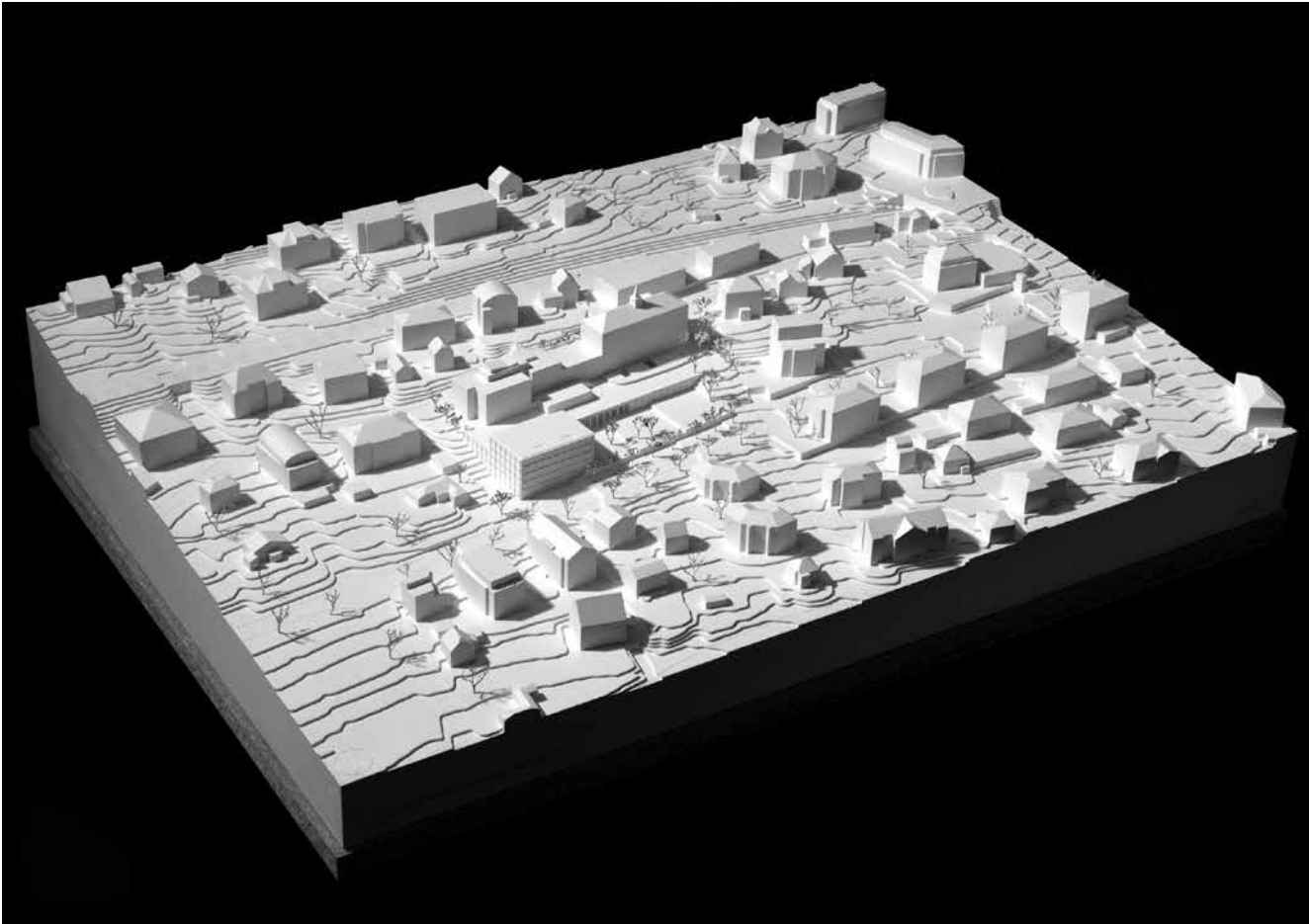
UNE DISTRIBUTION INTERIEURE HABITABLE POUR TOUTES LES ACTIVITÉS PARALLÈLES À L'ENSEIGNEMENT

Cette école rassemble sur un principe de plan à deux niveaux, l'une rassemble les classes et les espaces sportifs, l'autre rassemble les espaces pour permettre des activités variées et complémentaires à l'enseignement, mais comme des lieux de groupe ou individuels de tous les types de rencontres imprévisibles.

UN BALCON PROTÈGE DU SOLEIL ET DU BRUIT TOUT EN OFFRANT LA VUE SUR LE LAC ET DES ESPACES D'ENSEIGNEMENT EXTÉRIEURS

Sur la façade Sud de l'école, une série de grands balcons protégés à la fois des classes d'un éventuel soleil trop violent et du bruit de la rue, permet de profiter pleinement de la vue sur le lac et des espaces extérieurs. Les élèves pourront également profiter d'activités variées comme faire pousser des plantes ou discuter tranquillement avec un professeur de la classe voisine. Profiter du balcon s'ajoute aux possibilités des activités extérieures plus conséquentes, comme des cours, des ateliers ou des ateliers de plein air.

plan de situation - 1:500



Concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile pour Collège Principal Pully

baie des anges

Programme de site

Le programme de site est défini par les exigences du concours et les besoins du collège principal Pully. Il s'agit d'un projet d'architecture et d'ingénierie civile pour un collège principal Pully. Le programme de site est défini par les exigences du concours et les besoins du collège principal Pully. Il s'agit d'un projet d'architecture et d'ingénierie civile pour un collège principal Pully.

Programme de réhabilitation

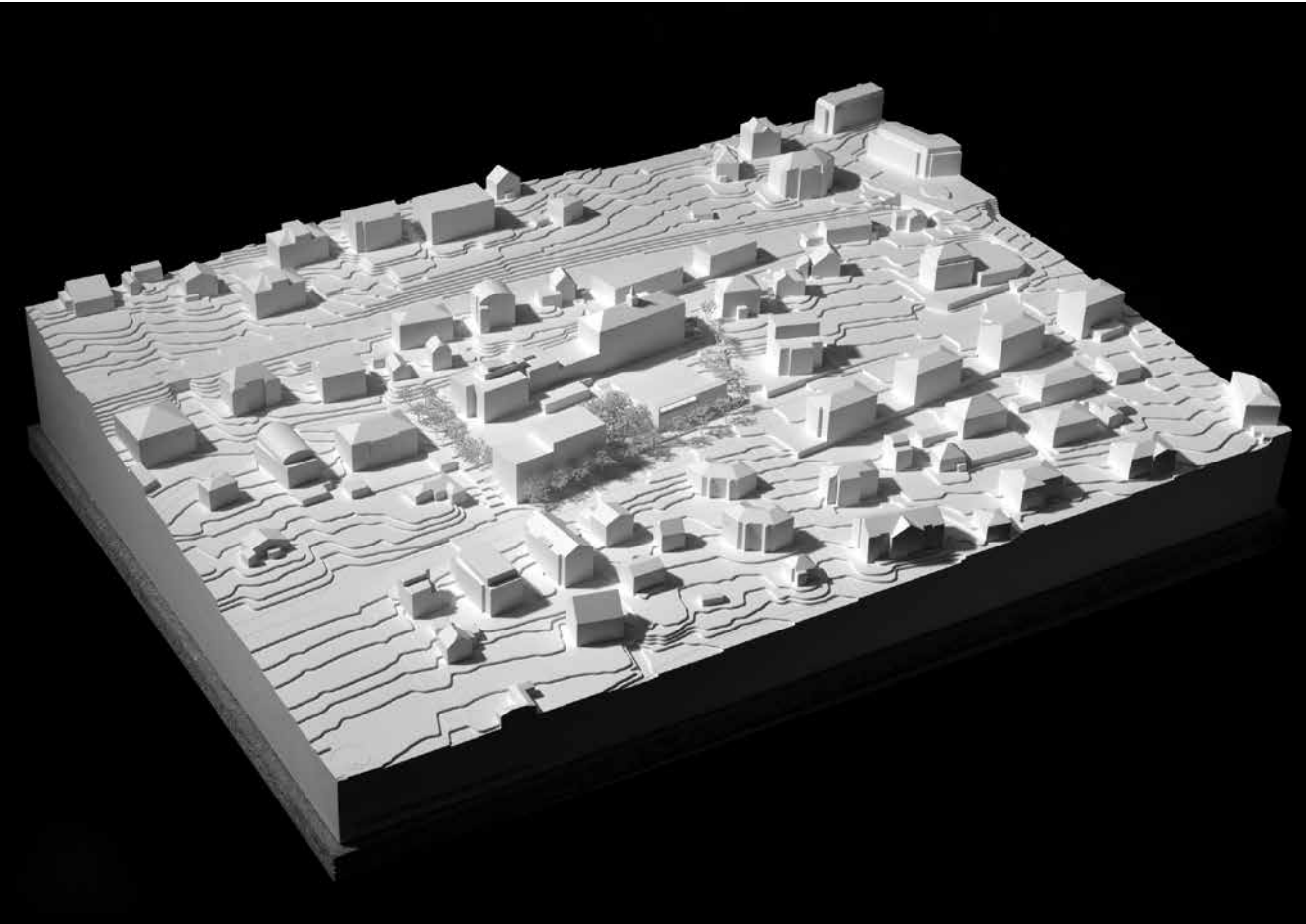
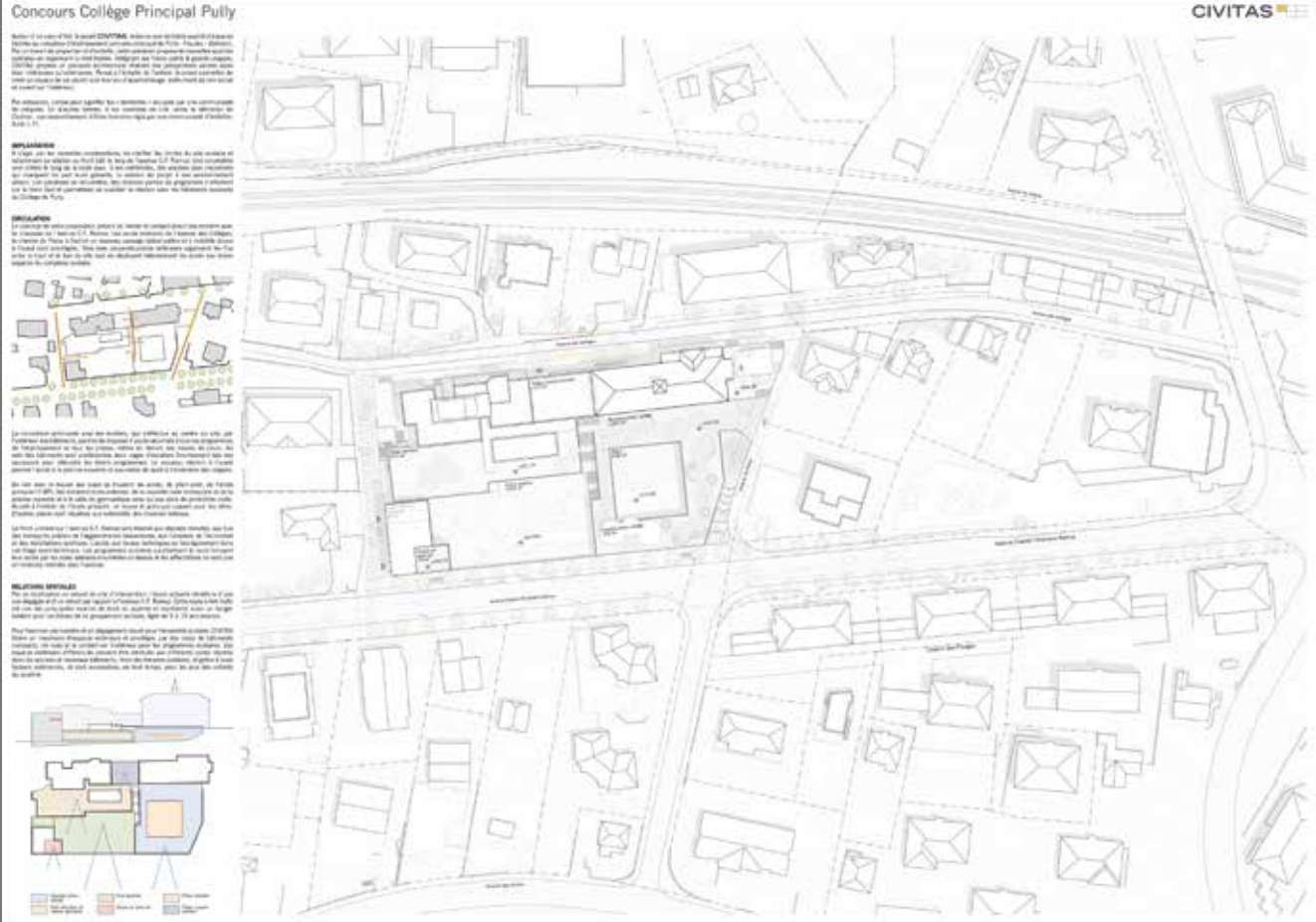
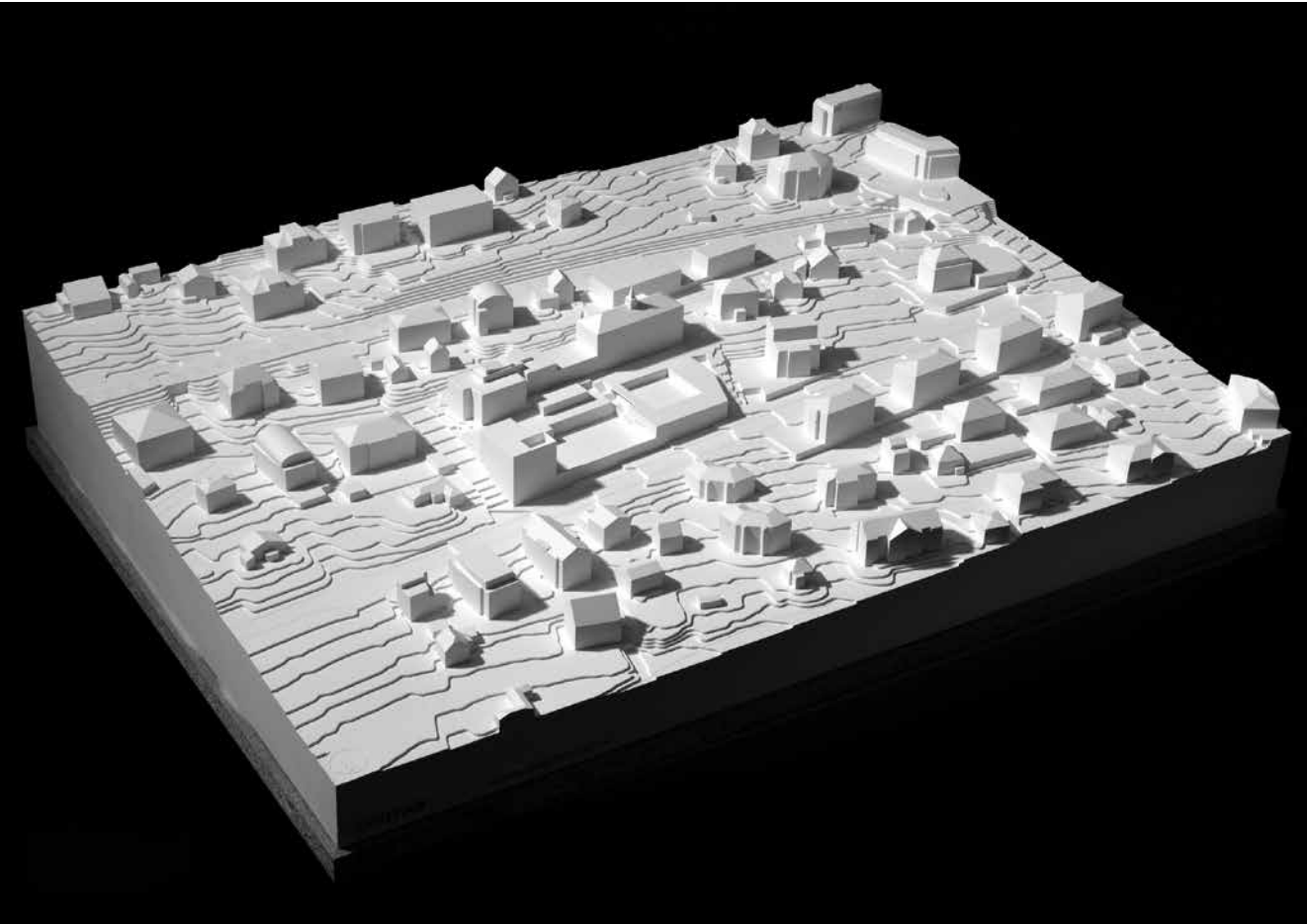
Le programme de réhabilitation est défini par les exigences du concours et les besoins du collège principal Pully. Il s'agit d'un projet d'architecture et d'ingénierie civile pour un collège principal Pully. Le programme de réhabilitation est défini par les exigences du concours et les besoins du collège principal Pully. Il s'agit d'un projet d'architecture et d'ingénierie civile pour un collège principal Pully.

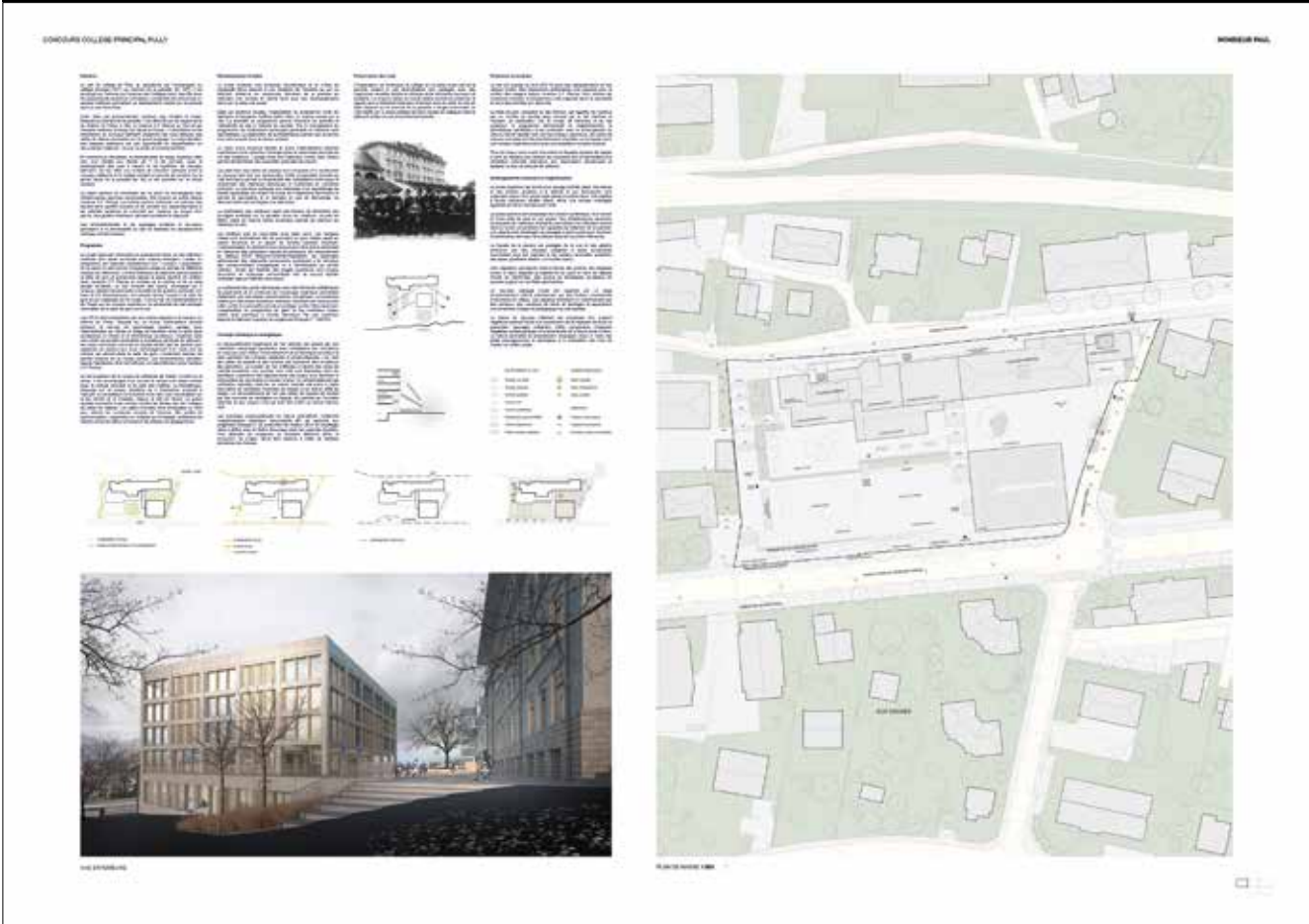
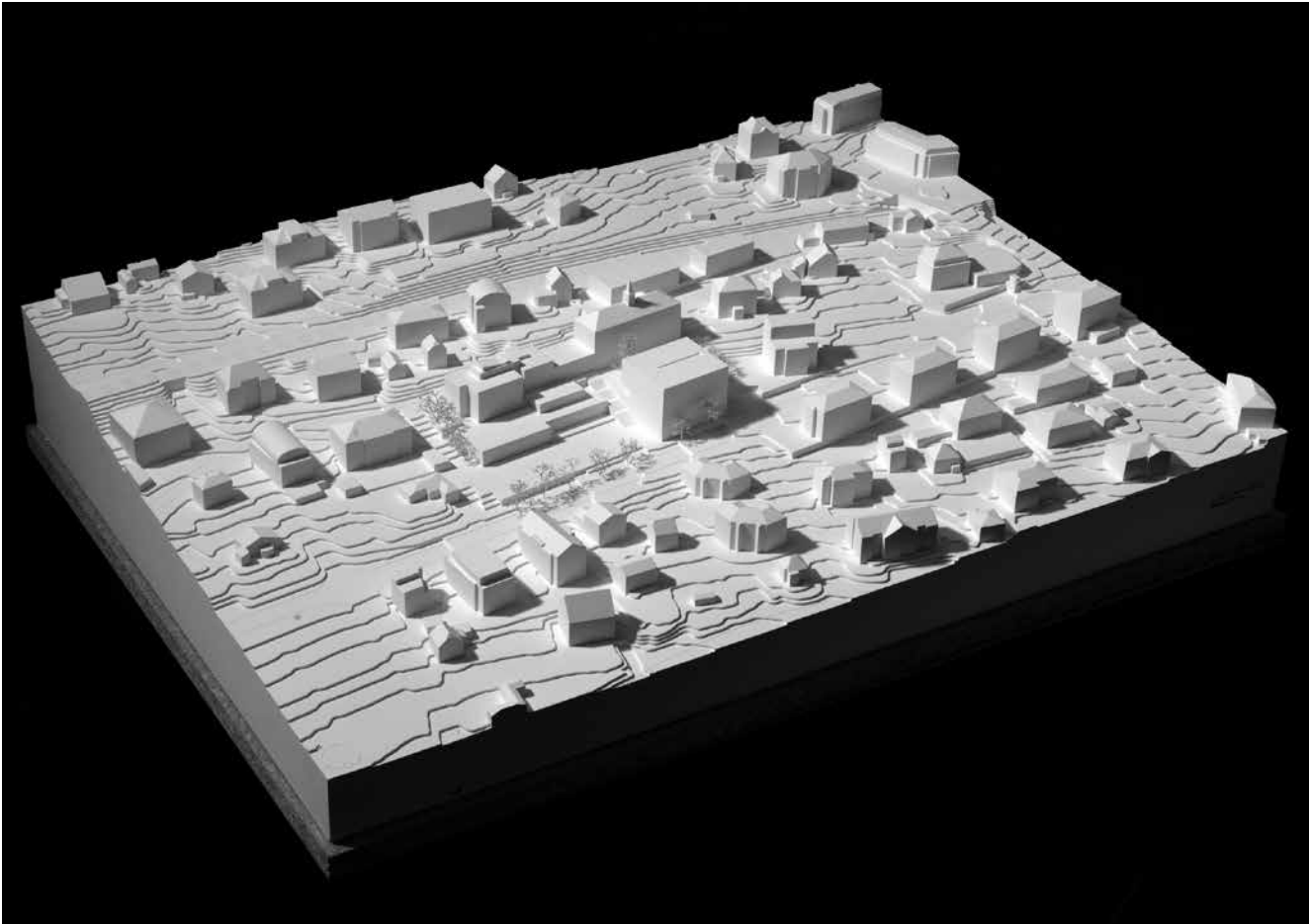
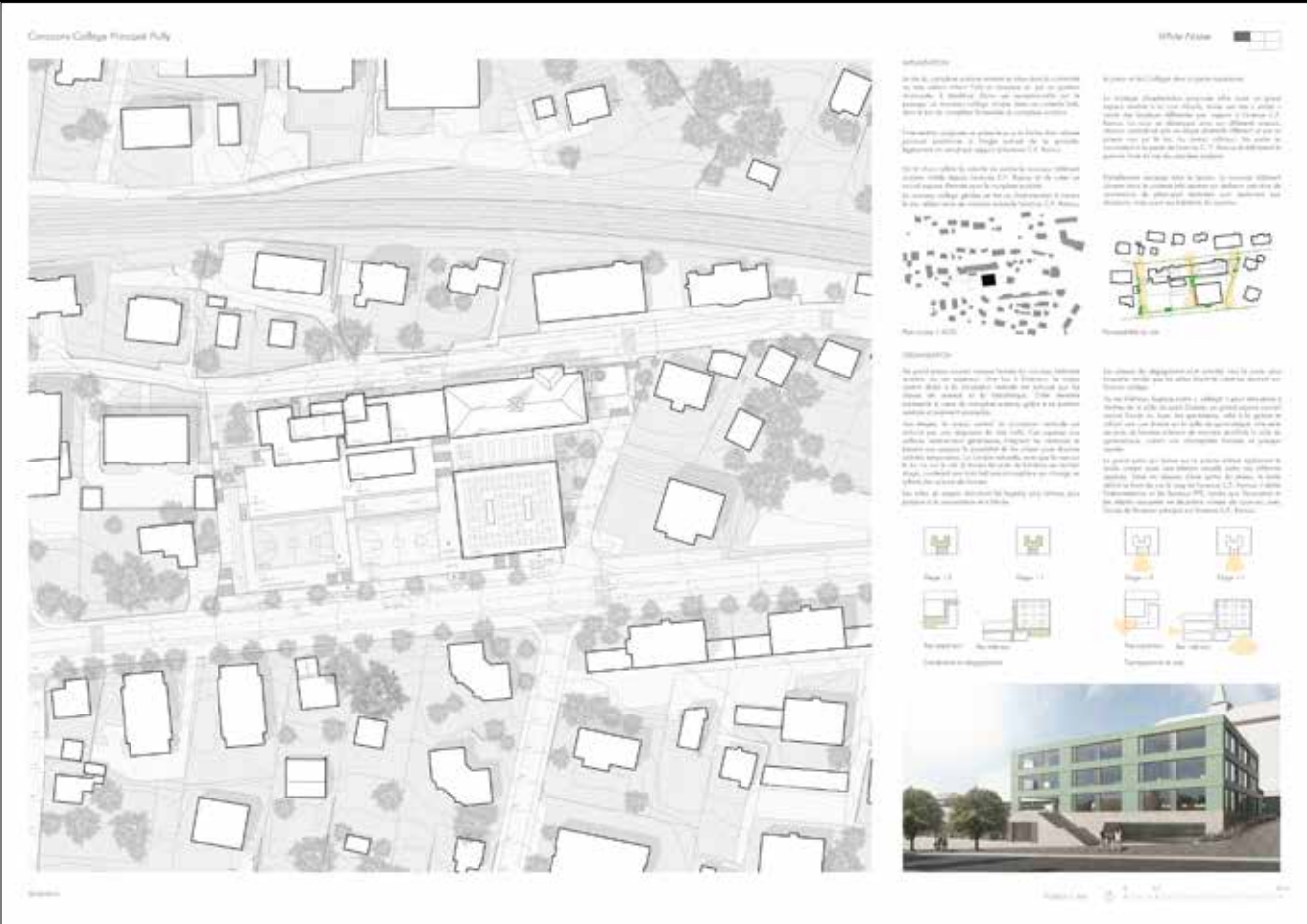
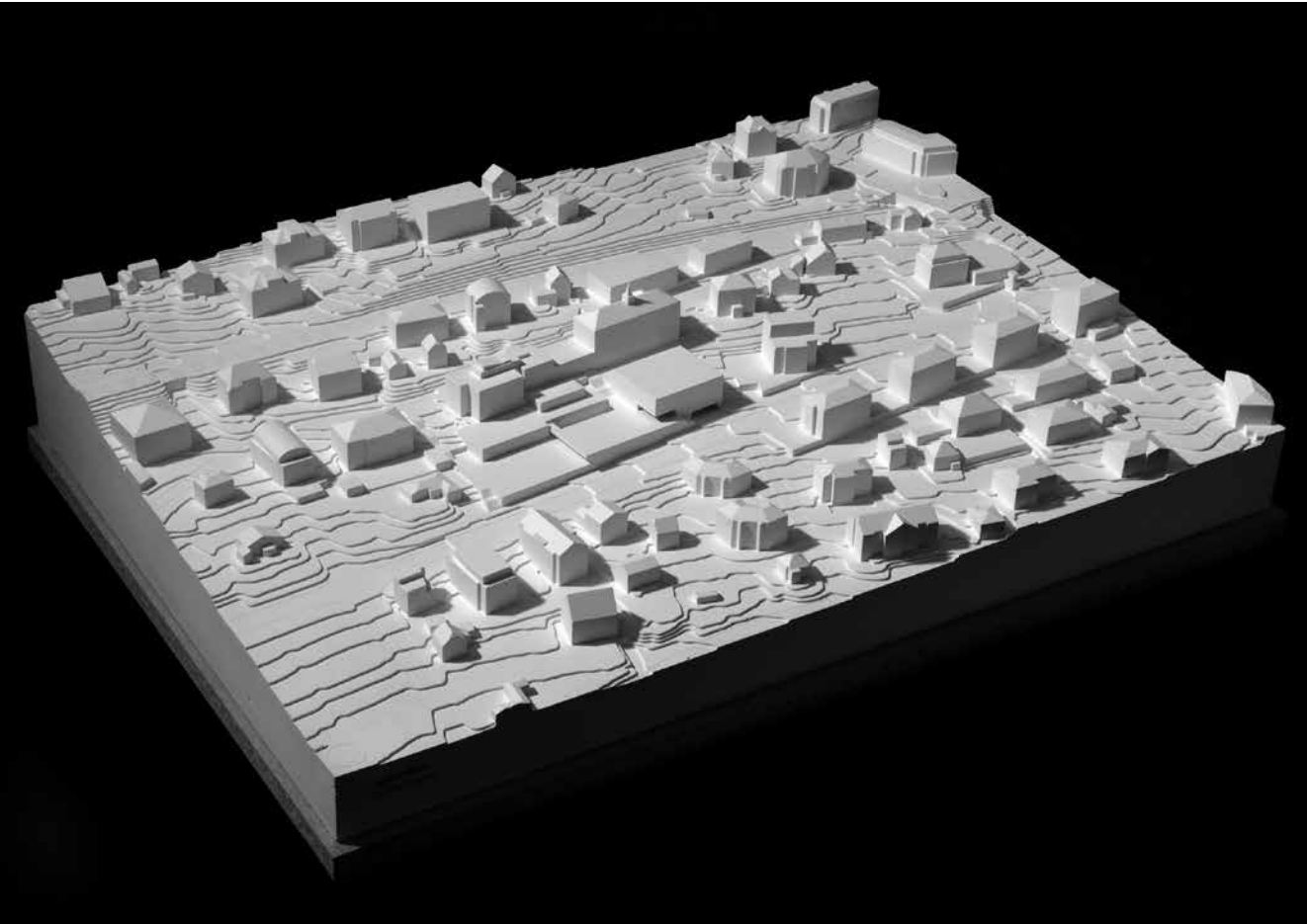
Programme de bâtiment scolaire

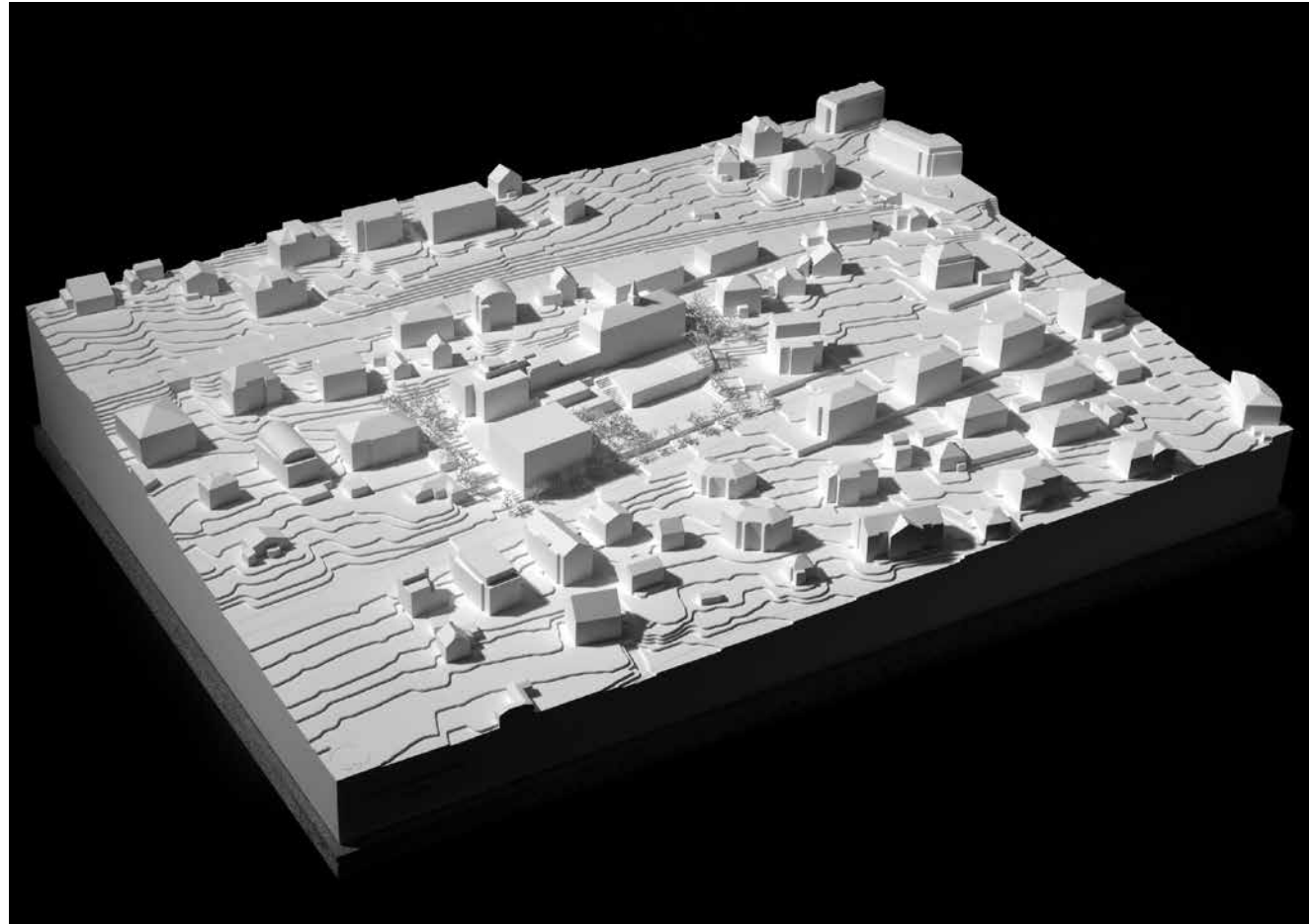
Le programme de bâtiment scolaire est défini par les exigences du concours et les besoins du collège principal Pully. Il s'agit d'un projet d'architecture et d'ingénierie civile pour un collège principal Pully. Le programme de bâtiment scolaire est défini par les exigences du concours et les besoins du collège principal Pully. Il s'agit d'un projet d'architecture et d'ingénierie civile pour un collège principal Pully.

Plan de situation 1:500

Façade Sud 1:200







Concours College Principal Pully

BOLERO



Keywords: *Self-esteem, self-esteem threat, self-esteem threat sensitivity, self-esteem threat sensitivity scale, self-esteem threat sensitivity scale-2*

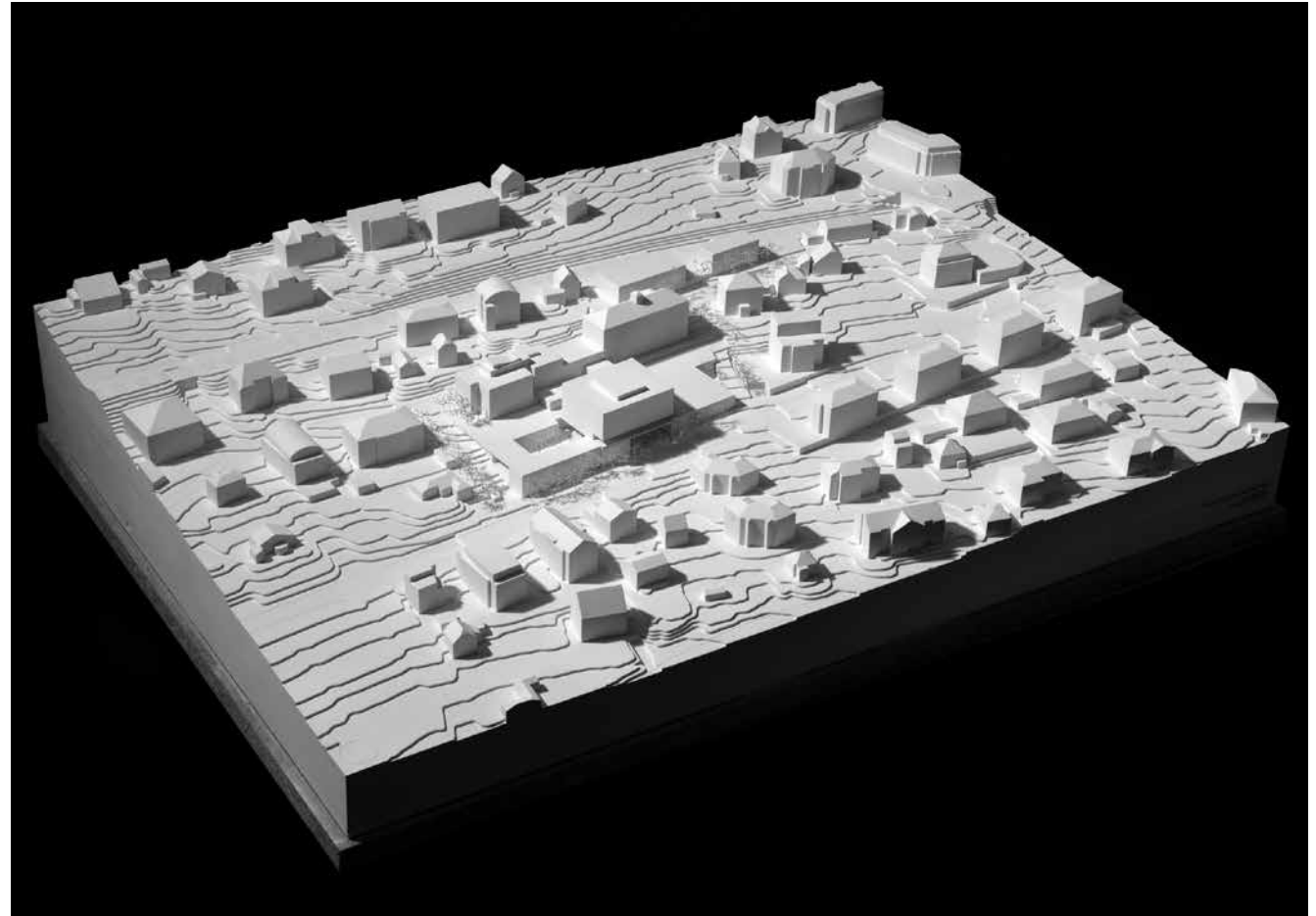
La site est actuellement composé de quatre lots à l'architecture dispersée, disposés de part et d'autre de l'avenue des Collèges. La requalification de l'avenue F. Mitterrand, et l'extension proposée sont avant tout conçues pour remettre la centre névralgique du complexe scolaire autour des la chapelle actuelle du lycée.

La regroupement des toutes les activités scolaires y résoudra sur un site densifié à la fois un espace institutionnel avec une gestion forte des accès.

Implications

Une grande explosion est prévue à l'automne 1985. Elle offre un accès de glorieux concert au croquantier le plus connu de France. C'est le moment de la grande fête de la soupe. C'est le moment de la grande fête de la soupe. C'est le moment de la grande fête de la soupe.

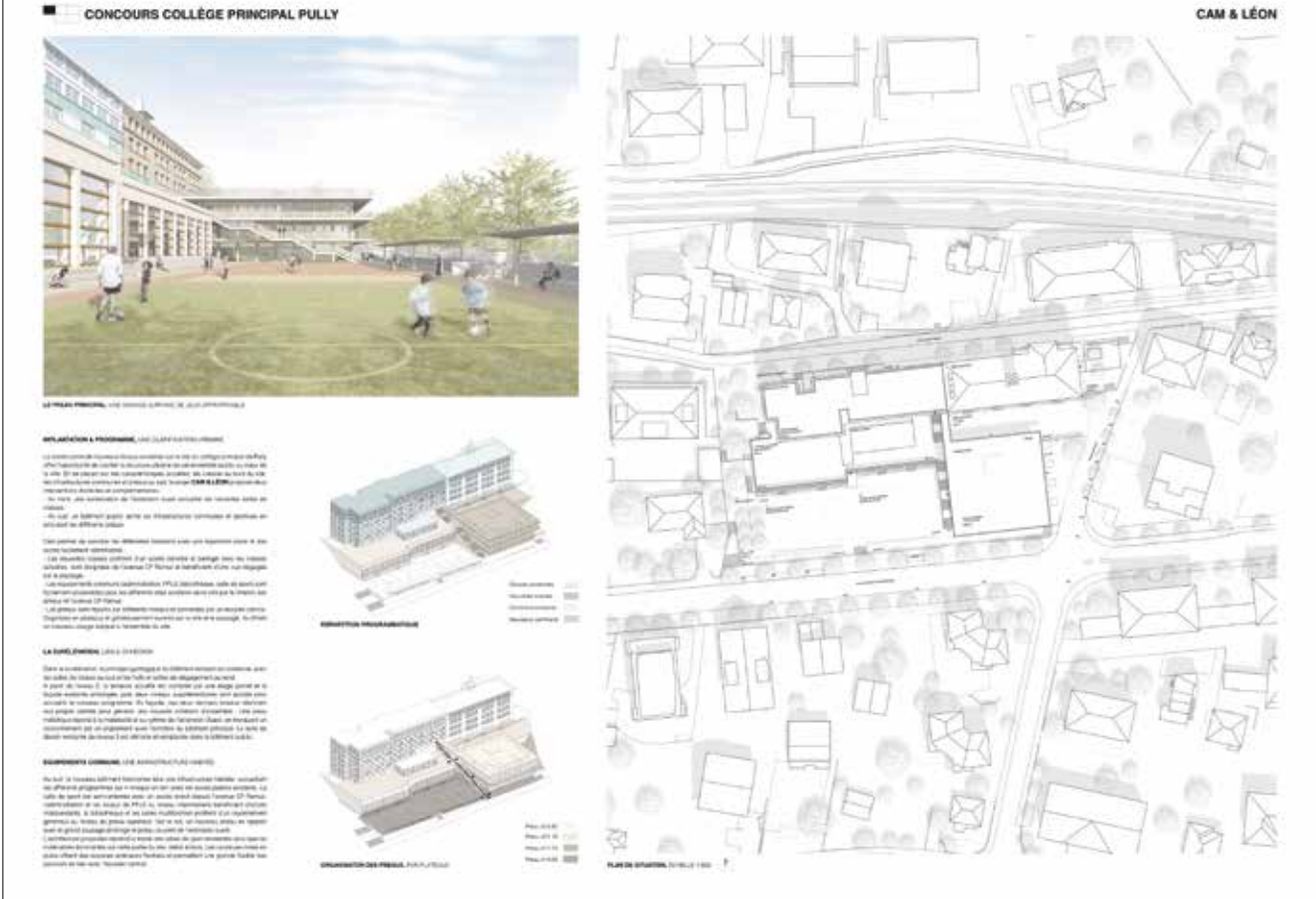
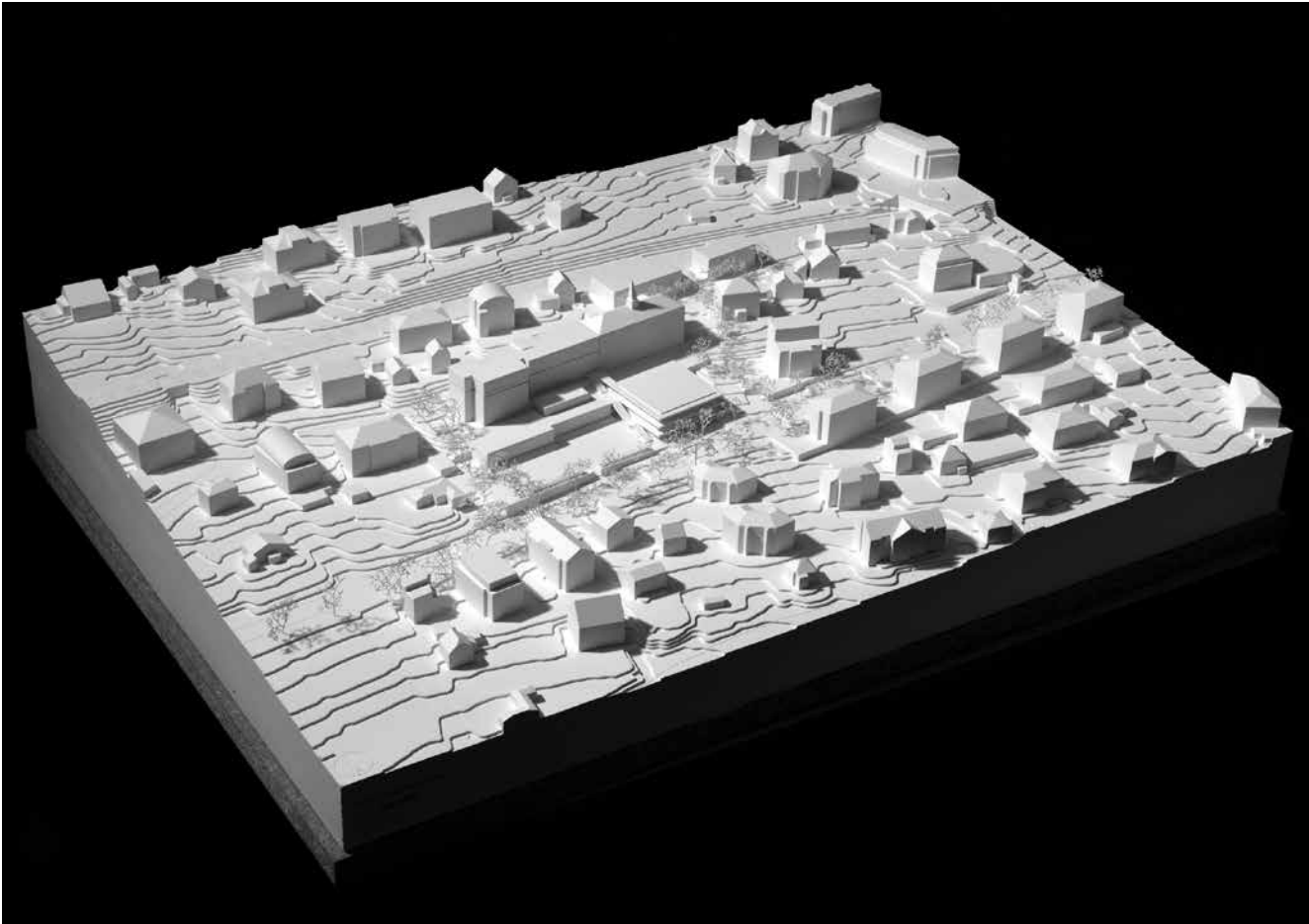
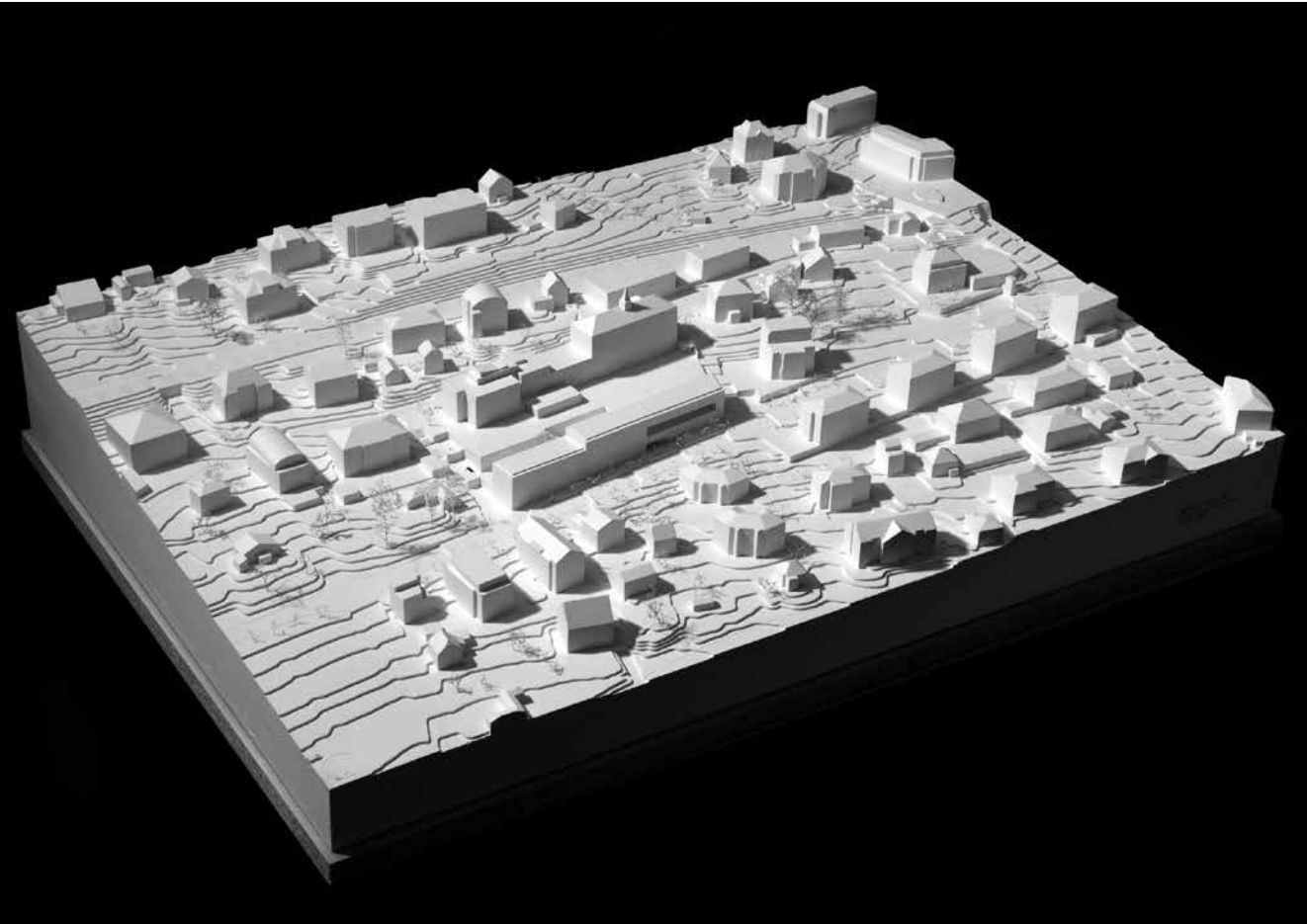
La programmation des multiples réseaux de site pour offrir des services et la bande radiofréquence attribuée à chaque programme. La suite de code est la bibliothèque program place dans les terminaux présentés avec le code principal. On y ajoute aussi l'extension avec laquelle on trouve le second adresse Internet naturellement par un terminal longpré à l'entrée du site de la parole.

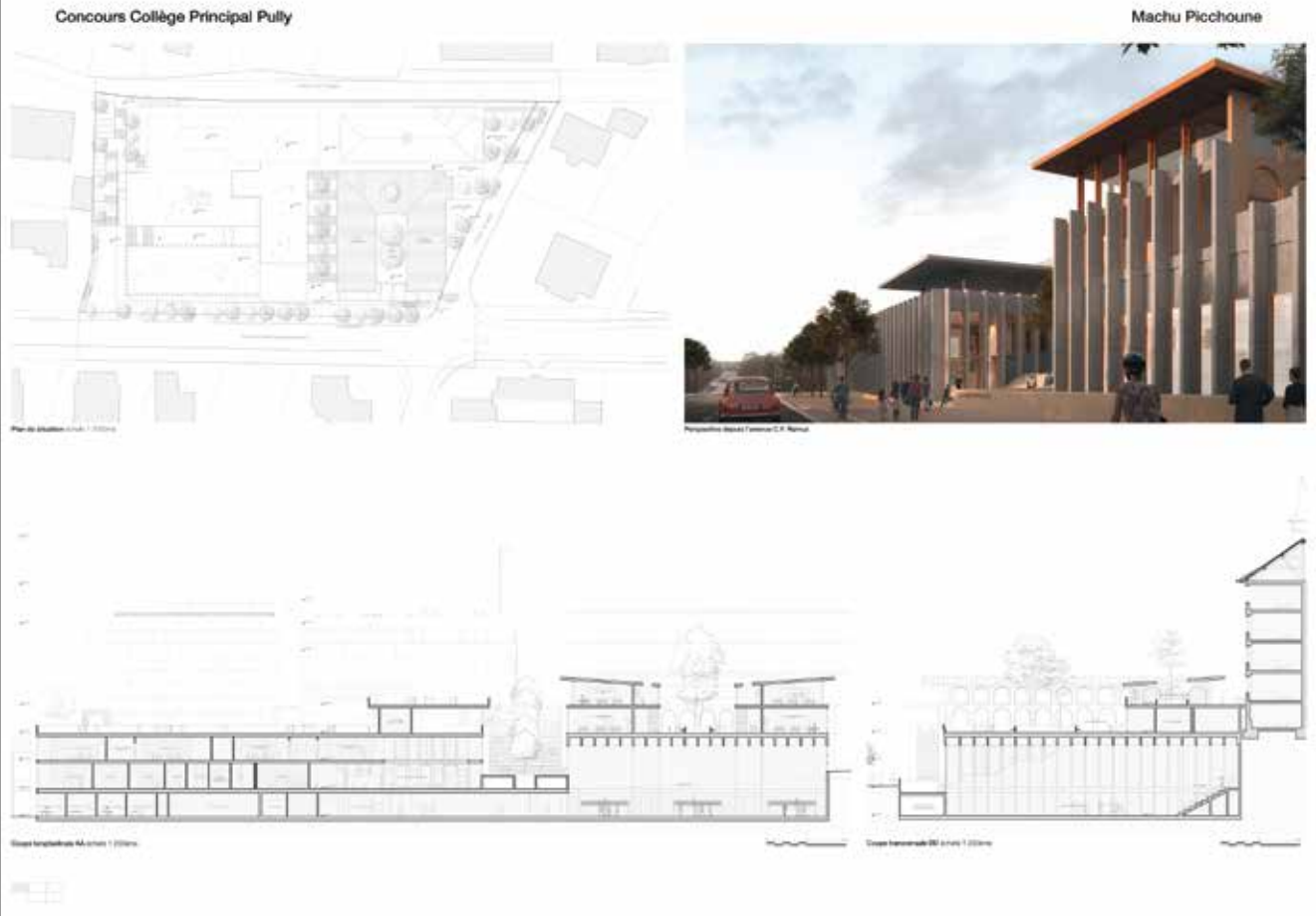
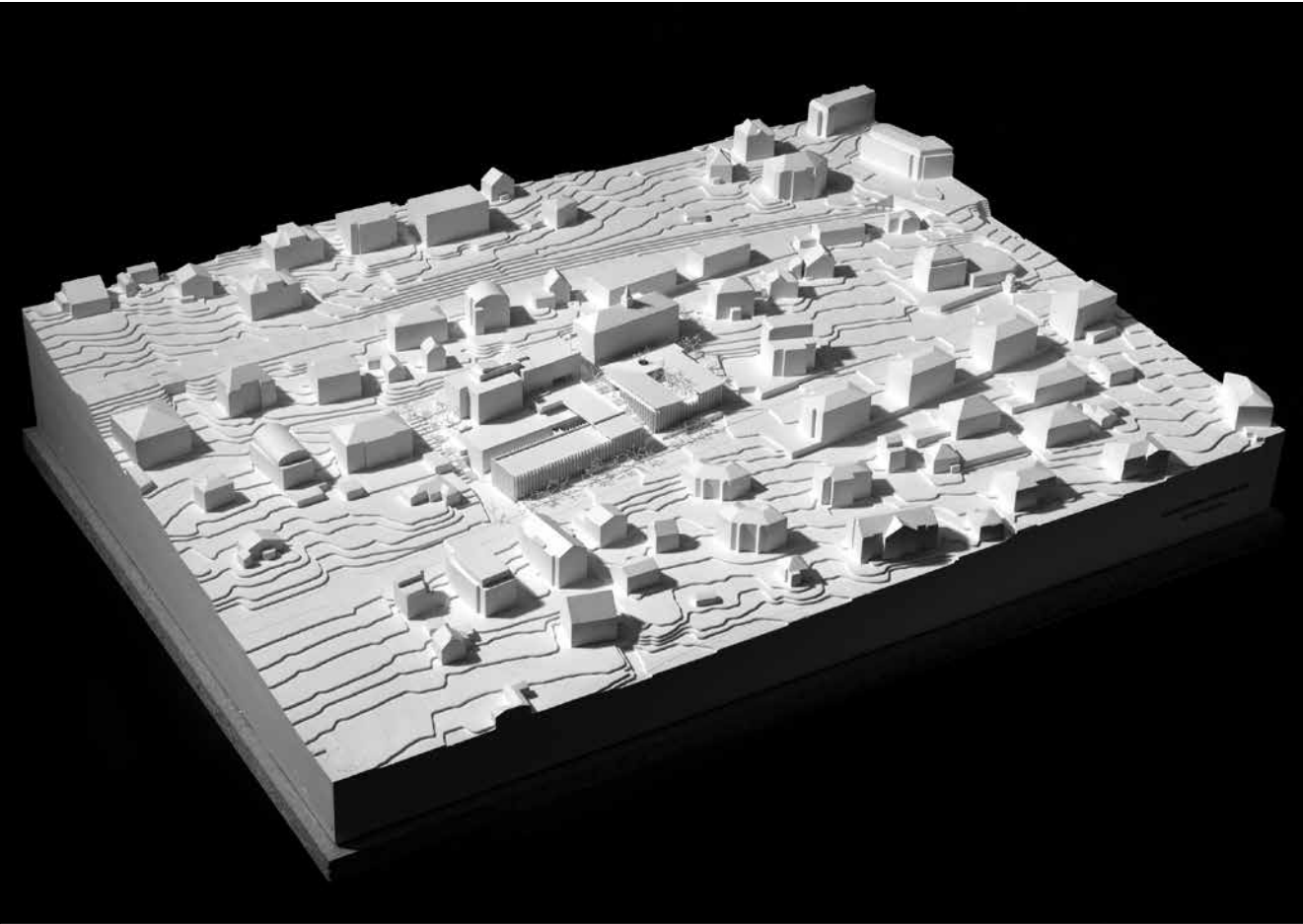
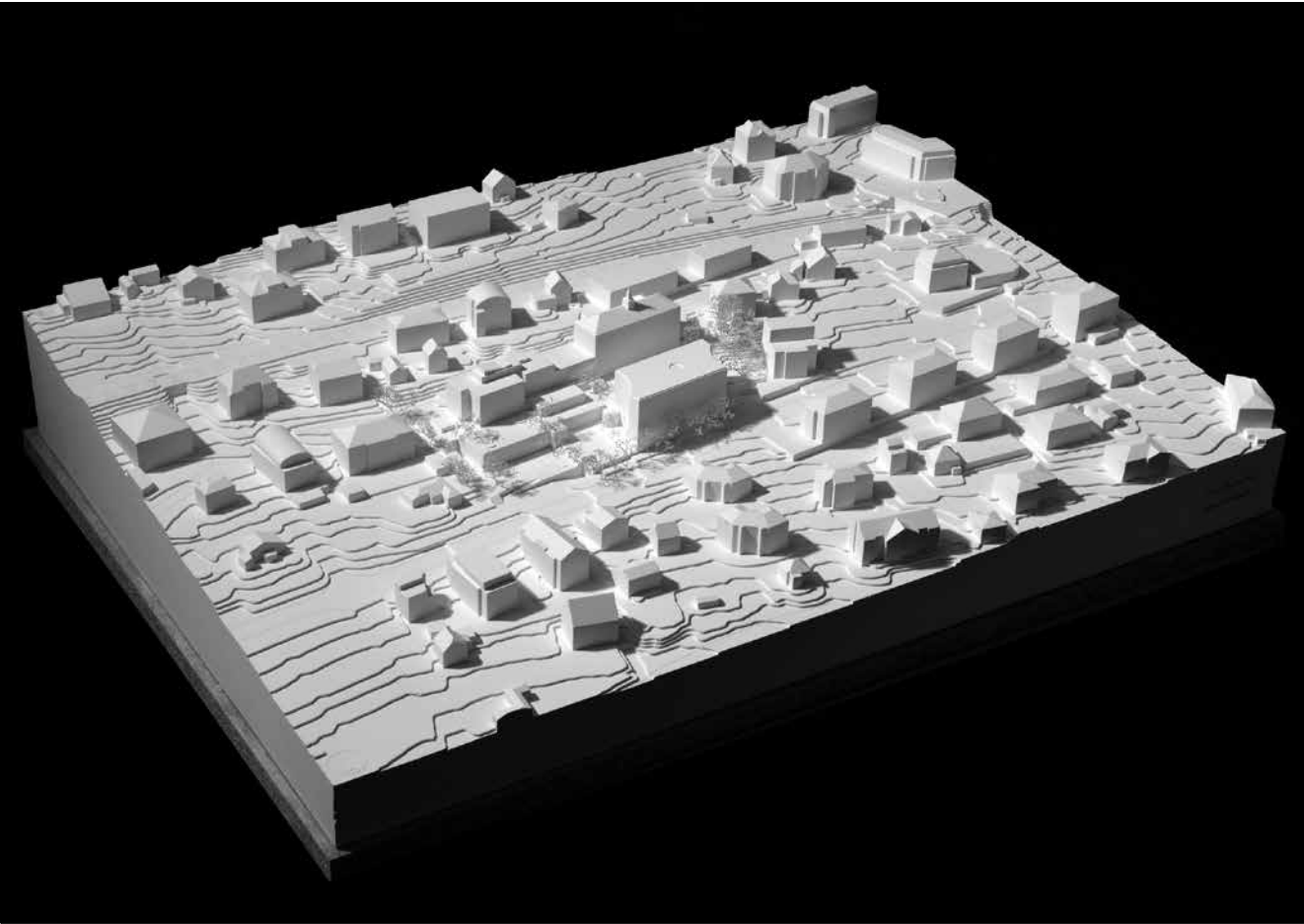
[illegible]CONCOURS COLLEGE PRINCIPAL PULLMAN
2011-2012

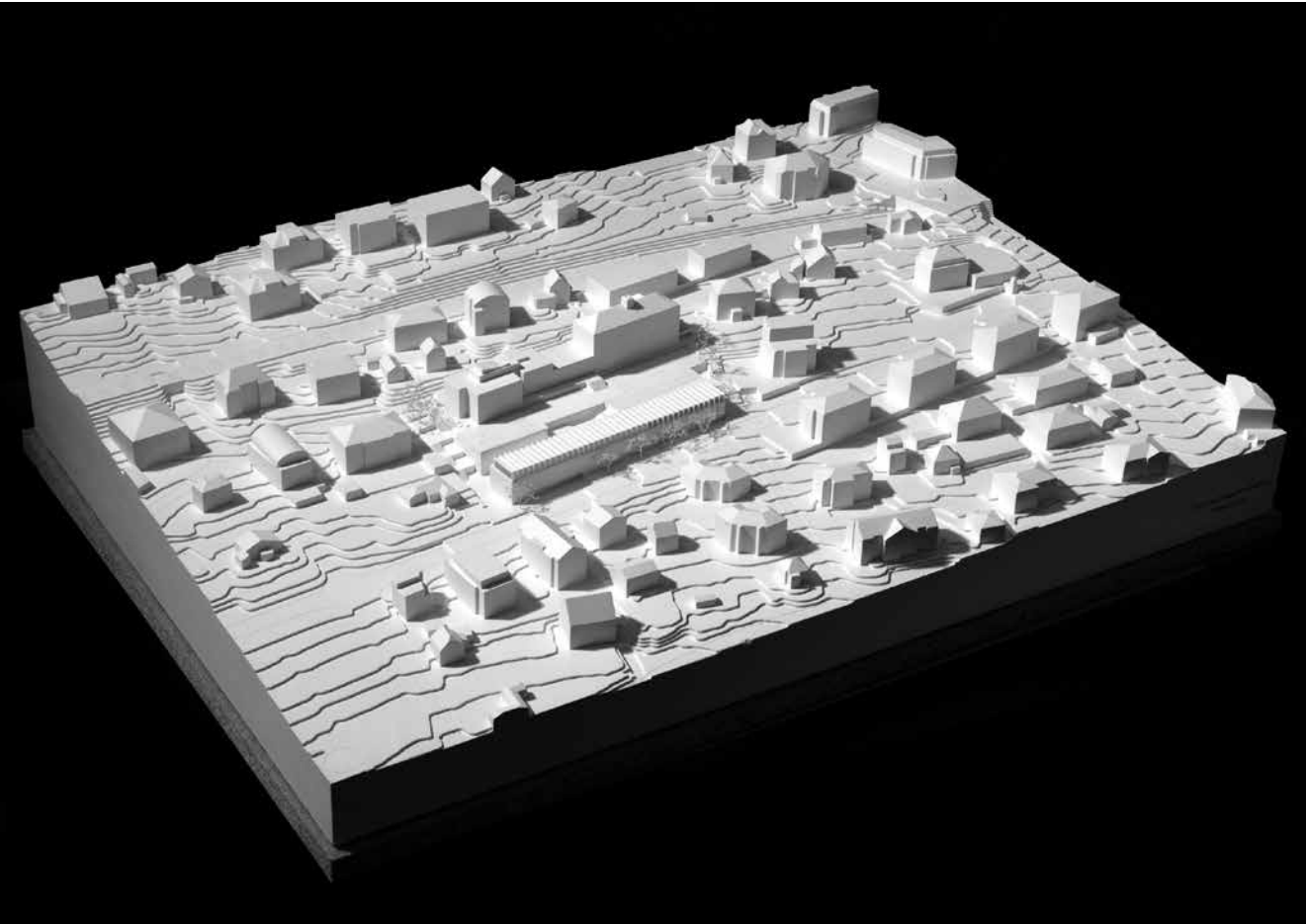
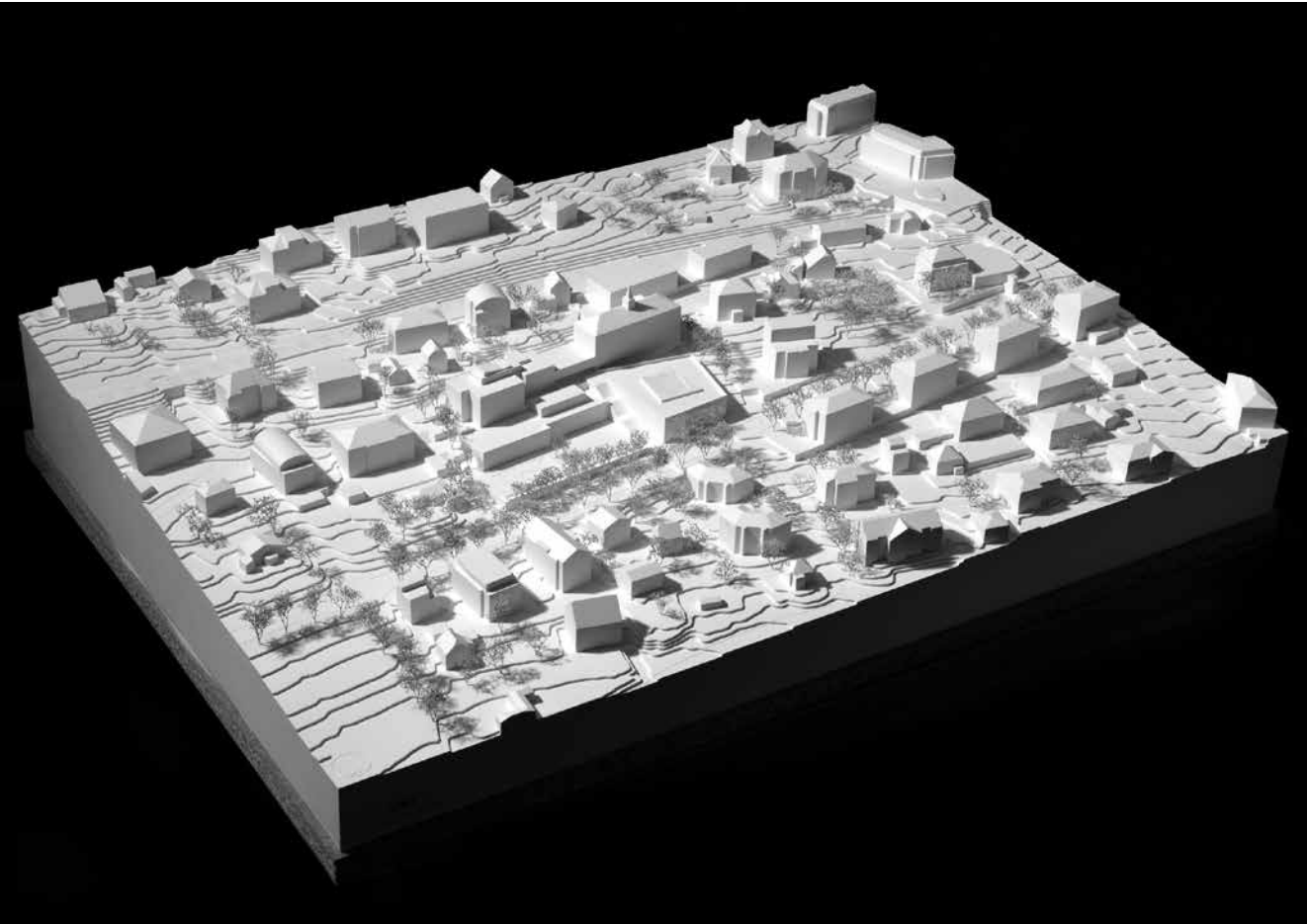
1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

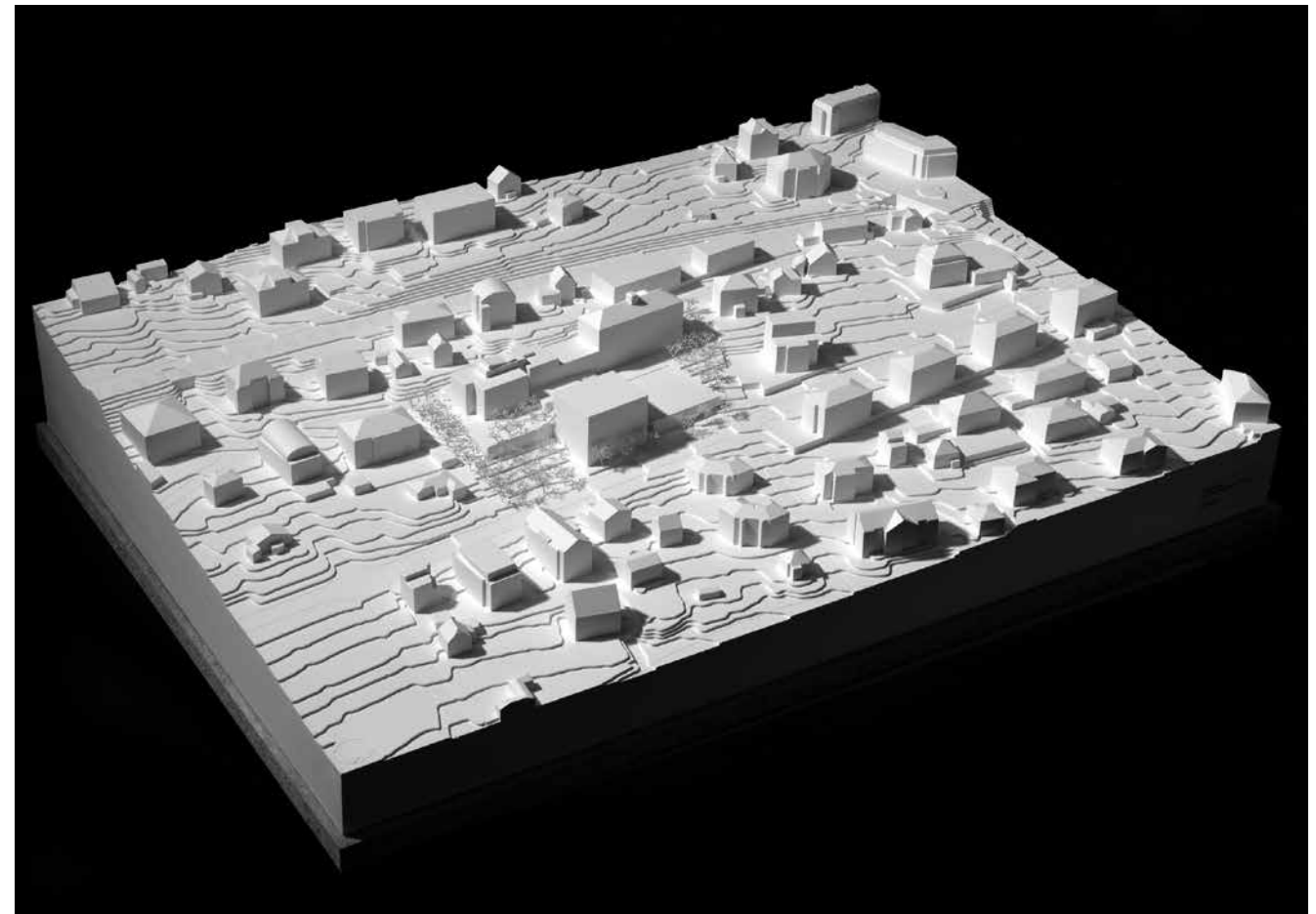
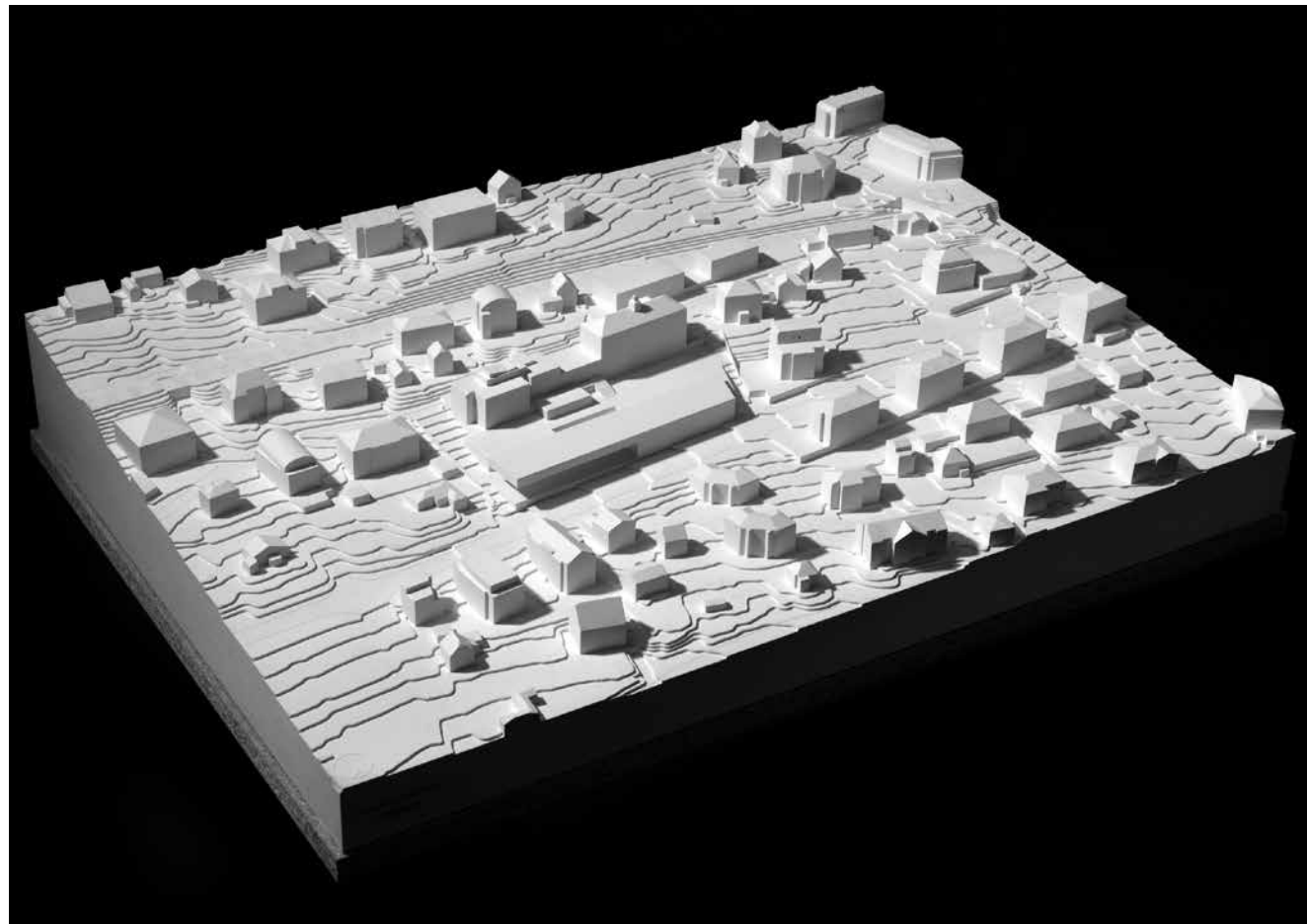
O.D.

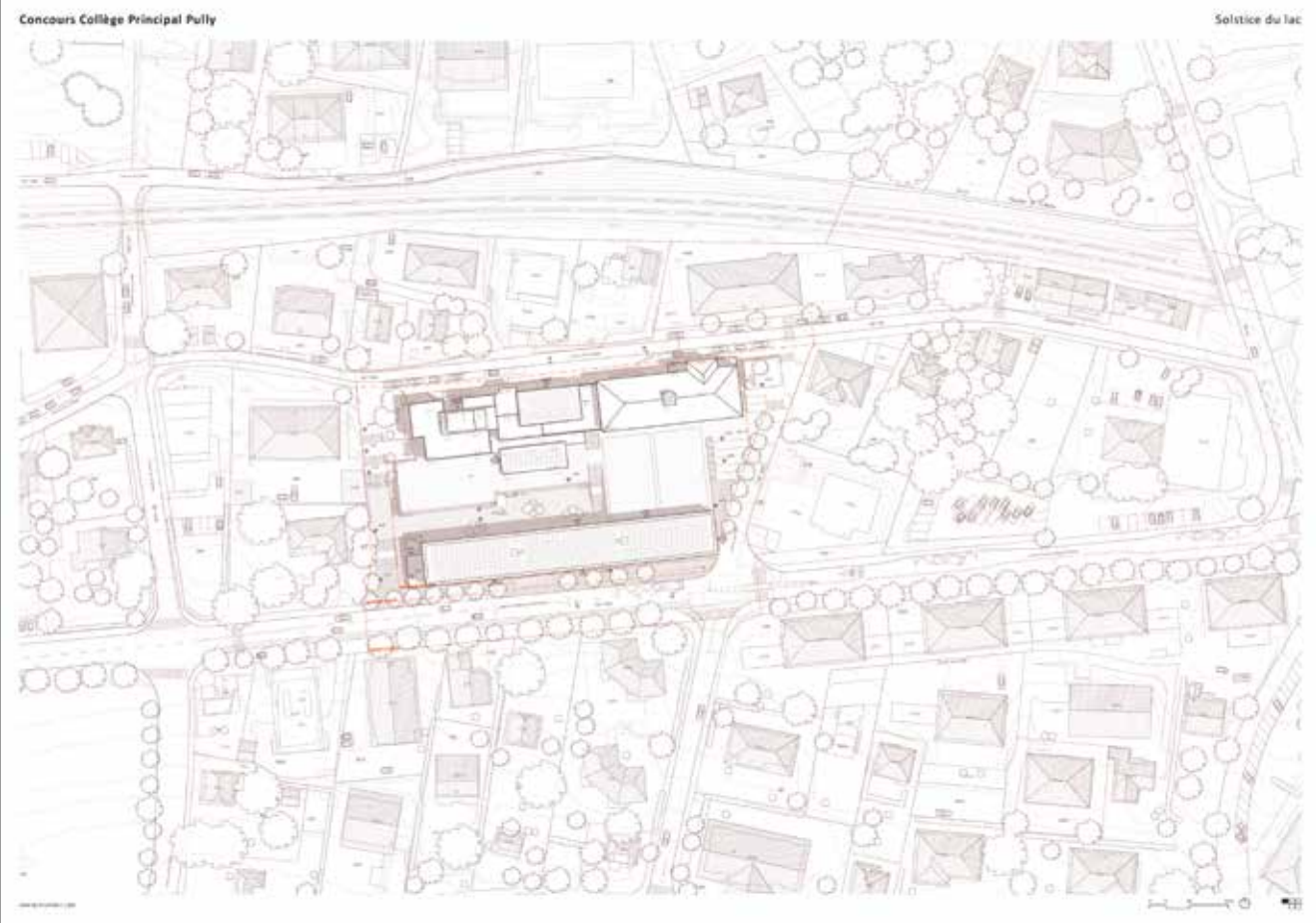
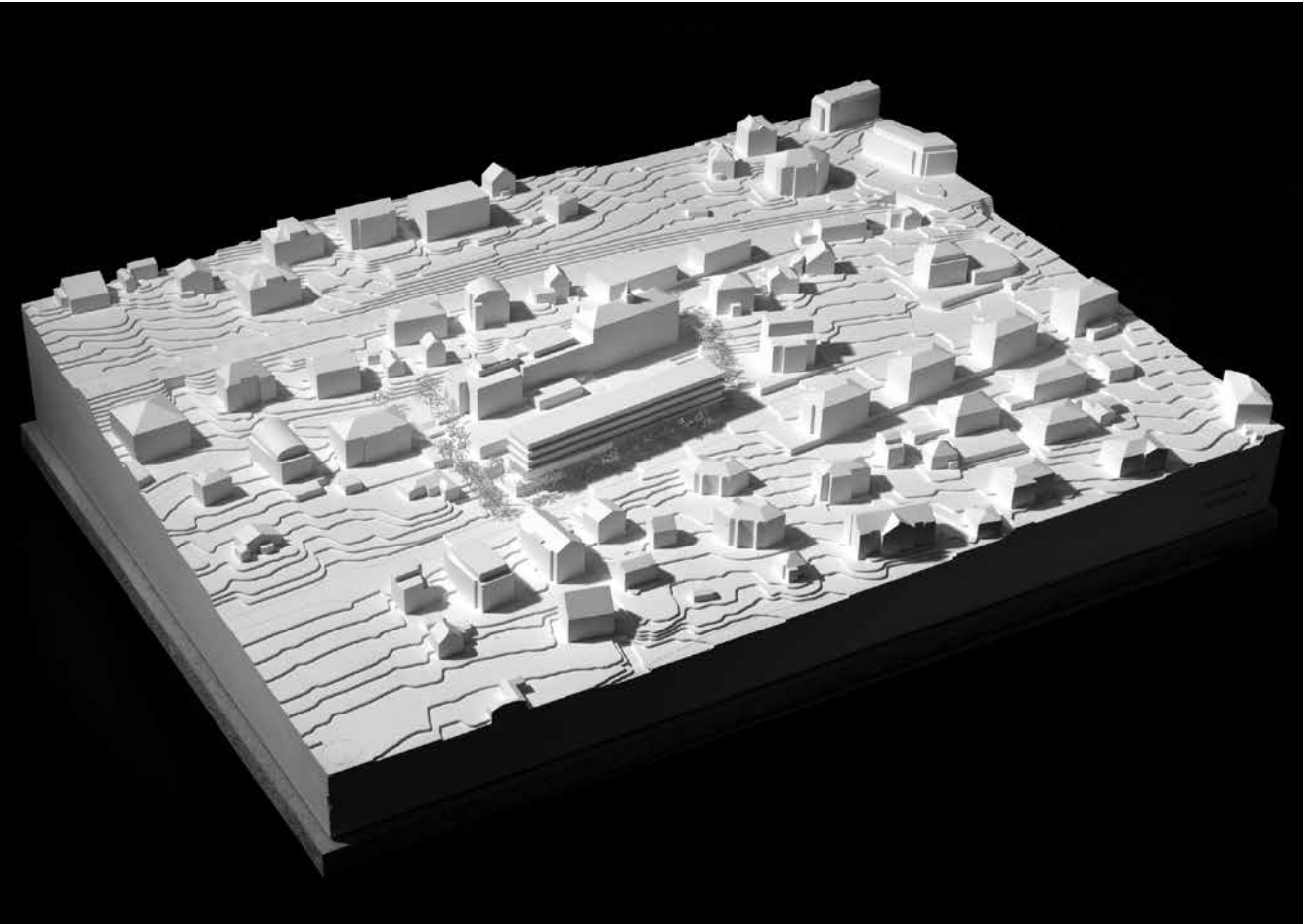
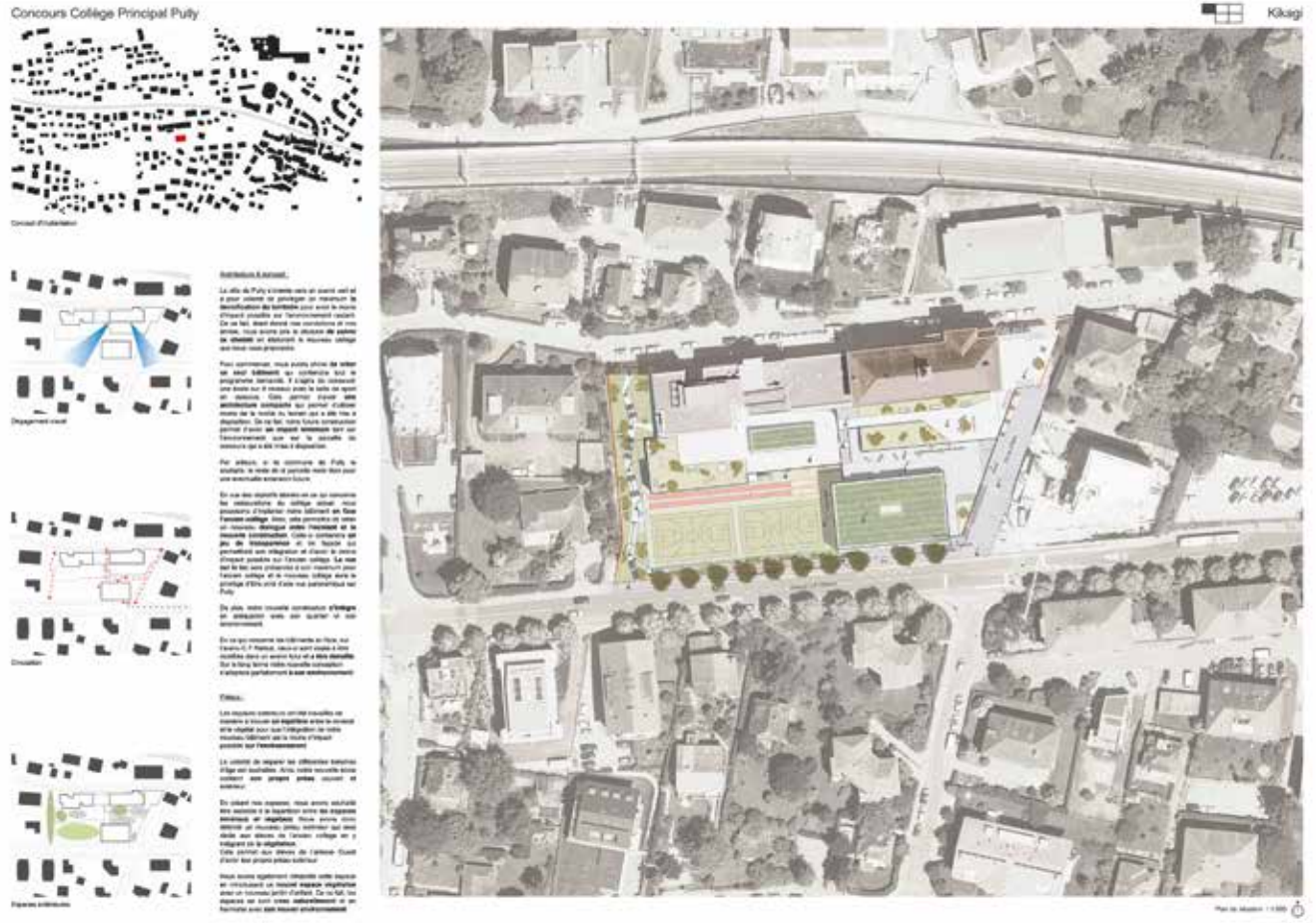
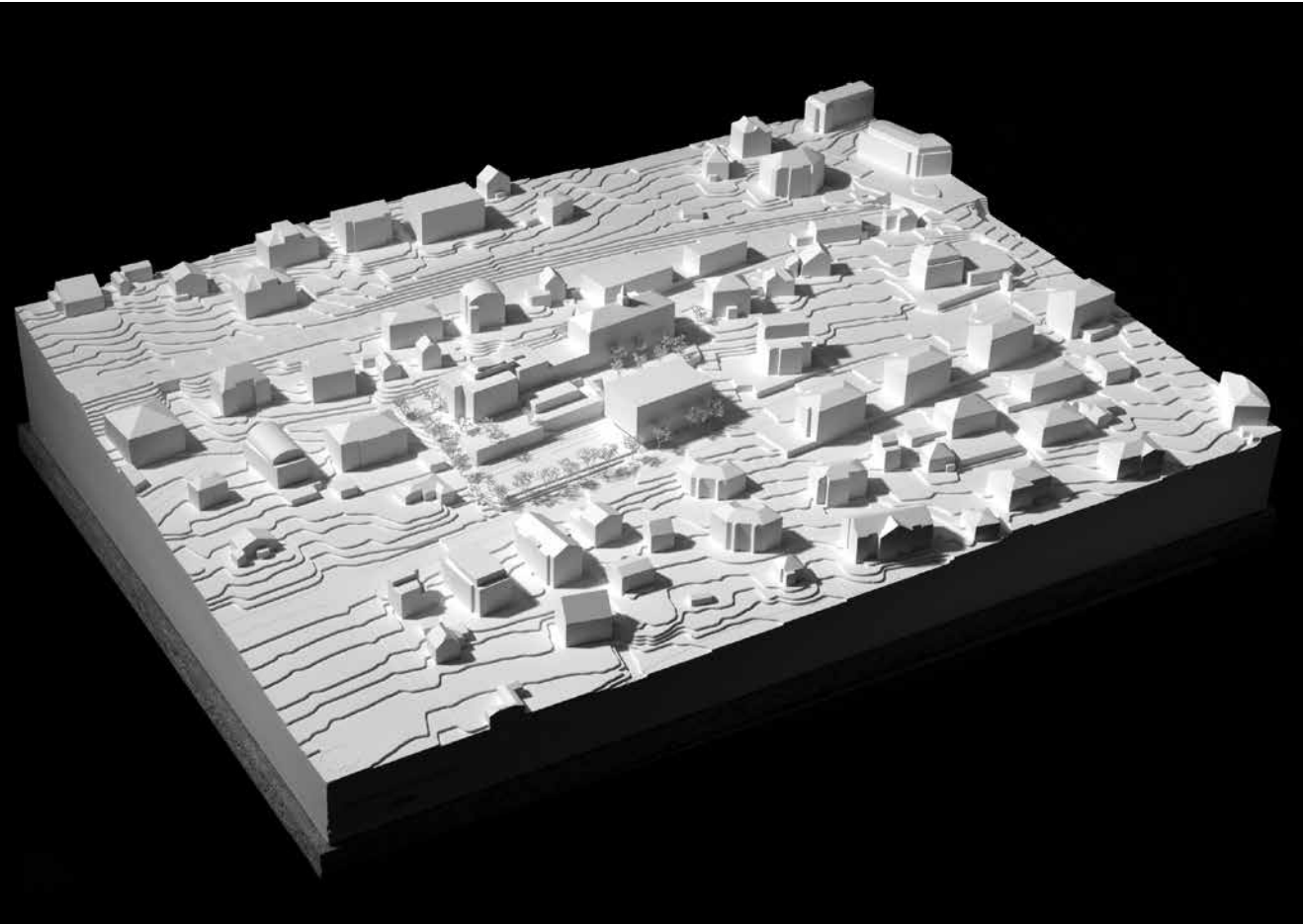


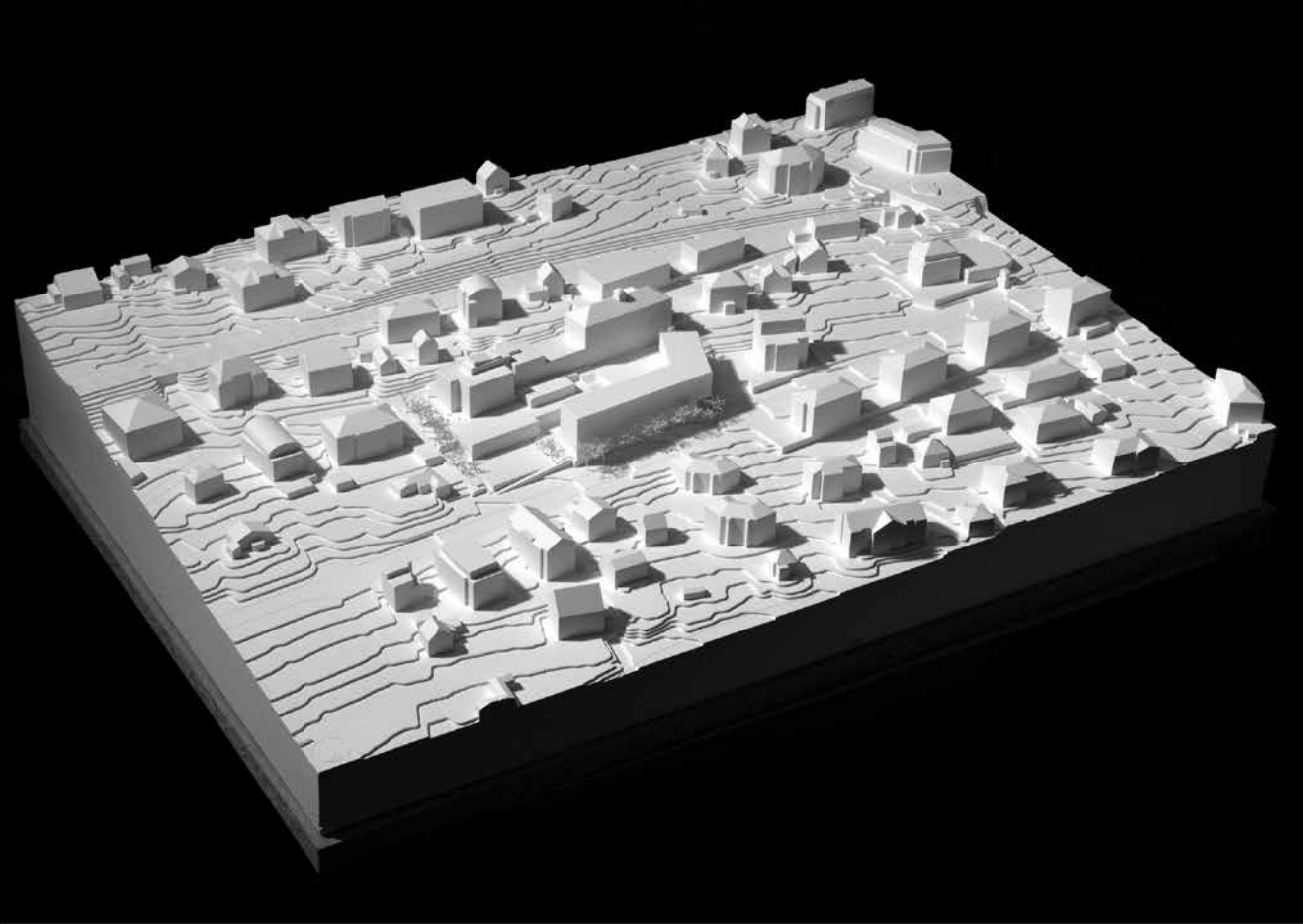
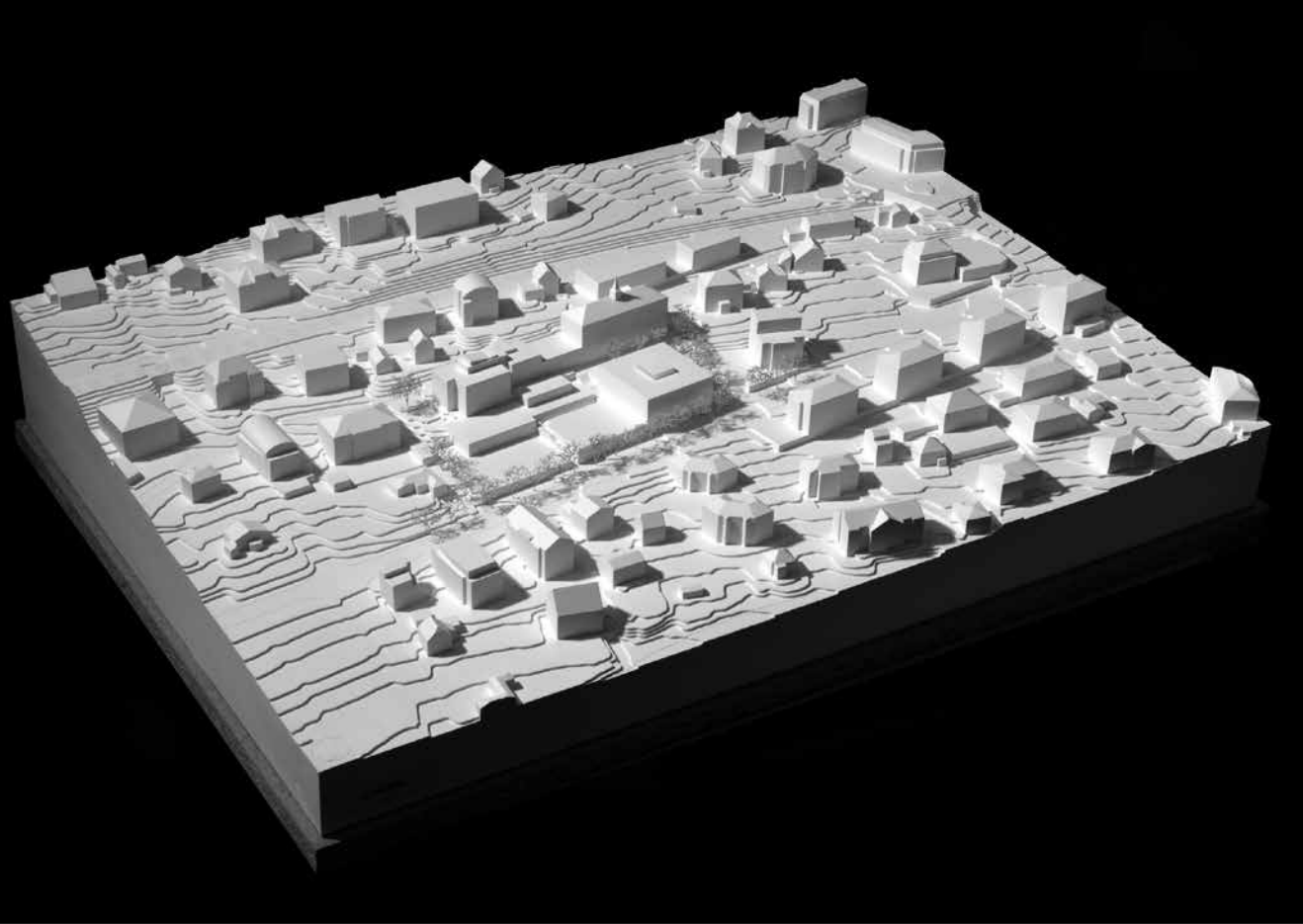


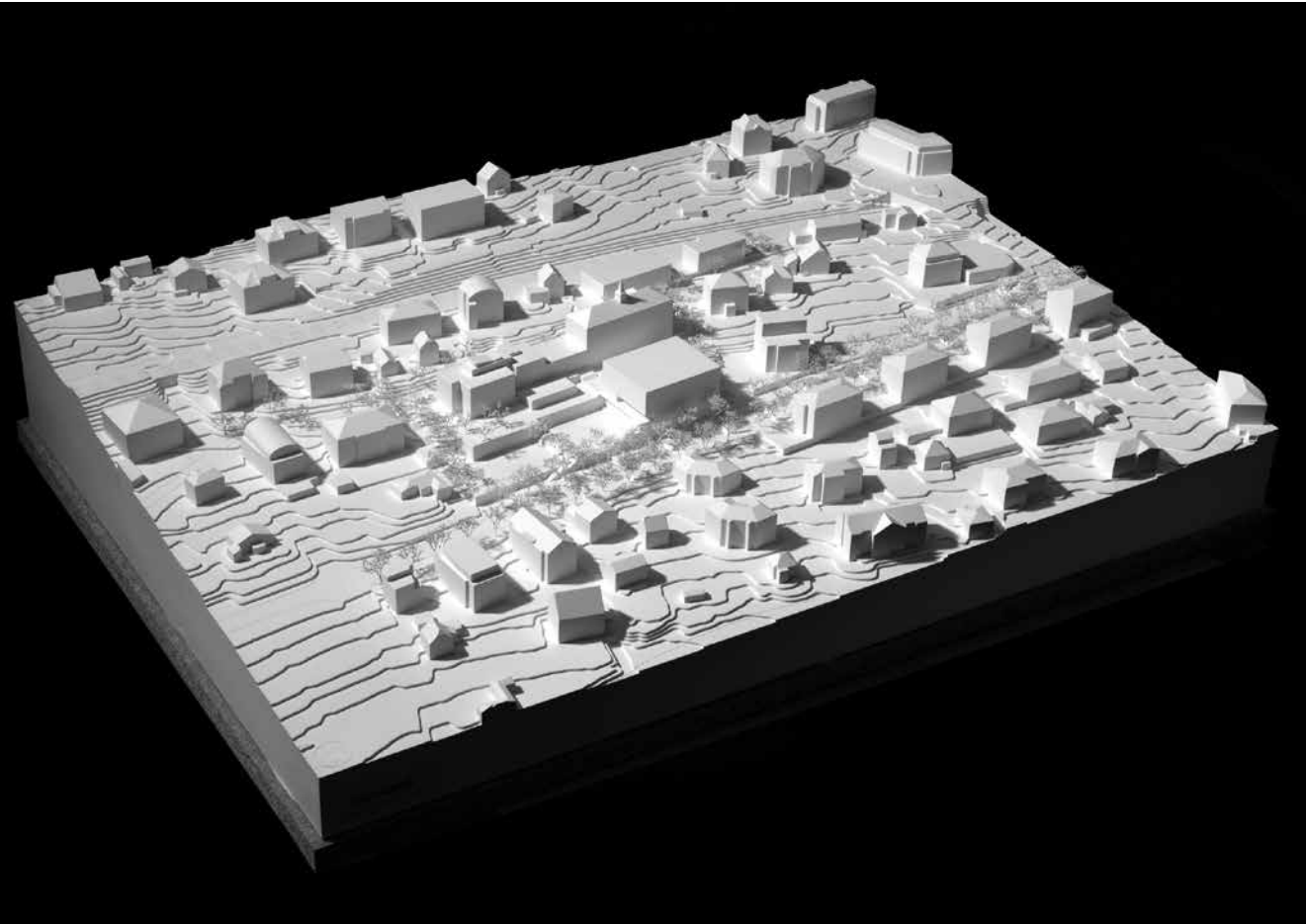
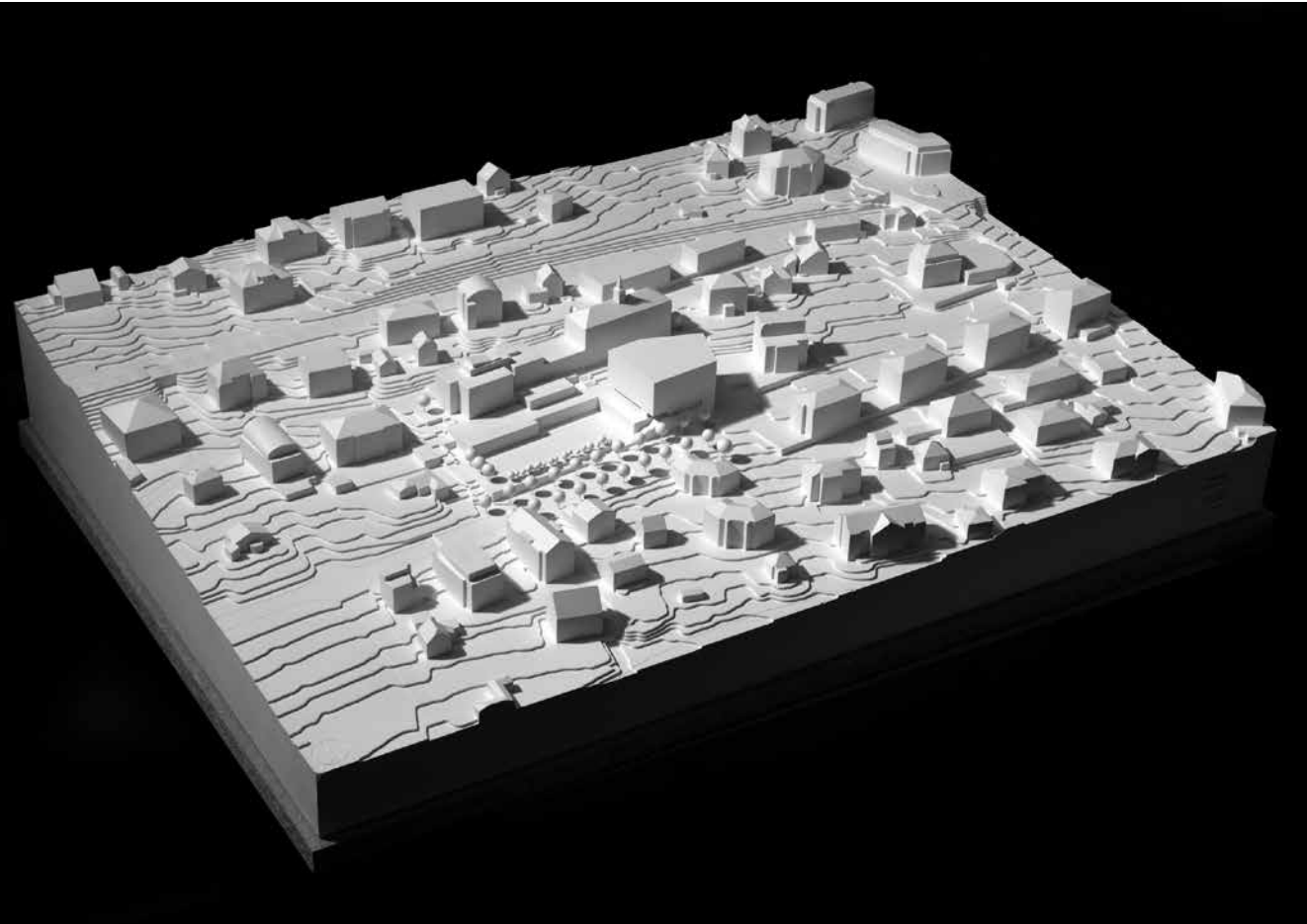


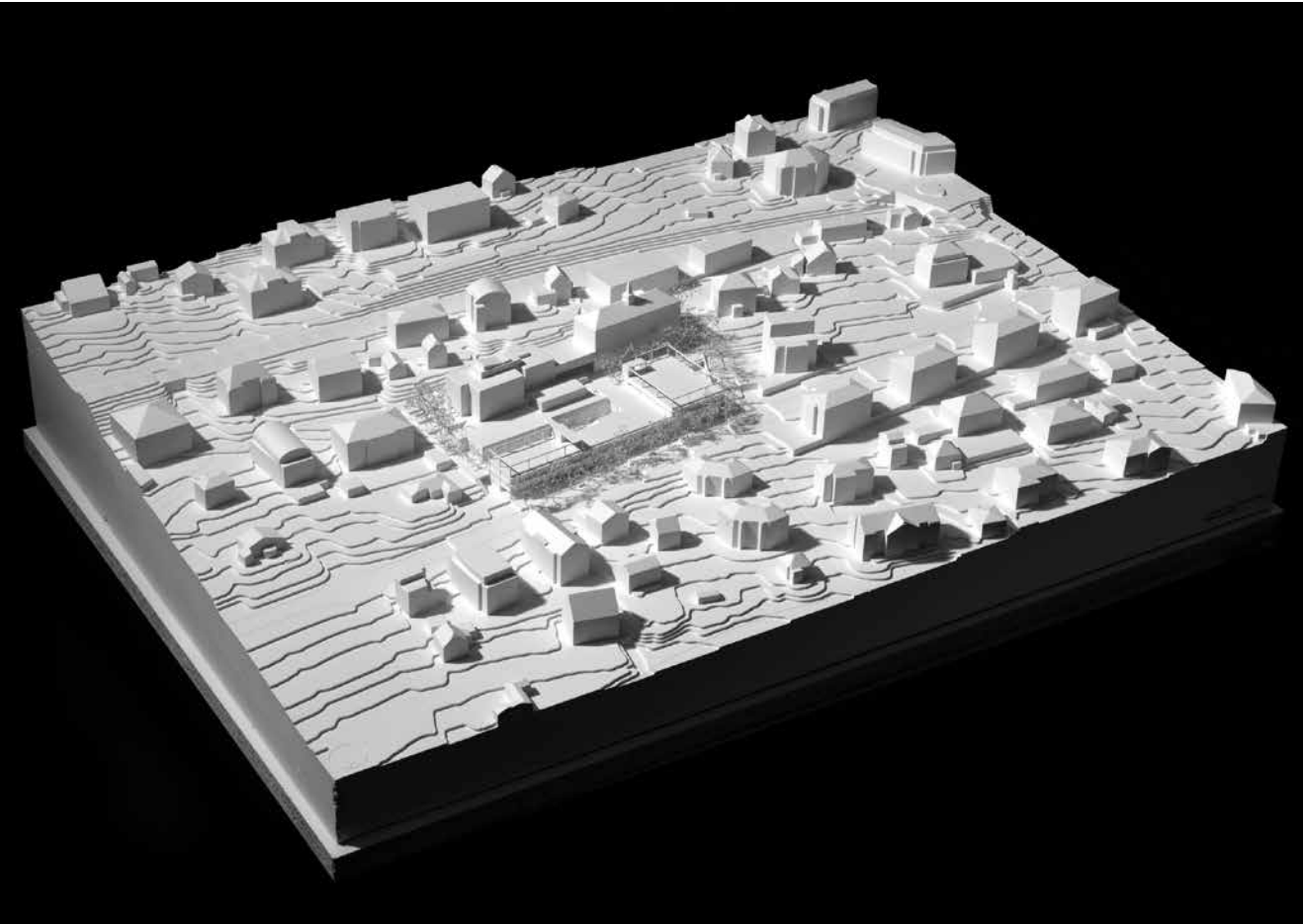
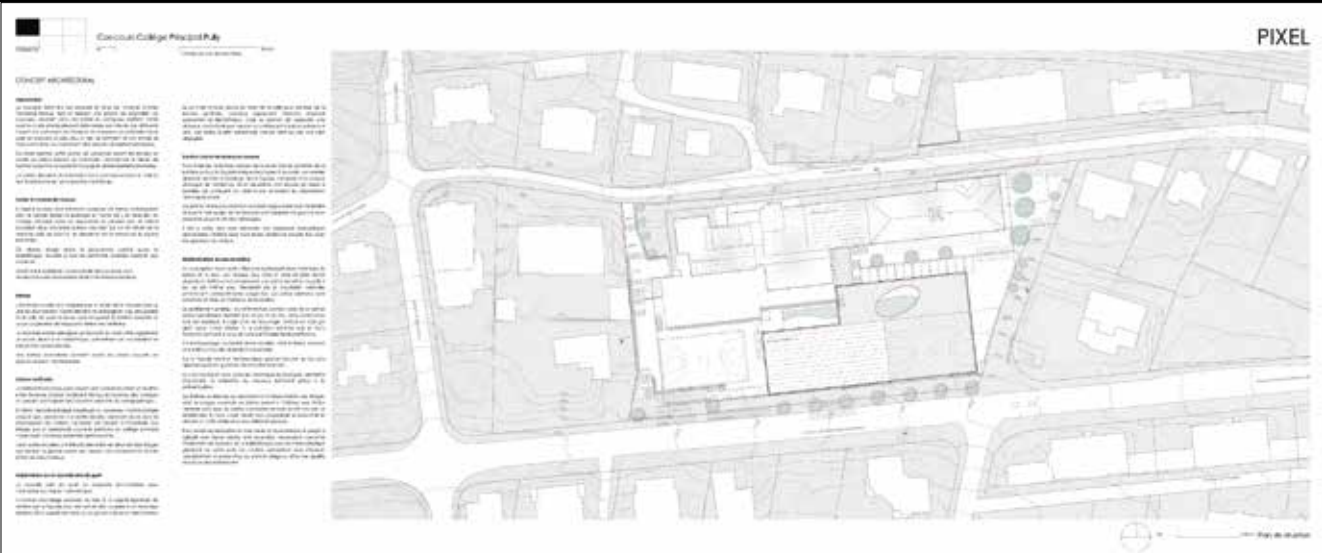
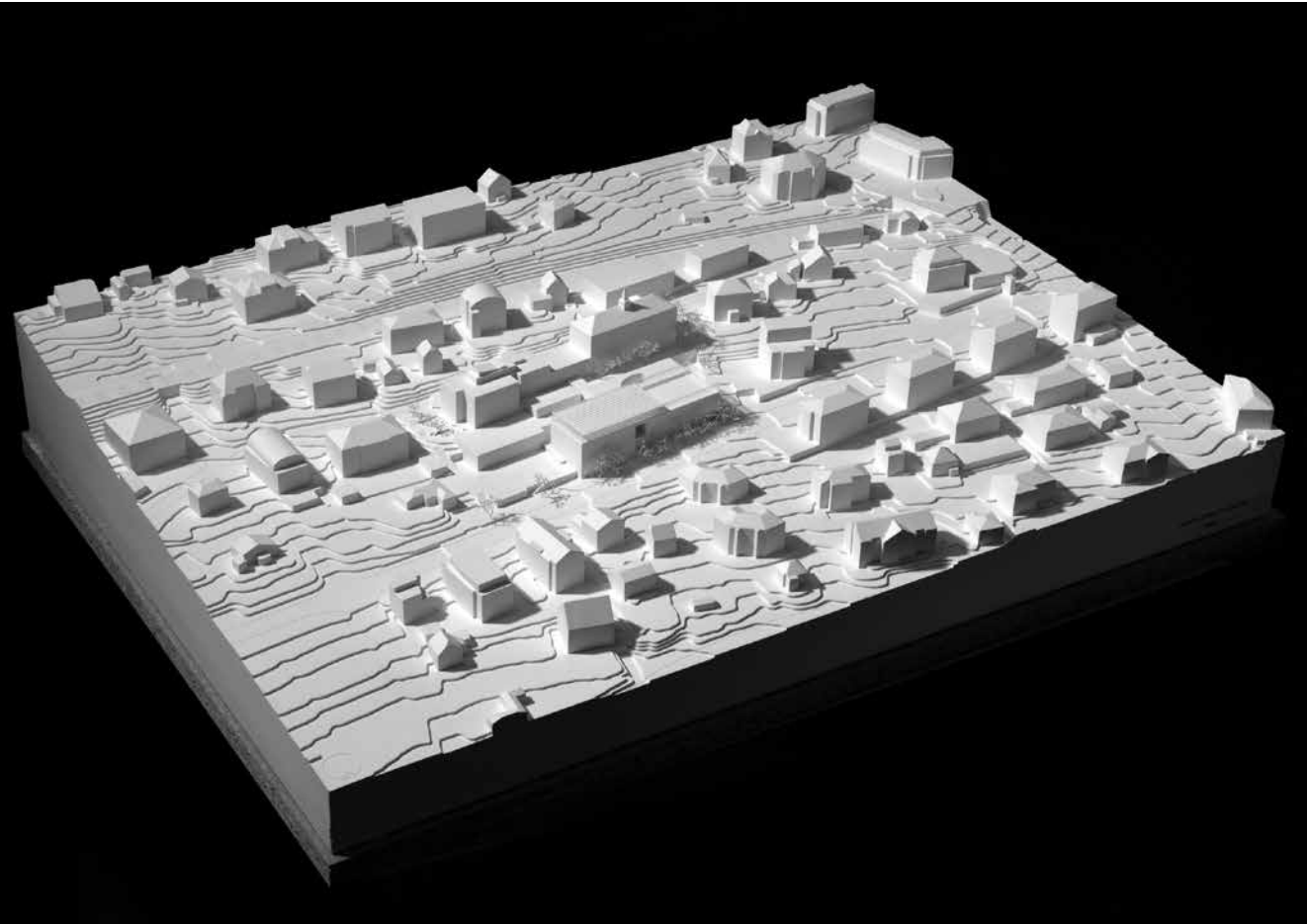


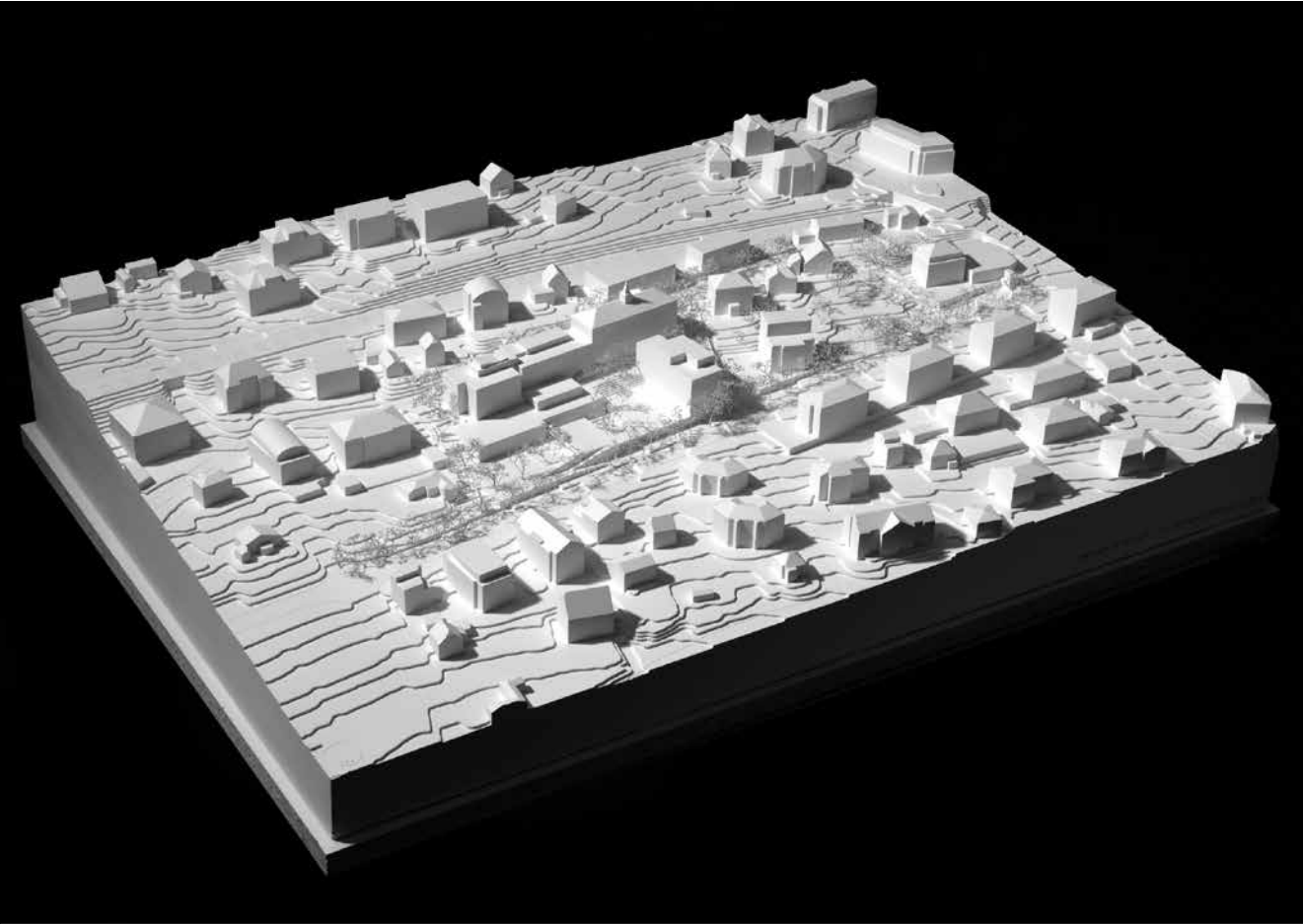
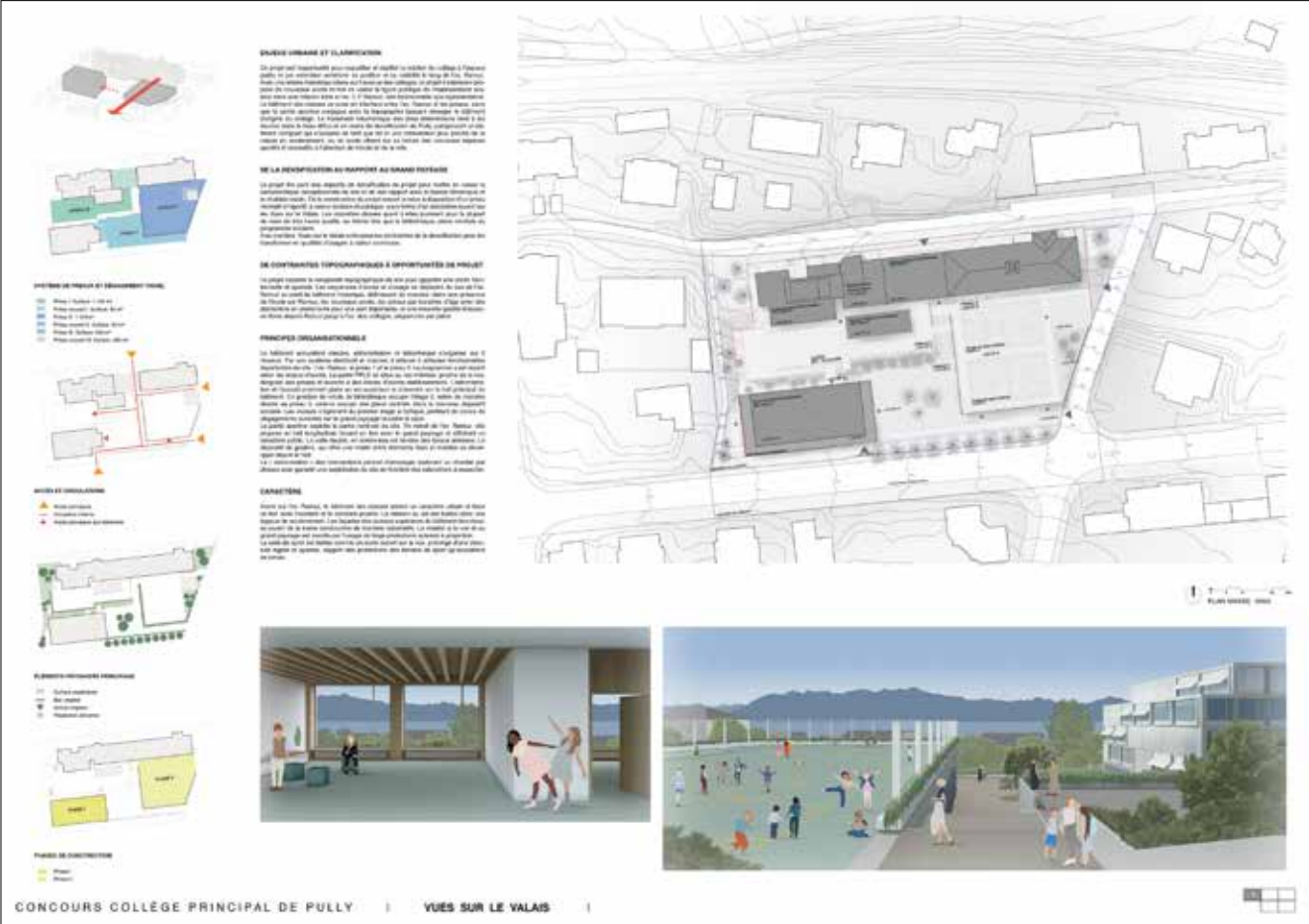
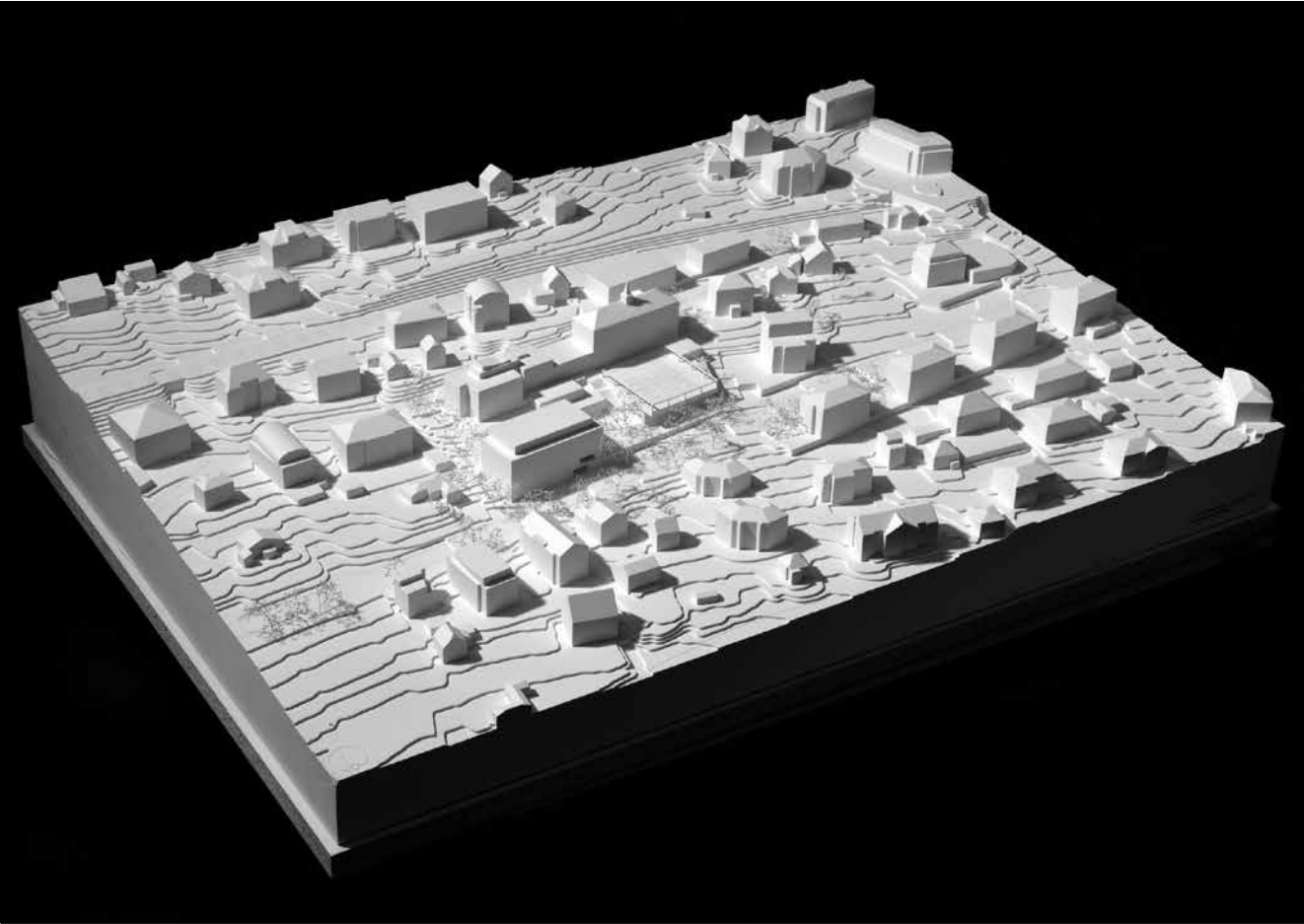


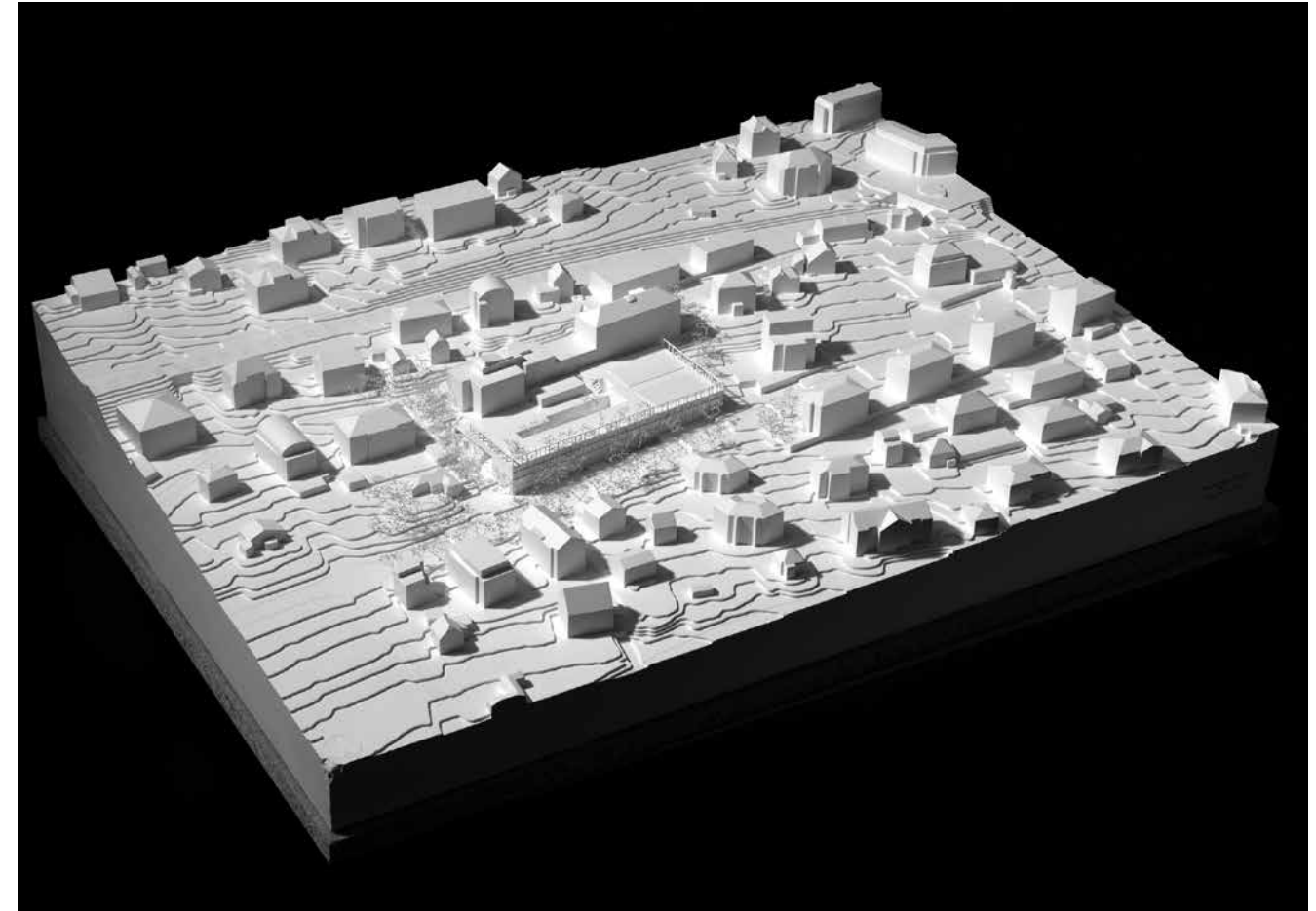
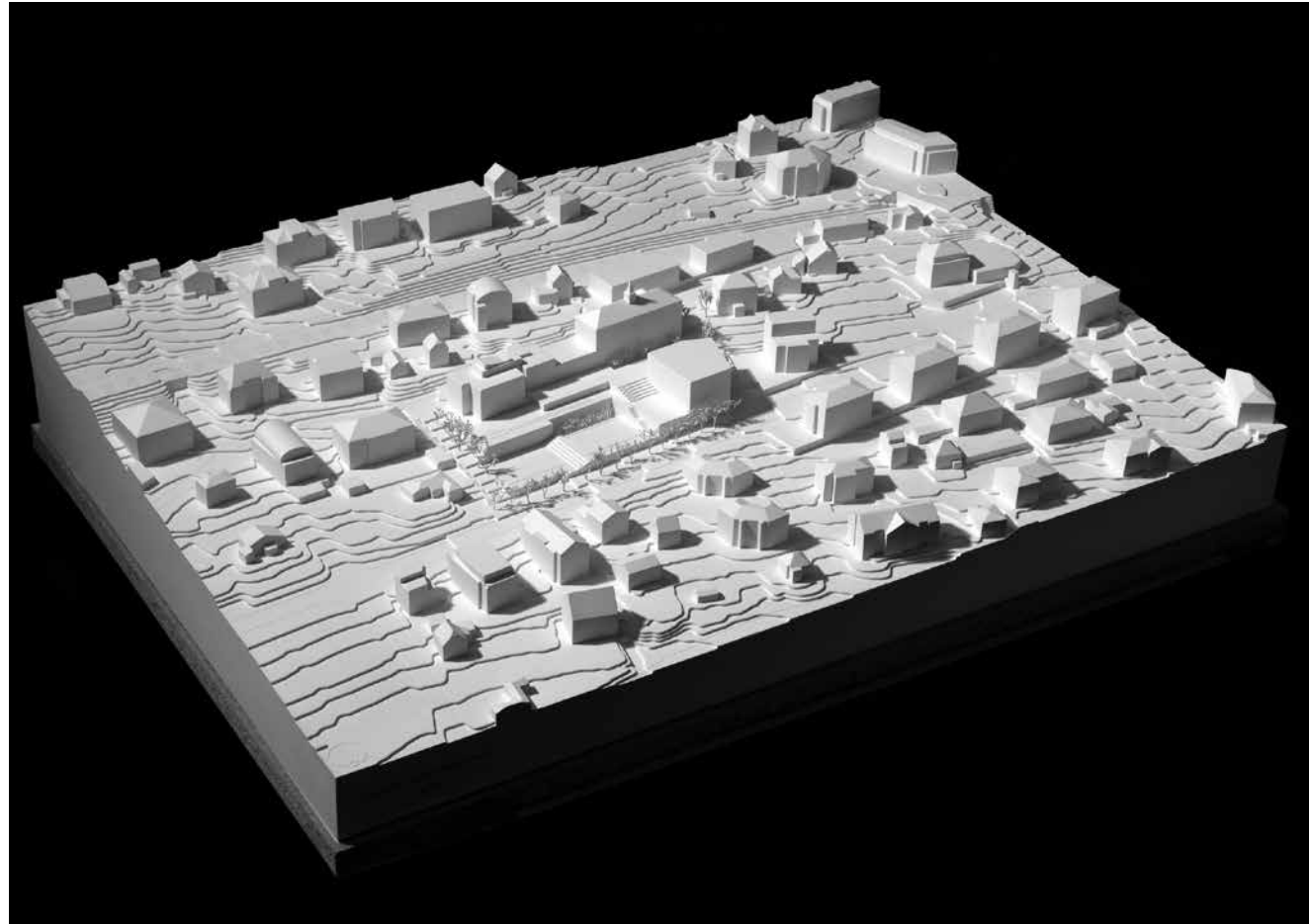












Implémentation

La nouvelle structure comporte des unités pédagogiques de compétence, regroupées de la façon des Collèges de programme de 3^e année, qui se distribuent initialement en six unités, soit la répartition générale de la structure proposée (l'implémentation précise le découpage de l'ensemble des contenus pédagogiques et des crédits). L'ensemble est d'ailleurs validé par le conseil des professeurs, révisé et corrigé dans le même processus avant de passer à la mise en œuvre pédagogique, laquelle s'effectue au sein de la



ZETA

© 2000 Blackwell Science Ltd, *Journal of Internal Medicine* 247: 105–112

JAMAIS DEUX SANS TROIS

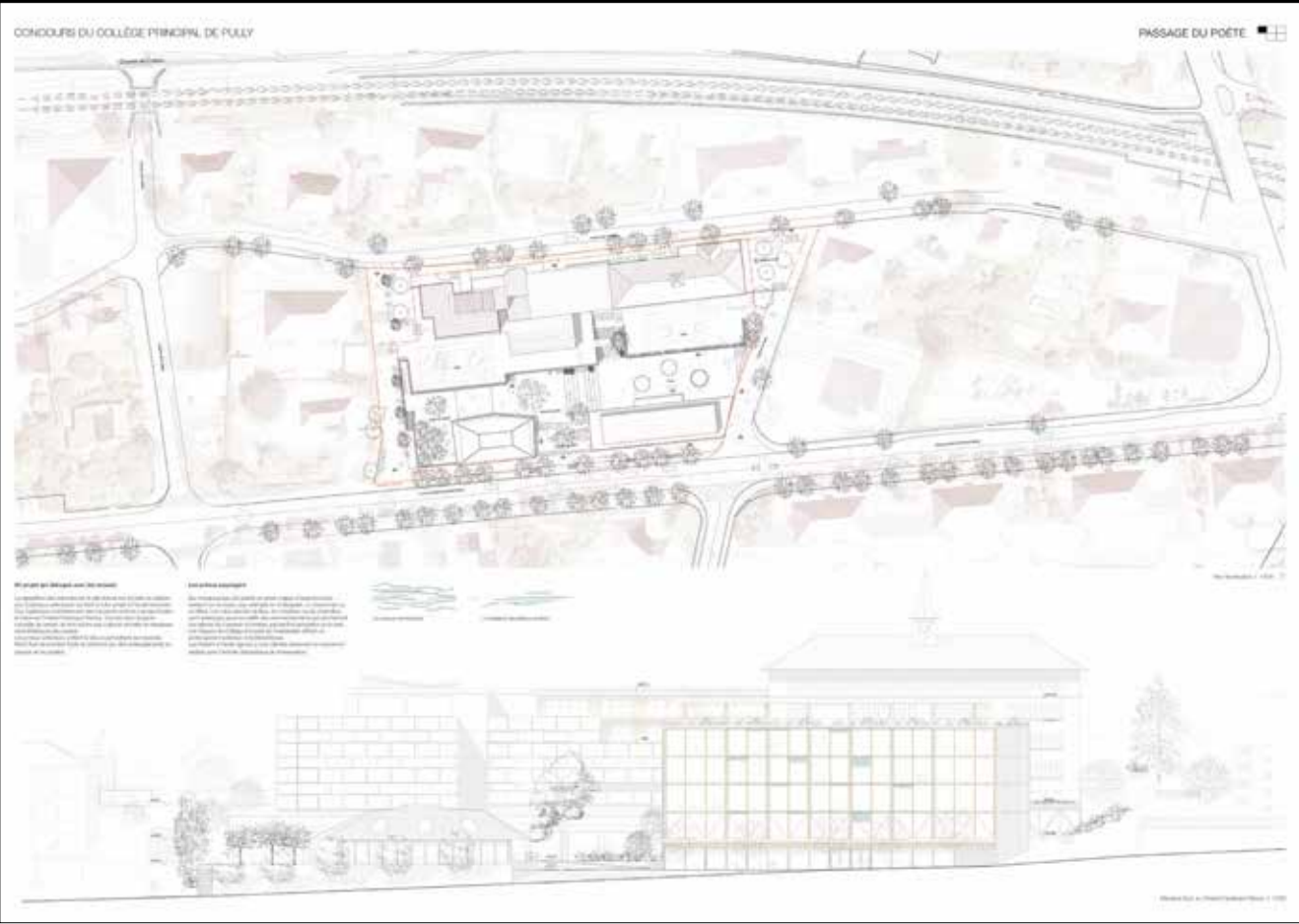
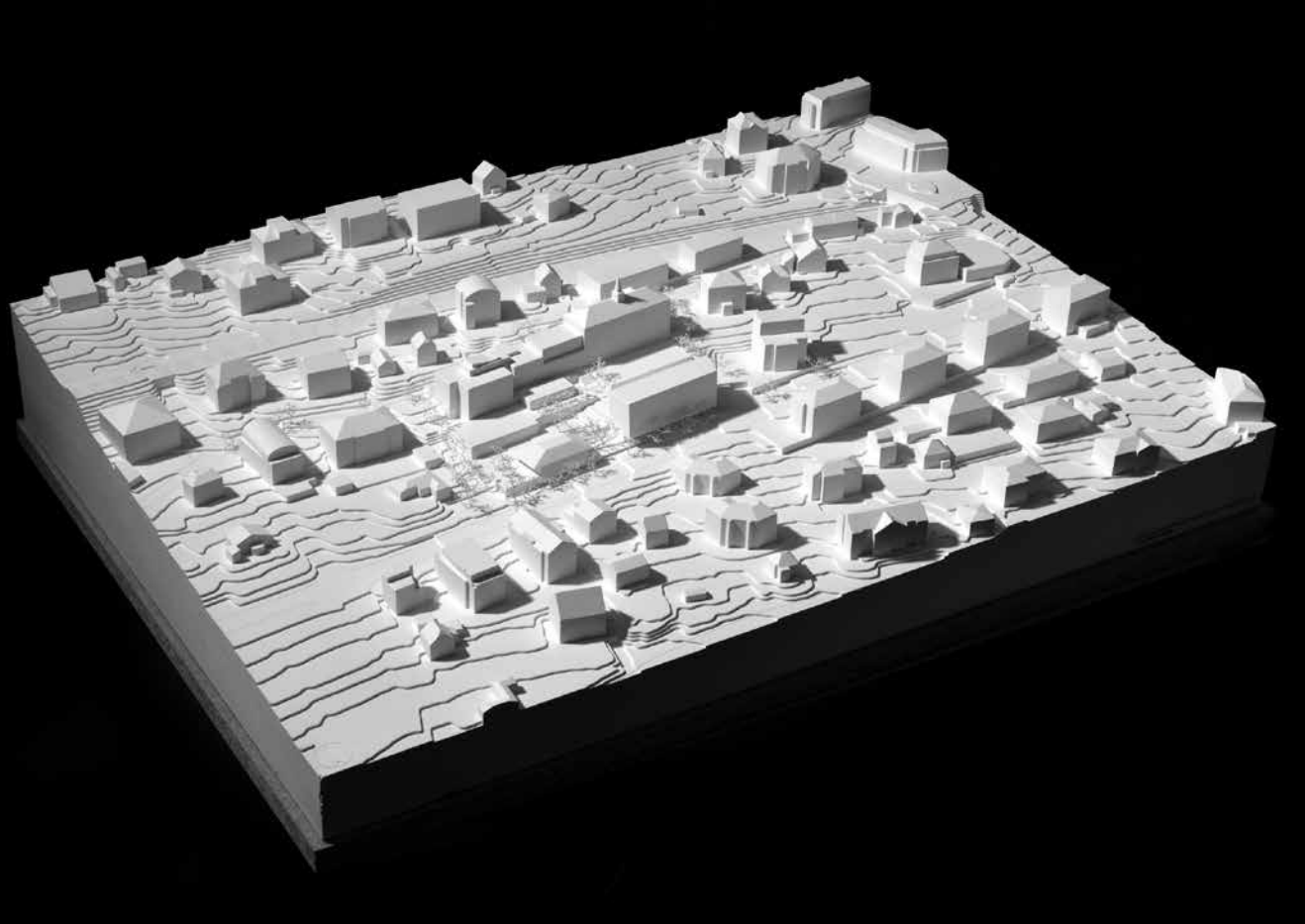
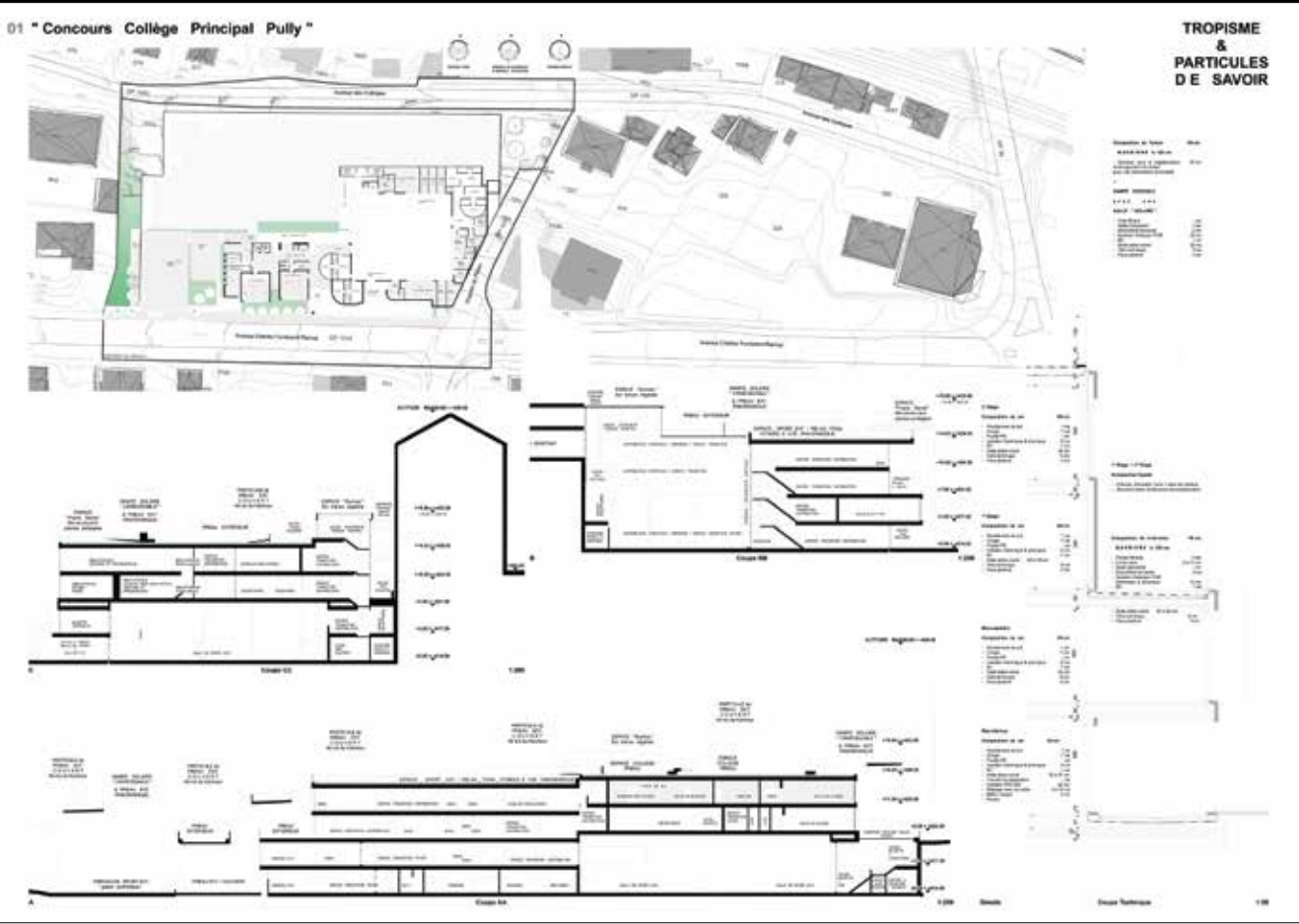
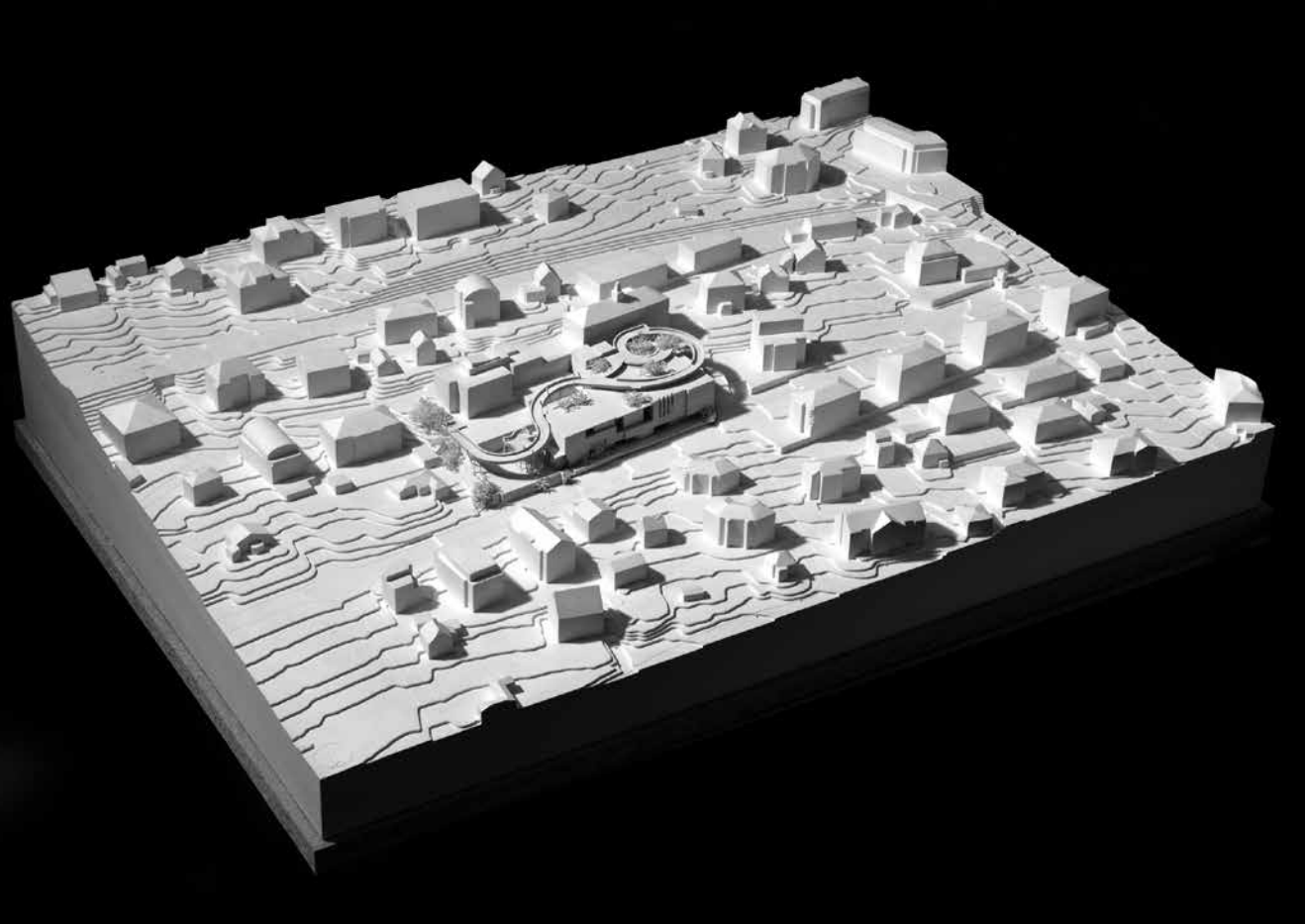


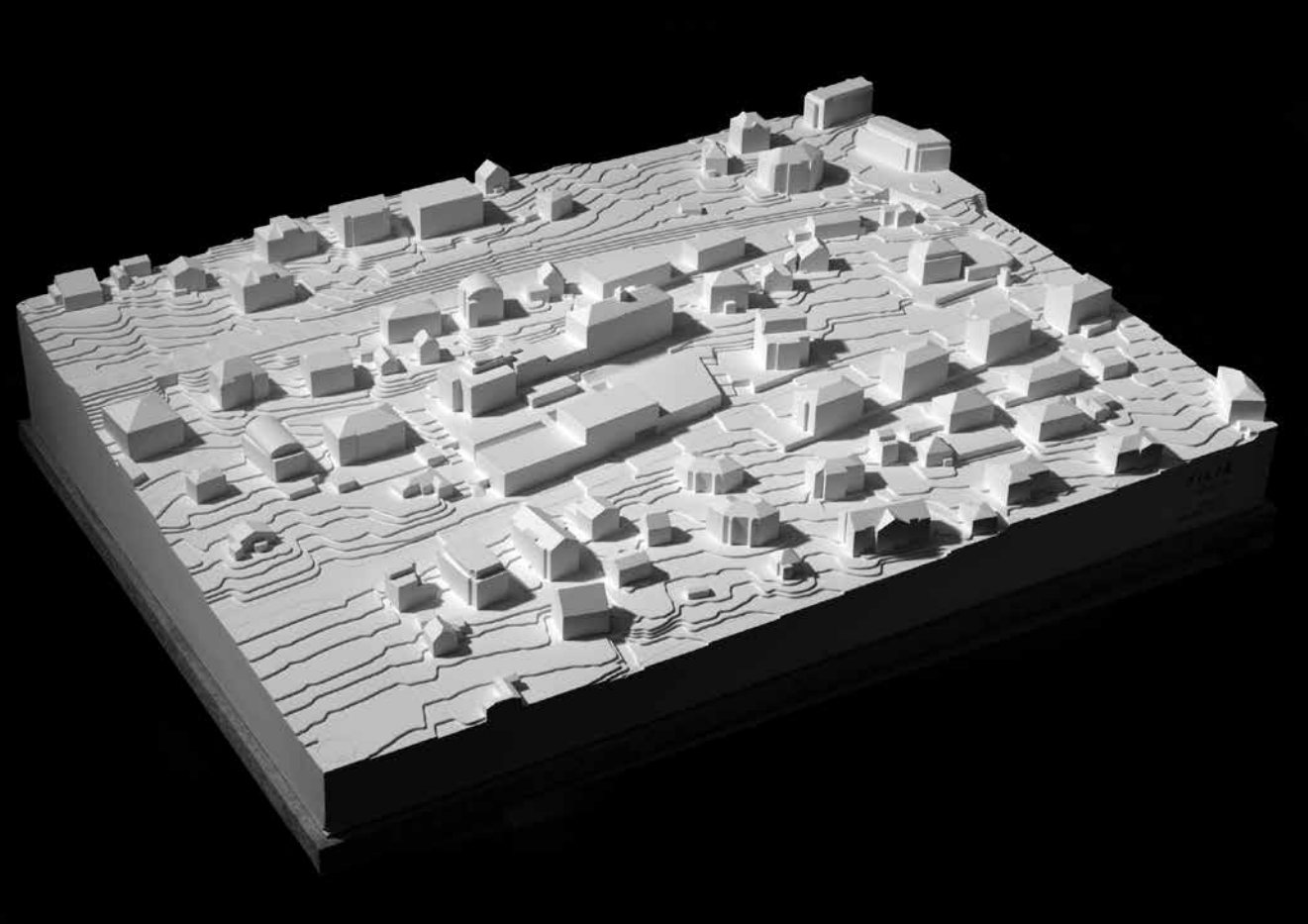
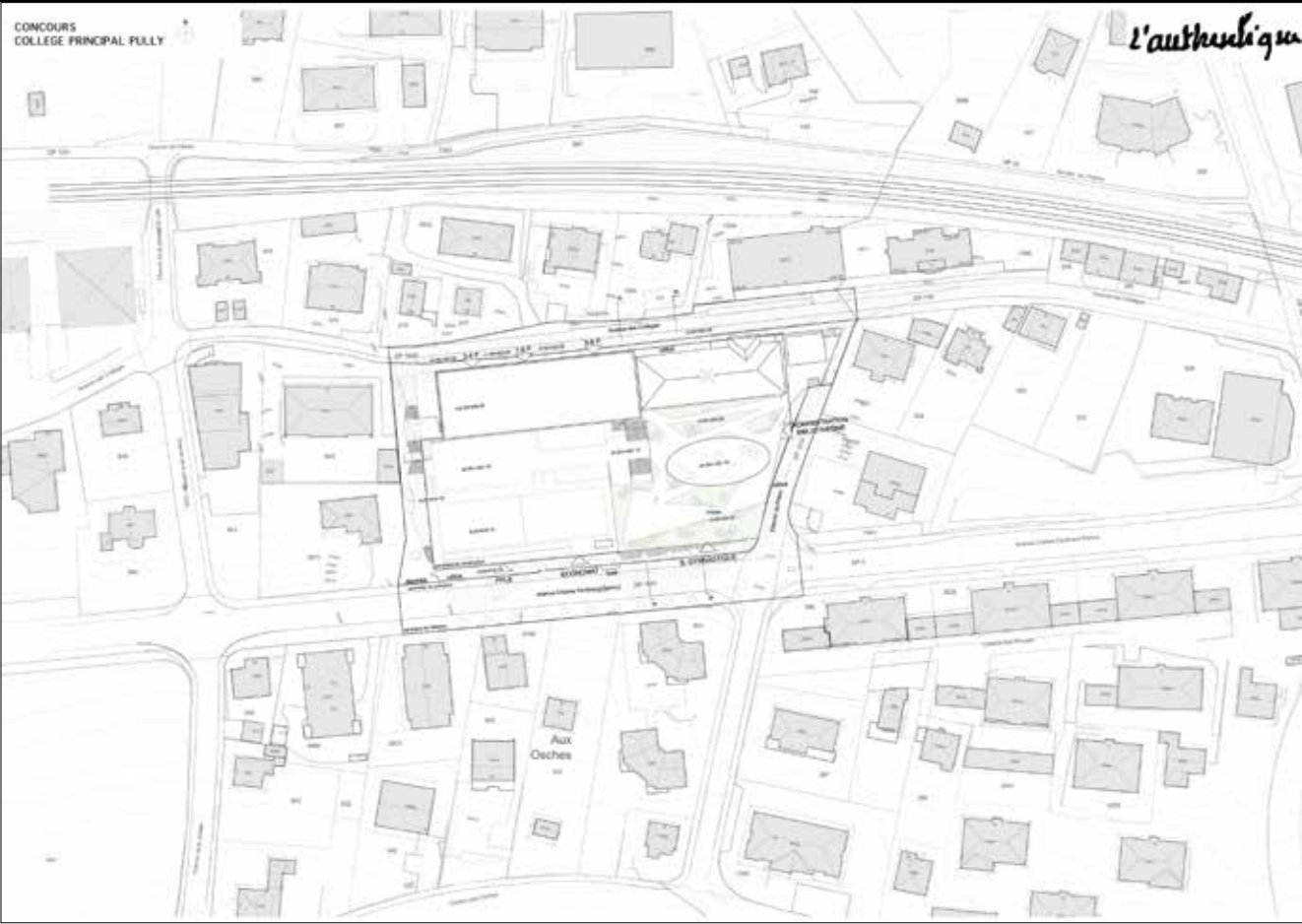
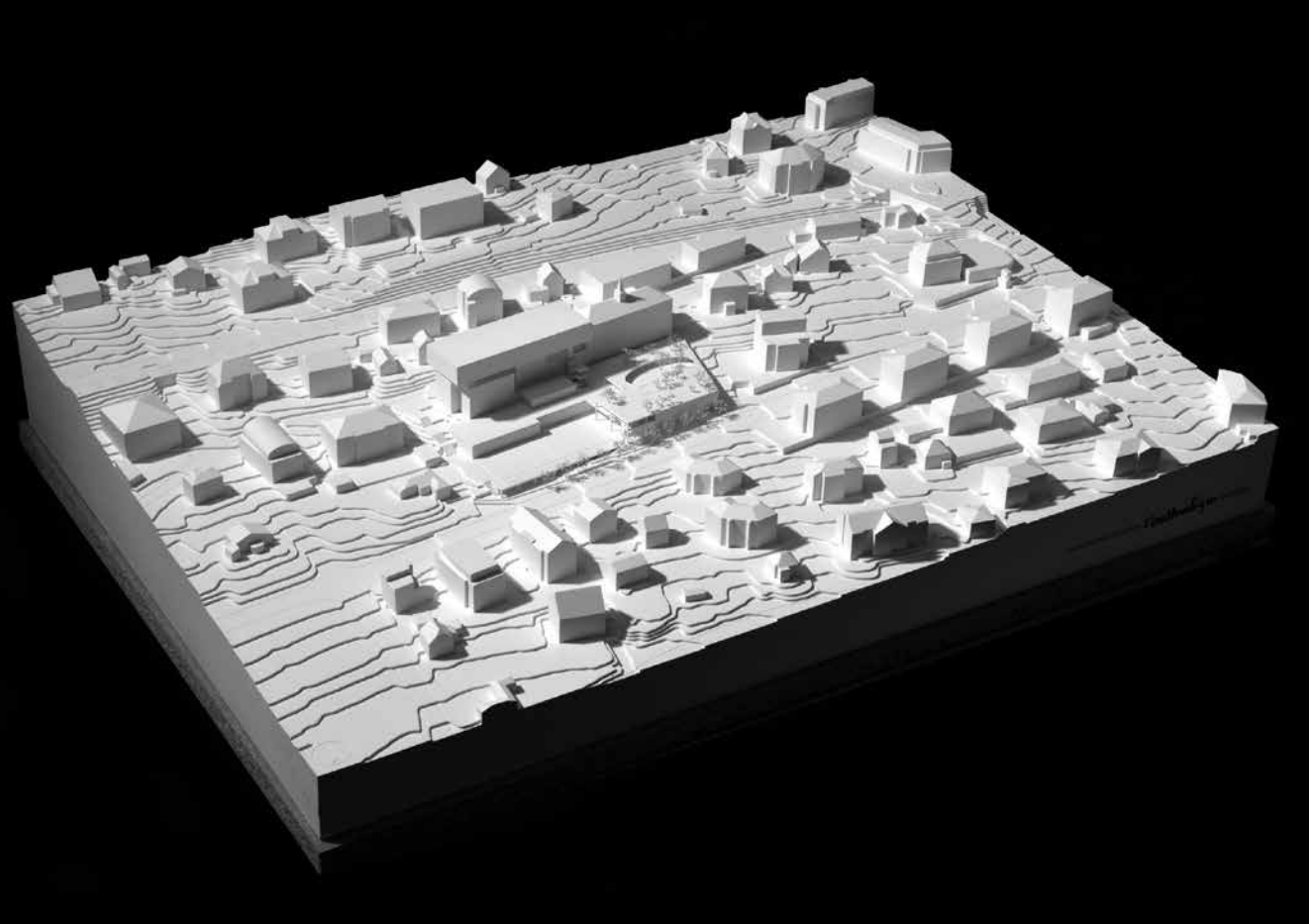
© Blackwell Publishers Ltd. 2001

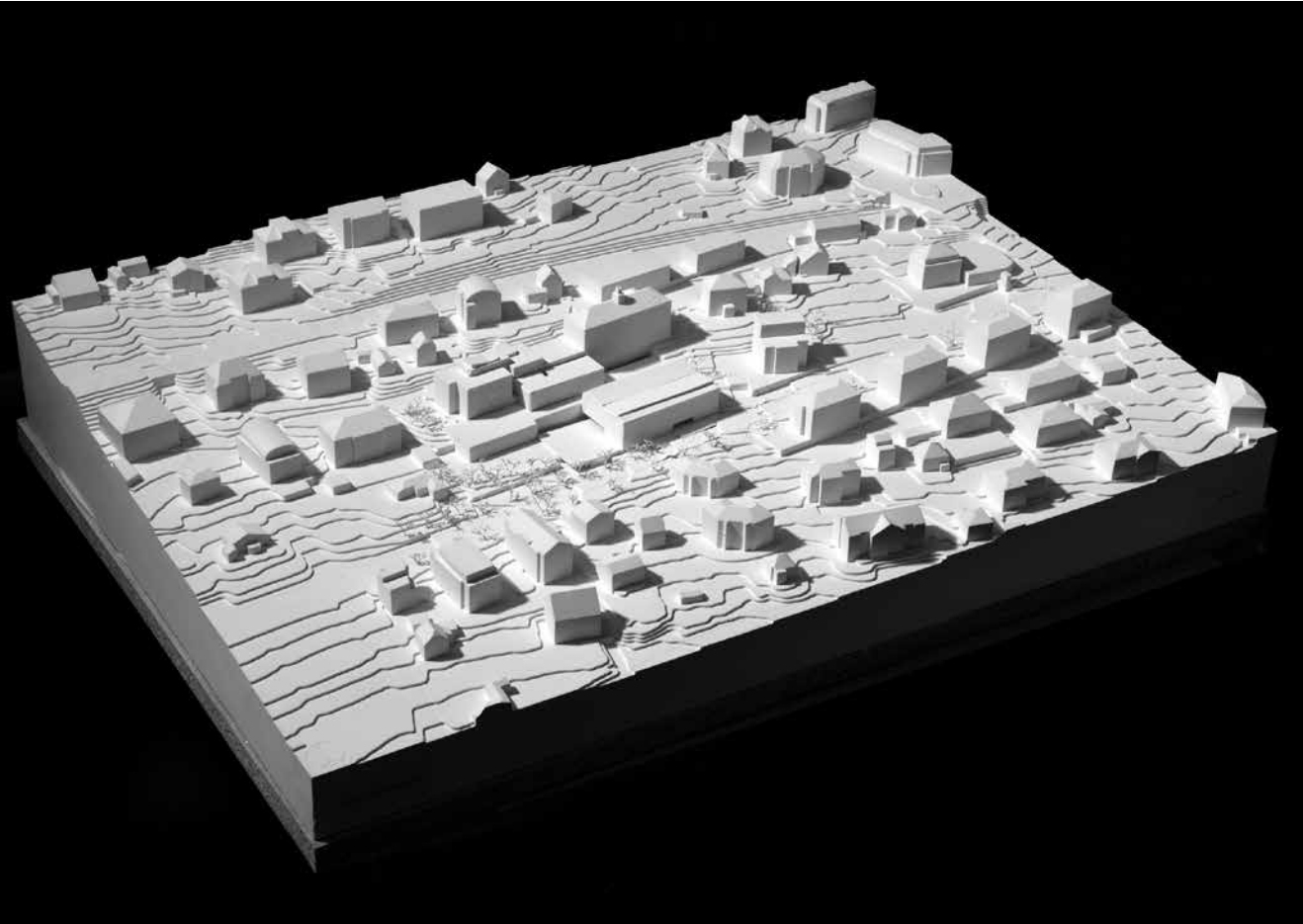
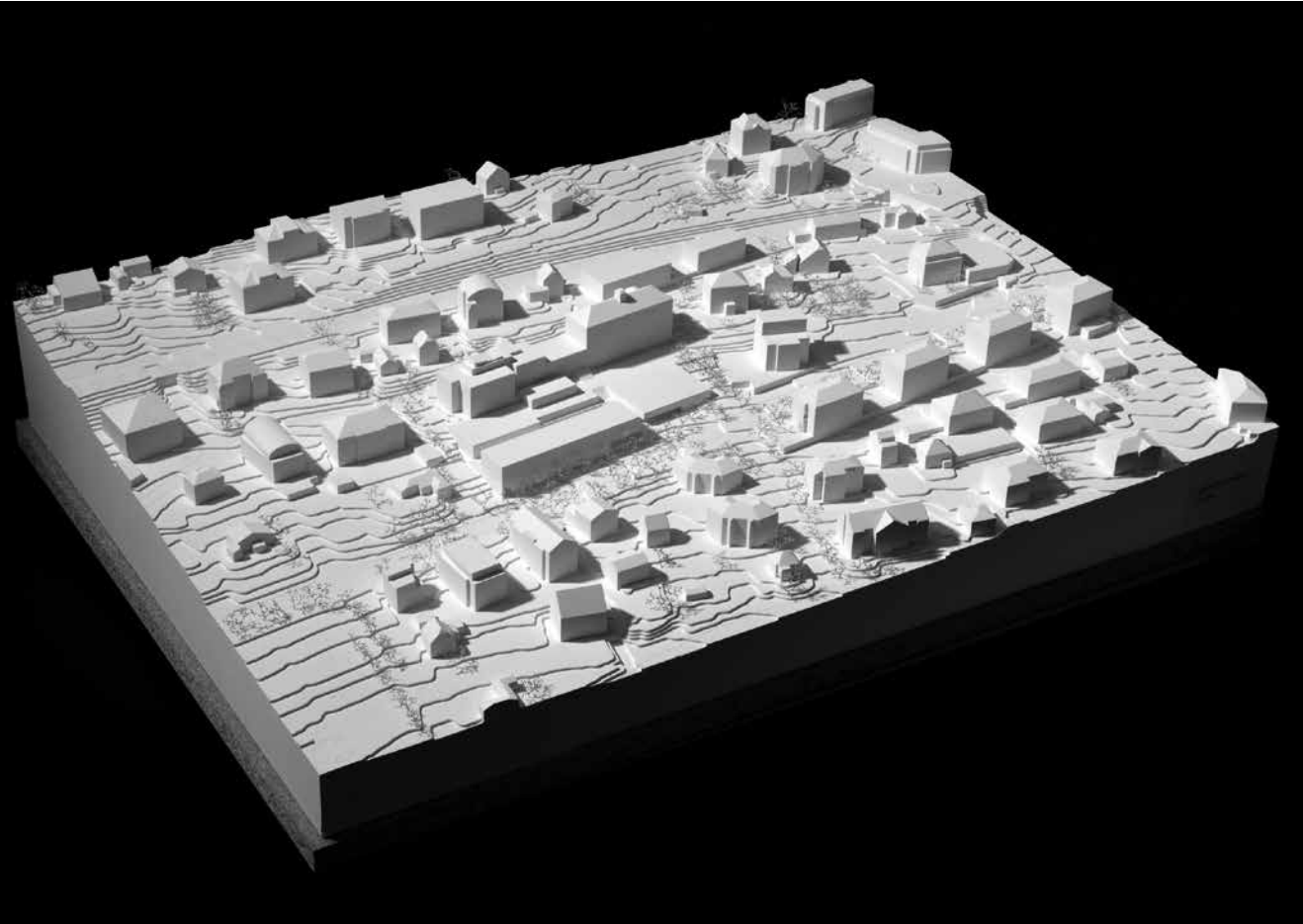
AMBIENTATION ET MOBILITÉ
Le grand principe d'urbanisme réside dans la diffusion d'un usage particulier pour la commune, l'ensemble ou même, de façon générale, de la division, afin de garantir à elle de fournir une garantie de son utilisation. Cela ne doit pas être une obligation, mais une obligation de moyen, car elle doit permettre aux citoyens de régler les problèmes de mobilité, d'habitat et de la division.

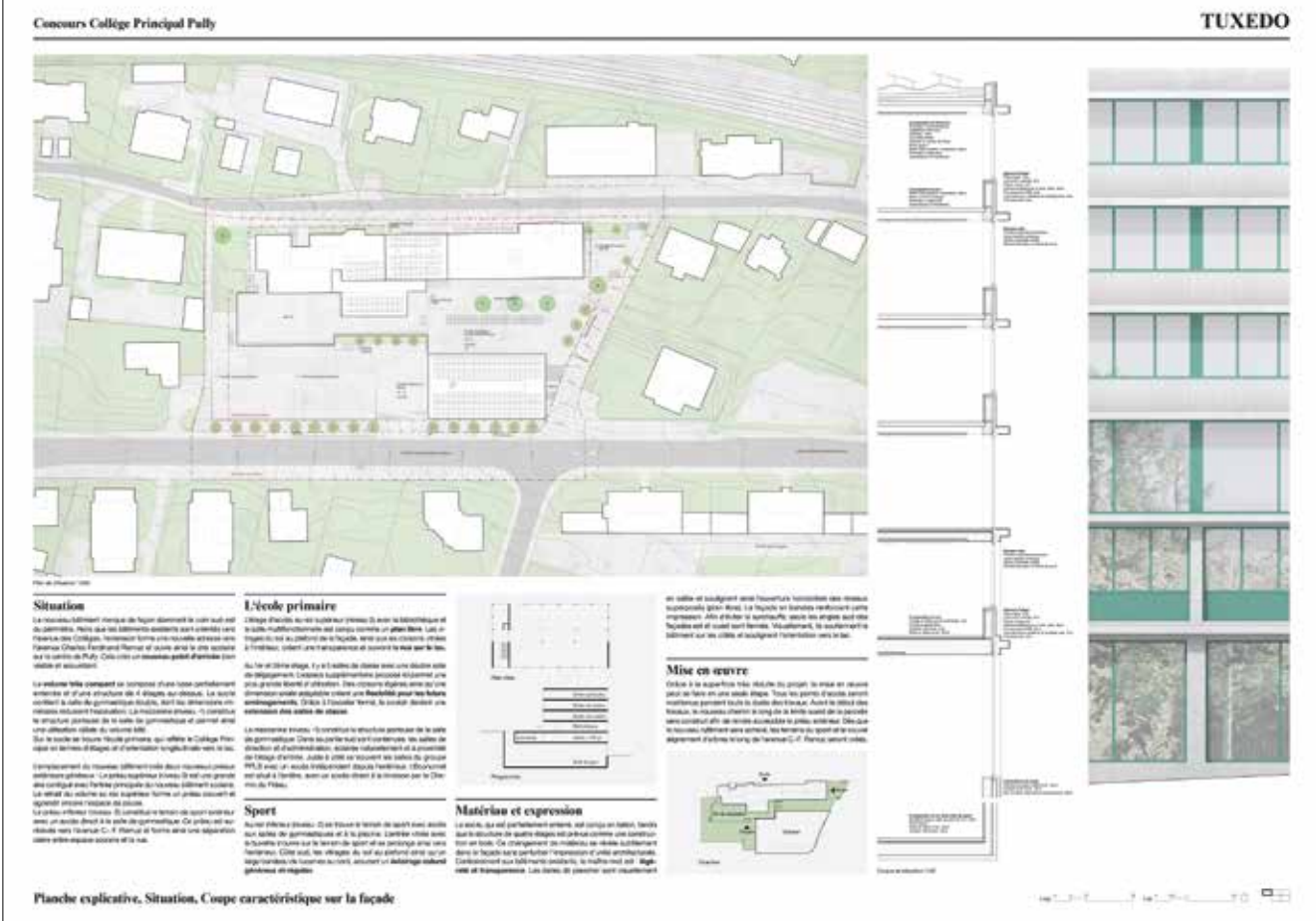
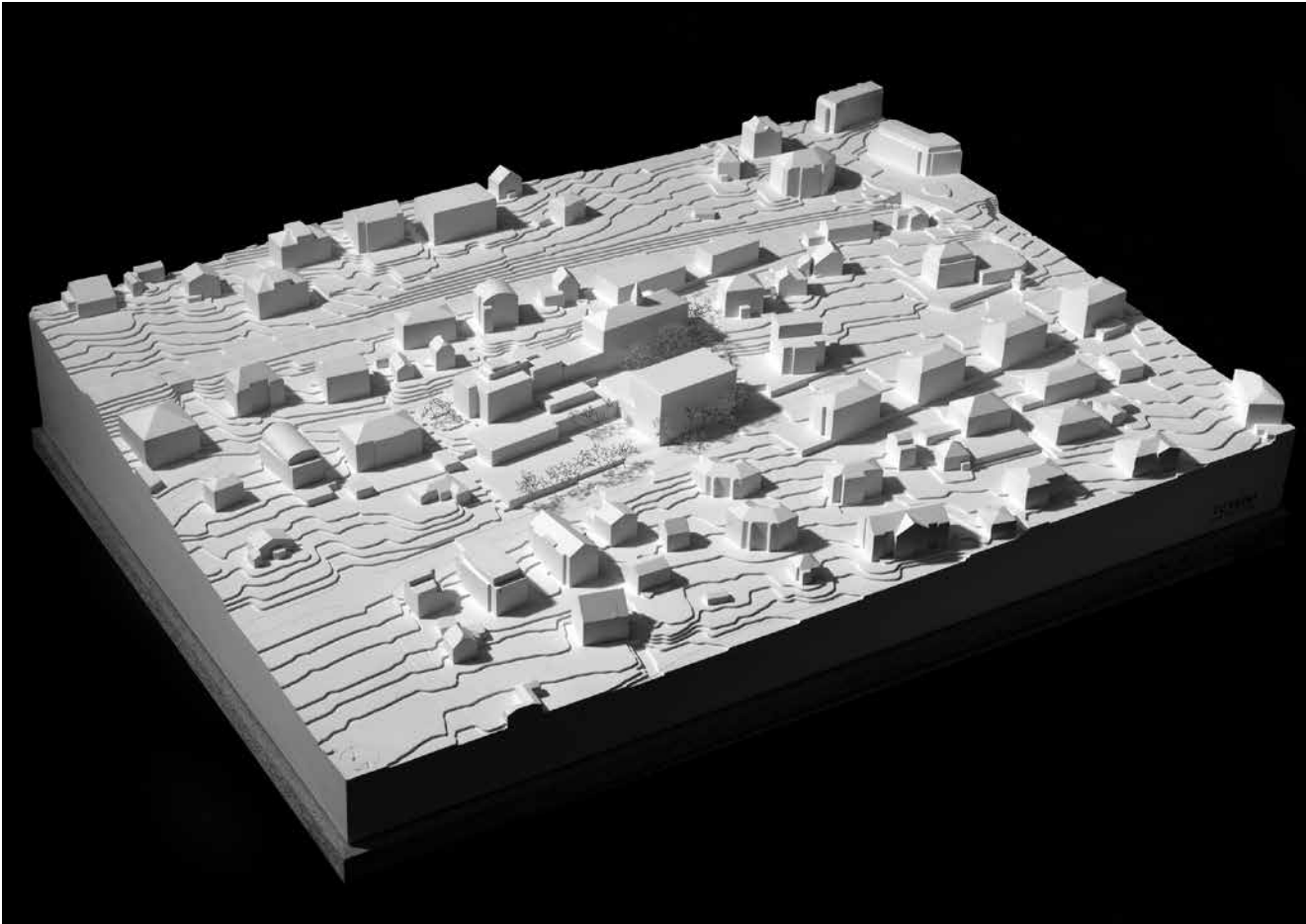
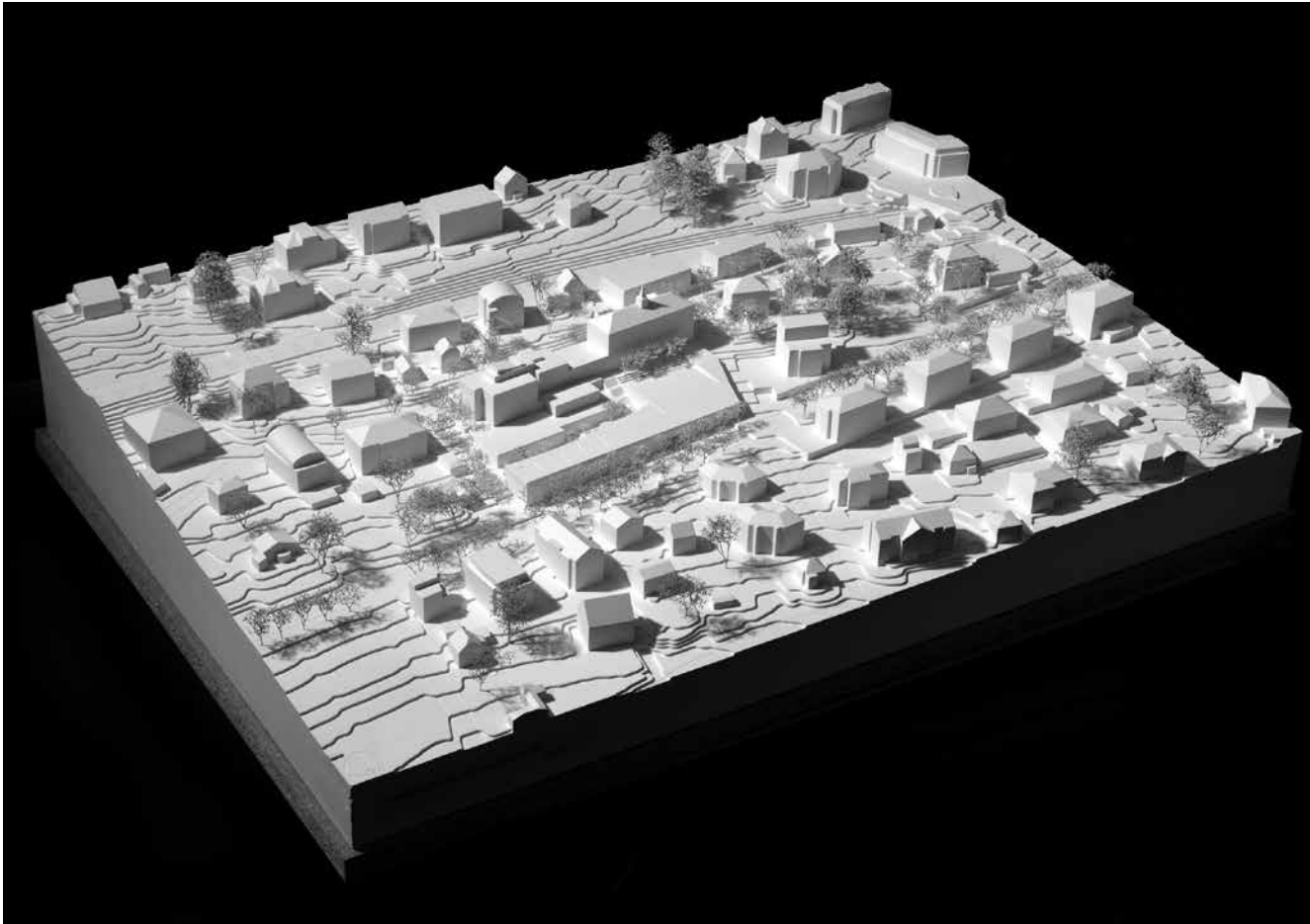


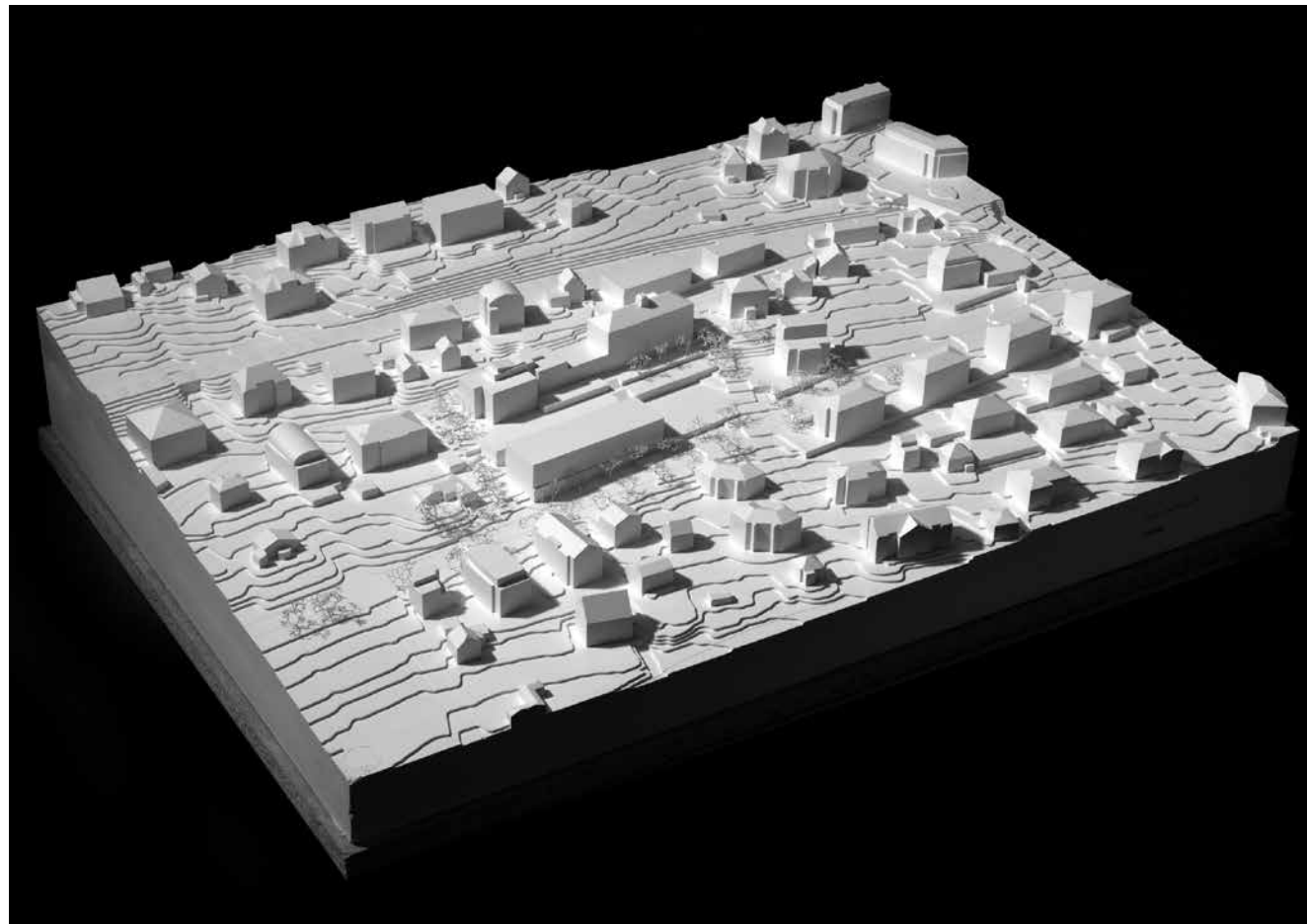
doi:10.1017/S0022292412001519











CONCOURS COLLEGE PRINCIPAL PUUV

Cécile



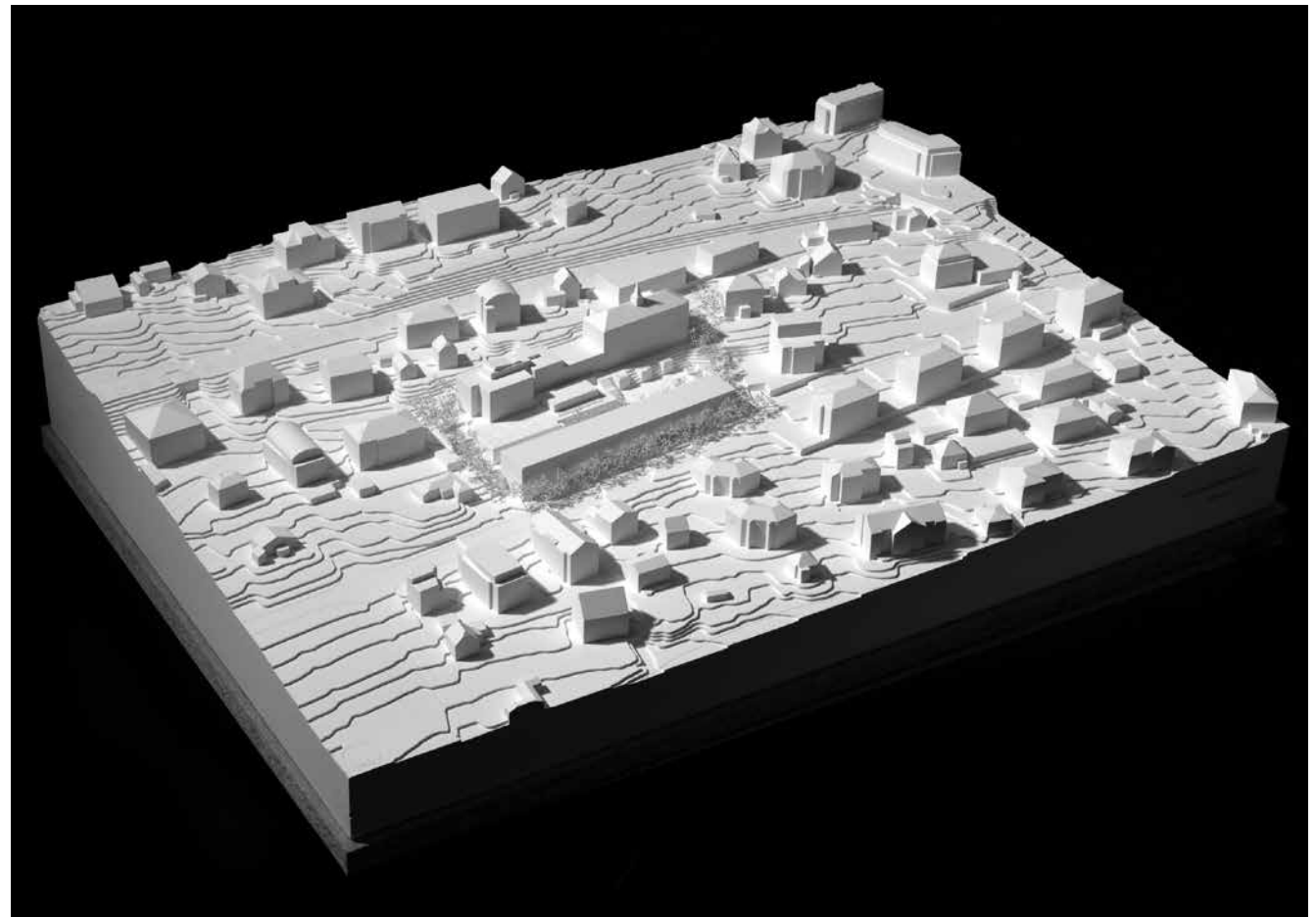
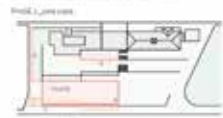
© 2004 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110

[illegible]

Downloaded At: 11:53 11 September 2009

La ricerca è stata condotta in tre fasi: nella prima fase si è verificato lo stato dell'arte, nella seconda fase si è verificato lo stato dell'arte, nella terza fase si è verificato lo stato dell'arte.

Abstract

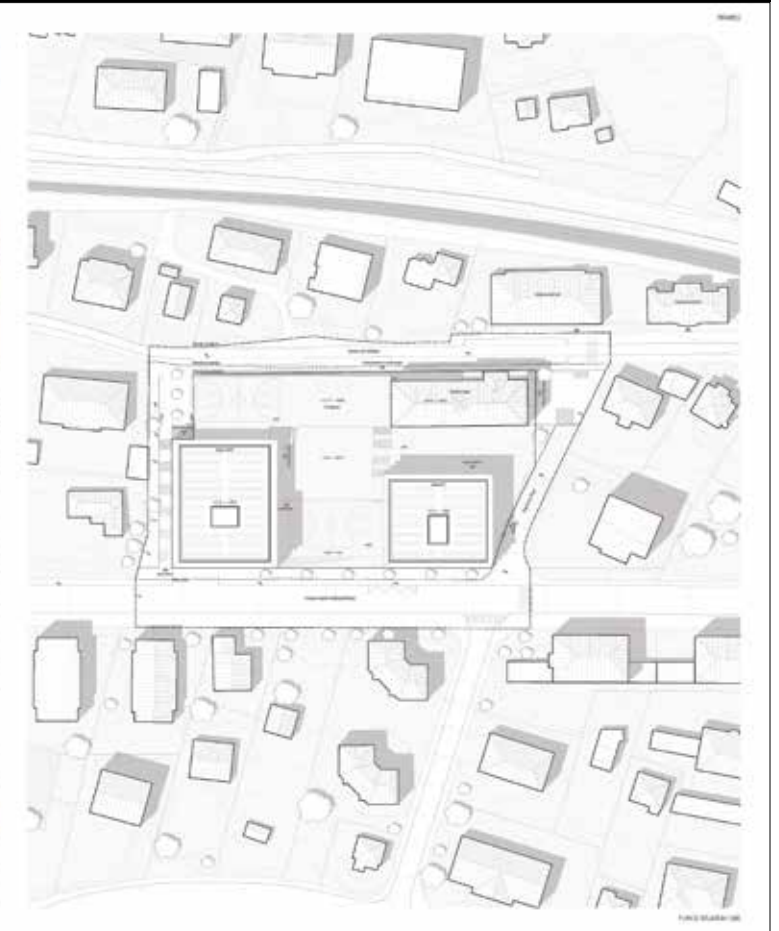
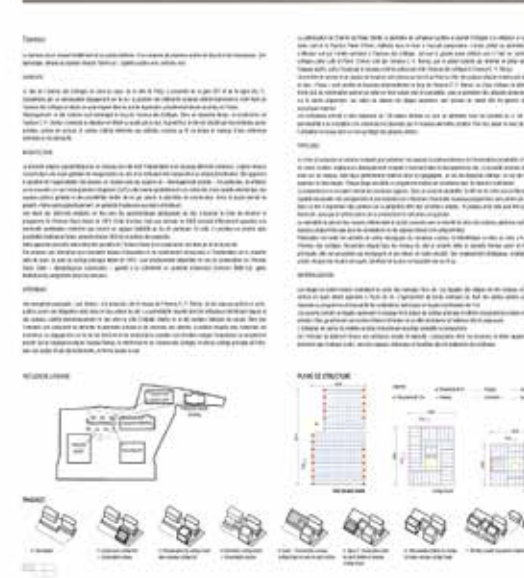
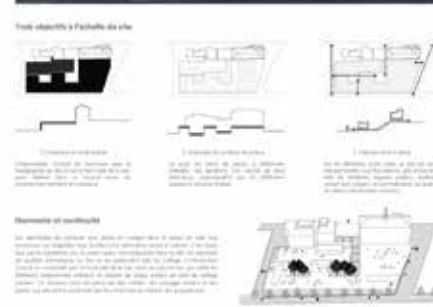
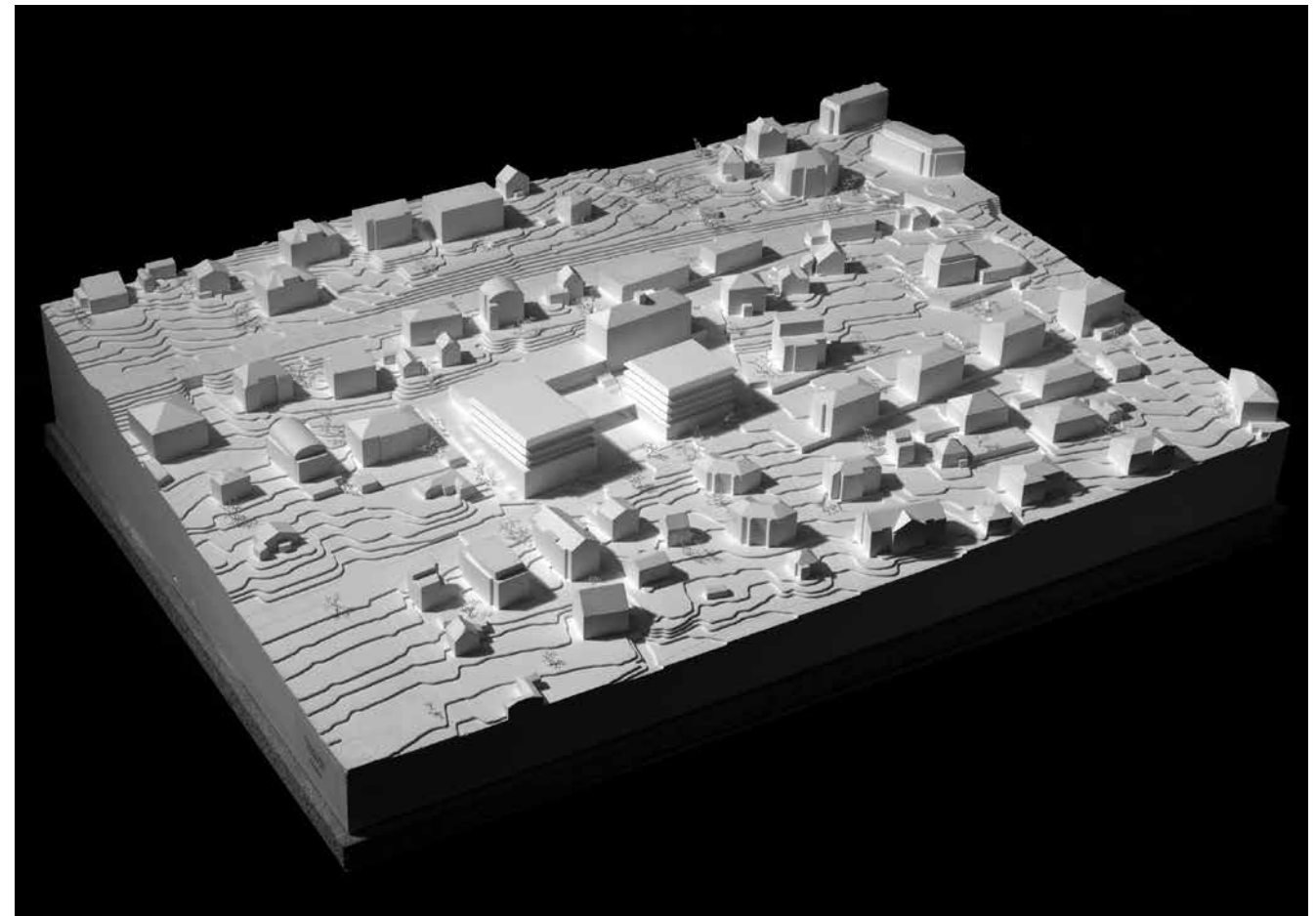
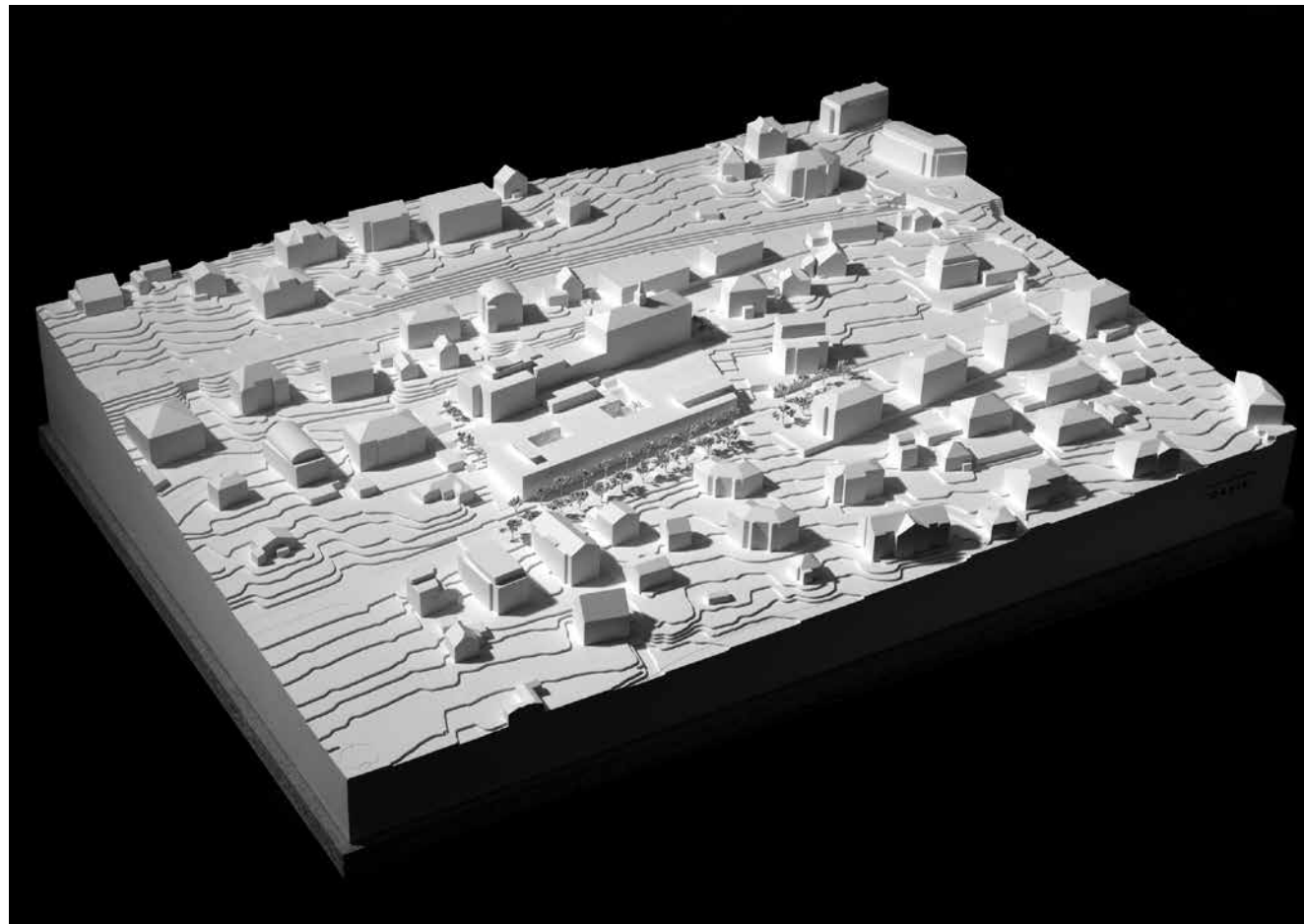
[illegible]

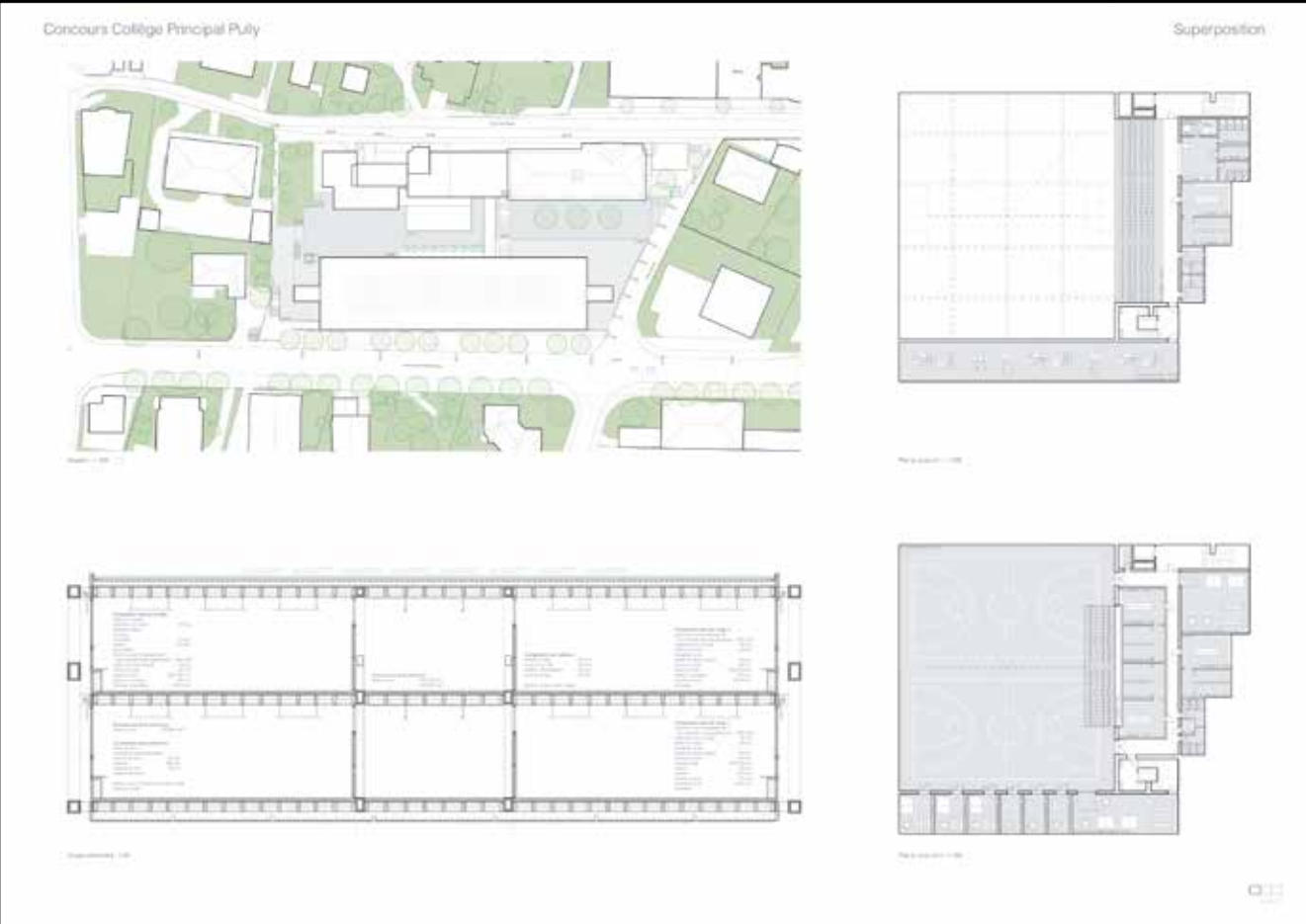
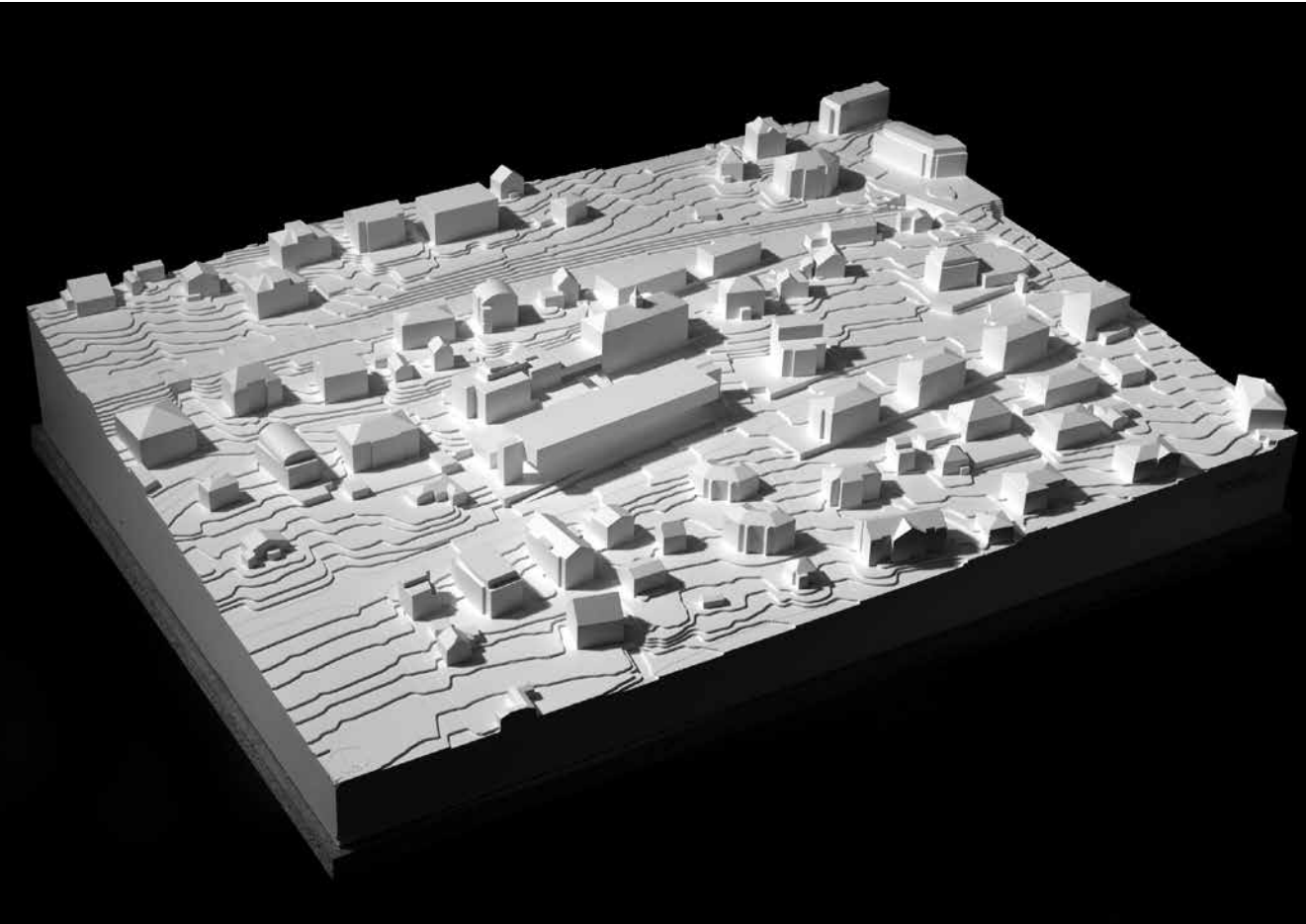
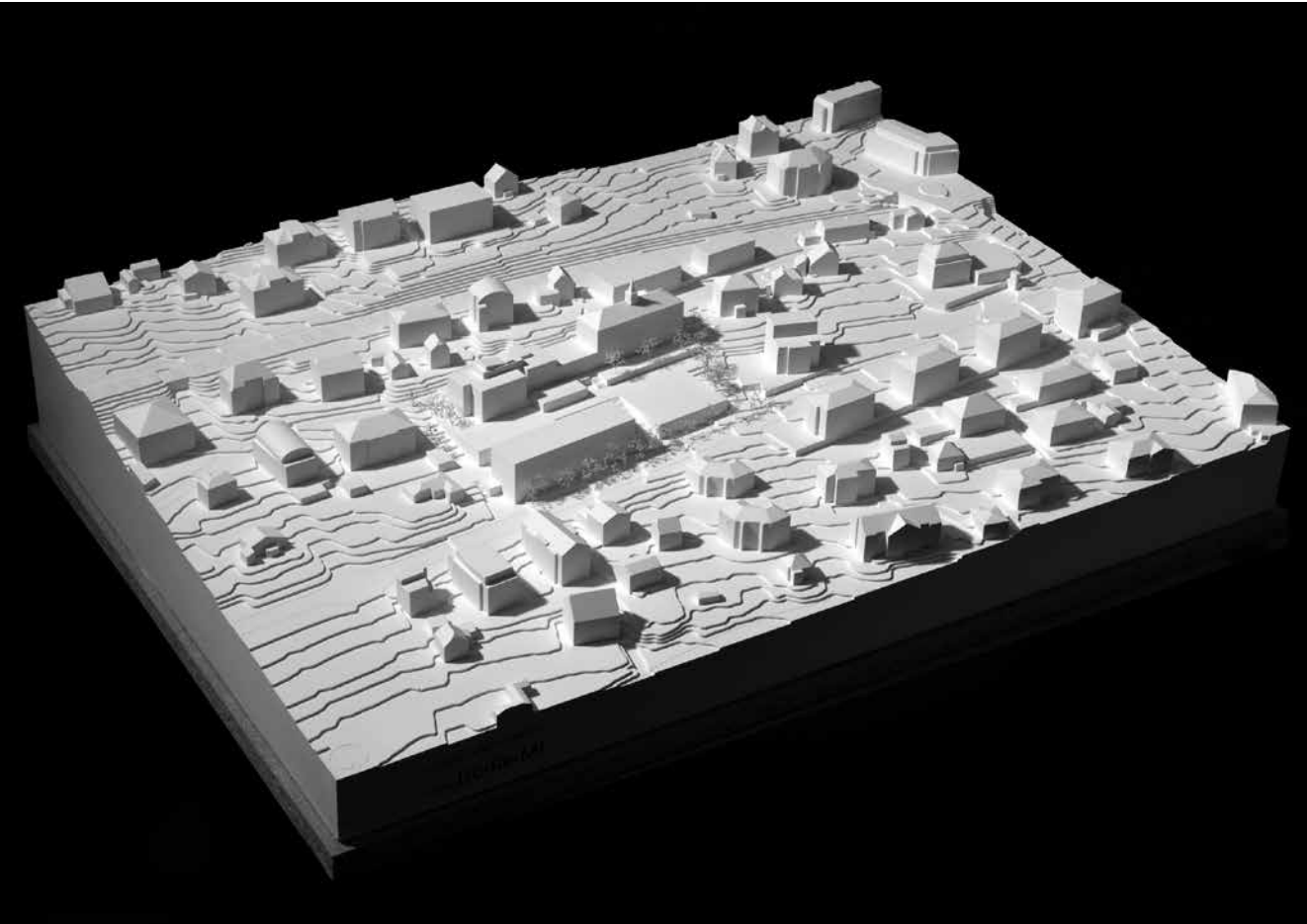
Concours Collège Principal Polity

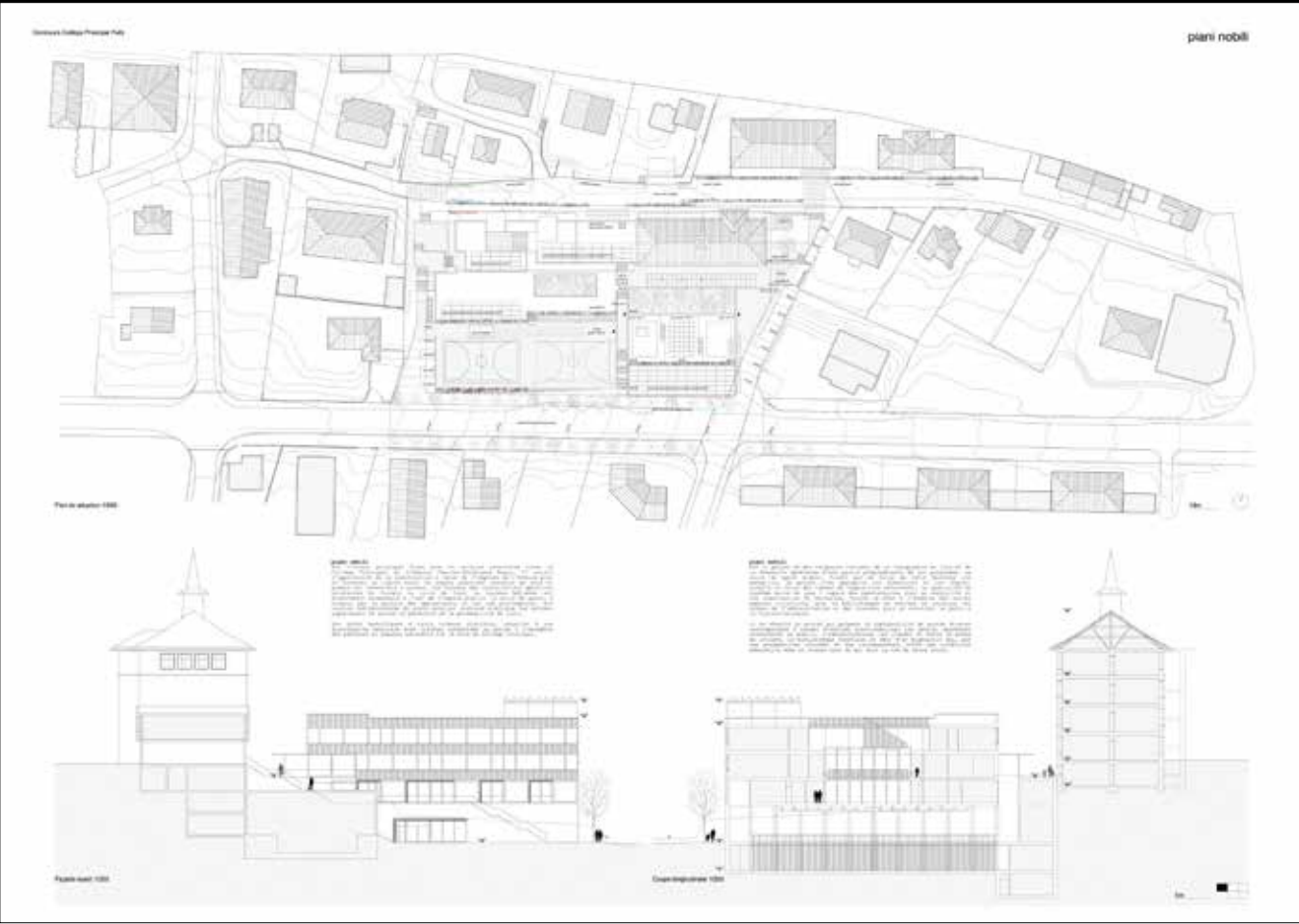
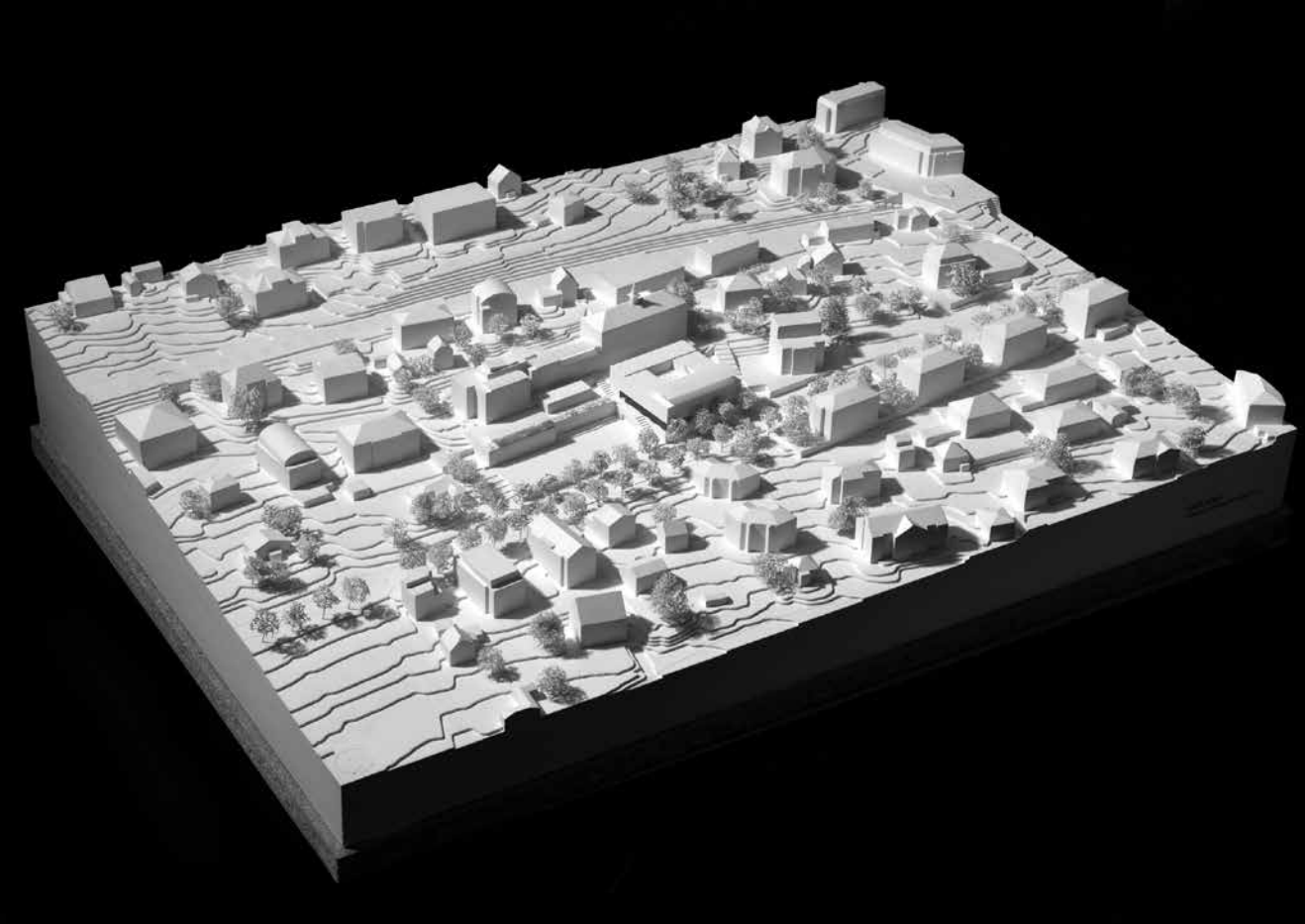
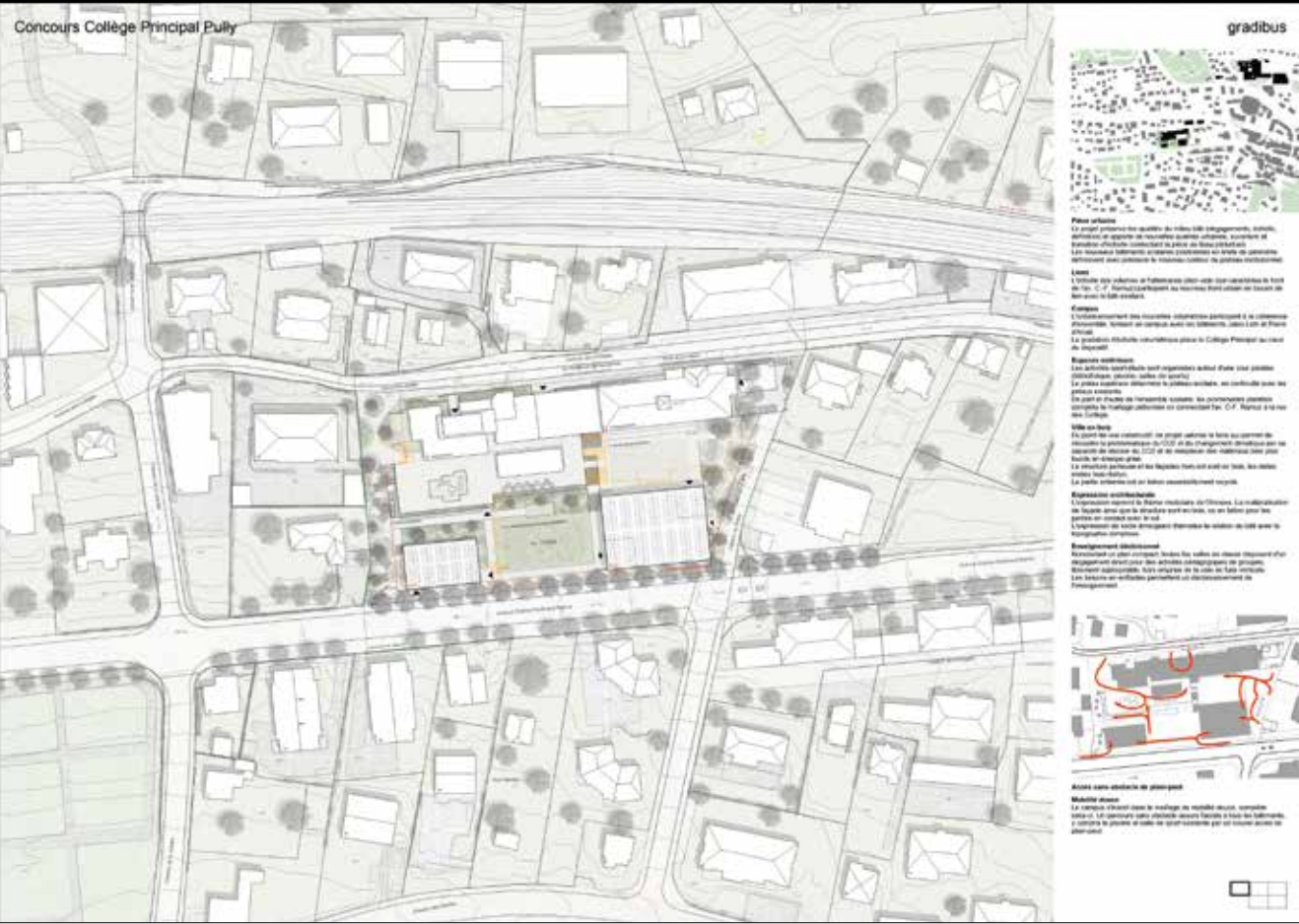
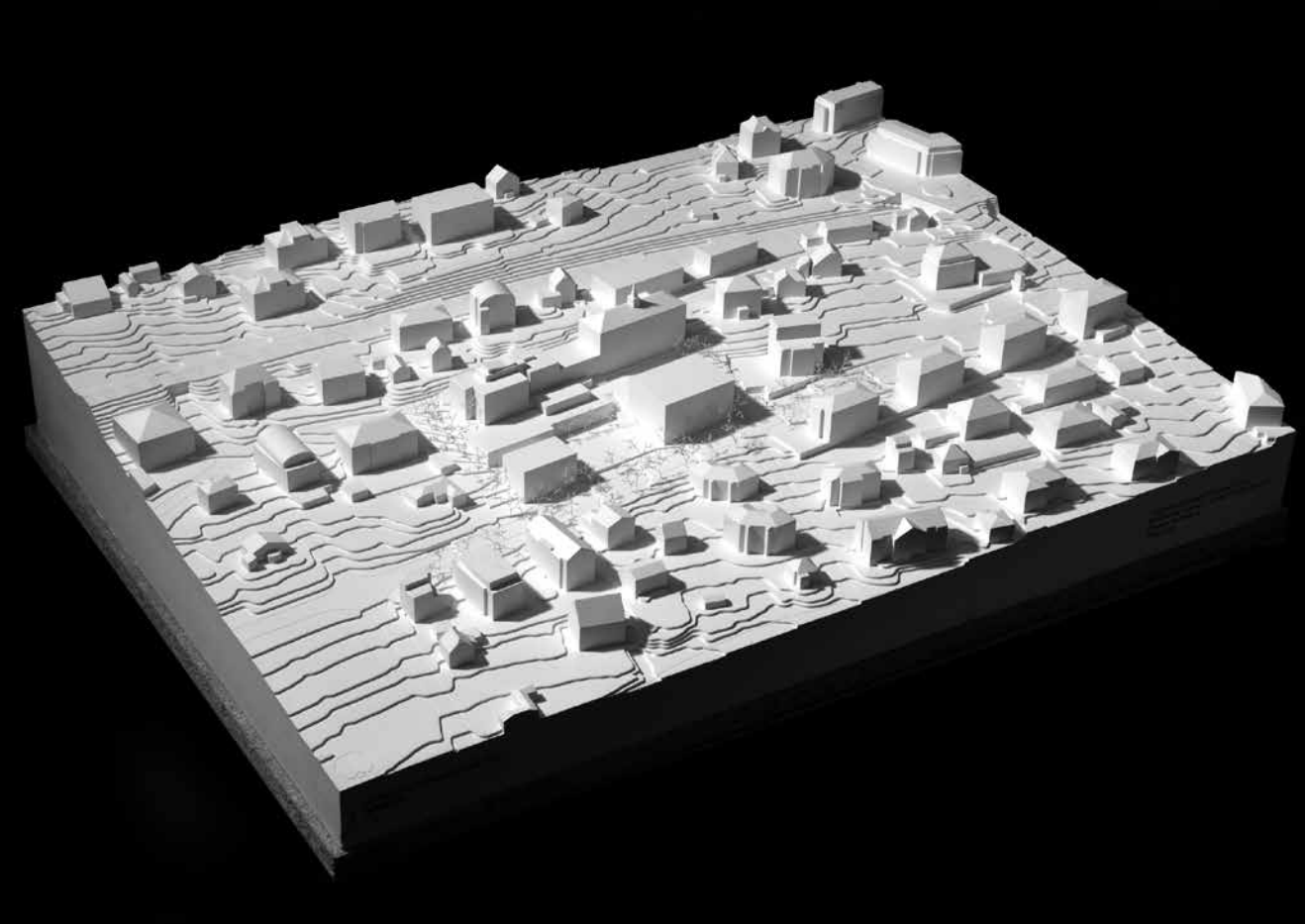
THMPHEAS ☐

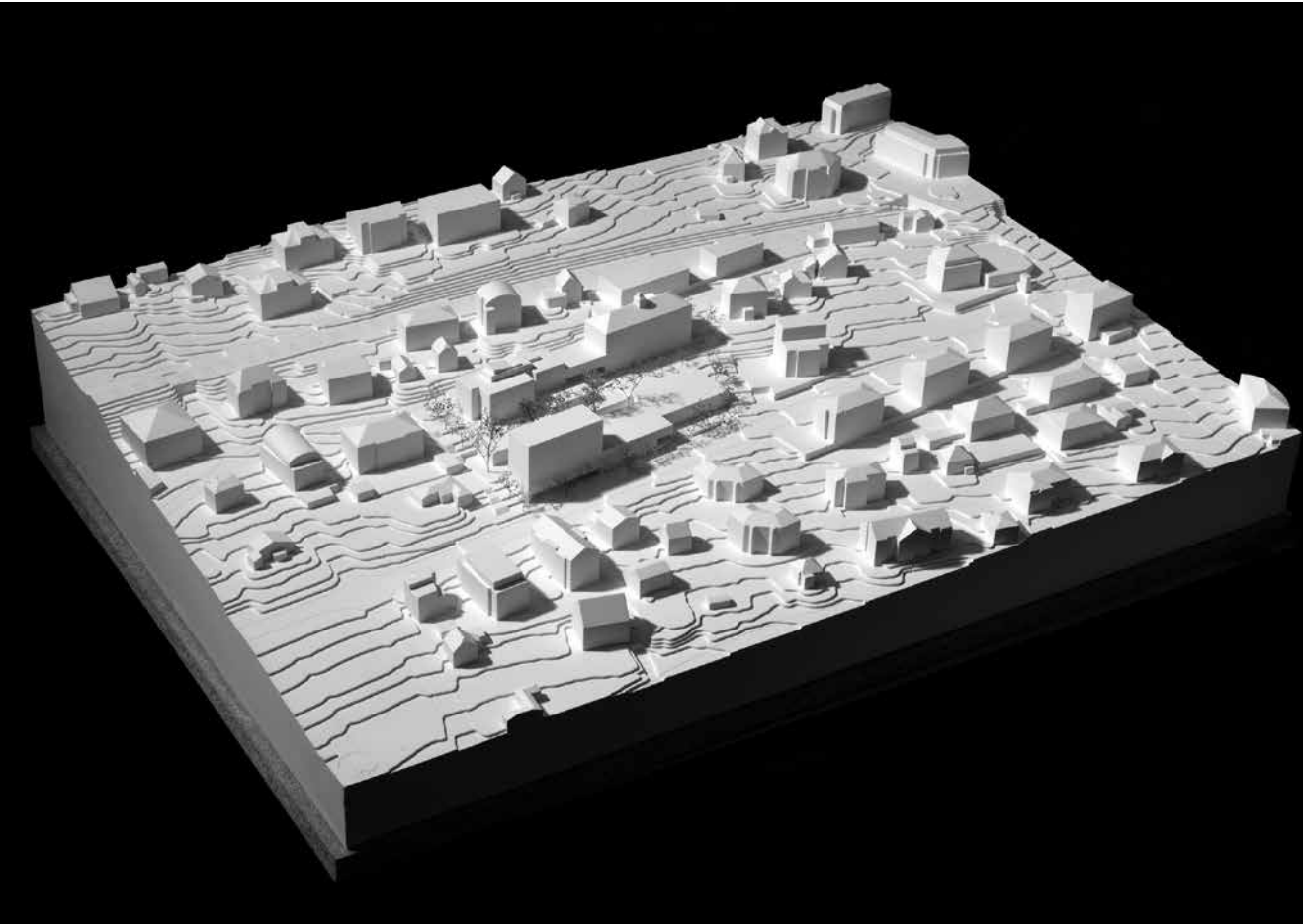
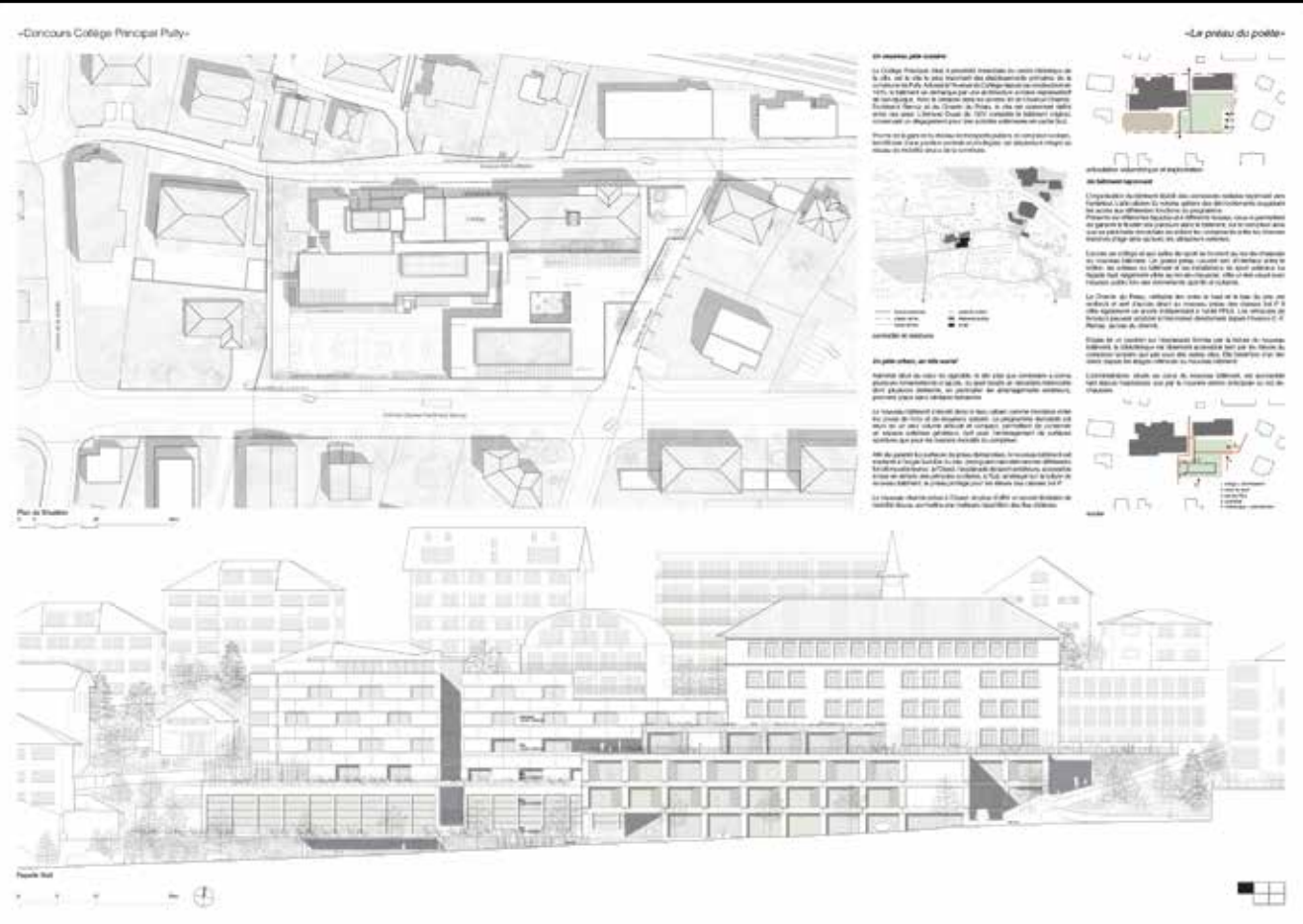
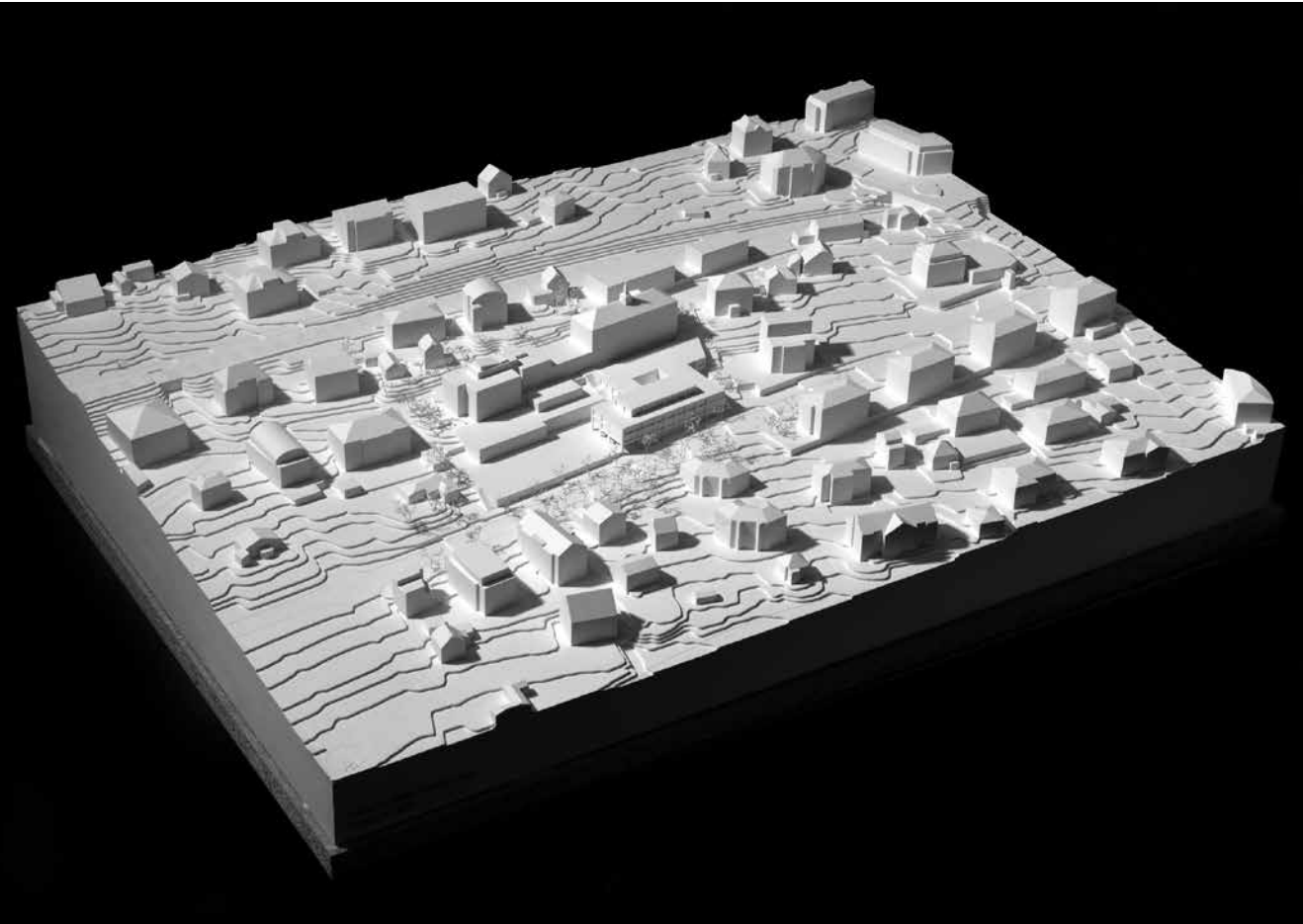


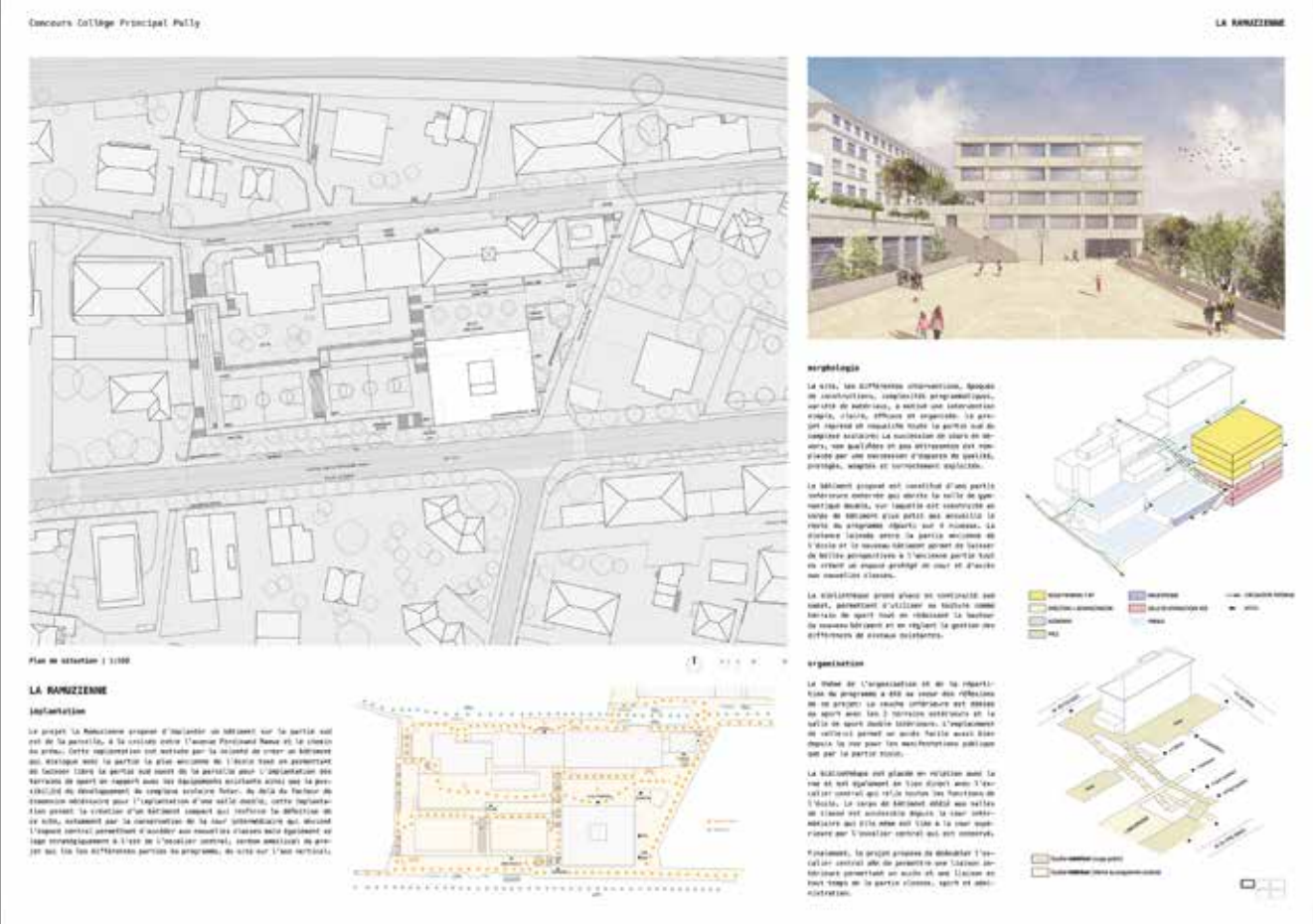
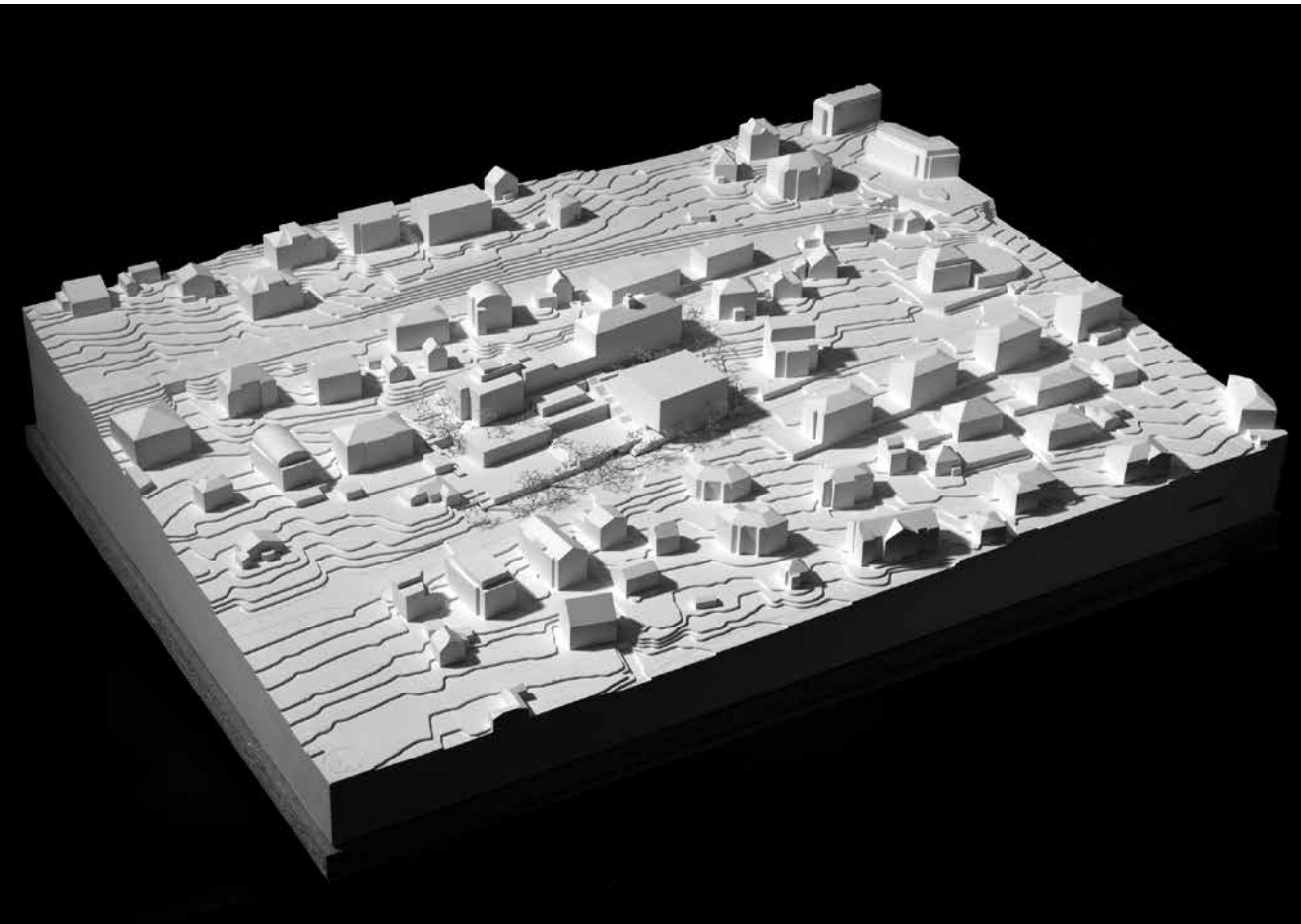
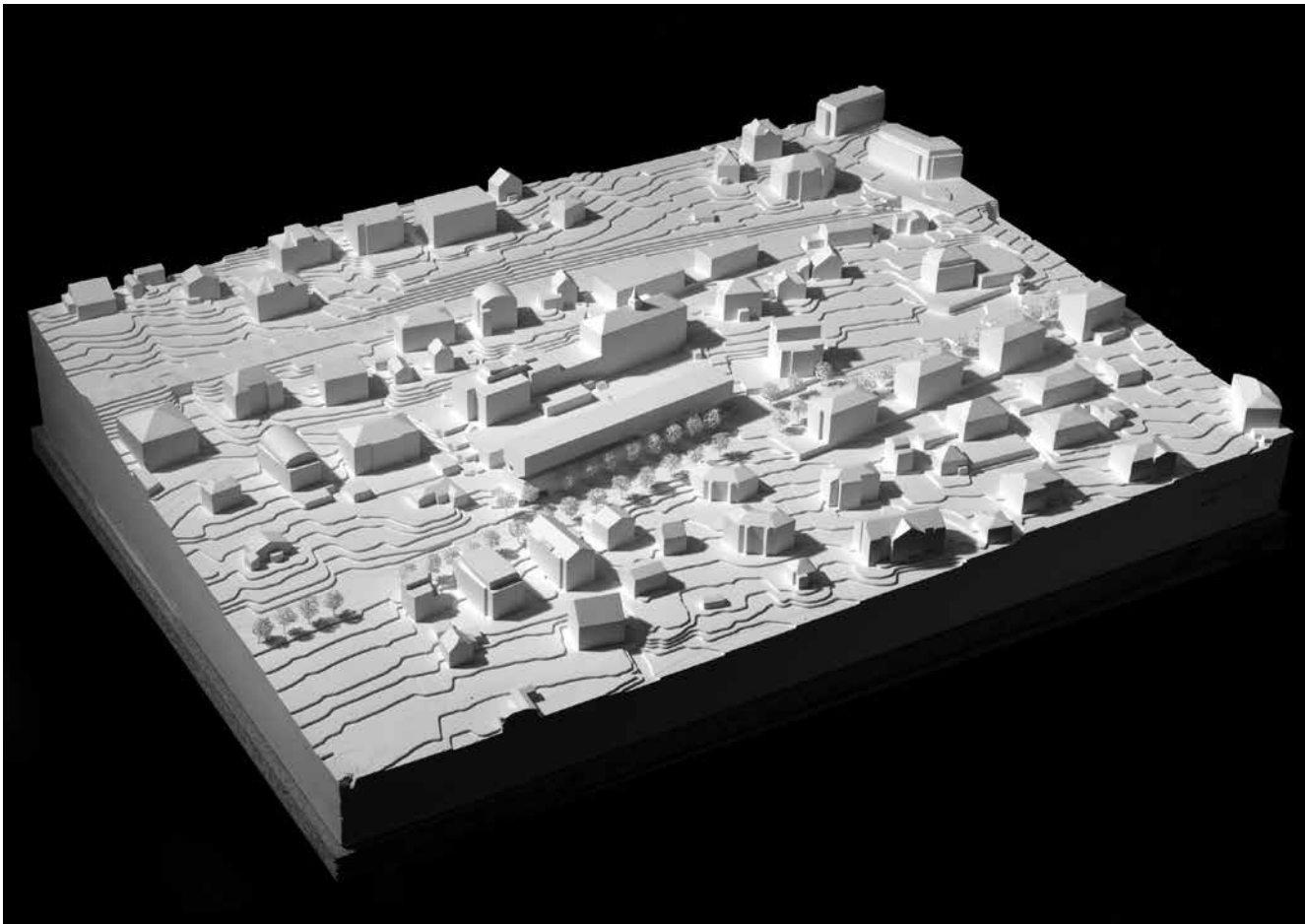
Free money: \$ 300

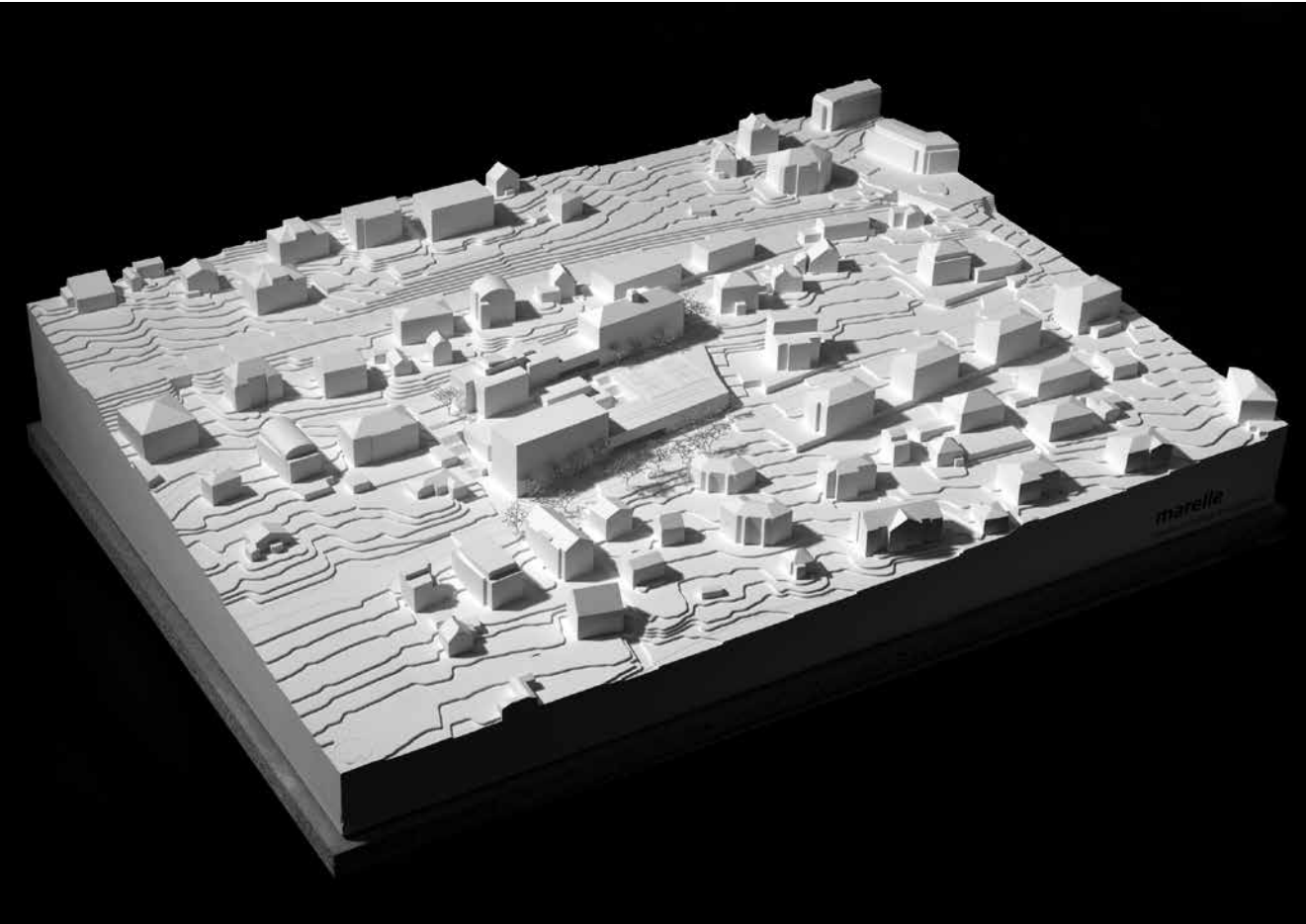
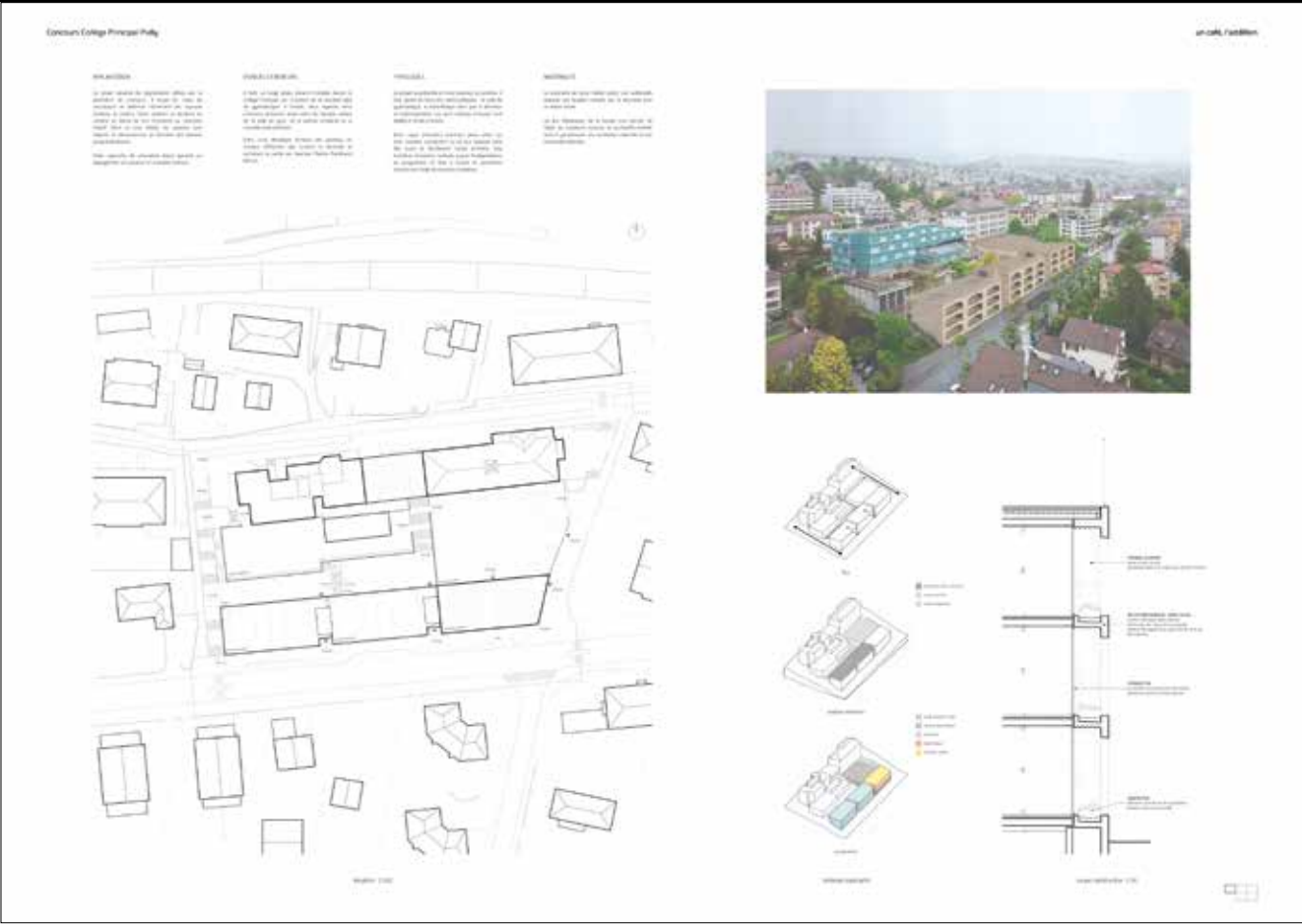
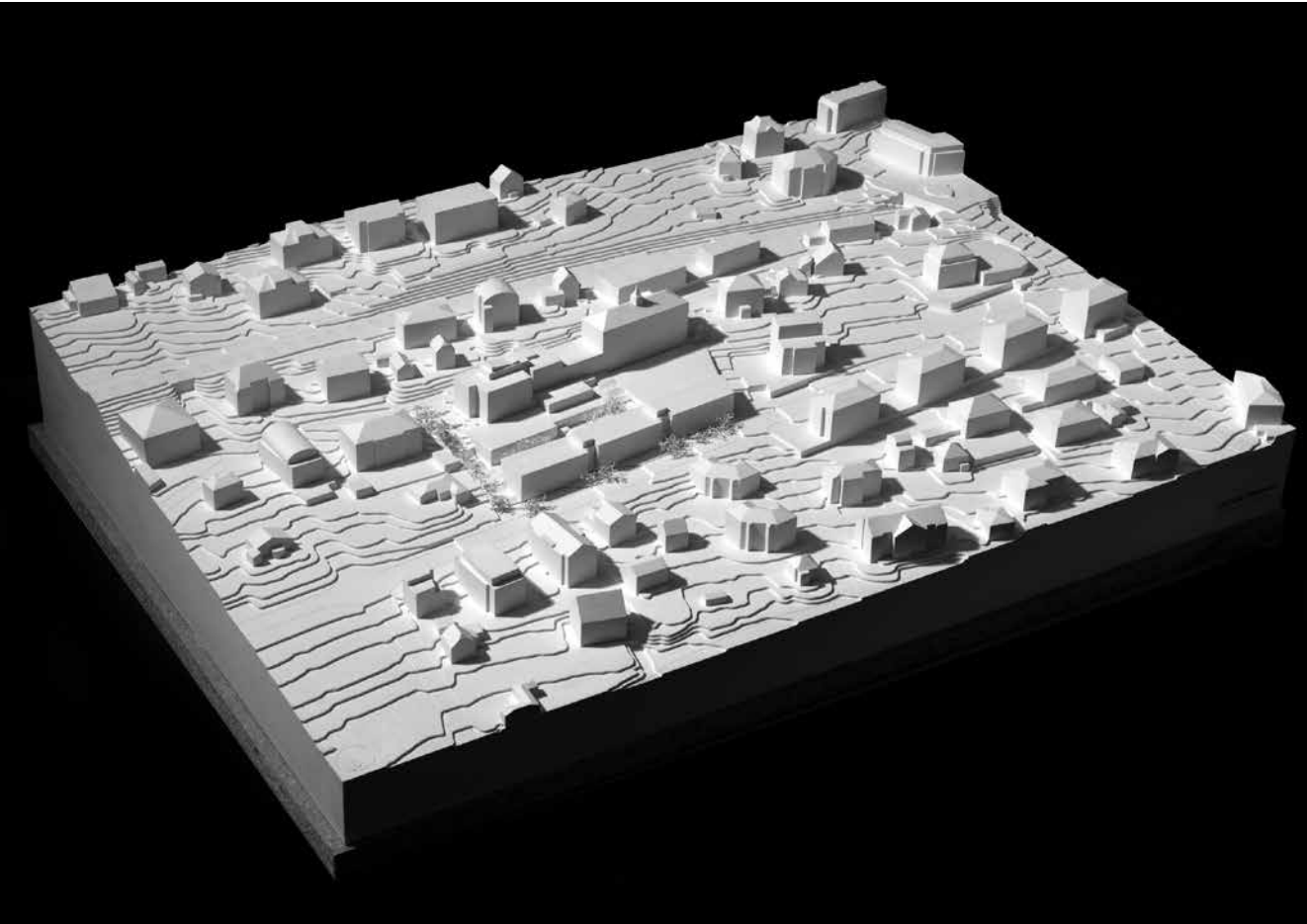


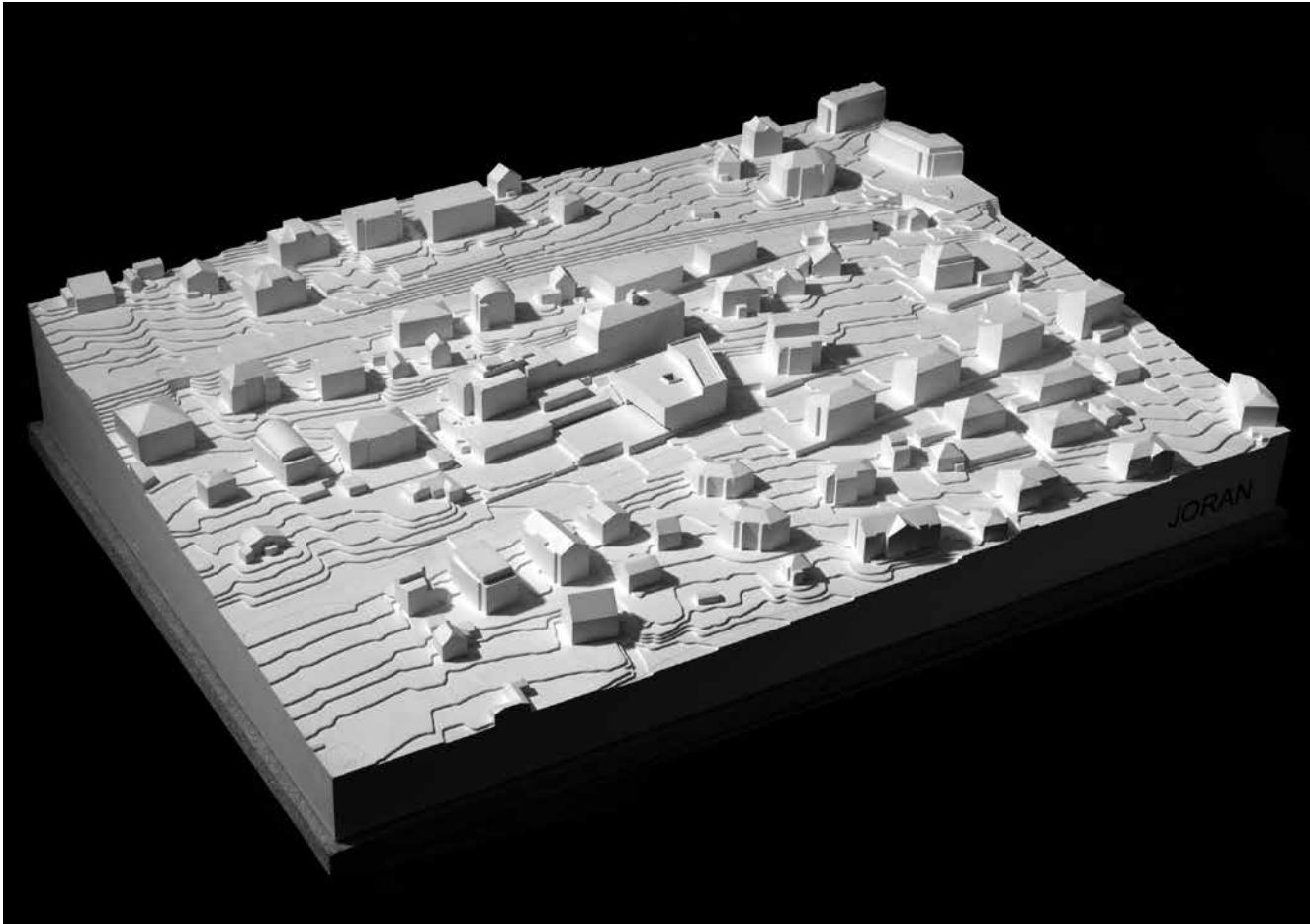






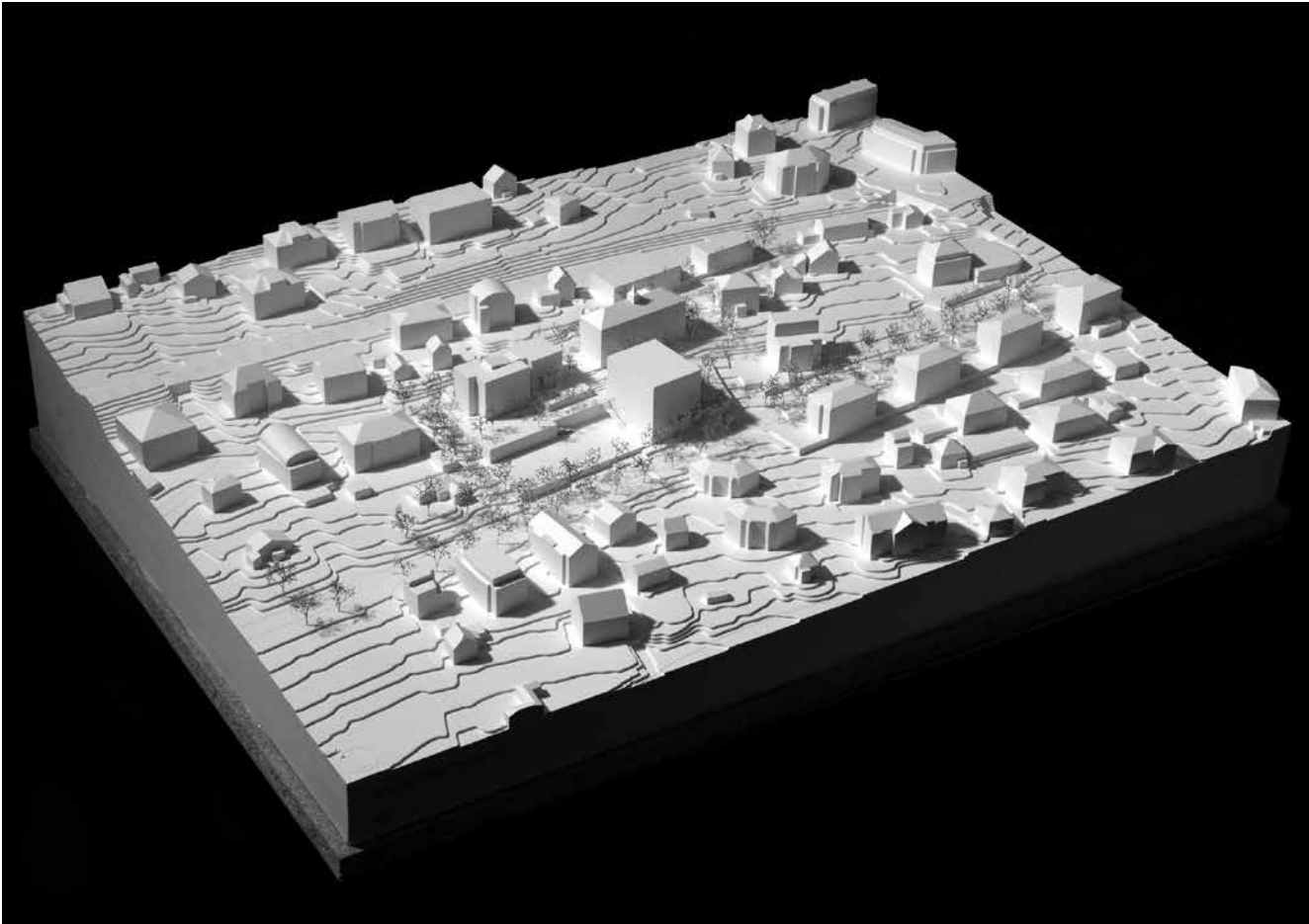






Concours Collège Principal Pully

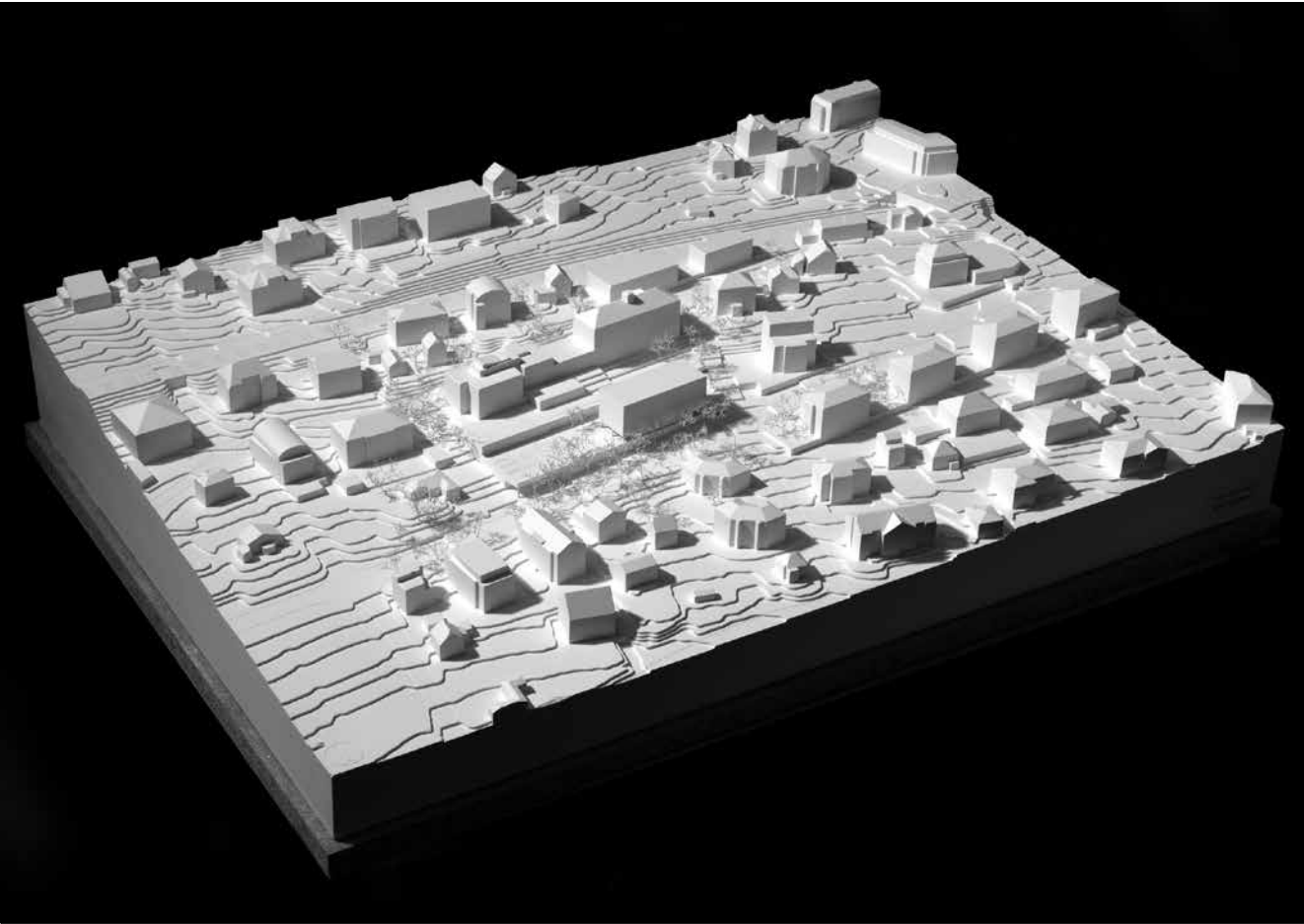
JORAN



Concours Collège Principal Pully

JORAN





5. Liste des participants

1	TRILOBE Bakker & Blanc Architectes associés Sàrl, Lausanne Conus et Bignens SA, Lausanne
2	À LA CROISÉE DES CHEMINS Transversal Architectes, Lausanne Ingea SA, Lausanne
3	ALBA Kolman Boye Architects AB, Stockholm ALugrin Ingénieur conseil Sàrl, La Forclaz
4	Chambre avec vue Arquivio Architects SLP, Madrid Spataro Petoud, Pregassona
5	MISE EN SCÈNE Pascal de Benoit & Partenaires architectes SA, Morges Bois Initial SA, Morges
6	Adam et Ève Kimio Fukami Architecte Sàrl, Lausanne Swissdev SA, Nyon
7	BEL ETAGE GNWA – Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH, Zürich Lurati Muttoni Partner SA, Mendrisio
8	esplanade Personeni Raffaele Architectes Sàrl, Lausanne Cordonier & Rey SA, Sierre
9	mille-pattes GD Architectes SA , Neuchâtel Sollertia, Monthey SA, Monthey
10	belvédère_1 Translocal Architecture GmbH, Berne SD Ingénierie Genève SA, Petit-Lancy
11	BUGS BUNNY Fesselet Krampulz Architectes, Vevey DMA Ingénieurs SA, Fribourg
12	COEUR Comamala Ismail Architectes Sàrl, Delémont Muttoni et Fernandez Ingénieurs conseils SA, Ecublens
13	Clotaire a des lunettes M+B Zurbuchen-Henz Sàrl Architectes EPF SIA FAS, Lausanne AFAconsult International Sàrl, V.N. de Gaia
14	TWINS D4 Atelier d'architecture SA, Lausanne Stucky SA, Renens
15	baie des anges Alexandre Clerc Architectes Sàrl, Fribourg Laurent Chablais, Estavayer-le-Lac
16	CIVITAS LR Architectes Sàrl + T-Rex Sàrl, Lausanne Messi & Associati SA, Bellinzona

17	PRIMAVERA
	Dettling Péléraux Architectes, Lausanne
	Giacomini & Jolliet Ingénieurs SA, Lutry
18	Laurel & Hardy
	Itten + Brechbühl SA, Lausanne
	Boss & Associés Ingénieurs conseils SA, Ecublens
19	WHITE NOISE
	Atelier zéro2 SA, Lausanne
	Smajli Ingénieurs Sàrl, Lausanne
20	MONSIEUR PAUL
	Diserens Maurel Architectes, Lausanne
	Mawi Ingénieurs conseils SA, Lausanne
21	BOLERO
	CMFA Costea Missonnier Fioroni Sàrl, Lausanne
	Structurame Sàrl, Lausanne
22	C.O.D.
	Masson Tarsoly Architectes, Lausanne
	Pini Swiss Engineers SA, Lausanne
23	FENETRE SUR LAC
	Fred Architectes Lab Sàrl, Thônex
	Weber + Brönnimann Bauingenieure AG, Berne
24	CAM & LEON
	Apotheker & Michon Architectes, Renens
	Studio Guscio Sàrl, Renens
25	HIPPOCAMPE
	B29 SA + Geley Architecture, Genève
	Sbing SA, Carouge
26	Machu Picchoune
	Frères Voirin Sàrl, Paris
	Reis Ingeneering Sàrl, Petit-Lancy
27	LUMA
	Ferrari Architectes Lausanne SA, Lausanne
	Ingeni SA Lausanne, Lausanne
28	UP & DOWN
	CLR Architectes SA, Genève
	EDMS SA, Petit-Lancy
29	Portes du Lac
	Eric Dunant Atelier d'architectes Sàrl, Chêne-Bougeries
	Fiechter Ingénierie SA, Chêne-Bourg
30	PLATFORM
	Hautier Valentin – Conception visuelle Sàrl, Montreux
	Petignat & Cordoba, Ingénieurs conseils SA, Montreux
31	Traboule
	Tribu Architecture SA, Lausanne
	Kälin & Associés SA, Lausanne
32	ANABASIS
	a-rr. sa, Lausanne
	MGI Ingénieurs SA, Châtel-St-Denis
33	Kikagi
	Brönnimann & Gottreux Architectes SA, Vevey
	CSD Ingénieurs SA, Lausanne

34	Solstice du lac
	CSDK Architectes Sàrl, Genève
	Méry & Buffo Ingénieurs civils Sàrl, Carouge
35	ZYM
	Jordan Architectes SA, Vevey
	Alpatec SA, Martigny
36	1m37
	BSA Architecture Sàrl, Puidoux
	Martins Ingénieurs conseils, Puidoux
37	LA MARELLE
	Omar Trinca Architecte EPFL SIA, Lausanne
	MPo Ingénieur civil Sàrl, La Sarraz
38	Entre Charles et Ferdinand
	Elisa Bordonaro Architecte, Lausanne
	Société coopérative 2401, Montreux
39	THE QUEEN'S GAMBIT
	LAM Architectes SA, Lausanne
	Verso Ingénierie Sàrl, Les Acacias
40	CHAT PERCHÉ
	Bureau d'architecture Bertola & Cie Sàrl / SIA, Crissier
	2M ingénierie civile SA, Yverdon-les-Bains
41	PIXEL
	ARK. Architectes Sàrl, Lausanne
	Ovale & Partenaires Sàrl, Châtel-St-Denis
42	PYTHAGORE
	DKA Daphné Karaiskaki Architecture, Paris
	Monod – Piguet + Associés Ing. conseils SA, Lausanne
43	Lignes de crêtes
	Graeme Mann et Patricia Capua Mann, Lausanne
	RLJ Ingénieurs conseils SA, Penthalaz
44	Vues sur le Valais
	RDR Architectes SA, Lausanne
	BGI SA, Aigle
45	JEF
	RDR architectes SA, Lausanne
	Jean-Paul Cruchon et Associés SA, Lausanne
46	ZÊTA
	Pont 12 Architectes SA, Chavannes-près-Renens
	Dr. Lüchinger + Meyer Bauingenieure AG, Lausanne
47	Jamais deux sans trois
	dl-c, Designlab-construction SA, Genève
	Nicolas Fehlmann Ingénieurs conseils SA, Morges
48	TROPISME ET PARTICULES DU SAVOIR
	Metropolis Architecture Sàrl, Yverdon-les-Bains
	iDEALP SA, Sion
49	PASSAGE DU POÈTE
	Localarchitecture Sàrl, Lausanne
	BG Ingénieurs conseils SA, Lausanne
50	L'authentique
	Chiché Architectes SA, Lausanne
	Cambium Ingénierie SA / Holinger SA, Yverdon-les-Bains

126

51	TILIA
	Nazario Branca Architectes Sàrl, Lausanne
	Frigerio Jundt Ingenieure planer AG, Berne
52	POINT BARRE
	Epure Architecture et urbanisme SA, Moudon
	Willi Ingénieurs SA, Montreux
53	Emeraude
	Oppliger Mathieu Architecte, Les Geneveys-sur-Coffrane
	GM Ingénieurs SA, Estavayer-le-Lac
54	LE LAC
	Ruffieux – Chehab Architectes SA, Fribourg
	Gex & Dorthe Ingénieurs consultants Sàrl, Bulle
55	barres parallèles
	SCA Sylvain Carera Architectes EPFL SIA, Lausanne
	MCR & Associés, Vevey
56	ilomilo
	Bonnard + Woefray Architectes, Monthey
	Kurmann Cretton Ingénieurs SA, Monthey
57	TUXEDO
	Office oblique Sàrl, Zürich
	Wh-p Ingenieure AG, Bâle
58	Le cinquième élément
	Siegrist Theubet Architectes + Sara Geliebter Architecte, Bienne
	Afry Suisse SA, Brig
59	Cécile
	G.M. Architectes associés SA, Genève
	TSIC SA , Crassier
60	NYMPHEAS
	Architech SA, Genève
	P Ingénierie SA, Meinier
61	O A S I S
	Aouabed & Figuccio Architectes Sàrl, Genève
	B + S ingénieurs conseils SA, Genève
62	TIRAMISÙ
	Studio Lausanne Architecture SA, Lausanne
	Synaxis SA Lausanne, Lausanne
63	Do-Re-Mi
	GDAP Architectes Sàrl, Genève
	Borgeaud Ingénieur civil Sàrl, Penthalaz
64	Superposition
	Dürig AG, Zürich
	Ingegneri Pedrazzini Guidotti Sagl, Lugano
65	BELVEDERE_2
	Esposito + Javet Architectes, Lausanne
	Alberti Ingénieurs SA, Lausanne
66	TOUJOURS VERS LE LAC
	Mm&jc Architectes et Associés Sàrl, Sion
	Guyaz Méry Sàrl, Sion
67	gradibus
	Chappuis Architectes SA, Fribourg
	AIC Ingénieurs conseils SA, Lausanne

127

Liste des participants

68	piani nobili
	Qubbarchitectes SA, Fribourg
	Ab Ingénieurs SA, Fribourg
69	Le préau du poète
	Andrea Pelati Architecte SA, Neuchâtel
	DSI – Ingénieurs civils Sàrl, Neuchâtel
70	LES JARDINS DU ROI
	Atelier Pietrini Sàrl, Neuchâtel
	SEGC Ingénieurs-conseil SA, Fribourg
71	AGORÀ
	Colombo Casiraghi Architetti SA, Lugano
	Monotti Ingegneri consulenti SA, Locarno
72	SPLIT
	Atelier Jordan Concepts & architectures, Zürich
	Huber & Torrent SA, Martigny
73	LA RAMUZIENNE
	O&C Architectes SA + Urbatecture SA, Monthey
	Bureau d'Ingénieur civil Pierre Kurmann Sàrl, Monthey
74	un café, l'addition
	STUDIOV9, Bienne
	Studio MA Associati Sagl, Lugaggia
75	marelle
	StudioPEZ + Ramon Fernandez Alonso, Bâle
	Bollinger + Grohmann Sàrl, Paris
76	Joran
	ARCHI-Thèmes SA, Vaulruz
	Engler Ingénieur SA, Bulle
77	nathan ciré
	Évéquoz Ferreira Architectes, Sion
	Lattion Bruchez Ingénieurs, Muraz
78	trio
	Derendinger Jaillard Architectes SA, Zürich
	Schnetzer Puskas Ingénieurs SA, Berne
79	PETIT ICEBERG
	JET Architectes Sàrl, Lausanne
	Pirmin Jung Schweiz AG, Thun

Graphisme:
Atelier Cocchi, Lausanne
Impression:
Polygravia, Lausanne
Photos:
Pierre Boss, Renens

Imprimé en juillet 2021

